This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

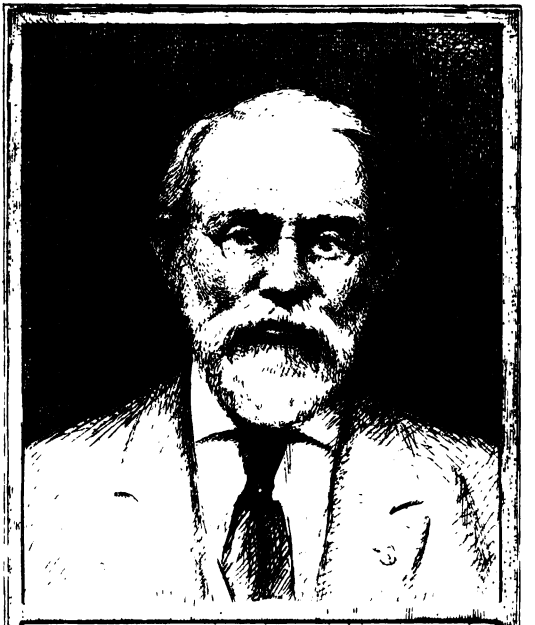

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

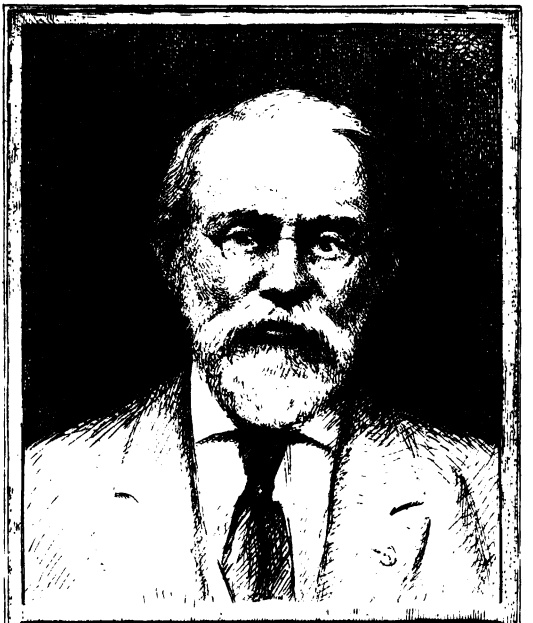

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

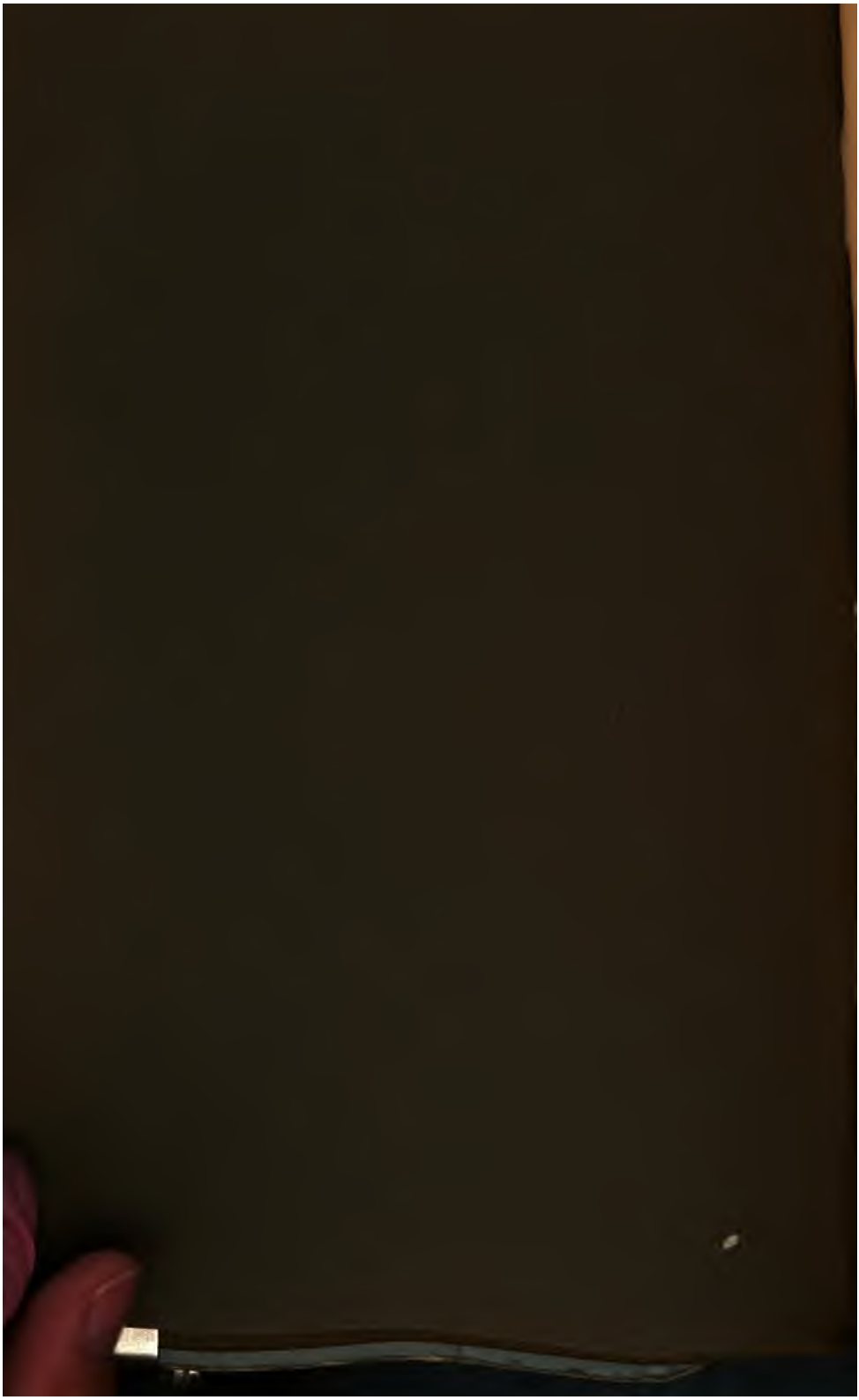

DC
611
.V841
A2

ANNUAIRE

NORMAND

Dunning
Nightly
1-30-28
14847

JANVIER. *Signe* le Verseau ♒.

Le soleil entre dans le Verseau le 20.

Dernier Quartier le 6, à 11 h. 52 m. du matin.
Nouvelle Lune le 13, à 8 48 du matin.
Premier Quartier le 21, à 4 59 du matin.
Pleine Lune le 28, à 11 28 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de la L.
1	*Dim.*	LA CIRCONCISION.	7 56	4 11	6 soir. 46	9 matin. 15	18
2	lundi	s. Basile, év.	7 56	4 12	7 soir. 56	9 matin. 54	19
3	mardi	ste. Geneviève.	7 56	4 14	9 8	10 29	20
4	mercredi	s. Tite, év.	7 56	4 15	10 22	10 58	21
5	jeudi	s. Edouard, roi.	7 56	4 16	11 37	11 25	22
6	vendredi	L'EPIPHANIE.	7 55	4 17		11 52	23
7	samedi	ste. Mélanie.	7 55	4 18	0 matin. 53	0 soir. 20	24
8	1 *Dim.*	s. Lucien, év.	7 55	4 19	2 matin. 8	0 soir. 50	25
9	lundi	s. Pierre, év.	7 54	4 20	3 24	1 24	26
10	mardi	s. Guillaume.	7 54	4 22	4 39	2 3	27
11	mercredi	s. Théodore.	7 53	4 23	5 49	2 50	28
12	jeudi	s. Arcade.	7 53	4 24	6 53	3 45	29
13	vendredi	Baptême de N.S.	7 52	4 26	7 47	4 46	1
14	samedi	s. Hilaire, év.	7 52	4 27	8 32	5 52	2
15	2 *Dim.*	s. Maur, abbé.	7 51	4 29	9 10	6 59	3
16	lundi	s. Honorat, év.	7 50	4 30	9 41	8 5	4
17	mardi	s. Antoine, abbé.	7 50	4 31	10 8	9 10	5
18	mercredi	Ch. de s. Pierre.	7 49	4 33	10 32	10 14	6
19	jeudi	s. Sulpice, év.	7 48	4 34	10 54	11 17	7
20	vendredi	s. Sébastien.	7 47	4 36	11 16		8
21	samedi	ste. Agnès	7 46	4 37	11 39	0 matin. 19	9
22	3 *Dim.*	s. Vincent.	7 45	4 39	0 soir. 4	1 matin. 21	10
23	lundi	s. Jean l'Aumôn.	7 44	4 40	0 soir. 32	2 matin. 23	11
24	mardi	s. Timothée.	7 43	4 42	1 5	3 25	12
25	mercredi	Conv. de s. Paul.	7 42	4 44	1 44	4 27	13
26	jeudi	ste. Paule, veuve.	7 41	4 45	2 31	5 26	14
27	vendredi	s. Jean-Chrysost.	7 40	4 47	3 26	6 20	15
28	samedi	s. Charlemagne.	7 38	4 48	4 30	7 9	16
29	4 *Dim.*	*Septuagésime.*	7 37	4 50	5 40	7 51	17
30	lundi	ste. Bathilde, r.	7 36	4 52	6 53	8 28	18
31	mardi	s. Julien, év.	7 35	4 53	8 9	9 0	19

FÉVRIER. *Signe* les Poissons ♓.

Le soleil entre dans les Poissons le 19.

Dernier Quartier le 4, à 7 h. 35 m. du soir.
Nouvelle Lune le 12, à 0 2 du matin.
Premier Quartier le 20, à 2 9 du matin.
Pleine Lune le 27, à 0 7 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Sever, év.	7 33	4 55	9 soir 26	9 matin 29	20
2	jeudi	LA PURIFICATION.	7 32	4 57	10 soir 42	9 matin 57	21
3	vendredi	s. Blaise.	7 31	4 58	11 58	10 24	22
4	samedi	s. Isidore.	7 29	5 0		10 53	23
5	*Dim.*	*Sexagesime.*	7 28	5 2	1 matin 14	11 26	24
6	lundi	s. Amand, év.	7 26	5 3	2 28	0 soir 2	25
7	mardi	s. Romuald, év.	7 25	5 5	3 38	0 45	26
8	mercredi	s Etienne, abbé.	7 23	5 7	4 42	1 36	27
9	jeudi	ste. Apolline, v. m	7 22	5 8	5 39	2 33	28
10	vendredi	Ste. Scolastique.	7 20	5 10	6 27	3 36	29
11	samedi	ste. Euphrosine.	7 18	5 12	7 7	4 42	30
12	*Dim.*	*Quinquagésime.*	7 17	5 13	7 40	5 49	1
13	lundi	s. Lézin, év.	7 15	5 15	8 9	6 55	2
14	mardi	*Mardi gras.*	7 13	5 17	8 34	7 59	3
15	mercredi	*Les Cendres.*	7 11	5 18	8 57	9 3	4
16	jeudi	ste. Julienne.	7 10	5 2	9 19	10 5	5
17	vendredi	s. Sylvain, év.	7 8	5 21	9 41	11 7	6
18	samedi	s Siméon, év.	7 6	5 23	10 5		7
19	1 *Dim.*	*Quadragésime.*	7 4	5 25	10 31	0 matin 9	8
20	lundi	s. Eucher, év.	7 2	5 26	11 2	1 11	9
21	mardi	s Flavien.	7 1	5 28	11 37	2 12	10
22	mercredi	ste. Isabelle. *Q. T.*	6 59	5 30	0 soir 19	3 11	11
23	jeudi	s. Lazare, m.	6 57	5 31	1 10	4 7	12
24	vendredi	s. Florent.	6 55	5 33	2 9	4 58	13
25	samedi	s. Mathias, ap.	6 53	5 34	3 17	5 44	14
26	2 *Dim.*	*Reminiscere.*	6 51	5 36	4 30	6 23	15
27	lundi	s. Alexandre, év.	6 49	5 38	5 46	6 57	16
28	mardi	ste. Honorine.	6 47	5 39	7 05	7 28	17
	mercredi	Mart. d'Alex.	6 45	5 41	8 24	7 58	18

MARS. *Signe* le Bélier ♈.

Le soleil entre dans le Bélier le 20.

Dernier Quartier le 5, à 3 h. 35 m. du matin.
Nouvelle Lune le 12, à 4 30 du soir.
Premier Quartier le 20, à 8 53 du soir.
Pleine Lune le 27, à 10 17 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de la L.
1	jeudi	s. Aubin, év.	6 43	5 42	9 m. 44	8 m. 26	19
2	vendredi	s. Simplice, *Q.-T*	6 41	5 44	10 m. 2	8 m. 55	20
3	samedi	ste. Cunégonde.	6 39	5 46		9 m. 27	21
4	3 *Dim.*	*Oculi.*	6 37	5 47	0 m. 18	10 3	22
5	lundi	s. Drausin.	6 35	5 49	1 m. 30	10 44	23
6	mardi	ste. Colette.	6 33	5 50	2 m. 37	11 32	24
7	mercredi	s. Thomas d'Aq.	6 31	5 52	3 36	0 m. 27	25
8	jeudi	*Mi-Carême.*	6 29	5 53	4 25	1 m. 27	26
9	vendredi	ste. Françoise.	6 27	5 55	5 7	2 31	27
10	samedi	s. Ductrovè, m.	6 25	5 56	5 42	3 37	28
11	4 *Dim.*	*Lætare.*	6 23	5 58	6 11	4 42	29
12	lundi	s. Grégoire.	6 21	6 0	6 37	5 47	30
13	mardi	ste. Euphrasie.	6 19	6 1	7 0	6 51	1
14	mercredi	ste. Mathilde, r.	6 17	6 3	7 22	7 54	2
15	jeudi	s. Longin.	6 15	6 4	7 44	8 56	3
16	vendredi	s. Abraham, erm.	6 13	6 6	8 7	9 59	4
17	samedi	s. Patrice.	6 11	6 7	8 33	11 0	5
18	*Dim.*	Passion.	6 8	6 9	9 4		6
19	lundi	s. Joseph.	6 6	6 10	9 33	0 m. 1	7
20	mardi	s. Joachim.	6 4	6 12	10 12	1 m. 0	8
21	mercredi	s. Benoît.	6 2	6 13	10 58	1 m. 56	9
22	jeudi	s. Paul, év.	6 0	6 15	11 52	2 48	10
23	vendredi	s. Victorien, m.	5 58	6 16	0 m. 54	3 35	11
24	samedi	ste. Catherine.	5 56	6 18	2 m. 3	4 16	12
25	*Dim.*	Rameaux.	5 54	6 19	3 18	4 52	13
26	lundi	s. Herbland, ab.	5 51	6 21	4 36	5 25	14
27	mardi	s. Eutiche.	5 49	6 22	5 56	5 55	15
28	mercredi	s. Gontran, roi.	5 47	6 24	7 18	6 23	16
29	jeudi	s. Eustase, abbé.	5 45	6 25	8 39	6 53	17
30	vendredi	s. Jean Climaque	5 43	6 27	10 0	7 24	18
31	samedi	s. Guy, abbé.	5 41	6 28	11 17	7 59	19

AVRIL. *Signe* le Taureau ♉.

Le soleil entre dans le Taureau le 19.

Dernier Quartier le 3, à 0 h. 51 m. du soir.
Nouvelle Lune le 11, à 9 17 du matin.
Premier Quartier le 19, à 0 2 du soir.
Pleine Lune le 26, à 6 31 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de la L.
1	*Dim.*	PAQUES.	5 39	6 30		8 40 matin.	20
2	lundi	s. François de P.	5 37	6 31	0 29 matin.	9 26 matin.	21
3	mardi	s. Richard, év.	5 35	6 33	1 32	10 20	22
4	mercredi	s. Isidore, év.	5 33	6 34	2 25	11 20	23
5	jeudi	s. Vincent-F.	5 31	6 36	3 9	0 23 soir.	24
6	vendredi	ste. Prudence.	5 29	6 37	3 45	1 29	25
7	samedi	s. Hégésippe.	5 27	6 39	4 15	2 34	26
8	1 *Dim.*	*Quasimodo.*	5 24	6 40	4 42	3 39	27
9	lundi	ste. Marie-Egyp.	5 22	6 42	5 5	4 42	28
10	mardi	s. Macaire.	5 20	6 43	5 27	5 45	29
11	mercredi	s. Léon, pape.	5 18	6 45	5 49	6 48	1
12	Jeudi	s. Jules, pape.	5 16	6 46	6 11	7 50	2
13	vendredi	s. Justin, m.	5 14	6 47	6 35	8 52	3
14	samedi	s. Lambert, év.	5 12	6 49	7 2	9 53	4
15	2 *Dim.*	ste. Anastasie.	5 10	6 50	7 33	10 53	5
16	lundi	s. Paër, év.	5 9	6 52	8 8	11 50	6
17	mardi	s. Etienne, abbé.	5 7	6 53	8 54		7
18	mercredi	s. Apollonius.	5 5	6 55	9 41	0 34 matin.	8
19	jeudi	s. Elphège, m.	5 3	6 56	10 38	1 31	9
20	vendredi	Martyrs de P.	5 1	6 58	11 43	2 13	10
21	samedi	s. Anselme, év.	4 59	6 59	0 soir. 53	2 50	11
22	3 *Dim.*	ste. Opportune.	4 57	7 1	2 8	3 22	12
23	lundi	s. Georges, m.	4 55	7 2	3 25	3 52	13
24	mardi	ste. Beuve, v.	4 53	7 4	4 46	4 20	14
25	mercredi	s. Marc, évang.	4 52	7 5	6 8	4 49	15
26	jeudi	s. Riquier, abbé.	4 50	7 7	7 31	5 19	16
27	vendredi	s. Anthime, év.	4 48	7 8	8 53	5 52	17
28	samedi	s. Vital, m.	4 46	7 9	10 11	6 30	18
29	4 *Dim.*	s. Robert, abbé.	4 44	7 11	11 20	7 16	19
30	lundi	s. Eutrope, év.	4 43	7 12		8 9	20

MAI. *Signe* les Gémeaux ♊.

Le soleil entre dans les Gémeaux le 20.

Dernier Quartier le 2, à 11 h. 56 m. du soir.
Nouvelle Lune le 11, à 1 33 du matin.
Premier Quartier le 18, à 11 14 du soir.
Pleine Lune le 25, à 1 49 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	mardi	s. Philippe.	4	41	7	14	0 matin.	20	9 soir.	8	21
2	mercredi	s. Athanase, év.	4	39	7	15	1	9	10	13	22
3	jeudi	Inv. de la Croix.	4	38	7	17	1	48	11	19	23
4	vendredi	ste. Monique.	4	36	7	18	2	20	0 matin.	25	24
5	samedi	C. de s. Aug.	4	34	7	20	2	48	1	31	25
6	5 *Dim.*	s. Jean Porte Lat.	4	33	7	21	3	12	2	35	26
7	lundi	*Les Rogations.*	4	31	7	22	3	34	3	38	27
8	mardi	s. Désiré év.	4	30	7	24	3	55	4	40	28
9	mercredi	s. Grégoire de N.	4	28	7	25	4	17	5	42	29
10	jeudi	ASCENSION.	4	27	7	27	4	40	6	45	30
11	vendredi	s. Mamert, év.	4	25	7	28	5	5	7	47	1
12	samedi	s. Epiphane.	4	24	7	29	5	34	8	48	2
13	*Dim.*	s. Servais.	4	23	7	31	6	8	9	46	3
14	lundi	s. Pacôme, ab.	4	21	7	32	6	48	10	41	4
15	mardi	s. Isidore.	4	20	7	33	7	35	11	30	5
16	mercredi	s. Honoré.	4	19	7	35	8	30			9
17	jeudi	s. Pascal, rel.	4	17	7	36	9	31	0 matin.	13	7
18	vendredi	s. Venant.	4	16	7	37	10	38	0	51	8
19	samedi	s. Yves. *V.-J.*	4	15	7	38	11	49	1	24	9
20	*Dim.*	PENTECOTE.	4	14	7	40	1 soir.	3	1	53	10
21	lundi	s. Hospice, pr.	4	13	7	41	2	19	2	21	11
22	mardi	ste. Julie, v.	4	12	7	42	3	38	2	48	12
23	mercredi	s. Didier. *Q.-T.*	4	10	7	43	4	59	3	15	13
24	jeudi	ste. Jeanne, r.	4	9	7	45	6	22	3	46	14
25	vendredi	s. Urbain.	4	8	7	46	7	43	4	21	15
26	samedi	s. Philippe de N.	4	8	7	47	8	59	5	3	16
27	1 *Dim.*	TRINITÉ.	4	7	7	48	10	6	5	52	17
28	lundi	s. Germain.	4	6	7	49	11	1	6	50	18
29	mardi	s. Maximin, èv.	4	5	7	50	11	46	7	55	19
30	mercredi	s. Ferdinand, roi.	4	4	7	51			9	3	20
31	jeudi	FÊTE-DIEU.	4	4	7	52	0 ♋ soir.	22	10	12	21

JUIN. *Signe* l'Ecrevisse ♋.

Le soleil entre dans l'Ecrevisse le 21.

Dernier Quartier le 1, à 1 h. 3 m. du soir.
Nouvelle Lune le 9, à 4 43 du soir.
Premier Quartier le 17, à 6 59 du matin.
Pleine Lune le 23, à 9 17 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	vendredi	s. Fortuné,	4	3	7	55	0 ♎ soir.	52	11 matin.	19	22
2	samedi	s. Pothin.	4	2	7	54	1 matin.	17	0 ♎ soir.	25	23
3	2 *Dim.*	s. Clotilde, r.	4	2	7	55	1 matin.	40	1 ♏ soir.	29	24
4	lundi	s. Optat, év.	4	1	7	56	2	2	2 ♐ soir.	32	25
5	mardi	s. Boniface, p.	4	0	7	57	2	23	3	34	26
6	mercredi	s. Claude, èv.	4	0	7	57	2	45	4	36	27
7	jeudi	Oct. F-D.	4	0	7	58	3	9	5	39	28
8	vendredi	s. Médard.	4	59	7	59	3	37	6	41	29
9	samedi	ste. Pélagie.	3	95	8	0	4	9	7	41	30
10	3 *Dim.*	ste. Marguerite.	3	59	8	0	4	47	8	37	1
11	lundi	s. Barnabé.	3	58	8	1	5	32	9	29	2
12	mardi	s. Onuphre.	3	58	8	1	6	24	10	14	3
13	mercredi	s. Antoine de P.	3	58	8	2	7	24	10	54	4
14	jeudi	s. Quintien, év.	3	58	8	2	8	29	11	28	5
15	vendredi	ste. Modeste.	3	58	8	3	9	38	11	58	6
16	samedi	s. Cyr.ste.Jul.	3	58	8	3	10	49			7
17	4 *Dim.*	s. Avit, abbé.	3	58	8	4	0 ♑ matin.	3	0 ♒ soir.	26	8
18	lundi	ste. Marine.	3	58	8	4	1 matin.	18	0 soir.	54	9
19	mardi	s. Gervais et Prot.	3	58	8	4	2	36	1 soir.	17	10
20	mercredi	s. Latuin év.	3	58	8	5	3	55	1	45	11
21	jeudi	s. Louis de G.	3	58	8	5	5	15	2	16	12
22	vendredi	s. Paulin, év.	3	58	8	5	6	33	2	53	13
23	samedi	s. Félix, pr.	3	59	8	5	7	45	3	38	14
24	5 *Dim.*	*Nat. de saint J.-B.*	3	59	8	5	8	47	4	31	15
25	lundi	s. Prosper.	3	59	8	5	9	38	5	38	16
26	mardi	ss. Jean et Paul.	4	0	8	5	10	19	6	42	17
27	mercredi	s. Irénée.	4	0	8	5	10	53	7	52	18
28	jeudi	ste. Héloïse.	4	1	8	5	11	20	9	2	19
29	vendredi	*ss. Pierre et Paul.*	4	1	8	5	11	45	10	10	20
30	samedi	C. de s. Paul. *V.J.*	4	2	8	5			11	16	21

JUILLET. *Signe* le Lion ♌.

Le soleil entre dans le Lion le 22.

Dernier Quartier le 1, à 4 h. 2 m. du matin.
Nouvelle Lune le 9, à 6 26 du matin.
Premier Quartier le 16, à 0 22 du soir.
Pleine Lune le 23, à 5 54 du matin.
Dernier Quartier le 30, à 8 39 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H. M.	Soleil. Couc. H. M.	Lune. Lev. H. M.	Lune. Couc. H. M.	J. de l'an.
1	6 *Dim.*	s. Martial, év.	4 3	8 4	0 matin 7	0 soir 20	22
2	lundi	Visit. de la S. V.	4 3	8 4	0 matin 28	1 23	23
3	mardi	ste. Hyacinthe.	4 4	8 4	0 matin 50	2 26	24
4	mercredi	Tr. s. Martin.	4 5	8 3	1 13	3 28	25
5	jeudi	ste. Zoe, m.	4 5	8 3	1 39	4 30	26
6	vendredi	s. Tranquillin.	4 6	8 3	2 9	5 31	27
7	samedi	s. Pantin, pr.	4 7	8 2	2 45	6 30	28
8	7 *Dim.*	ste. Elisabeth.	4 8	8 1	3 28	7 24	29
9	lundi	ste. Anatolie.	4 9	8 1	4 18	8 13	1
10	mardi	ste. Félicité.	4 9	8 0	5 16	8 55	2
11	mercredi	Tr. s. Benoît.	4 10	8 0	6 20	9 31	3
12	jeudi	s. Clet, pape.	4 11	7 59	7 29	10 2	4
13	vendredi	ste. Pauline.	4 12	7 58	8 40	10 30	5
14	samedi	FÊTE NATIONALE.	4 13	7 57	9 53	10 56	6
15	8 *Dim.*	s. Henri, emp.	4 14	7 56	11 7	11 21	7
16	lundi	N. D. du M. C.	4 16	7 56	0 soir 22	11 48	8
17	mardi	s. Alexis.	4 17	7 55	1 39		9
18	mercredi	s. Frédéric, év.	4 18	7 54	2 56	0 matin 17	10
19	jeudi	s. Arsène.	4 19	7 53	4 13	0 50	11
20	vendredi	ste. Marguerite.	4 20	7 52	5 26	1 30	12
21	samedi	s. Victor.	4 21	7 50	6 32	2 18	13
22	9 *Dim.*	ste. Madeleine.	4 22	7 49	7 27	3 15	14
23	lundi	s. Wandrille.	4 24	7 48	8 13	4 20	15
24	mardi	ste. Christine, v.	4 25	7 47	8 50	5 30	16
25	mercredi	s. Jacques le Maj.	4 26	7 46	9 20	6 41	17
26	jeudi	ste. Anne.	4 27	7 44	9 46	7 51	18
27	vendredi	s. Gustave.	4 29	7 43	10 10	8 59	19
28	samedi	s. Innocent, p.	4 30	7 42	10 32	10 5	20
29	10 *Dim.*	ste. Marthe.	4 31	7 40	10 53	11 10	21
30	lundi	ste. Eugénie.	4 32	7 39	11 16	0 soir 13	22
31	mardi	s. Ignace Loyola.	4 34	7 38	11 41	1 16	23

AOUT. *Signe* la Vierge ♍.

Le soleil entre dans la Vierge le 22.

Nouvelle Lune le 7, à 6 h. 30 m. du soir.
Premier Quartier le 14, à 4 53 du soir.
Pleine Lune le 21, à 4 30 du soir.
Dernier Quartier le 29, à 2 28 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil Lev. H.	Soleil Lev. M.	Soleil Couc. H.	Soleil Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	mercredi	s. Exupère, év.	4	35	7	36			2 soir.	18	24
2	jeudi	s. Pierre ès-liens.	4	36	7	35	0 matin.	9	3	19	25
3	vendredi	s. Etienne, pape	4	38	7	33	0	42	4	19	26
4	samedi	s. Dominique.	4	39	7	32	1	22	5	15	27
5	11 *Dim.*	N.-D. des Neig.	4	40	7	30	2	9	6	6	28
6	lundi	Transfig. de N.S.	4	42	7	29	3	4	6	51	29
7	mardi	s. Victrice, arch.	4	43	7	27	4	7	7	30	30
8	mercredi	s. Cyriaque, m.	4	45	7	25	5	15	8	4	1
9	jeudi	s. Romain, m.	4	46	7	24	6	27	8	33	2
10	vendredi	s. Laurent, m.	4	47	7	22	7	41	9	0	3
11	samedi	ste. Suzanne.	4	49	7	20	8	56	9	26	4
12	12 *Dim.*	ste. Claire.	4	50	7	18	10	12	9	52	5
13	lundi.	s. Hippolyte.	4	52	7	17	11	29	10	20	6
14	mardi	s. Eusèbe. *V.J.*	4	53	7	15	0 soir.	45	10	54	7
15	mercredi	ASSOMPTION.	4	54	7	13	2	1	11	28	8
16	jeudi	s. Roch.	4	56	7	11	3	14			9
17	vendredi	s. Mammès.	4	57	7	10	4	20	0 matin.	12	10
18	samedi	ste. Hélène.	4	59	7	8	5	19	1	4	11
19	13 *Dim.*	s. Louis, év.	5	0	7	6	6	7	2	5	12
20	lundi	s. Bernard, abbé.	5	1	7	4	6	47	3	12	13
21	mardi	ste. Emilie.	5	3	7	2	7	20	4	22	14
22	mercredi	s. Philibert.	5	4	7	0	7	47	5	33	15
23	jeudi	s. Sidoine, év.	5	6	7	58	8	12	6	42	16
24	vendredi	s. Barthélemy.	5	7	6	56	8	34	7	49	17
25	samedi	s. Louis, roi.	5	8	6	54	8	56	8	55	18
26	14 *Dim.*	s. Ouen, év.	5	10	6	52	9	18	9	59	19
27	lundi	s. Césaire, év.	5	11	6	50	9	42	11	2	20
28	mardi	s. Augustin.	5	13	6	48	10	9	0 soir.	5	21
29	mercredi	s. Adolphe, év.	5	14	6	46	10	39	1	7	22
30	jeudi	s. Fiacre, sol.	5	16	6	44	11	16	2	7	23
31	vendredi	s. Médéric, abbé.	5	17	6	42	11	59	3	4	24

SEPTEMBRE. *Signe* la Balance ♎.

Le soleil entre dans la Balance le 22.

Nouvelle Lune le 6, à 5 h. 5 m. du matin.
Premier Quartier le 12, à 10 9 du soir.
Pleine Lune le 20, à 5 34 du matin.
Dernier Quartier le 28, à 8 40 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	samedi	s. Gilles, abbé.	5	18	6	40			3 soir.	57	25
2	15 *Dim.*	s. Just, év.	5	20	6	38	0 matin.	50	4	44	26
3	lundi	s. Grégoire, pape.	5	21	6	36	1	50	5	26	27
4	mardi	ste. Rosalie.	5	23	6	34	2	56	6	2	28
5	mercredi	s. Bertin, év.	5	24	6	32	4	8	6	33	29
6	jeudi	s. Onésiphore.	5	25	6	30	5	22	7	1	1
7	vendredi	s. Cloud, pr.	5	27	6	28	6	39	7	28	2
8	samedi	NATIVITÉ DE LA V.	5	28	6	26	7	57	7	55	3
9	16 *Dim.*	s. Gorgon.	5	30	6	24	9	15	8	22	4
10	lundi	s. Nicolas de Tol.	5	31	6	21	10	34	8	53	5
11	mardi	s. Patient, év.	5	33	6	19	11	51	9	28	6
12	mercredi	s. Raphaël.	5	34	6	17	1 soir.	6	10	10	7
13	jeudi	s. Aimé.	5	35	6	15	2	14	10	59	8
14	vendredi	Exalt. de la S. C.	5	37	6	13	3	15	11	57	9
15	samedi	s. Ribert, abbé.	5	38	6	11	4	5			10
16	17 *Dim.*	s. Euphémie, v.	5	40	6	9	4	47	1 matin.	1	11
17	lundi	s. Lambert, év.	5	41	6	7	5	21	2	9	12
18	mardi	ste. Sophie, v.	5	43	6	5	5	49	3	18	13
19	mercredi	s. Janvier. *Q.-T.*	5	44	6	2	6	14	4	27	14
20	jeudi	s. Eustache.	5	45	6	0	6	37	5	35	15
21	vendredi	s. Mathieu.	5	47	5	58	6	59	6	41	16
22	samedi	s. Maurice.	5	48	5	56	7	21	7	46	17
23	18 *Dim.*	ste. Thècle, v.	5	50	5	54	7	44	8	50	18
24	lundi	s. Germer, abbé.	5	51	5	52	8	9	9	53	19
25	mardi	s. Firmin, év.	5	53	5	50	8	38	10	56	20
26	mercredi	ste. Justine, m.	5	54	5	48	9	11	11	56	21
27	jeudi	ss. Côme et Dam.	5	55	5	45	9	51	0 soir.	54	22
28	vendredi	s. Wenceslas.	5	57	5	43	10	38	1	48	23
29	samedi	s. Michel, arch.	5	58	5	41	11	33	2	37	24
30	19 *Dim.*	s. Jérôme.	6	0	5	39			3	21	25

OCTOBRE. *Signe* le Scorpion ♏.

Le soleil entre dans le Scorpion le 23.

Nouvelle Lune le 5, à 2 h. 43 m. du soir.
Premier Quartier le 12, à 5 38 du matin.
Pleine Lune le 19, à 9 18 du soir.
Dernier Quartier le 28, à 2 5 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	Lune. Lev. H.	M.	Couc. H.	M.	J. de la L.
1	lundi	s. Rémi, arch.	6	1	5	37	0 soir.	5	8 matin.	58	26
2	mardi	ss. Anges gard.	6	3	5	35	1	44	4	31	27
3	mercredi	s. Gérard, abbé.	6	4	5	33	2	57	5	0	28
4	jeudi	s. François d'Ass.	6	6	5	31	4	13	5	27	29
5	vendredi	s. Placide.	6	7	5	29	5	32	5	54	30
6	samedi	s. Bruno.	6	9	5	27	6	52	6	21	1
7	20 *Dim.*	ste. Juliette, v.	6	10	5	24	8	14	6	51	2
8	lundi	ste. Brigitte, v.	6	12	5	22	9	35	7	25	3
9	mardi	s. Denis, év.	6	13	5	20	10	53	8	5	4
10	mercredi	s. Evode.	6	15	5	18	0 soir.	7	8	53	5
11	jeudi	s. Nicaise, év.	6	16	5	16	1	11	9	49	6
12	vendredi	s. Alfred, roi.	6	18	5	14	2	5	10	52	7
13	samedi	s. Géraud, comte	6	19	5	12	2	49	11	59	8
14	21 *Dim.*	s. Calixte, pape.	6	21	5	10	3	24			9
15	lundi	ste. Thérèse.	6	22	5	8	3	54	1 matin.	8	10
16	mardi	s. Gal, abbé.	6	24	5	6	4	19	2	17	11
17	mercredi	ste. Estelle.	6	25	5	4	4	42	3	24	12
18	jeudi	s. Luc, évangél.	6	27	5	3	5	4	4	30	13
19	vendredi	s. Savinien, m.	6	29	5	1	5	25	5	35	14
20	samedi	s. Caprais, m.	6	30	4	59	5	47	6	40	15
21	22 *Dim.*	ste. Ursule.	6	32	4	57	6	11	7	43	16
22	lundi	s. Donat.	6	33	4	55	6	38	8	46	17
23	mardi	s. Romain, év.	6	33	4	53	7	9	9	48	18
24	mercredi	s. Magloire.	6	36	4	51	7	46	10	47	19
25	jeudi	ss. Crépin et Cr.	6	38	4	50	8	30	11	43	20
26	vendredi	s. Evariste.	6	40	4	48	9	21	0 soir.	33	21
27	samedi	s. Frumence.	6	41	4	46	10	19	1	17	22
28	23 *Dim.*	ss. Simon et Jude	6	43	4	44	11	24	1	56	23
29	lundi	s. Narcisse, év.	6	44	4	43			2	30	24
30	mardi	ss. Archev.	6	46	4	41	0 matin.	33	2	59	25
31	mercredi	s. Quentin. *V.-J.*	6	48	4	39	1	46	3	26	26

NOVEMBRE. *Signe* le Sagittaire ♐.

Le soleil entre dans le Sagittaire le 21.

Nouvelle Lune le 4, à 0 h. 12 m. du matin.
Premier Quartier le 10, à 4 25 du soir.
Pleine Lune le 18, à 3 25 du soir.
Dernier Quartier le 26, à 5 30 du soir.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil, Lev. H.	Soleil, Lev. M.	Soleil, Couc. H.	Soleil, Couc. M.	Lune, Lev. H.	Lune, Lev. M.	Lune, Couc. H.	Lune, Couc. M.	J. de la L.
1	jeudi	LA TOUSSAINT.	6	49	4	38	3	2	3	52	27
2	vendredi	*Les Trépassés.*	6	51	4	36	4	21	4	19	28
3	samedi	s. Marcel, év.	6	52	4	34	5	42	4	47	29
4	24 *Dim.*	s. Charles Borr.	6	54	4	33	7	6	5	19	1
5	lundi	s. Zacharie.	6	56	4	31	8	29	5	57	2
6	mardi	s. Léonard.	6	57	4	30	9	49	6	43	3
7	mercredi	s. Ernest, m.	6	59	4	28	11	0	7	37	4
8	jeudi	s. Godefroy, év.	7	0	4	27	0	soir. 1	8	40	5
9	vendredi	s. Mathurin.	7	2	4	25	0	49	9	48	6
10	samedi	s. André Avellin.	7	4	4	24	1	28	10	58	7
11	25 *Dim.*	LA DÉDICACE.	7	5	4	23	2	0			8
12	lundi	s. René.	7	7	4	21	2	26	0	matin. 8	9
13	mardi	s. Brice, év.	7	8	4	20	2	49	1	16	10
14	mercredi	s. Laurent, év.	7	10	4	19	3	10	2	22	11
15	jeudi	s. Eugène.	7	12	4	18	3	31	3	27	12
16	vendredi	s. Eucher, év.	7	13	4	16	3	52	4	31	13
17	samedi	s. Grégoire T.	7	15	4	15	4	15	5	35	14
18	26 *Dim.*	s. Romain, diac	7	16	4	14	4	41	6	38	15
19	lundi	ste. Elisabeth.	7	18	4	13	5	10	7	40	16
20	mardi	s. Edmond, roi.	7	19	4	12	5	45	8	41	17
21	mercredi	Prés. de la S.V.	7	21	4	11	6	26	9	38	18
22	jeudi	ste. Cécile.	7	22	4	10	7	14	10	31	19
23	vendredi	s. Clément.	7	24	4	9	8	10	11	17	20
24	samedi	s. Jean de la C.	7	25	4	9	9	11	11	57	21
25	27 *Dim.*	ste. Catherine.	7	27	4	8	10	17	0	soir. 31	22
26	lundi	s. Pierre, év.	7	28	4	7	11	26	1	4	23
27	mardi	s. Acaire.	7	29	4	6			1	28	24
28	mercredi	s. Sosthène, év.	7	31	4	6	0	soir. 39	1	54	25
29	jeudi	s. Saturnin.	7	32	4	5	1	54	2	18	26
30	vendredi	s. André, apôtre.	7	33	4	4	3	11	2	44	27

DÉCEMBRE. *Signe* le Capricorne ♑.

Le soleil entre dans le Capricorne le 21.

Nouvelle Lune le 3, à 10 h. 15 m. du matin.
Premier Quartier le 10, à 6 55 du matin.
Pleine Lune le 18, à 10 50 du matin.
Dernier Quartier le 26, à 6 9 du matin.

J. du M.	Jours de la Semaine.	Noms des Saints.	Soleil. Lev. H.	Soleil. Lev. M.	Soleil. Couc. H.	Soleil. Couc. M.	Lune. Lev. H.	Lune. Lev. M.	Lune. Couc. H.	Lune. Couc. M.	J. de la L.
1	samedi	s. Eloi.	7	35	4	4	4	32 matin.	3	13 soir.	28
2	1 *Dim.*	AVENT.	7	36	4	3	5	55	3	47	29
3	lundi	s. François-X.	7	37	4	3	7	18	4	28	1
4	mardi	ste. Barbe.	7	38	4	3	8	36	5	19	2
5	mercredi	s. Sabas.	7	40	4	2	9	45	6	20	3
6	jeudi	s. Nicolas.	7	41	4	2	10	42	7	29	4
7	vendredi	s. Ambroise.	7	42	4	2	11	27	8	41	5
8	samedi	LA CONCEPTION.	7	43	4	2	0	2 soir.	9	53	6
9	2 *Dim.*	ste. Léocadie.	7	44	4	1	0	31	11	4	7
10	lundi	ste. Valerie.	7	45	4	1	0	55			8
11	mardi	s. Damase.	7	46	4	1	1	17	0	12 matin.	9
12	mercredi	ste. Constance.	7	47	4	1	1	38	1	18	10
13	jeudi	ste. Lucie.	7	48	4	1	1	58	2	22	11
14	vendredi.	s. Spiridion.	7	49	4	2	2	20	3	26	12
15	samedi	s. Eusèbe.	7	49	4	2	2	45	4	29	13
16	3 *Dim.*	ste. Adélaïde, v.	7	50	4	2	3	12	5	32	14
17	lundi	ste. Olympiade.	7	51	4	2	3	45	6	34	15
18	mardi	s. Gatien, év.	7	52	4	3	4	24	7	33	16
19	mercredi	s. Timoléon. *Q.-T*	7	52	4	3	5	10	8	27	17
20	jeudi	s. Philogone.	7	53	4	3	6	4	9	16	18
21	vendredi	s. Thomas, ap.	7	53	4	4	7	3	9	58	19
22	samedi	s. Honorat.	7	54	4	4	8	8	10	35	20
23	4 *Dim.*	ste. Victoire.	7	54	4	5	9	15	11	5	21
24	lundi	s. Delphin. *V.-J.*	7	55	4	6	10	25	11	33	22
25	mardi	NOEL.	7	55	4	6	11	37	11	58	23
26	mercredi	*s. Etienne, m.*	7	55	4	7			0	soir. 21	24
27	jeudi	*s. Jean, ap. et év.*	7	56	4	8	0	matin. 54	0	45	25
28	vendredi	ss. Innocents.	7	56	4	9	2	7	1	12	26
29	samedi	s. Thomas de C.	7	56	4	9	3	26	1	41	27
30	*Dim.*	ste. Colombe.	7	56	4	10	4	46	2	17	28
31	lundi	s. Sylvestre.	7	56	4	11	6	6	3	2	29

ASSOCIATION NORMANDE

COMPOSITION DU BUREAU.

Directeurs :

Sous-Directeur, M. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, ancien conseiller à la Cour d'appel, rue Bosnières, 25, à Caen.

Directeur général honoraire, M. Léonce DE GLANVILLE, membre de l'Académie nationale de Rouen, rue Bourg-l'Abbé, 19, à Rouen, et au château de Vauville, près Pont-l'Évêque (Calvados).

Secrétaires généraux :

M. CAMPION, avocat, membre de plusieurs académies, à Caen.

M. G. LE VAVASSEUR, membre de plusieurs académies et du conseil général de l'Orne, au château de La Lande-de-Lougé, près Briouze (Orne).

Archiviste :

M. Émile TRAVERS, ancien conseiller de préfecture, à Caen.

Trésorier :

M. P. BATAILLE, rue des Croisiers, 12, à Caen.

CONSEIL PERMANENT :

MM. E. DE ROBILLARD DE BEAUREPAIRE, sous-directeur ; Léonce DE GLANVILLE, directeur honoraire de l'Association ;

MM. Le Préfet du Calvados ;
Le Préfet de la Seine-Inférieure ;
Le Préfet de la Manche ;
Le Préfet de l'Eure ;
Le Préfet de l'Orne ;
RENAULT, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Caen, à Falaise ;
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, à Caen ;
GUÉRARD-DESLAURIERS, ingénieur civil, id. ;
J. TRAVERS, professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen ;
LE JAMTEL, avocat, id. ;
PREMPAIN, professeur au lycée, id. ;
BEAUJOUR, notaire honoraire, id. ;
DE BRÉCOURT, ancien officier de marine, id. ;
Le marquis DE CORNULIER, au château de Fontaine-Henry ;
DE FORMIGNY DE LA LONDE, rue des Carmes, 33, à Caen ;
SENOT DE LA LONDE, docteur en droit, à Parfouru-l'Éclin ;
LE BLANC-HARDEL, ancien imprimeur, trésorier honoraire de l'Association ;

D'après une disposition réglementaire, le Directeur est autorisé à inviter à assister aux réunions du Conseil vingt membres de l'Association, à son choix. Les membres du bureau central et les inspecteurs font de droit partie du Conseil.

Commission pour la publication de l'Annuaire :

MM. DE GLANVILLE, E. DE BEAUREPAIRE, CAMPION, G. LE VAVASSEUR, J. TRAVERS, E. TRAVERS.

Cette Commission, renouvelée chaque année, est chargée de classer les articles destinés à paraître dans l'*Annuaire*, après qu'ils ont été agréés par le Conseil administratif.

Commission des fonds :

MM. CAMPION, GAUGAIN, J. TRAVERS.

Cette Commission seconde le Trésorier dans l'administration financière de la Société, la perception des cotisations; vérifie les comptes, etc. Elle est renouvelée chaque année.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

CALVADOS.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. RENAULT, conseiller honoraire à la cour d'appel de Caen, à Falaise; DE LÉONARD DE RAMPAN, à Écrammeville.

—

ARRONDISSEMENT DE CAEN.

Inspecteur : M.

—

Cantons de Caen.

Inspecteur : M. BARAUDET.

MM.

AIZE, professeur de sciences, rue Caponière, 18, à Caen.
BARAUDET, ancien notaire, rue des Cordes-St-Gilles, 17, id.
BATAILLE, trésorier de l'Association, rue des Croisiers, 12, id.
BEAUDRAP (de), rue de l'Oratoire, 32, id.
BEAUJOUR, notaire honoraire, rue Vilaine, 25, id.
BEAUREPAIRE (E. de Robillard de), ancien conseiller à la cour d'appel, rue Bosnières, 25, id.
BELLECOUR (Émile), directeur de la société d'assurances *La Caennaise*, rue des Carmélites, 29, id.
BÉNARD, ancien négociant, rue Hamon, 9 *bis*, id.
BERJOT, secrétaire de la Chambre de commerce, rue des Carmélites, 10, id.
BOUET, membre de la Société française d'Archéologie, rue de l'Académie, 6, id.
BOUET, marchand de papiers peints, rue St-Pierre, 50, id.

Brécourt (Alfred de), ancien officier de marine, rue du Cours-la-Reine, 7, à Caen.

Burel, représentant de commerce, rue St-Jean, 137, id.

Campion, avocat, rue des Capucins, 10, id.

Carel, avocat, professeur à la faculté de droit, rue de Bayeux, 27, id.

Cauvigny (le baron Roger de), propriétaire, rue des Chanoines, 26, id.

Chantrier, contrôleur du télégraphe au chemin de fer de l'Ouest, rue de Vaucelles, 70, id.

Clair (Hilarie), rue St-Jean, 214, id.

Clamorgan (de), ancien notaire, rue de Geôle, 31, id.

Coudreau fils, négociant, rue St-Jean, 214, id.

Daon, vérificateur des poids et mesures, rue de l'Arquette, 20, id.

Decour (Adolphe), propriétaire, rue de la Marine, 5.

Desmares (Émile), avoué, rue St-Martin, 78, id.

Drouet, rue Jean-Romain, 23, id.

Dubourg, ancien juge au tribunal civil, rue Bosnières, 40, id.

Du Férage (Adolphe), propriétaire, impasse de la Fontaine, id., et à Rosel.

Durel, négociant, rue St-Jean, 100, à Caen.

Du Saussay, ancien conseiller à la cour d'appel, à Épron.

Engerand (Auguste), avocat, rue des Jacobins, 48, à Caen.

Fayel, docteur-médecin, boulevard du Théâtre, id.

Foulon (Albert), représentant de commerce, rue de Falaise, 78, id.

Gaugain, membre de plusieurs sociétés savantes, rue Singer, 18, id.

Guérard-Delaville, propriétaire, rue Royale, 23, id.

Guérard-Deslauriers (Charles), ingénieur civil, place des Anciennes-Boucheries, 20, id.

Guérard-Deslauriers (Ferdinand), négociant, rue St-Jean, 93, id.

Guercheville (le comte de), à Lébisey-Caen.

Guillouard, avocat, professeur à la faculté de droit, rue des Cordeliers, 9, à Caen.

Hain, président de chambre honoraire à la cour d'appel, rue Bosnières, 29, id.

Haleine (la marquise d'), rue du Vaugueux, 65, id.

Handjéri (le prince), rue Le Roi, 1, id.

HETTIER (Charles), docteur en droit, directeur de l'*Assurance mutuelle*, rue Guilbert, 27, à Caen.

JAMES (Auguste), propriétaire, rue St-Sauveur, 45, id.

LANGLOIS, notaire, rue Écuyère, 43, id.

LAVINAY, inspecteur primaire en retraite, rue de la Marine, 9, id.

LE BLANC-HARDEL, ancien imprimeur, rue Froide, 2, id.

LECONTE (Alphonse), négociant, rue de la Gare, 18, id.

LECOUVREUR, ancien entrepreneur de charpenterie, rue de Bayeux, 92 et 94, id.

LE FÉRON DE LONGCAMP, docteur en droit, rue de Geôle, 51, id.

LEGRAND, ancien pharmacien, rive gauche du Canal, id.

LELANDAIS, horticulteur, rue Pavée-St-Ouen, id.

LENORMAND, horticulteur, rue St-Sauveur, 41, id.

LE ROY, horloger-bijoutier, place de la République, id.

LETOURNEUR (Alfred), maire d'Airan, rue Guilbert, 22, id.

MARGUERIE (Frédéric), avocat, place St-Sauveur, 4, id.

MARIE (Ch.), ancien professeur au Lycée, à Venoix.

MAUPOINT, directeur du *Moniteur du Calvados*, à Caen.

MESNIL, négociant, rue St-Jean, 100, id.

MOFRAS, conseiller de préfecture, rue St-Jean, 86, id.

MORIÈRE, doyen de la faculté des sciences, rue de Bayeux, 51, id.

MUTEL (Victor), licencié en droit, rue St-Martin, 88, id.

PARIS (Eugène), licencié en droit, rue St-Martin, 61, id.

PAULMIER (Charles), ancien président de la Chambre de commerce, rue St-Jean, 135, id.

PICOT, greffier du tribunal civil, rue de Bayeux, 35, id.

PORQUET DE LA FÉRONNIÈRE, notaire honoraire, rue Guilbert, 12, id.

PREMPAIN, ancien professeur au Lycée, rue Pailleuse, 5, id.

PRIMOIS, négociant, rue des Carmes, 38, id.

REVILLIASC (le comte René de), rue des Carmes, 9, id.

TINARD, ancien négociant, rue des Chanoines, 20, id.

TRAVERS (Julien), professeur honoraire à la faculté des lettres, rue des Chanoines, 18, id.

TRAVERS (Émile), ancien conseiller de préf., rue des Chanoines, 18, id.

VALORI (le comte de), propriétaire, rue Calibourg, 6, id.

VERRINE, ingénieur municipal, place St-Martin, 14, id.

Canton de Douvres.

Inspecteur : M. DE FORMIGNY DE LA LONDE.

MM.

BIVER (Léon), rue de la Mer, 24, à Langrune.
BLAGNY (le comte de), propriétaire, à Lion.
DONNET, maire de Plumetot.
ENOUF, propriétaire, à Douvres.
FORMIGNY DE LA LONDE (A. de), président de la Société d'agriculture et de commerce de Caen, au château de La Londe, et rue des Carmes, 33, à Caen.
GRENIER, maire de Mathieu.
MAINFROY, ancien commissaire-priseur, à Mathieu.
MULOT, pharmacien, à St-Aubin-sur-Mer.
NIARD, ancien agent-voyer, à Bénouville.
SAMSON, ancien maire d'Hermanville.

—

Canton de Creully.

Inspecteur : M. G. ROBERT.

MM.

CAIRON (de), propriétaire, à Amblie.
CHANCEREL, instituteur communal, à Coulombs.
CHARMEL (le baron du), ancien secrétaire d'ambassade, au château de Vaussieux, à Vaux-sur-Seulles.
CORBEL, entrepreneur, à Courseulles-sur-Mer.
CORNULIER (le marquis de), député, au château de Fontaine-Henry.
DELACOUR (Albert), ancien député, au château de St-Gabriel.
FOURNÈS (le comte de), propriétaire, à Cambes.
NICOLLE (Arsène), propriétaire-agriculteur, à Coulombs.
PÉRONNE (Victor), cultivateur, à Cambes.
ROBERT (Georges), fabricant de dentelles, à Courseulles.
ROGER, maire de Brécy.

Canton de Tilly-sur-Seulles.

Inspecteur : M. LEFRANÇOIS.

MM.

Aboville (le comte d'), à Brouay.
Blangy (le vicomte Auguste de), au château de Juvigny-sur-Seulles.
Boisneville (de), ancien maire de Norrey.
Lefrançois, notaire, maire de Cheux.
Le Hardy (Gaston), propriétaire, ancien maire, à Rots.
Le Jamtel, avocat, maire de Tilly-sur-Seulles, rue Guillaume-le-Conquérant, à Caen.
Picot (Édouard), propriétaire, à Bretteville-l'Orgueilleuse.

Canton de Villers-Bocage.

Inspecteurs : MM. MARGUERITTE et de PARFOURU.

MM.

Féron, ancien maire, membre du conseil général, à Villers-Bocage.
Marguerittе, huissier, à Villers-Bocage.
Parfouru (Théodule de), propriétaire, à Parfouru-sur-Odon.

Canton d'Évrecy.

Inspecteur : M. l'abbé LE BRETON.

MM.

Bonnefons (Louis), propriétaire, à Évrecy.
Denis (Georges), propriétaire, à Curcy.
Halot (Louis), propriétaire, ancien adjoint au maire d'Évrecy.
La Roberdière (Mme de), propriétaire, au château des Mesnils, à Sainte-Honorine-du-Fay.
Le Breton (l'abbé), curé de Sainte-Honorine-du-Fay.
Pagny, fabricant de chaux, maire de La Caisne.
Tournebu de Vacognes (Mme Wladimir de), au château de Vacognes.

Canton de Bourguébus.

Inspecteur : M. DE SAINT-QUENTIN.

MM.

BONCHAMPS (le vicomte de), à Ouézy.
DURSUS, propriétaire, à Garcelles-Secqueville.
LECONTE (l'abbé), curé de St-André-de-Fontenay.
MINOT, ancien maire de Moult.
QUÉLEN (le général vicomte de), au château de Cesny-aux-Vignes.
SAINT-QUENTIN (le comte de), propriétaire et maire, au château de Garcelles, et rue de l'Enganerie, 5, à Caen.

—

Canton de Troarn.

Inspecteur : M. D. DESLOGES.

MM.

ARGENTON (Édouard d'), conseiller d'arrondissement, ancien maire, au château de Ste-Honorine, à Hérouvillette.
BONHOMME, cultivateur, à Troarn.
BRIARD, propriétaire, à Bures.
CHAMPIN, propriétaire, à Petiville.
DESLOGES (Désiré), membre de la Chambre des Députés, maire de Janville.
GERMINY (le comte de), ancien député, à Bavent.
GERMINY (le comte Marcel de), à Beneauville-Bavent.
LEBAILLY, propriétaire, à Sannerville.
VIEL, cultivateur, à Banneville-la-Campagne.

ARRONDISSEMENT DE BAYEUX.

Inspecteur : M. G. VILLERS.

—

Canton de Bayeux.

Inspecteur : M. ANQUETIL.

MM.

Anquetil, avocat, rue des Ursulines, à Bayeux.
Auvray (Adolphe), libraire, rue St-Jean, 19, id.
Basley, docteur-médecin, id.
Bellenger (Auguste), horticulteur-pépiniériste, id.
Bérault (Aimé), armurier, rue des Cuisiniers, id.
Bertot, ancien président du tribunal de commerce, id.
Bonnechose (de), propriétaire, à Monceaux.
Boutrais, ancien notaire, à Bayeux.
Bricqueville (le marquis Alfred de), rue des Bouchers, id.
Carpentier (Jacques-Louis), propriétaire, id.
Cauvin (Charles), organiste, rue des Cuisiniers, id.
Chatel (Auguste), propriétaire, à Vaucelles, près Bayeux.
Conseil, ancien percepteur, rue des Bouchers, à Bayeux.
Collard (l'abbé), curé de la cathédrale, id.
Cussy (Adalbert de), propriétaire, id.
Cussy (le baron Albert de), propriétaire, rue d'Aprigny, id.
Deshameaux (Anatole), propriétaire, à Bayeux.
Desmazures, propriétaire, à Cussy.
Desnoyers, propriétaire, à Bayeux.
Desramé-Dubois, juge de paix, id.
Étienne (Henri), docteur en droit, id.
Fermal, avoué, id.
Foy (le comte Fernand), maire, au château de Barbeville.
Gérard (le baron), député, conseiller général, à Barbeville.
Gérard (le baron Maurice), propriétaire, id., id.
Gervaise (Paul), négociant en beurre, id.

Glos (de), propriétaire, à Bayeux.
Goudier (l'abbé), vicaire-général, id.
Grécourt (de), propriétaire, id.
Guillemette, avoué, id.
Guisle (Albert), chapelier, id.
Hamel (Jules), professeur de stéréotomie à l'école municipale de Bayeux, id.
Juvigny (de), membre de la Société française d'Archéologie, id.
Laffaiteur, horticulteur, rue St-Laurent, id.
Lahaye (Constant), horticulteur, rue St-Laurent, id.
Lainé, ancien agent-voyer d'arrondissement, id.
La Nièce, avoué, id.
Lefrançois (l'abbé), curé de St-Loup-Hors.
Lélu (Émile), propriétaire, à Bayeux.
Lorillu (Frédéric), agent d'affaires, id.
Mahot, architecte, id.
Manoury, pharmacien, id.
Maynier, bibliothécaire, id.
Martin, horticulteur, rue St-Laurent, id.
Moutier (Georges), architecte, id.
Niobey, notaire honoraire, membre du conseil général, maire, id.
Ollivier (Paul), maître d'hôtel, rue des Bouchers, id.
Payan (Octave), imprimeur, id.
Pouchin, agent d'affaires, rue de la Juridiction, id.
Raisin, négociant, conseiller municipal, id.
Rotz (Norbert de), membre de la Société française d'Archéologie, id.
Seigle (Edmond), clerc d'agréé, rue de Cremel, id.
Simon, banquier, juge au tribunal de commerce, adjoint, id.
Tallevast, commissaire-priseur, place du Marché, id.
Tavigny, avocat, conseiller municipal, id.
Thomas, avoué honoraire, id.
Villers (Georges), président de la Société d'agriculture, adjoint au maire de Bayeux, id.
Voisin (l'abbé), chanoine, id.
Yvray (Charles), propriétaire, rue St-Loup, id.

Canton de Ryes.

Inspecteur : M.

MM.

Bonvouloir (le comte Didier de), à Magny.
Brisset (Maxime), régisseur, à Vienne.
Cauvin (Louis), sculpteur, à Esquay-sur-Seulles.
Chanterenne (de), à Commes.
Clinchamps (Gustave de), propriétaire, au Manoir.
Dauger (le baron Gustave), au château d'Esquay-sur-Seulles.
Gosset (Gustave), à Commes.
Joret-Desclosières (Gabriel), maire de Longues.
La Loyère (le comte Albéric de), ancien colonel de cavalerie, maire de Vienne.
Lescaudey de Manneville, au château de Lescure, par Port-en-Bessin.
Martin, agent-voyer en retraite, à Ryes.
Rotz (Olivier de), à Vaux-sur-Aure.

—

Canton de Trévières.

Inspecteur : M. DOUBLET.

MM.

Barey (Léon), maire de Maisons.
Bunouf (Gustave), négociant, id.
Cauvigny (de) fils, propriétaire, à Vierville.
Chatel (Pierre), agriculteur, à Formigny.
Costey (Tranquille), négociant, à Trévières.
Costrel, maire de Colombières.
Cussy (le comte Alexandre de), propriétaire, à Mandeville.
Dansos, propriétaire, à Colombières.
De Lahaye, propriétaire, à Rubercy.
Déterville (l'abbé), curé de Mosles.

Dodeman (Victor), instituteur, à Trévières.
Doublet, juge de paix, id.
Dubosq (Michel), propriétaire et maire, à Blay.
Dudouit, notaire, à Bernesq.
Hervieu (Albert), négociant, au Breuil, par Littry.
Jouglard, propriétaire, à Écrammeville.
Jourdain, instituteur, à Aignerville.
Legallois (Aristide), propriétaire, à Trévières.
Le Moutier, ancien notaire, à Maisons.
Léonard de Rampan (de), au château d'Écrammeville.
Marescot (l'abbé), curé de Formigny.
Marguerit (Léonce de), propriétaire, à Vierville.
Marie (Arthur), cultivateur, à Écrammeville.
Pagny, fabricant de chaux, id.
Salles (Émile), notaire, à Trévières.
Vaulogé (Jean de), conseiller d'arrondissement, maire de Tour.
Ygouf (Henri), propriétaire, à Vierville.

—

Canton d'Isigny.

Inspecteur : M. de LÉONARD de RAMPAN, de la Société française d'Archéologie.

MM.

Anne (Marcel), mécanicien, à Isigny.
Basley, négociant, id.
Beaucousin (Théophile), fabricant de chaux, id.
Bertrand, agent d'affaires, id.
Beuville, propriétaire, à Castilly.
Bilheust, baron d'Argenton (Eugène de), au château de St-Marcouf.
Cussy (le comte Raoul de), propriétaire, à Caenchy.
Cussy de Jucoville (le marquis Charles de), au château de Jucoville, à La Cambe.
Debon, ancien maire d'Isigny.
Demagny, négociant, maire d'Isigny.

Fouchard (Charles), docteur-médecin, à La Cambe.
Hardel, propriétaire-cultivateur, à St-Germain-du-Pert.
Hue (Pierre-Victor), instituteur, à Longueville.
Le Carbonnel, maire de Longueville.
Lemoigne (M^me^), propriétaire, à Isigny.
Lenevеu (Félix), propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Le Noel (Désiré), négociant, à Isigny.
Le Paisant (Félix), propriétaire, à Longueville.
Le Petit, propriétaire, à Deux-Jumeaux.
Maine (François), cultivateur, id.
Marescot (l'abbé), curé de Mestry.
Marie, instituteur, à Grandcamp.
Martin (l'abbé), curé de Longueville.
Moy, propriétaire, ancien maire de Grandcamp.
Pain, notaire, à Lison.
Pagny, propriétaire, à Cartigny-L'Épinay.
Planquette fils, propriétaire, à La Cambe.
Tostain, armateur, à Grandcamp.
Vacquerie, notaire, adjoint, à Isigny.
Valette fils, négociant, id.
Voisin (l'abbé), curé de Canchy.

—

Canton de Balleroy.

Inspecteur : M. le vicomte Thibault du MANOIR.

MM.

Boissel (Ch.), propriétaire, à Juaye-Mondaye.
Broglie (le prince Raymond de), au château de Vaubadon.
Chabriac, maire de Balleroy.
Du Manoir (le vicomte Thibault), propriétaire, rue Bourbesneur, à Bayeux.
Guillet (Arsène), propriétaire, à Juaye-Mondaye.
Lalos, instituteur, à Littry.
Lebaudy, propriétaire, à Juaye-Mondaye.

Le Nourrichel (Georges), maire de Campigny.
Suzanne (Paul), propriétaire, à Balleroy.

—

Canton de Caumont.

Inspecteur : M. BAUDET.

MM.

Achard de Vacognes, propriétaire, à Septvents.
Baudet, ancien conseiller général, maire de Caumont.
Bisson, docteur-médecin, à Caumont.
Goubot, propriétaire, id.
Hébert-Duperron (l'abbé), inspecteur d'académie honoraire, à Livry.
Labbey, pharmacien, conseiller général, à Caumont.
Sanson (l'abbé), curé de Ste-Honorine-de-Ducy.
Senot de La Londe, docteur en droit, conseiller d'arrondissement, à Parfouru-l'Éclin, et rue des Carmes, 32, à Caen.

ARRONDISSEMENT DE VIRE.

Inspecteur : M. de LARTURIÈRE.

—

Canton de Vire.

Inspecteur : M. DORTÉE.

MM.

Auvray (Henri-Charles), ancien juge au tribunal civil, à Vire.
Bouvet, ancien notaire, id.
Dior, négociant, à Neuville.
Dortée (Félix), receveur des hospices, à Vire.
Gauquelin (Jean-Louis), ancien professeur, id.
Hurt, notaire honoraire, id.

Lachèvre, juge au tribunal civil, à Vire.
Labturière (de), ancien membre du conseil général, id.
Larue (Charles de), propriétaire, id.
Le Moine (Edmond), ingénieur-architecte, à Neuville.
Le Petit, docteur-médecin, id.
Lorier, au château de St-Clair, par Vire.
Poupion (Achille), ancien greffier du tribunal civil, à Vire.
Thouroude, agent d'affaires, id.
Tricault (Cyrille), propriétaire et conseiller municipal, id.
Vaussy, ancien pharmacien, id.
Vimont (Augustin), mécanicien, à Vaudry.

Canton d'Aunay-sur-Odon.

Inspecteur : M.

MM.

Broglie (le prince Henri de), au château de St-Georges-d'Aunay.
Dumaine, pharmacien, à Aunay-sur-Odon.
Grouchy (le marquis Georges de), officier d'état-major, au château de La Ferrière-Duval.
Saint-Pierre (le vicomte Ladislas de), membre du conseil général, sénateur, maire de St-Pierre-du-Fresne.

Canton de Bény-Bocage.

Inspecteur : M. J. DELOUEY.

MM.

Delouey (Jules), propriétaire, maire, à Bény-Bocage.
Lair, docteur-médecin, ancien maire de Bény-Bocage.
Le Bain (Richard), propriétaire, au Tourneur.
Le Boucher, id., à Beaulieu.
Navet du Fougeray (Antonin), à St-Martin-des-Besaces.
Rault, médecin-vétérinaire, à Bény-Bocage.
Rouyé, ancien maire de Carville.

Canton de Saint-Sever.

Inspecteur : M. DE PETIVILLE.

MM.

PETIVILLE (de), membre du conseil général, ancien maire de St-Sever.
PONTBELLENGER (le comte de), propriétaire, maire de Pontbellenger.

—

Canton de Vassy.

Inspecteur : M. DE CHÊNEDOLLÉ.

MM.

ACHARD (Alfred), propriétaire, à St-Charles-de-Percy.
AIGNEAUX (Henri d'), propriétaire, au Désert.
AIGNEAUX (Médéric d'), id., au Theil.
CHÊNEDOLLÉ (de), ancien inspecteur des forêts, à Burcy et à Vire.
ENAULT (l'abbé), curé-doyen de Vassy.
HÉBERT, conseiller général, maire, à Vassy.
LE MASSON (Jules), avocat, id.

—

Canton de Condé-sur-Noireau.

Inspecteur : M. BLANCHARD.

MM.

AUGER (Édouard), négociant, à Condé-sur-Noireau.
BLANCHARD, notaire, id.
BOISNE (Eugène), avocat, id.
BOSSARD (l'abbé), curé-doyen de St-Sauveur, id.
BRISOLLIER-DUPARC (Gustave), propriétaire, id.
HAUVILLE (Émile), filateur, id.
HAVARD (Albert), id., id.
HUVET, filateur, id., id.

PELIER-DUVERGER (Georges), à Condé-sur-Noireau.
ROBILLARD, propriétaire, id.
SAUSSAY (Ernest du), id., id.
TIRARD (Jules), bibliothécaire, id.

ARRONDISSEMENT DE FALAISE.

Inspecteur : M. MÉRIEL.

Cantons de Falaise.

Inspecteur : M. DORVAL.

MM.

BARBOT, docteur médecin, à Falaise.
BRÉCOURT (le général de), id.
CLOCK (le baron de), propriétaire, id.
DAVOIS (Jules), receveur des hospices, id.
DORVAL, ancien pharmacien, id.
DUCLOS-MAHEUT, filateur, ancien juge au tribunal de commerce, id.
DURAND (Léonce), propriétaire, à La Hoguette.
EYRAGUES (M^me^ la marquise d'), propriétaire, à Falaise.
FROTTÉ (le comte de), propriétaire, id.
GATINEAU (Charles), propriétaire, id.
LA FRESNAYE (le baron Henri de), ancien officier de marine, id.
LEBOURGEOIS, propriétaire, au château de Longpré, près Falaise.
LECHERPY (M^me^), à Falaise.
LE CLERC (Raymond), maire de La Hoguette.
LE COUTURIER (Louis-Charles), tanneur et propriétaire, à Falaise.
LENTAIGNE (Édouard), ancien magistrat, id.
LÉPY, négociant, id.
LESASSIER-BOISAUNÉ (Henri), ancien conseiller d'arrondissement, id.
MAGNY (A. de), ancien conseiller d'arrondissement, maire de Rapilly.

MÉRIEL (Amédée), homme de lettres, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, à Falaise.
MORELL (le baron de), propriétaire, id.
OILLIAMSON (le comte d'), à St-Germain-Langot.
PESCHET (Charles), négociant, à Falaise.
PICHONNIER (Noé), propriétaire, id.
RABOT, avocat, id.
RAVENEL, horticulteur, id.
RENAULT, conseiller honoraire à la cour d'appel, id.
ROSSIGNOL (Céphas), ancien suppléant du juge de paix, id.
SAINTE-CROIX (de), propriétaire, au Détroit.
SÉRAN (le comte Harold de), au château de La Tour.
VERSAINVILLE-ODOARD (le marquis de), au château de Versainville.

—

Canton de Morteaux-Coulibœuf.

Inspecteur : M.

MM.

CHAPRON, cultivateur, à Épaney.
DESTUT D'ASSAY (le comte Henri), au château de Vicques.
GUYON DES DIGUÈRES (Conrad), propriétaire, à Beaumais.
LAGRANGE (Paul), au château de Blocqueville, à Morteaux-Coulibœuf.

—

Canton de Bretteville-sur-Laize.

Inspecteur : M. PLESSIS.

MM.

ARTOIS, instituteur, à Grainville-Langannerie.
AUBIGNY (d'), marquis d'Assy, à Ouilly-le-Tesson.
PAULMIER (Charles), conseiller général, député, maire de Bretteville-sur-Laize.
PAULMIER (Yvan), propriétaire, à Bretteville-sur-Laize.
PLESSIS, notaire honoraire, maire de Maizières.

Canton de Thury-Harcourt.

Inspecteur : M. PAGNY.

MM.

Angerville (le marquis d'), propriétaire et maire, à Martainville.
Angerville (le comte Noé d'), id.
Auger (Albert), ancien percepteur, à Thury-Harcourt.
Bellenger (Albert), propriétaire, id.
Boscher (Abel), docteur-médecin, id.
Croisilles (de), propriétaire, à St-Rémy.
Denis (Henri), propriétaire, à Croisilles.
Duhamel, propriétaire, à Clécy.
Gassart (vicomte de), à Esson.
Harcourt (le duc François d'), membre de la Société française d'Archéologie, ancien député, au château d'Harcourt.
Pagny, propriétaire, à Thury-Harcourt.
Paynel, propriétaire, hameau de La Landelle, à Clécy.
Renault, propriétaire-exploitant, à Espins.

ARRONDISSEMENT DE LISIEUX.

Inspecteurs : MM. GROULT (Edmond) et SAMSON (Méry).

Cantons de Lisieux.

Inspecteur : M.

MM.

Aubert, maire de St-Désir de Lisieux.
Bossey, propriétaire-cultivateur, à Glos.
Brochet, pharmacien, à Lisieux.
Corbière, vétérinaire, id.
Degrenne, instituteur, id.

DELAPORTE, docteur en droit, à Lisieux.
DELARUE, docteur en droit, juge au tribunal civil, id.
DUBOIS (Georges), avoué, id.
DUCHESNE (Paul), manufacturier, membre du cons. général, ancien député, id.
ÉLISABETH, instituteur, à Courtonne-la-Meurdrac.
FERTEY, juge au tribunal de commerce et conseiller municipal, à Lisieux.
FLEURIOT, ancien président du tribunal de commerce, membre du conseil général, id.
GILLOTIN (M^me^), propriétaire, id.
GRISON, négociant, à St-Désir, hameau du Camp-Franc.
GROULT (Edmond), avocat, docteur en droit, à Lisieux.
LA CROIX (de), greffier en chef du tribunal civil, id.
LE BRUN, avoué, membre de plusieurs Sociétés savantes, id.
LEMAIGNEN (Louis), propriétaire, id.
LEVILLAIN, adjoint au maire de St-Désir de Lisieux.
MICHEL, avoué, ancien maire de Lisieux.
NEUVILLE (le marquis de), maire de Courtonne-la-Meurdrac.
PAPON (Alexandre), receveur de l'usine à gaz, à Lisieux.
PÉRRAULT, propriétaire, id.
PETIT, président du tribunal de commerce, id.
PUCHOT (Charles), boulevard Pont-l'Évêque, id.
SAMSON (Méry), manufacturier, id.
SAMSON (Jean), id., id.
SORTAIS, ancien horloger, id.
TARGET, ancien ministre plénipotentiaire, à St-Désir de Lisieux et à Paris.

—

Canton d'Orbec.

Inspecteur : M. HUE.

MM.

BARBOU, agent-voyer en retraite, à Orbec.
BIBET, vétérinaire, id.

Bonnel (Gustave), fabricant de rubans, à Orbec.
Colbert (le marquis de), ancien député, à St-Julien-de-Mailloc.
Du Merle (le comte), propriétaire, à La Vespière.
Ferey, propriétaire, maire, à Tordouet.
Gassart (vicomte Didier de), au château de St-Paul-de-Courtonne.
Hue, docteur-médecin, maire d'Orbec.
Laniège, percepteur de St-Martin-de-Bienfaite, à Orbec.
Lebarbé, notaire, id.
Loir (l'abbé), curé de St-Martin-de-Bienfaite.
Lugan (Georges), pharmacien, à Orbec.
Motte, propriétaire, adjoint, id.
Moutier, notaire, id.
Noinville (de), au château de St-Martin-de-Bienfaite.
Oursel (Armand), capitaine des pompiers, à Orbec.
Poussin, cultivateur, id.
Quentin, propriétaire, id.
Rouvray (Jean-François), propriétaire, id.
Vigan (de) ancien inspecteur des forêts, à Cerqueux.

—

Canton de Livarot.

Inspecteur : M. Paul de NEUVILLE.

MM.

Fleuriel (Sylvain), propriétaire, à Mesnil-Germain.
Letellier (Félix), juge de paix, à Livarot.
Lyée de Belleau (Ch. de), membre du conseil général, maire de Notre-Dame-de-Courson.
Mély (de), propriétaire, au Mesnil-Germain.
Mesnil-Durand (le baron du), au Mesnil-Durand.
Montgommery (le comte de), au château de Fervaques.
Neuville (le vicomte Paul de), ancien maire de Livarot.
Neuville (le vicomte Louis de), propriétaire, à St-Michel-de-Livet.
Racine, ancien notaire, à Livarot et à Paris.

—

Canton de Saint-Pierre-sur-Dives.

Inspecteur : M. MESNIL.

MM.

Clausier, propriétaire, à St-Pierre-sur-Dives.
Delacour, instituteur, à Vaudeloges.
Duchesne fils, imprimeur, à St-Pierre-sur-Dives.
Mesnil, banquier, *id.*
Serey, agriculteur, à Bretteville-sur-Dives.

Canton de Mézidon.

Inspecteur : M. POUETTRE.

MM.

Bacon, maire de Bissières.
Baudoire, greffier de la justice de paix, à Mézidon.
Beaumont (Élie de), maire, à Canon.
Brunet, médecin-vétérinaire, maire, à Mézidon.
Delamare, propriétaire, à St-Aubin-sur-Algot.
Dupont, pharmacien, ancien maire de Mézidon.
Hincelin, propriétaire, maire, à Biéville-en-Auge.
Léger, propriétaire, à Mesnil-Mauger.
Le Masle (Ernest), propriétaire-agriculteur, ancien maire, à St-Pair-du-Mont.
Leneveu (Henri), agriculteur, à Écajeul.
Pouettre aîné, suppléant du juge de paix de Mézidon, rue du Cours-la-Reine, 1, à Caen.

ARRONDISSEMENT DE PONT-L'ÉVÊQUE.

Inspecteur : M. NÉRON.

Canton de Pont-l'Évêque.

Inspecteur : M. DE VAUQUELIN.

MM.

BERTOT, notaire, à Pont-l'Évêque.
DAVID (Fernand), id.
DELAMORINIÈRE (Émile), propriétaire, à St-Étienne-la-Thillaye.
DESPORTES (Jules), ancien notaire, à Pont-l'Évêque.
DUBOS, avoué, id.
FLOQUET, marchand de cidre, id.
JULIEN, conseiller général, maire de Pont-l'Évêque.
LABEY, juge de paix en retraite, à Beaumont-en-Auge.
LATOUR (Jules), propriétaire à Surville.
LEFÈVRE (Dominique), agriculteur, au château de Glatigny, à Tourgéville.
LEGRIP, ancien avoué, juge-suppléant à Pont-l'Évêque.
LEVILLAIN, propriétaire, à Reux.
LUCET, juge-suppléant au tribunal civil de Pont-l'Évêque.
MARTINIÈRE fils, à St-Étienne-la-Thillaye.
NÉRON, propriétaire, au château de Pierrefitte, et avenue Hoche, 15, à Paris.
PELLEGARS-MALHORTIE (de), maire de Tourville.
PRAILAUNÉ (de), avoué, secrétaire de la Société d'agriculture, à Pont-l'Évêque.
VAUQUELIN DE LA BROSSE (de), au château de Drumare, à Surville.

Canton de Trouville.

Inspecteur : M. LECOURT.

MM.

HAUTPOUL (le comte d'), ancien maire, à Trouville.
LA HANTE (Gustave de), au châlet de La Hante, à Deauville.
LECOURT, notaire, à Deauville.
MANOURY, maire de Villerville, à Trouville.
RICARD (Joseph), éleveur, à Villerville.

Canton d'Honfleur.

Inspecteur : M. LUARD.

MM.

AMIOT (Édouard), propriétaire, à Honfleur.
BALLÉ, secrétaire de la Chambre de commerce et professeur au collège, id.
BLANCHET (Gustave), négociant, id.
BLOTTIÈRE père, trésorier de la Chambre de commerce, banquier, id.
BOUDIN, principal du collège, id.
BRÉARD, notaire, id.
DALIBERT (l'abbé), curé de Ste-Catherine de Honfleur.
DASCHER, route de Pont-Audemer, à Honfleur.
DEVILLE, employé à la mairie, id.
DUHAULT (Georges), propriétaire, id.
ÉLIE, maître d'hôtel, id.
FOUQUES-DESMARAIS, notaire honoraire, id.
GOUPIL, banquier, id.
GRUINTGENS, boulevard de la République, 26, id.
GUÉNIER, docteur-médecin, id.
GUÉRET, pharmacien, id.
HÉBERT, architecte, id.
LAMARE, docteur-médecin, id.
LA PIQUERIE (de), pharmacien, id.

Laurent, fabricant de meubles, à Honfleur.
Le Compagnon, conseiller municipal, id.
Lefèvre, notaire, id.
Lefort (Anatole), rue St-Léonard, id.
Lefrançois (Charles), receveur des établissements de bienfaisance, id.
Louveau, négociant en cidre, id.
Luard, ancien conseiller général et ancien maire de Honfleur.
Michaud (Charles-Henri), chimiste, à Honfleur.
Michelon, manufacturier, id.
Montreuil, négociant, id.
Piel (l'abbé L.), curé d'Équemauville.
Quindry, sous-principal du collège de Honfleur,
Renoult (Henri), négociant, côte de Grâce, à Honfleur.
Ruel, architecte de la ville, id.
Sorel (Mme C.-Hugues), id.
Thierry de Ville-d'Avray, id.

—

Canton de Blangy.

Inspecteur : M. DELAMARRE.

MM.

Beaucourt (le comte de), membre de la Société française d'Archéologie, au Mesnil-sur-Blangy.
Delamarre, ancien notaire, ancien membre du conseil d'arrondissement, à Blangy.
Doublet, instituteur, id.
Leproux (Gilles-Benjamin), propriétaire, au Mesnil-sur-Blangy.
Nonchet, propriétaire, aux Authieux-sur-Calonne.

—

Canton de Cambremer.

Inspecteur : M.

MM.

Witt (Conrad de), propriétaire, membre du conseil général, député, au château du Val-Richer, maire de St-Ouen-le-Pin.
Witt (Cornélis de), ancien député, à St-Ouen-le-Pin et à Paris.
Witt (Pierre de), à St-Ouen-le-Pin.

Canton de Dozulé.

Inspecteur : M. LOISEL.

MM.

Boyère, notaire, à Dives.
Chevallier, ancien conseiller général, maire de Criequeville-en-Auge.
Civille (le comte de), au château de Longueval, à Cresseveuille, et rue Guilbert, à Caen.
Koenigswarter (Jules), propriétaire, à Putot-en-Auge.
Loisel, notaire, à Dozulé.
Serbat (Émile), maire de Brucourt.
Tardif, conseiller d'arrondissement, à Dozulé.
Thomas (l'abbé), curé-doyen de Dozulé.
Yanville (le comte Raymond d'), au château de Grangues.

MANCHE.

Inspecteur divisionnaire :

M. Ovide ÉNAULT.

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LO.

Inspecteur : M.

Canton de Saint-Lo.

Inspecteur : M.

MM.

Commines (le comte Arthur de), route de Carentan, à St-Lo.
Dolbet, archiviste du département, id.
Dieu (Alfred), avocat, id.
Élie (F.-J.-T.), imprimeur, président de la Société d'agriculture, id.

Enguehard (Alfred), ancien greffier du tribunal civil, id.
Frémin (Léon), propriétaire, id.
Jehanne (Adolphe), propriétaire, à Rampan.
Le Breton, horticulteur, route de Carentan, à St-Lo.
Le Masson (Édouard), ancien trésorier de la Société d'agriculture, id.
Le Parquois (Léon), fabricant de tissus, id.
Lepingard (Édouard), ancien chef de division à la préfecture, id.
Le Souef, inspecteur des contributions indirectes, id.
Onfroy, sous-directeur de la compagnie Granger, id.
Patry (Léon), négociant, à St-Lo.
Roseray (Alfred), professeur d'agriculture, id.
Sauvage (Édouard), propriétaire, id.
Yver (Louis), propriétaire, maire d'Agneaux.

—

Canton de Canisy.

Inspecteur : M. OZENNE.

MM.

Dam (Adrien), manufacturier, à Dangy.
Marin (Ernest), docteur-médecin, à Gourfaleur.
Ozenne (Paul), propriétaire, id.
Kergorlay (le comte de), au château de Canisy.
Saint-Meleuc (de), au château de Dangy.
Sanson de La Valesquerie, propriétaire, à St-Ebremond-de-Bon-Fossé.
Yver de La Vigne Bernard, conseiller général, à St-Martin-de-Bon-Fossé.

—

Canton de Carentan.

Inspecteur : M.

MM.

Dombreval, ancien notaire, à Carentan.
Gillain (Victor), propriétaire, id.
Gouville (Gustave), conseiller général, id.

LEPELLETIER (Joachim), négociant en beurre, à Carentan.
LEPELLETIER (Théodore), id., id.
QUÉTEL (Adolphe), propriétaire, à St-Côme-du-Mont.

—

Canton de Saint-Clair.

Inspecteurs : MM. DE ROCHEFORT et DES HAMEAUX.

MM.

DES HAMEAUX (Hervé), ancien maire de Cerisy-la-Forêt.
LAISNEY (Pierre), propriétaire, id.
ROCHEFORT (de), ancien conseiller d'arrondiss., à St-Jean-de-Savigny.
SAINT (Pierre-Victor), à Airel.

—

Canton de Percy.

Inspecteur : M.

M. DUFOUC (Jules), propriétaire, à Percy.

—

Canton de Marigny.

Inspecteur : M. GUILLOT.

M. GUILLOT (Gaëtan), avocat, maire de St-Gilles, à St-Lo.

—

Canton de Tessy.

Inspecteur : M. le marquis LE CHARTIER DE SÉDOUY.

MM.

GANNE DE BEAUCOUDREY, propriétaire, à Beaucoudray.
LAFORGE (Alexandre), propriétaire, à Tessy-sur-Vire.
LE CHARTIER DE SÉDOUY, au château de Beuvrigny.
LESAGE, père, propriétaire, à Tessy.

Lesage, fils, propriétaire, à Tessy.

Payen de La Garanderie, ancien juge de paix, président du comice agricole, id.

Prémont, ancien conseiller à la cour d'appel, au château de La Millerie, à Tessy, et rue Guilbert, 8, à Caen.

—

Canton de Torigny.

Inspecteur : M. Georges CANU.

MM.

Canu (Charles), propriétaire, à Torigny.

Canu (Georges), médecin-vétérinaire, à Torigny.

Dufour (Aimé), id.

ARRONDISSEMENT DE VALOGNES.

Inspecteur : M. SÉBIRE.

—

Canton de Sainte-Mère-Église.

Inspecteur : M. le marquis d'AIGNEAUX.

MM.

Aigneaux (le marquis d'), propriétaire, au château de l'Ile-Marie.

Beaufort (le comte de), au château de Plain-Marais, ancien maire de Beuzeville-au-Plain.

Clément, propriétaire, à St-Germain-de-Varreville.

Godard, propriétaire, à Picauville.

Jean (Lucien), propriétaire, à Beuzeville-la-Bastille.

Maillard (Céran), agriculteur, à Ste-Marie-du-Mont.

Prémont (Paul), propriétaire, maire, id.

—

Canton de Montebourg.

Inspecteur : M. le comte DE PONTGIBAUD.

MM.

DEBAINS, ingénieur-constructeur, à Montebourg.
FLERS (Ferdinand de), au château d'Hémévez.
LA FOSSARDIÈRE (de), propriétaire, ancien maire de Fontenay.
LE MOIGNE DU TAILLIS, maire d'Urville, près Valognes.
LEMOIGNE, propriétaire, au Ham.
PONTGIBAUD (le comte César de), membre du conseil général, maire de St-Marcouf.

—

Canton de Saint-Sauveur-le-Vicomte.

Inspecteur : M. FOUBERT.

MM.

FOUBERT, sénateur, à St-Sauveur-le-Vicomte.
HAMEL, docteur-médecin, à Rauville-la-Place.
HAMEL fils, cultivateur, id.
HERSAN, conseiller d'arrondissement, à St-Sauveur-le-Vicomte.
JACQUELINE, propriétaire, id.
LA BRETONNIÈRE (le vicomte de), id., à Golleville.
LA HOUSSAIERIE (de), propriétaire, ancien maire de Colomby.
PARFOURU (Anatole de), propriétaire, maire de Hauteville.

—

Canton de Quettehou.

Inspecteur : M. DU MESNILDOT.

MM.

BOYER (de), propriétaire, à St-Vaast-la-Hougue.
COLLAS-CORDERIE, maire de Quettehou.
LEMARQUAND, juge de paix, à St-Vaast-la-Hougue.

Du Mesnildot (A.), maire d'Anneville-en-Saire.
Noel (François), cultivateur, à St-Vaast-la-Hougue.
Rouxel, maire de Teurthéville-Bocage.
Valori (le comte Louis de), à Aumeville-Lestre.

—

Canton de Valognes.

Inspecteur : M. FOULON.

MM.

Bernard, propriétaire et négociant, à Valognes.
Bretel (Adolphe), négociant en beurre, id.
Bretel (Eugène), id., id.
Cadic (Stéphen), au château de Fantaisie, près de Valognes.
Carré (Louis), carrossier, à Valognes.
Douville (l'abbé), chapelain de la communauté des Bénédictines, id.
Doyard de Lamotte, libraire, id.
Foulon, avocat, id.
Gallemand (Edmond), président du tribunal civil, id.
Goubaux (Joseph), caissier de la caisse d'épargne, id.
Goubaux (Eugène), agent d'affaires, id.
Goubaux (Jérôme), avocat, id.
Grou, secrétaire de la sous-préfecture, id.
Guillebert-Beaumarais, propriétaire, id.
Hubert, propriétaire et boucher, id.
Humbert, propriétaire, id.
Lebiez, receveur de l'enregistrement, id.
Le Chevalier (Gustave), id.
Leclerc, avocat, adjoint au maire, id.
Leduc (Auguste), trésorier de la Société d'agriculture, id.
Lemaréchal, maître d'hôtel, au Louvre, id.
Oury (Lucien), notaire, id.
Parfouru (Gaston-Abasquéné de), propriétaire, à Yvetot.
Regnouf de Vains, propriétaire, au château de Pannelier, à Brix.
Rochette de Lempdes, ingénieur, à Valognes.
Samson, juge de paix, id.

Sebire, docteur-médecin, membre du conseil général de la Manche, maire de Valognes.

Tessero (le T. R. P.), eudiste, supérieur du petit séminaire, à Valognes.

Thouin, avoué, id.

—

Canton de Briequebec.

Inspecteur : M.

MM.

Bitouzé, propriétaire, à Négreville.

Chivré (le comte de), à Sottevast.

Le Marchand, propriétaire, à Rauville-la-Bigot.

ARRONDISSEMENT DE CHERBOURG.

Inspecteur : M.

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Cherbourg, M. Noel.
— de Beaumont, M.
— d'Octeville, M. Périaux, à Querqueville.
— des Pieux, M.
— de St-Pierre-Église, M.

MM.

Bonfils, négociant, à Cherbourg.

Chivré (de), propriétaire, à Gonneville.

Gohel (Charles), rue Christine, à Cherbourg.

Houyvet, maire de Fermanville.

Le Breton, agriculteur, au Mesnil-au-Val.

Le Carpentier fils, propriétaire, à Ste-Croix-Hague.

Lechevalier (Eugène), propriétaire, rue de l'Ouest, 72, à Coutances.
Leclerc (Louis), grainetier-horticulteur, id.
Le Duc, receveur de l'enregistrement, id.
L'Équilbec, receveur principal des contributions indirectes, id.
Le Franc (Henri), négociant, id.
Le Huby (Bon), entrepreneur, id.
Le Loup (E.), caissier à la recette des finances, id.
Lemare, professeur au lycée, id.
Lemare (Paul), propriétaire, id.
Lemare (Albert), négociant, id.
Lemuet (Léon), propriétaire, id.
Le Noir (Alphonse-Constant), propriétaire, ancien négociant, id.
Le Noir (Albert), négociant, id.
Le Nourry, maître d'hôtel, id.
Leparquier (René), censeur du lycée de Coutances.
Le Quertier (Alexandre), pépiniériste, à Cambernon.
Le Seney, fabricant de chaussures, à Coutances.
Le Tonnelier (Eugène), notaire, id.
Le Von, bijoutier, id.
Magny, président de la Société d'horticulture, à St-Nicolas de Coutances.
Marie (Pierre), quincaillier, à Coutances.
Marrietta (Prosper), horticulteur, id.
Michel, percepteur de St-Lo-Courcy, id.
Montaigne (Charles), marbrier, id.
Niobey (Félix), ancien notaire, id.
Plaine, sous-préfet honoraire, id.
Pigeon (l'abbé), chanoine titulaire, id.
Pilorget (Marin), architecte, inspecteur diocésain, id.
Podevin (Alex.), négociant, id.
Puisney (Georges), négociant, id.
Rabec (Léon), avocat, id.
Robin-Prévallée, receveur des domaines en retraite, id.
Rouelle, négociant, id.
Saillard, ancien notaire, adjoint au maire, id.
Saillard (Théophile), négociant, id.

Sallettes fils, imprimeur, à Coutances.
Sarot, avocat, vice-président de la Société du Cotentin, id.
Tanquerry, docteur-médecin, id.
Turgis (Mme), propriétaire, rue de Guerney, 4, id.
Vallée, employé à la mairie, id.
Villedieu, banquier, id.
Ysabet (l'abbé), ancien principal du collège d'Avranches, à Bricqueville-la-Blouette.
Yvon (Alexandre), négociant en vins, à Coutances.

—

Canton de Bréhal.

Inspecteurs : MM. de MANEVILLE et FRÉMIN.

MM.

Delisle (Eugène), juge de paix, à Bréhal.
Briens, ancien député de la Manche, à Cérences.
Le Basnier (Albert), propriétaire, id.
Lescaudey de Maneville (Marcel), propriétaire, au château du Mesnil, à Bréhal.
Mahelt (Georges), propriétaire, à Cérences.
Nicolle, huissier, id.
Turgot (Ernest), pépiniériste, id.

—

Canton de Cerisy-la-Salle.

Inspecteur : M. VARIN de LA BRUNELIÈRE fils.

MM.

Bosquet (Jules), propriétaire, à Roncey.
Le Fresne (Auguste), propriétaire, à Montpinchon.
Le Brun (Léon), propriétaire et maire, à St-Martin-de-Cenilly.
Le Peu, propriétaire et maire, à Savigny.
Mons (de), propriétaire, id.

THOMAS, propriétaire, à Ouville.
SAVARY (Achille), juge de paix, à Cerisy-la-Salle.
VARIN DE LA BRUNELIÈRE, ancien sous-préfet, à Notre-Dame-de-Cenilly.
VARIN DE LA BRUNELIÈRE fils, propriétaire et maire, id.

—

Canton de Gavray.

Inspecteur : M. GUERNIER.

MM.

ADDES-DESPRÉS, propriétaire, à Lengronne.
EUDES (Louis), propriétaire, à Gavray.
FAUVEL, notaire, à Hambye.
GENVRAIN, propriétaire, à Gavray.
GOURMONT (le comte de), conseiller d'arrondissement, maire de Mesnil-Villeman.
GRITTON, avocat et maire, à Gavray.
GUERNIER, notaire, id.
GUESNON-DESLONGCHAMPS (Charles), propriétaire, à Hambye.
HUE, propriétaire, à Gavray.
HUREL-LAFOURRIÈRE, avocat et propriétaire, à Hambye.
LECAUF, propriétaire, à Gavray.
MORECQ (le comte de), propriétaire, à Ver.
PIEL-FÉRONNIÈRE, conseiller général et maire, à Mesnil-Amand.
PIGNOLET, ancien notaire, à Hambye.
QUESNEL, docteur-médecin, id.
ROSEY, propriétaire, id.

—

Canton de La Haye-du-Puits.

Inspecteur : M. ROPTIN.

MM.

BENOIST (Maxime), pharmacien, à La Haye-du-Puits.
CORBIN (Auguste), huissier, id.

Ducloux (Charles), propriétaire et maire, à La Haye-du-Puits.
Gaillard, notaire, id.
Grénier (Jules), propriétaire, à St-Sauveur-de-Pierre-Pont.
La Martinière (de), maire de Vindefontaine, député de la Manche, boulevard Malesherbes, 27, à Paris.
Lavoisy (Amédée), propriétaire et maire, à Lithaire.
Lemuet, notaire, à La Haye-du-Puits.
Le Vallois, maître d'hôtel, id.
Poret (Charles), propriétaire, à Denneville.
Roptin (Charles), conseiller d'arrondissement, à Montgardon, par La Haye-du-Puits.
Samson (Louis-Gilles), fermier, à Vindefontaine.

—

Canton de Lessay.

Inspecteur : M. de LA MARTINIÈRE.

MM.

Dauvin, propriétaire et maire, à Anneville-sur-Mer.
Fauvel, notaire et conseiller d'arrondissement, à Lessay.
Galuski, propriétaire et maire de Créances, à La Lande-de-Lessay.
Hardel (Jean-François), propriétaire, à Vesly.
Hulmer (l'abbé), curé de St-Patrice-de-Claids.

—

Canton de Montmartin-sur-Mer.

Inspecteur : M. DANLOS.

MM.

Annoville (d'), propriétaire et maire, à Hauteville-sur-Mer.
Danlos (Jules), docteur-médecin, à Montmartin-sur-Mer.
Dubreuil, avocat et maire, à Hyenville.
Gibault (Aimé-Michel), propriétaire, à Hauteville-sur-Mer.
Legoubin (Henri), fabricant de chaux, à Hyenville.
Ymouville (Georges d'), propriétaire, à Orval.

—

Canton de Périers.

Inspecteur : M. LÉVÊQUE.

MM.

Blon (de), propriétaire, à Périers.
Bulot, id., id.
Ferrand de La Conté (Gaston), propriétaire, à Fougères.
Le Cauf, notaire, à Périers.
Le Rendu, propriétaire, id.
Le Rendu (Eugène), propriétaire, id.
Levêque, notaire, id.

Canton de Saint-Malo-de-La-Lande.

Inspecteur : M. LEFOURNIER.

MM.

Bonté (Eugène), docteur-médecin, à Montsurvent.
Dehacquebey, agriculteur, id.
Durand (Auguste), ancien éditeur, propriétaire, à Gouville.
Esnouf (Alexandre), maire, à Servigny.
Gallien, ancien notaire, à Blainville.
Gasnier (Pierre), maire, à Montsurvent,
Jambin (Eugène), propriétaire, à Agon.
Jehenne, propriétaire, ancien percepteur des contributions dir., id.
Jehenne (Jules), propriétaire et maire, à St-Malo-de-La-Lande.
Laisney (Louis-Désiré), propriétaire et filateur, à Gouville.
Lecapelain (Louis-Étienne), armateur, propriétaire, à Blainville.
Le Carpentier (Casimir-Alexandre), propriétaire, à Linverville.
Lefournier, secrétaire-général de l'Yonne, à Auxerre et à Blainville.
Lemoine (Alexis), ancien professeur, à Agon.
Lemuet (Alphonse), propriétaire, à La Vendelée.
Mauger (l'abbé), curé-doyen de St-Malo-de-La-Lande.
Motin (l'abbé Pierre), curé de Gouville.
Potier, notaire, à Blainville.
Poutrel (Laurent), agriculteur, à Heugueville.

Canton de Saint-Sauveur-Landelin.

Inspecteur : M. Stanislas MICHEL de MONTHUCHON.

MM.

Michel de Monthuchon (Stanislas), propriétaire, au château de Monthuchon.
Michel de Monthuchon (Louis), id., id.
Rupalley, conseiller d'arrondissement et maire, à Vandrimesnil.
Saffray, notaire, à St-Sauveur-Lendelin.
Tanqueray, juge de paix, id.
Toulorge, propriétaire, adjoint, à Muneville-le-Bingard.

ARRONDISSEMENT D'AVRANCHES.

Inspecteur : M. GARNOT.

Inspecteurs cantonaux :

Canton d'Avranches, M. Bouvattier.
— de St-James, M. de Guitton de La Villeberge.
— de Pontorson, M. le marquis A. de Verdun de La Crenne.
— de Sartilly, M.
— de Brécey, M.
— de Ducey, M. Raulin.
— de La Haye-Pesnel, M. Jonquier, à Ste-Pience.

MM.

Blin, vétérinaire, à Avranches.
Bouvattier (Jules), avocat et député, boulevard du Sud, id.
Canisy (le comte Paul de), propriétaire, à St-James.
Canisy (Henri de), propriétaire, à La Lucerne-d'Outremer.
Chabannes (le comte de), à Avranches.
Cochet (Paul), médecin, propriétaire, id.

Courayе du Parc, propriétaire, à Avranches.
Du Homme de Chassilly, propriétaire, id.
Dupont, ancien notaire, id.
Élie, ancien élève de Grignon, id.
Ernault, propriétaire, au Val-St-Pair.
Garnot, propriétaire, à Bellevue-Avranches.
Graveron (de), boulevard du Sud, 33, à Avranches.
Guérin (Alfred), propriétaire, à Ducey.
Guitton de La Villeberge (le vicomte de), propriétaire, à Avranches.
Jonquier, propriétaire, au château du Parc, à Ste-Pience.
Jourdan, notaire, à Avranches.
Lechevalier (Octave), propriétaire, rue de la Constitution, id.
Lechevalier (l'abbé), curé de Pontaubault.
Le Héricher (Édouard), à Avranches.
Lelandais, docteur-médecin, à Pontorson.
Le Marchand, sous-préfet, id.
Loyer (Philippe), docteur-médecin militaire en retraite, id.
Mauduit (Sosthènes), cultivateur, à St-Martin-des-Champs.
Potier de La Varde, boulevard du Sud, 33, à Avranches.
Poulard, maître d'hôtel, au Mont-St-Michel.
Raulin (Henri), vice-président de la Société d'agriculture d'Avranches, à Juilley.
Verdun de La Crenne (le marquis A. de), propriétaire, à Aucey.

—

Canton de Granville.

Inspecteur : M. de LOMAS.

MM.

Feray, propriétaire, à Granville.
Hachin (le baron), propriétaire, id.
Herpin, armateur, id.
Jouault (Ernest-Charles), London and South Western Railway, id.
Lomas (de), propriétaire, à St-Nicolas, par Granville.
Potier de La Varde, à St-Pair.
Ratinet (Jean), rocailleur, rue du Marais, à Granville.

TAURINE, notaire, à Granville.
THÉBAULT, agent-voyer, id.

—

Canton de Villedieu.

Inspecteur : M. HAVARD.

MM.

HAVARD (Adolphe), fondeur de cloches, à Villedieu.
LAIR, juge de paix, id.
LOYER (Emilien), propriétaire, à la Trinité, près Villedieu.
TÉTREL, maire, à Villedieu.

ARRONDISSEMENT DE MORTAIN.

Inspecteur : M. DE BAILLIENCOURT.

—

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Mortain, M. POULAIN-DUMARAIS, maire du Neufbourg.
— de St-Hilaire-du-Harcouet, M. BRÉHIER, maire.
— d'Isigny, M. DE BEAUREPAIRE.
— de St-Pois, M. D'AURAY DE SAINT-POIS, propriétaire.
— du Teilleul, M. D'AVENEL, maire, à Heussé.
— de Barenton, le comte DE FAILLY, au château de Bourberouge.
— de Sourdeval, M. DE BAILLIENCOURT.
— de Juvigny, M. LE GRAND (Anatole), conseiller général, à Romagny.

MM.

ACHARD DE LA VENTE (Joseph), propriétaire, à St-Cyr-du-Bailleul.
AMELINE (l'abbé), supér. du séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.
ANFRAY (Ambroise), cultivateur, à Barenton.
AURAY DE SAINT-POIS (le marquis d'), maire de St-Pois.

Avenel (d'), maire et conseiller général, à Heussé.

Bailliencourt (de), ancien receveur particulier des finances, maire de Mortain.

Béchet (Louis), conseiller d'arrondissement, à Barenton.

Bréhier, maire de St-Hilaire-du-Harcouet.

Bréhier (Julien), propriétaire, id.

Broux, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Mortain.

Carville (Ernest de), à Bois-Yvon.

Carville (Arthur de), propriétaire, à St-Jean-du-Corail, par Mortain.

Cruchet, notaire, au Buat.

Datin, notaire, à St-Pois.

Datin, ancien notaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.

Dupont (Hyacinthe), à Virey.

Failly (le comte de), au château de Bourberouge, à St-Jean-du-Corail.

Fauchon, propriétaire, à St-Hilaire-du-Harcouet.

Grainville (le baron de), au château de Parigny.

Guérin, propriétaire, au Mesnil-Thébault.

Guébin (Charles), propriétaire, id.

Hamel de Milly (du), propriétaire, à Milly.

Labiche, conseiller général, à Sourdeval.

Ladvoué, trésorier de la Société d'agriculture, à Mortain.

Lair, propriétaire, à Virey.

Le Grand (Arthur), député, membre du conseil général, à Milly.

Le Grand (Anatole), conseiller général, à Romagny.

Le Nicolais père, négociant, à Sourdeval.

Le Roux, propriétaire, aux Loges-Marchis.

Piel, propriétaire, ancien maire, à Mortain.

Porée (Henri), adjoint au maire de St-Hilaire-du-Harcouet.

Poulain-Dumarais, maire du Neufbourg.

Poulain (Henri), avoué, à Mortain.

Poullain (l'abbé), curé-doyen de Sourdeval.

Queslier, conseiller d'arrondissement, à Mortain.

Robillard de Beaurepaire (Joseph de), à Mesnillard.

Rougé (le comte de), propriétaire, à St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.

ROULLIN, docteur-médecin, à St-Symphorien, par St-Hilaire-du-Harcouet.

VAUFLEURY (de), colonel en retraite, à Mortain.

ORNE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. DE LA SICOTIÈRE, à Alençon, et le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, à Sassy.

—

ARRONDISSEMENT D'ALENÇON.

Inspecteur : M. LE COINTRE.

—

Cantons d'Alençon et de Carrouges.

Inspecteur : M. BOISSIÈRE.

MM.

BOISSIÈRE, propriétaire, au Gatey, par Alençon.

BOIVIN-CHAMPEAUX (Alfred), avocat, à Alençon.

DEHAIL, propriétaire-cultivateur, rue St-Blaise, id.

DUVAL, archiviste du département, id.

HALBOUT, notaire, id.

LA GARENNE (de), ancien secrétaire-général de la Préfecture, id.

LA SICOTIÈRE (Léon de), avocat, sénateur, id.

LECOINTRE (Eugène), ancien membre du conseil général de l'Orne, id.

LEVAVASSEUR-BAUDRY, avocat, id.

LIBERT (Marcel), docteur-médecin, id.

MARCHAND-SAILLANT, négociant, maire d'Alençon.

RICHER-LÉVESQUE, négociant, à Alençon.

—

Canton de Séez.

Inspecteur : M. PRÉBOIS.

MM.

Dujardin, propriétaire, à Séez.
Guibout, percepteur, id.
Loyer, pharmacien, id.
Prébois (Paul), notaire, id.

Canton de Mesle-sur-Sarthe.

Inspecteurs : MM. FORCINAL et de BARBEREY.

MM.

Barberey (de), au château de Matignon, à Essai.
Forcinal, membre du conseil général, à St-Aubin-d'Appenay.
Gérard, maire du Mesle-sur-Sarthe.
Maresgot (le marquis de), au Mesle-sur-Sarthe.
Roederer (le comte), président du comice agricole, au château du Bois-Roussel.
Romanet (le comte de), propriétaire, à Aunay-les-Bois.

Canton de Courtomer.

Inspecteur : M. HENRY, notaire, à Ste-Scolasse.

MM.

Beaucoudrey (de), ancien membre du conseil général, à Percy.
Bouttemont (de), au château de Bouttemont, à Domjean.
Buisson, maire de Mont-Chevrel.
Coterel La Saussaye fils, propriétaire, à Ferrière-la-Verrerie.
Henry, notaire, à Ste-Scolasse.
Lesage, membre du conseil général, maire de Courtomer.
Pophillat, juge de paix, à Courtomer.
Rouil (Irénée du), propriétaire, id.

SAINT-AIGNAN (de), maire de Ste-Scolasse.
TURENNE (le comte de), propriétaire, à Ste-Scolasse.

ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN.

Inspecteur : M. VICTOR GUYON DES DIGUÈRES.

Canton de d'Argentan.

Inspecteur : M. GERMAIN-LACOUR.

MM.

BONNAIRE, greffier du tribunal civil, à Argentan.
BOSCHET, avocat, juge suppléant au tribunal civil, id.
BOURGEOIS, ancien président du tribunal de commerce, id.
BRIDEREY, pharmacien, id.
CHESNEL, ancien avoué, id.
CROPAT, directeur de la caisse d'épargne, id.
DORNOIS (Albert), à Sévigny.
FONTENAY (le baron Edgard de), propriétaire, à Urou.
GALLOT-LAVALLÉE (Pierre), maire d'Occaignes, à Argentan.
GERMAIN-LACOUR, maire de Moulins-sur-Orne.
GUYON DES DIGUÈRES (Victor), propriétaire, maire de Sévigny.
GUYON DES DIGUÈRES (Elphège), au château de Bellegarde, à Sévigny.
HÉLIE, notaire, à Argentan.
HEURTAUX, avoué, id.
LAIR-DUBREUIL, notaire, id.
LAUTOUR (Auguste), maire d'Aulnou-le-Faucon, près Argentan.
LECOUTURIER, ancien adjoint au maire, avocat, à Argentan.
MOIDREY (le vicomte Henri de), au château de Sévigni.
MORAND, propriétaire, à Argentan.
SOUQUET DE LATOUR fils, propriétaire, à Moulins-sur-Orne.

Canton de Briouze.

Inspecteur : M. BOURGEOIS.

MM.

Du Bosc (Maxime), propriétaire , à Pointel.
Le Mancel, vétérinaire, à Briouze.
Louisfer, agriculteur, à Lougé-sur-Maire.
Le Vavasseur (Gustave), membre du conseil général, à La Lande-de-Lougé.

—

Canton d'Écouché.

Inspecteurs : MM. A. GUILLOU et A. des DIGUÈRES.

MM.

Cénival (Louis de), au château de la Mare, à Fleuré.
Champagne (le marquis de), au château de Mesniljean.
Descours, notaire, à Rânes.
Des Diguères (A.), au château de Mesnilglaise, à Batilly.
Guérin-Beaupré, maître de forges, à Boucé.
Pringault, agent-voyer, à Écouché.
Rouillé (Albert), propriétaire, à Rânes.

—

Canton d'Exmes et de Merlerault.

Inspecteur : M. DECAUX.

MM.

Decaux, conseiller général, à Villebadin.
Harel (Paul), aubergiste et poëte, à Échauffour.
Lemesle (Émile), négociant, à St-Pierre-la-Rivière.
Le Sénéchal, propriétaire, au Merlerault.
Saint-Pierre (le marquis de), au château de la Vente, à Silli-en-Gouffern.
Soubzlebieu (de), maire du Pin.

—

Canton de Putanges.

Inspecteur : M. le comte CHRISTIAN DE VIGNERAL.

MM.

CAULAINCOURT (de), à Giel.
CLOUET (Gaston), propriétaire, à Putanges.
GINOUX, propriétaire, à Neuvy-au-Houlme.
VIGNERAL (Christian de), colonel d'état-major, à Ry.

—

Cantons de Trun et de Gacé.

Inspecteurs : MM. CANIVET et DESPORTES.

MM.

BAZIRE, propriétaire, à Mardilly.
CANIVET (Auguste), propriétaire, au château de Chambois.
DELAROCHE, huissier, à Trun.
DESPORTES (Henri), ancien conseiller de préfecture, à Champeaux, par Gacé.
GAUCHET, docteur-médecin, maire de Chambois.
GROSSE-DUPERRON (Albert), juge de paix, à Trun.
LAURENT (M^me^), propriétaire, à Chambois.
LAVAL (de), au château de Raveton.
LEBŒUF (le maréchal), à Chambois.
MORAND, propriétaire, maire de Coulmer.
PELTEREAU (Henri), conseiller général, au château de Fontaine-les-Bassets.
PICHON (Léopold), percepteur, à Chambois.
ROBLET, propriétaire, à Aubry-le-Panthou.
TIERCELIN (Charles), propriétaire, à Magny.

—

Canton de Montrée.

Inspecteur : M. LÉGER.

MM.

Audiffret-Pasquier (le duc d'), ancien président du Sénat, propriétaire, à Sassy.
Du Moulin de la Bretèche (Alexandre), au château de Tercey.
Grégoire fils, propriétaire, à Almenèches.
Léger, maire de Vrigny, au château de Vrigny.
Poriquet, sénateur, au château de Blanchelande.

—

Canton de Vimoutiers.

Inspecteurs : MM. le baron de MACKAU et PERNELLE.

MM.

Besnou (Charles), conseiller municipal, au Sap.
Bois du Val, propriétaire, à Ticheville.
Boscher (Charles), propriétaire, id.
Boutigny (Eugène), propriétaire, adjoint au maire, à Vimoutiers.
Bove (Auguste), propriétaire, à St-Aubin-de-Bonneval.
Briand, propriétaire, à Pontchardon.
Chauvel, banquier, à Vimoutiers.
Choisne (Gustave), agriculteur, au Sap.
Cochet (M^me^), au château du Renouard.
Cornu (Émile), propriétaire, à Vimoutiers.
Dallet (Alexandre), archéologue, à St-Aubin-de-Bonneval.
Daunou, notaire, au Sap.
Daverne, artiste peintre, à Vimoutiers.
Delisle (Henri), propriétaire, id.
Ducoudray (Gustave), propriétaire, à St-Germain-de-Montgommery.
Duhamel, botaniste, à Camembert.

Evette aîné, à Vimoutiers.
Fortin, maire, id.
Foubert de Pallières (Roger), au château de Folval, à Ticheville.
Foulon (Eugène), propriétaire, à Lapile, au Sap.
Gasnier, propriétaire, à Vimoutiers.
Got (Alphonse), négociant, id.
Hue (Jules), marchand de fromages, id.
Iaeck, banquier, id.
Julien (Eugène), cultivateur, id.
Labutte, propriétaire, id.
Laniel (Eugène), manufacturier, id.
Laniel (Mme Eugène), id.
Laniel (Henri), manufacturier, id.
Laniel Mme Henri), id.
Lecœur, pharmacien, id.
Loutreuil père, à St-Germain-de-Montgommery.
Mackau (le baron de), député, au château de Vimer.
Mellion, ancien pharmacien, à Vimoutiers.
Morand de La Perrelle, lieutenant-colonel d'infanterie de marine en retraite, id.
Ollivier, cafetier, id.
Parisot, sous-préfet honoraire, id.
Pellerin (Eugène), à Avesnes-St-Gourgon.
Pernelle, propriétaire, à Vimoutiers.
Quinsonas (de), au château de Vimer.
Renouard (Charlemagne), au château du Renouard.
Renouard (Mme Charlemagne), id.
Renouard (Henri), id.
Renouard (Mme Henri), id.
Sebire, notaire, à Vimoutiers.
Tailfer (Joseph), id.

ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT.

Inspecteur : M. BLANCHETIÈRE, conducteur principal des ponts et chaussées en retraite, à Domfront.

—

Canton de Domfront.

Inspecteur : M. HOUSSIN DE SAINT-LAURENT.

MM.

BICHAIN, architecte, à Domfront.
BIDARD, docteur-médecin, id.
BLANCHETIÈRE, membre de plusieurs sociétés savantes, id.
GUÉRIN (Constant), propriétaire, id.
HAMARD (Jean), propriétaire, à St-Bosmer.
HOUSSIN DE SAINT-LAURENT (le baron), conseiller général, directeur de la ferme-école du Sault-Gautier, près Domfront.
LE MARQUAND, président du Tribunal civil, à Domfront.
LIVACHE, notaire, maire de Ceaucé.
POTTIER-LARUE, à Domfront.
TOUTAIN, instituteur communal , à Ceaucé.

—

Canton de Passais.

Inspecteur : M. ACHARD DES HAUTES-NOES.

MM.

ACHARD DES HAUTES-NOES, licencié en droit, à St-Mars-d'Égrenne.
DOYNEL (le comte), au château de Torchamps.

—

Canton de La Ferté-Macé.

Inspecteur : M. PILATRIE.

MM.

Barré (le docteur), à La Ferté-Macé.
Barré-Gentil, négociant, id.
Blanzay (Jules de), maire de Tessé-la-Madeleine.
Bobot-Descoutures, manufacturier, à La Ferté-Macé.
Bouchard (Victor), id.
Contades (le comte de), au château de St-Maurice-du-Désert.
Frotté (le comte Alphonse de), au château de Couterne.
Goupil (Louis), propriétaire, au château de La Roche, à Tessé-la-Madeleine.
La Raillère (Marc de), à Pont-Chapelle, par La Ferté-Macé.
Le Meunier de La Raillère (Gustave), maire de La Ferté-Macé.
Lesage-Brière, à La Ferté-Macé.
Martin (Constant), propriétaire, à Tessé-la-Madeleine.
Pilatrie (Arthur), manufacturier, à La Ferté-Macé.

—

Canton de Messei.

Inspecteur : M.

M. Gévelot, député, à Dieufit.

—

Canton de Flers.

Inspecteur : M. SALLES.

MM.

Barré, propriétaire, à Flers.
Buffard (Victor), conseiller d'arrondissement, id.
Cabrol (Jean), négociant, id.
Daligauld (Ferdinand), propriétaire, id.
Duguá (Auguste), propriétaire, ancien négociant, id.

Dugué (Wladimir), propriétaire, à Flers.
Duperron, pharmacien, conseiller général, id.
Gallet frères jeunes et Cie, négociants, id.
Huet (Désiré), à la Chapelle-aux-Moines, près Flers.
Laumônier (Charles), propriétaire, à Flers.
Lecornu (l'abbé), curé-doyen de Flers.
Ledoyen (Charles), propriétaire, à Flers.
Leneveu (Albert), id., id.
Louvel (Charles), caissier à la Banque de France, id.
Louvet (François), marchand de coton, id.
Morin (Henri), licencié en droit, id.
Murie (Romule), architecte de la Ville, id.
Murie (Aristide), fabricant, id.
Salles (Julien), notaire, id.
Schnetz (Mme), au château de Flers.

—

Canton de Tinchebray.

Inspecteur : M.

M. Berthout (l'abbé), curé d'Yvrandes.

ARRONDISSEMENT DE MORTAGNE.

Inspecteur : M. QUÊNU, avoué.

—

Canton de Mortagne.

Inspecteur: M.

MM.

Ballière (Victor), agent-voyer d'arrondissement, à Mortagne.
Chartier, avocat, id.

CHILARD (Victor-Désiré), avoué honoraire, à Mortagne.
QUÉNU, ancien avoué, suppléant du juge de paix, id.
ROQUIÈRE (Octave), juge, id.
SAUGERON (Paul), licencié en droit, avoué, id.

—

Canton de Pervenchères.

Inspecteur : N.....

MM.

CHASOT (de), ancien député au Corps législatif, à Éperrais.
VADE, propriétaire, à La Guerrière.

—

Canton de Moulins-la-Marche.

Inspecteur : M.

MM.

SAINT-PIERRE (de), propriétaire, au château des Genettes.
THIBAULT-HOUDELLIÈRE, propriétaire, aux Genettes.

—

Canton de L'Aigle.

Inspecteur : M. BEAU.

MM.

BAUTIER (Alfred), notaire, ancien conseiller d'arrondissement, à L'Aigle.
BEAU (Amédée), notaire à Paris, au château de Tubœuf, par L'Aigle.
BLANCHON, arquebusier, à L'Aigle.
BLANCHON, propriétaire, à La Gallerie.
BOHIN, manufacturier, au Moulin-à-Vent, à L'Aigle.

Boucher, rentier, à Laigle.
Boucher, propriétaire, ancien teneur de livres, id.
Bourgeois, architecte, id.
Bourget, propriétaire, id.
Bouvry (Constant), à St-Symphorien.
Bouvry (Amand), manufacturier, maire de St-Sulpice.
Chevalier aîné, marchand de nouveautés, à L'Aigle.
Chevalier jeune, id., id.
Cubain, marchand drapier, id.
David, pépiniériste, à La Chapelle-Viel.
Delacroix (Henri), propriétaire, à L'Aigle.
Delanoe, id., id.
Desdouest, propriétaire, à Beaufay.
Dorey (François), id., à L'Aigle.
Fournier-Laroche, manufacturier, à Gondrillier.
Guillemare, maire de St-Ouen-sur-Iton.
Hurel (Charles), manufacturier, à L'Aigle.
Lefèvre-Rossignol, propriétaire, à Ecorcel, près L'Aigle.
Leport de La Tuilerie, à L'Aigle.
Masson-Bourelier, propriétaire, id.
Mazier, notaire, capitaine des Sapeurs-Pompiers, à L'Aigle et à Randonnay.
Michel, propriétaire, à L'Aigle.
Montault (le comte de), id., id.
Ozanne-Hermey, propriétaire, à Gacé.
Paizot, à St-Symphorien.
Rouyer, docteur-médecin, à L'Aigle.
Simard de Pitray (le vicomte Émile de), au château de Livet, près L'Aigle.
Valpinçon, ancien conseiller général, au Mesnil-Hubert.
Valpinçon (Gustave), id.
Valpinçon (Charles), id.
Vivien, notaire, à L'Aigle.

Canton de Tourouvre.

Inspecteur : M. PIGET.

MM.

CHARENCEY (le comte de), au château de Champ-Thierry, commune de St-Maurice-lès-Charencey.
PIGET, propriétaire de la Verrerie, maire de Tourouvre.

—

Canton de Longni.

Inspecteur : M. DE BRÉBISSON.

MM.

BRÉBISSON (René de), au château des Forges, par Longni.
OZANNE, docteur-médecin, à Longni.

—

Canton de Bellême.

Inspecteur : M.

MM.

AUNET, notaire, à Bellême.
BRIÈRE (Casimir), propriétaire, id.
ORGLANDES (le comte d'), maire d'Igé.
VAUVINEUX (le comte de), au château des Chaises, commune de Vaunoise.

—

Canton de Nocé.

Inspecteur : N.....

MM.

BORSET, ancien notaire, à Nocé.
CHOUANARD, cultivateur, à Verrières.

FARDOUET, cultivateur, à La Beuvrière, maire de Verrières.
FROMAGE, propriétaire, à St-Cyr-la-Rosière.
GARREAU, ancien huissier, à Nocé.
LEQUESNE, ancien principal clerc de notaire, id.
LESEC, ancien notaire, à Préaux.
LIBERGE (Jules), propriétaire, à Champ-Doré, commune de Corubert.
LIBERGE (Léon), propriétaire, à Corubert.
MASSIOT père, juge suppléant à Nogent-le-Rotrou, propriétaire, à Berd'huis.
MEUNIER (Alexis), propriétaire, à L'Espérance, commune de Verrières.
MICHAUDEL, propriétaire, maire de Préaux.
MORIN, maire de St-Cyr-la-Rosière.
PETIT, percepteur, à Nocé.
PICARD, expert-géomètre, à Dancé.
SÉGOUIN, cultivateur, au Prieuré, commune de St-Cyr-la-Rosière.
TÉRIN (Eugène), propriétaire, à Verrières.

—

Canton du Theil.

Inspecteur : N.....

MM.

CUCŒURJOLY, maire de Céton.
GILLETTE, instituteur, à St-Germain-de-la-Coudre.
GONDOUIN, juge de paix, au Theil.
GONDOUIN, conseiller général, à Céton.
LE PELLERIN DE GAUVILLE, propriétaire, à L'Hermitière.
RENOU (Numa), propriétaire, aux Tailles, commune du Theil.
SÉGOUIN, cultivateur, à St-Germain-de-la-Coudre.

—

Canton de Rémalard.

Inspecteur : M. LOUVEL.

MM.

ANDLAU (le comte Gustave d'), conseiller général du canton de Rémalard, au château de Voré.

Dugué de La Fauconnerie, député, au château de La Fauconnerie, commune de St-Germain-des-Groyes.

Gautier, brigadier-chef des chemins vicinaux de la circonscription, à Rémulard.

Louvel, maître de pension, officier d'Académie, id.

EURE.

Inspecteurs divisionnaires :

MM. de ROSTOLAN, au Buisson-Garembourg, et MALBRANCHE, membre de la Société de l'Eure, à Bernay.

ARRONDISSEMENT D'ÉVREUX.

Inspecteur : M. PETIT.

Ville et cantons d'Évreux.

Inspecteur : M.

MM.

Alvimare (d'), au château du Buisson-Garembourg.

Buisson fils (Maxime), chimiste, trésorier de la Société d'Agriculture, à Évreux.

Champigny (le marquis de), au château de Normanville.

Chilard (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier des armées d'Orient et d'Italie, curé de St-Sébastien.

Clément de La Roncière Le Noury (la baronne), au château de Cracouville.

Delaporte, à Évreux.

Gizan (Vulgis), ingénieur, inspecteur du matériel des chemins de fer de l'Ouest, au château de Nuisement, par Évreux.

Grolleau (Mgr), évêque d'Évreux.
Izarn, propriétaire, à Évreux.
Jancigny (Alfred de), ancien préfet, rue du Parvis-Notre-Dame, id.
Le Breton, conseiller de préfecture, id.
Lemarié (Jules), à Reuilly.
Letellier-Alaboissette, propriétaire, à Évreux.
Lhopital (Joseph), président du syndicat agricole, au château d'Angerville-la-Campagne.
Méry (Paul), propriétaire, à Évreux.
Petit (Léon), juge suppléant, id.
Rostolan (le comte de), au château du Buisson-Garembourg.
Surhomme, instituteur, à Navarre.
Véron (Adolphe), greffier de la justice de paix, agronome, à Évreux.

Canton de Conches.

Inspecteurs : MM. le duc de CLERMONT-TONNERRE et LE MÉNAGER.

MM.

Barbié du Bocage, membre de la Société de géographie et de la Société des agriculteurs de France, au château de Quenet, près Conches.
Baziret, négociant, à Conches.
Blanvillain, négociant, au Fidelaire.
Caille-de-Saint-Pierre, négociant, à Conches.
Cauchoix, propriétaire, id.
Charpentier, propriétaire, à Émanville.
Clermont-Tonnerre (le duc de), membre du Conseil général, au château de Glisolles.
Colombe, éleveur, à Émanville.
Goujard, agriculteur, à Gaudreville.
Hervieu, agriculteur, au Vieux-Conches, près Conches.
Laumonier, sculpteur, à Conches.
Le Ménager, notaire, id.

LETAUD, ingénieur, directeur général des fonderies du Vieux-Conches et Breteuil, à Conches.
LETAUD fils, avocat, id.
LEVEAU, banquier, id.
MARTIN, docteur-médecin, id.
METTON, propriétaire, à Faverolles.
PALFROY, maître tanneur, à Conches.
PARENT DU CHATELET, directeur-fondateur de la colonie de Nagel, au château de Nagel.
ROBIN, négociant en vins, à Conches.
VAVASSEUR, herbager, à Glisolles.

—

Canton de Damville.

Inspecteur : M. le marquis DE CHAMBRAY.

MM.

BRIARE, propriétaire et usinier, à Damville.
CHAMBRAY (le marquis de), au château de Chambray, à Gouville.
CHÉRON (Philippe), cultivateur, à Grandvilliers.
DAVOUD (Ernest), à Thomer-la-Sogne.
DUJARDIN, propriétaire et maire, à Coulonges.
DUVALLET (Eugène), propriétaire, à Damville.
ERARD (le comte G. d'), au château d'Hellenvilliers.
FOUCHÉ (Maurice-Charles), propriétaire, à Coulonges.
FOUQUET (Pierre-Désiré), cultivateur, à Chambray, à Gouville.
GASTINE, instituteur, à Damville.
GUICHEUX, cultivateur, id.
HELLARD-PETIT, agriculteur, à Gouville.
LE GOUX, propriétaire, adjoint au maire, à Damville.
PERRON, cultivateur et propriétaire, au Sacq.

—

Canton de Saint-André-en-la-Marche.

Inspecteur : M. LE BIGRE.

M. Le Bigre, cultivateur, maire d'Ivry-la-Bataille.

Canton de Pacy.

Inspecteur : M.

MM.

Degrand, ingénieur en chef, propriétaire, au château du Buisson-de-Mai, près Pacy-sur-Eure.

Tristan (Désiré), au Vieil-Évreux.

Canton de Bugles.

Inspecteur : M. FOUQUET.

MM.

Béranger, charron, à La Neuve-Lyre.

Chevalier (Ernest), cultivateur, au Bois-Arnault.

Courteilles (le vicomte Ludovic de), à Chaise-Dieu-du-Theil.

Dutertre (Amand), cultivateur, à La Neuve-Lyre.

Fouquet (Albert), à Rugles.

Legrain, géomètre, id.

Londe fils (Alphonse), teinturier, à La Neuve-Lyre.

Pantou, cultivateur, à Rugles.

Rassant, agriculteur et marchand de moutons, id.

Thorel-Homo, marchand de fers, quincaillier, id.

Cantons de Verneuil et de Breteuil.

Inspecteur : M. de PETITEVILLE.

MM.

Cubain (Paul), à Courteilles.

Legrand (Jules), propriétaire, à Verneuil.

PETITEVILLE (le vicomte Raymond de), au château de Petiteville, commune de Gournay-le-Guérin.

—

Canton de Nonancourt.

Inspecteur : M. DE VANSSAY.

MM.

DIDOT (Paul), fabricant de papiers, au Mesnil-sur-Estrée.
ROSSE-GONOR, propriétaire, à Dreux.
ROYER, maire de Nonancourt.
VANSSAY (de), manufacturier, à Nonancourt.
WADDINGTON, manufacturier, à St-Germain-sur-Avre.
WULLIAMY (Théodore), manufacturier, à Nonancourt.

—

Canton de Vernon.

Inspecteur : M. NOUVEL.

MM.

BRÉAUTÉ, antiquaire, à Vernon.
BROSSÉ, instituteur, à St-Marcel.
CAMUS, négociant en vins, à Vernon.
DELAROCHE (Jules), cultivateur, à Chanteloup.
DU CHATEAU (le colonel), à Vernon.
GUÉRIN, ancien secrétaire de la Mairie de Vernon, à Vernonnet.
MONTANDON jeune, mécanicien, à Vernon.
NOUVEL, propriétaire, au château de la Ronce, par Évreux.
OGEREAU, tanneur, à Vernon.
RENAUT (Anatole), ex-architecte de la ville de Vernon.
VITET, négociant, à Vernon.

ARRONDISSEMENT DE BERNAY.

Inspecteur : M. ÉMILE VY, conseiller général.

—

Canton de Bernay.

Inspecteur : M. LE RENARD-LAVALLÉE.

MM.

AMELINE, ancien agent-voyer, à Bernay.
BOIVIN-CHAMPEAUX, ancien premier président, id.
BOREL, ancien professeur, id.
CAUCHEPIN, quincaillier, id.
CÉLOS (Mme), id.
CORDIER, pépiniériste, id.
DAUGER (le comte), au château de Menneval.
DURAND, avocat, à Bernay.
ÉCALARD, conseiller d'arrondissement, maire de St-Léger-de-Rostes.
GOUJON (le colonel), à Bernay.
HORLAVILLE, négociant, id.
LAMBERT, avoué, id.
LE RENARD-LAVALLÉE, juge au Tribunal civil, id.
LESENS, propriétaire, id.
MALBRANCHE, ancien greffier du Tribunal de commerce, id.
MIGNON (Louis), avocat, id.
MIGNON (Victor), greffier du Tribunal de commerce, id.
MONTIGNY (Mme la baronne de), au château de St-Léger.
PIQUENARD, artiste peintre, à Bernay.
PRODHOMME (Émile), ancien architecte, id.
REINICKE, à Menneval.
SALNELLE, docteur-médecin, à Bernay.
SAUVAGE, notaire, id.
SEMENT (Pierre), ancien négociant, id.
SEMENT (Jules), négociant, id.
SEMENT (Paul), manufacturier, id.
SIMON, ancien notaire, conseiller général, id.

Turpin, avoué, à Bernay.
Vaucanu, avoué, id.
Vy (Émile), conseiller général, id.

—

Canton de Beaumesnil.

Inspecteur : M. QUEVILLY.

MM.

Duroy (Isidore), ancien marchand de bois, à La Barre.
Gastine (le docteur), id.
Quevilly (Henri), juge de paix, à Beaumesnil.

—

Canton de Beaumont-le-Roger.

Inspecteur : M. LOISEL.

MM.

Loisel, ancien maître de poste, membre de la Société française d'Archéologie, à La Rivière-Thibouville.
Goubert, cultivateur, à La Vacherie, à Barquet.

—

Canton de Brionne.

Inspecteur : M. JOIN-LAMBERT.

MM.

Bisson, maire de Livet-sur-Authou.
Duret fils, manufacturier, à Brionne.
Fillocque (Louis-Honoré), propriétaire, à Berthouville.
Héribel, notaire, à Brionne.
Join-Lambert, membre du Conseil général, à Livet-sur-Authou.
Lefebvre, instituteur communal, à Brionne.
Lemoine, secrétaire particulier, à Livet-sur-Authou.
Lesage (l'abbé), curé-doyen de Brionne.
Lesdevé-d'Heudières (Paul), au château du Bois-David.
Pouchet, propriétaire, à Franqueville.
Régnoult, propriétaire, maire de St-Éloi-de-Fourques.

—

Canton de Broglie.

Inspecteur : M. le duc Albert de BROGLIE.

MM.

Broglie (le duc Albert de), au château de Broglie.
Deschamps (Désir), propriétaire, à Verneusses.

Canton de Thiberville.

Inspecteur : M. Achille CASSÉ.

MM.

Cassé (Achille), à Thiberville.
Cassé (Auguste), agriculteur, à St-Aubin-de-Scellon.
Corblin (Charles), propriétaire, à St-Germain-la-Campagne.
Corblin (Jules), propriétaire, à St-Mards-de-Fresne.
Couturier, propriétaire-éleveur, à St-Germain-la-Campagne.
Deshayes (Pierre), propriétaire, à Boissy-Lamberville.
Du Mesnil du Buisson (le comte), rue de la Tourelle, 15, à Boulogne-sur-Seine, et au château de Gournay, à Giverville.
Noury, curé-doyen de Thiberville.
Porée (l'abbé), curé de Bournainville.

ARRONDISSEMENT DE PONT-AUDEMER.

Inspecteur : M.

Canton de Pont-Audemer.

Inspecteur : M. GRÉGOIRE, avocat.

MM.

Couillard, propriétaire, à Pont-Audemer.
Domin, ancien notaire, id.

Grégoire, avocat, à Pont-Audemer.
Le Gonidec (Stéphen), id.
Mann, industriel, id.
Philippe, gérant de filature, à Corneville-sur-Risle.
Touflet-Dumesnil, négociant-tanneur, à Pont-Audemer.

—

Canton de Routot.

Inspecteur : M. LE REFFAIT.

MM.

Langlois, botaniste, à Caumont, par La Bouille.
Le Reffait, propriétaire, à Rougemoutiers.
Mattard (Hyacinthe), conseiller général, à Bouquetot.

—

Canton de Bourgtheroulde.

Inspecteur : M.

MM.

Assonvillez (d'), à Bosc-Guérard-de-Marcouville.
Captot (Léon de), propriétaire, à Bosbénard-Commin.
Le Jeune, propriétaire, maire de St-Denis-des-Monts.
Tocque, notaire, à Boissey-le-Châtel.

—

Canton de Quillebœuf.

Inspecteur : M.

M. Topsent (Édouard), cultivateur, à Bourneville.

—

Canton de Cormeilles.

Inspecteur : M. ARNAUDET.

MM.

Arnaudet, docteur-médecin, à Cormeilles.

OLIVIER, propriétaire, à St-Sylvestre.
TOUFLET (Isidore), juge de paix, à Cormeilles.

—

Canton de Beuzeville.

Inspecteur : M.

MM.

DELAVOIPIERRE (l'abbé), curé de Manneville-la-Raoult.
DUVAL, banquier, à Beuzeville.

—

Canton de Montfort-sur-Risle.

Inspecteur : M.

MM.

COUSIN (Honoré), cultivateur, à Illeville.
LEFEBVRE (Édouard), manufacturier, à Pont-Authou.
LETOREY (Gustave), notaire, à Montfort-sur-Risle.

—

Canton de Saint-Georges-sur-Vièvre.

Inspecteur : M. LE CARBONNIER.

MM.

LE CARBONNIER DE LA MORSANGLIÈRE, propriétaire, à Lieurey.
VATTIER (Edmond), propriétaire, id.

ARRONDISSEMENT DE LOUVIERS.

Inspecteur : M.

—

Canton de Louviers.

Inspecteur : M. PRÉTAVOINE.

MM.

ANGÉRARD, notaire, à Louviers.
BURY, notaire, id.

DANNET (Charles), manufacturier, à Louviers.
DURAND, ancien agent-voyer de l'arrondissement, id.
GUILLARD, avoué, id.
JOUAN (Charles), négociant, juge au tribunal de commerce, id.
LEGUAY, inspecteur des forêts, id.
POUSSIN (Alexandre), manufacturier, id.
PRÉTAVOINE, ancien député, id.

—

Canton du Neubourg.

Inspecteur : M.

MM.

BAUDRÉ, docteur-médecin, au Neubourg.
LEBERT, médecin-vétérinaire, id.

—

Canton du Pont-de-l'Arche.

Inspecteur : M.

MM.

DELALANDE fils, à Pont-de-l'Arche.
GOUJON, ancien maire de Notre-Dame-du-Vaudreuil.
HEULLANT (Frédéric), ancien maire de Montaure.
HUET (Ambroise), propriétaire, à Martot.

—

Canton d'Amfréville-la-Campagne.

Inspecteur : M.

MM.

AUBOURG DE BOURY (le comte Léopold), au château d'Amfréville-la-Campagne.

—

Canton de Gaillon.

Inspecteur : M.

M. Poussin, manufacturier, à La Croix-St-Leufroy.

ARRONDISSEMENT DES ANDELYS.

Inspecteur : M. BESNARD.

Canton des Andelys.

Inspecteurs : MM. DUMESNIL et LE SAGE.

MM.

Cavelier fils, à Feuguerolles-sur-Andelys.
Coutil (Désiré), propriétaire, aux Andelys.
Dumesnil, ancien notaire, conseiller général, maire des Andelys.
Le Sage, cultivateur, à Cléry-lès-Andelys.

Canton d'Écos.

Inspecteur : M. HÉBERT.

MM.

Besnard, propriétaire-exploitant, membre de la Chambre des Députés, à Guitry.
Beudon, maire de Mézières.
Fayet (le marquis de), membre du Conseil général, à Écos.
Hébert, agriculteur, à Villers-en-Vexin.
Jourdain (Henri), à l'Abbaye-du-Trésor.
Malgrain (Émile), ingénieur-mécanicien, id.
Montfilliatre, cultivateur, à Écos.
Morinoye, cultivateur, à Tourny.
Pelletier (Ovide), cultivateur, à Tilly.

Canton d'Étrépagny.

Inspecteur : M.

MM.

Doré-Letailleur, à Gamaches.
Le Couteulx de Canteleu (le comte), conseiller général, à Étrépagny.

—

Canton de Gisors.

Inspecteur : M. PATROUILLARD.

MM.

Allez fils, cultivateur, à Éragny.
Caffin (Amédée), agriculteur, à Gisors.
Champy, manufacturier, id.
Durand (Édouard), propriétaire, id.
Le Bret, sous-directeur d'usine, id.
Passy (Louis), membre de la Chambre des Députés, id.
Patrouillard, pharmacien de première classe, id.
Regnier (Louis), id.

—

Canton de Fleury-sur-Andelle.

Inspecteur : M. POUYER-QUERTIER.

M. Pouyer-Quertier, sénateur, ancien ministre des Finances, à Fleury-sur-Andelle.

—

Canton de Lyons-la-Forêt.

Inspecteur : M. de VALLON.

M. Vallon (de), propriétaire, au château de Rosay.

SEINE-INFÉRIEURE.

Inspecteur divisionnaire :

M. le comte D'ESTAINTOT.

—

ARRONDISSEMENT DE ROUEN.

Inspecteur : M. CUSSON.

Inspecteurs cantonaux :

Canton de Buchy, M.
— de Duclair, M.
— de Maromme, M.
— de Rouen, M. le vicomte Raoul d'ESTAINTOT.

MM.

ALLARD (Christophe), avocat, rue St-Nicolas, 32, à Rouen.
BEAUCANTIN, route de Caen, 48, id.
BOUCHER, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Cauchoise, 20, id.
BOULLIN (Alphonse), commissaire-priseur honoraire, rue Bouquet, 23, id.
CUSSON, ancien secrétaire général de la mairie, avocat, Petite-rue-Saint-Lô, 5, id.
DELESQUES (Paul), rédacteur au *Nouvelliste*, rue de la République, 82, id.
ÉDELINE (Gustave), trésorier des Sauveteurs rouennais, route de Bon-Secours, 1, id.
ESTAINTOT (le comte d'), ancien bâtonnier, rue des Arsins, 9, id.
ESTAINTOT (le vicomte Raoul), avocat, rue des Arsins, 9, id.
FOUBERT-DESPALLIÈRES, juge honoraire, rue d'Ernemont, 4, id.
FOUCHÉ, agent-voyer en chef du département, rue du Champ-des-Oiseaux, 89, id.
GLANVILLE (de), directeur général honoraire de l'Association normande, 19, rue Bourg-l'Abbé, id.
LE BRETON, directeur du musée céramique, rue Thiers, 25 bis, id.

Le Coupeur, docteur-médecin, rue Beauvoisine, 56, à Rouen.
Le Sueur, horticulteur-pépiniériste, rue Verte, id.
Niel (Eugène), vice-consul du Brésil, rue Herbière, id.
Panel (l'abbé), curé de St-Ouen, id.
Quénault, conseiller à la Cour d'appel, rue Beauvoisine, 52, id.
Simon, architecte, rue Bouquet, 18, id.
Verrier aîné, vétérinaire départemental, rue Thiers, id.

—

Canton de Boos.

Inspecteur : M. BRAYÉ.

M. Brayé (Adolphe), cultivateur, aux Authieux-sur-le-Port-St-Ouen.

—

Canton de Clères.

Inspecteur: M. LEMARCHAND.

M. Lemarchand, maire de Clères.

—

Canton de Darnetal.

Inspecteur : M.

MM.

Blockberger, docteur-médecin, à Darnetal.
Pomereu (le marquis de), au château du Héron.

—

Canton de Pavilly.

Inspecteur : M.

MM.

Gaudin (Émile), hôtel du Commerce, à Pavilly.
Guerrier, percepteur, id.
Viard du Lys, propriétaire, à Croixmare.

—

Canton d'Elbeuf.

Inspecteur : M. Ernest FLAVIGNY.

MM.

Bertrand (Alphonse), négociant, à Elbeuf.
Blay (Alexandre), propriétaire, ancien teinturier, à Orival.
Boissieu (de), au château de St-Aubin-jouxte-Boulleng.
Bouchet (Ernest), banquier, à Elbeuf.
Bouvier-Bangillon, ancien capitaine de la garde nationale, id.
Bucaille (Charles), négociant en soies fines, id.
Cabourg (Prosper-Pascal), propriétaire, ancien juge au Tribunal de Commerce, id.
Courel aîné, propriétaire, id.
Decaux (Philippe), fabricant de draps, id.
Delabue (Mme veuve Augustin), propriétaire, id.
Dupont (Ferdinand), représentant de commerce, rue Deshayes, id.
Duruflé (Henri), propriétaire, id.
Fauquet, receveur municipal, id.
Flavigny (Constant), manufacturier, id.
Flavigny (Ernest), propriétaire, id.
Flavigny (Jules), propriétaire, id.
Gasse (Albert), manufacturier, id.
Gasse (Félix), fabricant, président du Conseil de Prud'hommes, id.
Lamberdière, fabricant de draps, id.
Lebourgeois (Henri), manufacturier, id.
Legerf (Isidore), ancien président du Tribunal de Commerce, id.
Lenoble (Emile), fabricant de draps, id.
Lepesqueur, négociant en draps, maire de La Londe.
Lesage-Maille, propriétaire, à Elbeuf.
Mary (Adolphe), manufacturier, id.
Olivier (Pierre), fabricant de draps, id.
Pelletier (Pierre), fabricant de draps, ancien président du Tribunal de Commerce, id.
Pion (Paul), teinturier, président de la Société Industrielle, id.
Quesné (Victor), propriétaire, id.

SIMON (Louis), fabricant de draps, à Elbeuf.
THÉZARD, négociant en draps, id.
WALLET (Théoph.), négociant en draperies, ancien juge au Tribunal de Commerce, id.

ARRONDISSEMENT DE DIEPPE.

Inspecteur : M. ESTANCELIN.

Canton de Dieppe.

Inspecteur : M. RENAUX.

MM.

LEBOURGEOIS, avocat, à Dieppe.
RENAUX (A.), libraire, id.
VERDURE, membre de la Chambre de commerce, id.

Canton d'Offranville.

Inspecteur : M.

M. BOISHÉBERT (Adrien de), à Offranville.

Canton de Bellencombre.

Inspecteur : M. ROCHETTE.

M. ROCHETTE, conseiller d'arrondissement à Bosc-le-Hard.

Canton de Tôtes.

Inspecteur : M. NEPVEU.

MM.

ARGENTRÉ (le comte d'), au château de St-Denis-sur-Scie.

Blétry (Alfred), au Bellevent, commune de Varneville.
Langrenay, cultivateur, à Tôtes.
Nepveu (Jules), conseiller général, à Ste-Geneviève.
Papin (Emmanuel), à Auffay.
Raimbouville (de), conseiller d'arrondissement, à Gonneville.

—

Canton de Bacqueville.

Inspecteur : M. GUÉRILLON.

MM.

Dupont (Paul), notaire, à Bacqueville.
Guérillon (Émile), au Tilleul-Bacqueville.
Le Prince, au château de Lamberville.
Ouvry (Auguste), propriétaire, à Greuville, près Luneray.
Ouvry (Casimir), cultivateur, à Luneray.
Poullard, maire de Luneray.
Rollère, propriétaire, à Tocqueville-en-Caux.
Rouland, conseiller général, à Bertreville-St-Ouen.

—

Canton de Longueville.

Inspecteur : M. de VALANGLART.

MM.

Reiset (Jules), au château d'Écorchebœuf, par Longueville.
Riout, propriétaire, à Torcy-le-Grand.
Valanglart (de), au château de Ste-Foi.

—

Canton d'Envermeu.

Inspecteur : M. de BAILLARD du LYS.

MM.

Baillard du Lys (de), propriétaire et maire, au château de Tourville-la-Chapelle.
Gallery de La Servière (de), au château de Douvrend.

GROULT, membre du Conseil général, à Envermeu.
GUERRIER, officier d'Académie, id.
RAGOT (Prosper), propriétaire, à Notre-Dame-d'Aliermont.

—

Canton d'Eu.

Inspecteur : M.

MM.

BELLAVOINE (Alfred), propriétaire, à Eu.
BECQUET (l'abbé), curé d'Étalondes.
BIGNON (Charles), négociant, à Eu.
CHANTELOUP (l'abbé de), chanoine, curé-doyen de St-Laurent, id.
CHARDIN (Paul), propriétaire, au Tréport.
CORSANGE, propriétaire, adjoint au maire de la ville d'Eu.
DELACOURT, huissier, à Eu.
DELATTRE, avocat, id.
DUPONT (Alfred,) juge de paix, à St-Valery-sur-Somme (Somme).
ESTANCELIN (Louis), ancien député, propriétaire, à Baromesnil.
FEGRUNA, principal du collège, à Eu.
FLAMAND (Frédéric), id.
FLAMAND (Paul), id.
FRECHON (Henri), professeur au collège d'Eu.
GROMARD (Arthur de), à Eu.
GROMARD (Ernest de), à Boscrocourt.
HENRY (l'abbé), curé de Melleville.
LANEL (Charles), licencié en droit, à Eu.
LE BEUF, agriculteur, à Ste-Croix-Tréport.
LELONG, ingénieur-architecte, au Tréport.
LE VAILLANT DE PLÉMONT, à Eu.
LONGCHAMP, docteur-médecin, id.
MAR, négociant, id.
MICHELLET, docteur-médecin, id.
MORICE (Charles), architecte, id.
OBRY (François-Alexis), négociant, id.
PAPIN, maire du Tréport.

Pion (Ferdinand), à Eu.

Richebraque, maire de la ville d'Eu et membre du conseil d'arrondissement.

Varambaux (Ernest), ingénieur du domaine d'Eu.

ARRONDISSEMENT DU HAVRE.

Inspecteur : M.

—

Inspecteurs cantonaux :

Havre { Canton Nord, M. Siegfried, député, au Havre.
— Est, M. Letellier.
— Sud, M. Aubry.

MM.

Aubry (François), rue Jules-Le-Cesne, au Havre.

Bailhache, docteur en droit, rue Dicquemare, 41, id.

Biette, négociant en vins et spiritueux, rue Caroline, 15, id.

Dupont (Émile), directeur des docks, bassin de l'Eure, id.

Faure (Félix), député, rue de la Bourse, 33, id.

Fiquet, négociant, adjoint au maire, boulevard de Strasbourg, 105, id.

Gibert, docteur-médecin, rue Sery, 41, id.

Godefroy (Ernest), courtier maritime, Grand-Quai, 47, id.

Guillot, ancien notaire, rue Joseph-Clerc, 5, id.

Lecadre (Eugène), négociant, place de l'Hôtel-de-Ville, 21, id.

Lecop, directeur d'assurances, place du Commerce, 7, id.

Lennier, conservateur du musée d'histoire naturelle, rue Bernardin-de-Saint-Pierre, 2, id.

Letellier, directeur de la Société des archives photographiques, rue des Pénitents, 11, id.

Marande (de), courtier en marchandises, rue Caroline, 11, id.

Marion, ancien contrôleur des douanes à Ruweis, Bohême (Autriche), id.

MASQUELIER, à Ste-Adresse.
POSTEL (Henri), négociant, rue de Paris, 13, au Havre.
SIEGFRIED (Jules), député, id.

—

Canton de Montivilliers.

Inspecteur: M. LEFEBVRE.

MM.

LEBIGRE-AVENEL, mécanicien, à Montivilliers.
LEFEBVRE (Charles), propriétaire, id.
MARCEL, notaire honoraire, château des Ardennes-Saint-Louis, id.

—

Canton de Saint-Romain-de-Colbosc.

Inspecteur: M. BRÉAUTÉ.

MM.

BRÉAUTÉ, ancien juge de paix, à St-Romain-de-Colbosc.
HOUDETOT (le marquis de), château d'Applemont, à Saint-Laurent-de-Brèvedent.

—

Canton de Criquetot-l'Esneval.

Inspecteur: M.

MM.

BUREL (Arthur), à Fongueusemare.
CÉCILLE, notaire honoraire, à Cricquetot-l'Esneval.

—

Canton de Bolbec.

Inspecteur: M. LEMETTEIL.

MM.

BERNARD, jardinier en chef de l'Hôtel-de-Ville, à Bolbec.
BLONDEL, instituteur, à Raffetot.

Caron (Émile), propriétaire, rue de Gruchet, à Bolbec.
Courtier, directeur du *Journal de Bolbec*, id.
Daussy (Pierre), cultivateur, à Gruchet-le-Valasse.
Desgenétais (Mme veuve Auguste), château des Genêts, id.
Durieux, vétérinaire, à Bolbec.
Follain (Guillaume), cultivateur, ferme des Tourelles-de-Calletot, id.
Forthomme (Charles), négociant, id.
Gambier, propriétaire, id.
Graindor (Jules), propriétaire, id.
Lacaille, suppléant du juge de paix, id.
Legaron (Daniel), propriétaire-éleveur, id.
Lemetteil, professeur ès lettres et ès sciences, id.
Leroy, secrétaire de la mairie, id.
Levaillant du Douet, ancien député, maire de Bernières.
Mengin, receveur particulier des contributions indirectes, à Bolbec.
Montault (le marquis de), à Nointot.
Muller, propriétaire, à Bolbec.
Piébard (le baron André), conseiller général, au château de Tousvents, à Gruchet-le-Valasse.
Vasse, maire, château de Gruchet, id.

Canton de Lillebonne.

Inspecteur : M. DUVAL.

MM.

Bataille (Victor), pharmacien, à Lillebonne.
Bettencourt, juge de paix du canton de Lillebonne, à St-Maurice-d'Etelan.
Cornu, négociant, à Lillebonne.
Decaix (Abel), pharmacien, id.
Dedde, greffier de la justice de paix, id.
Duval , receveur municipal, id.
Fauquet (Gaston), maire de Saint-Jean-de-Folleville.
Hélouis, juge de paix du canton de Lillebonne, à Notre-Dame-de-Gravenchon.

LEMAISTRE (Émile), manufacturier, à Lillebonne.
LANGER (Gustave), propriétaire, id.
LEBIGRE, maire de Lillebonne.
PIGNÉ (Jules), percepteur de Lillebonne.
SERY, propriétaire-agriculteur, à La Frenaye.
TOUTAIN (Alfred), directeur d'usine, à Lillebonne.
VIVIER, agriculteur, maire d'Auberville-la-Campagne.

—

Canton de Fécamp.

Inspecteur : M. MARCHAND.

MM.

DUFRESNE, propriétaire aux Ifs, à Tourville.
LE BORGNE (Augustin), négociant, maire de Fécamp.
MARCHAND (Eugène), membre de plusieurs académies et sociétés scientifiques, à Fécamp.

ARRONDISSEMENT DE NEUFCHATEL.

Inspecteur : M. RASSET.

—

Canton de Neufchâtel.

Inspecteur : M. COURTIN.

MM.

COCAGNE (Oscar), avocat, à Neufchâtel.
COURTIN, photographe, conservateur du musée, id.
FAVEREAU, vétérinaire, id.
GODOUET, propriétaire, à Bully.
GUERRIER (Henri), percepteur, à Neufchâtel.
JOUIN, notaire, id.
LEFEBVRE (Charles), avoué, id.
LEGRAS, conseiller d'arrondissement, à Neuville-Ferrières.

f

LEVARLET, propriétaire, à Neufchâtel.
PINCHON, cultivateur, à Fesques.
ROINARD, vétérinaire, à Neuville-Ferrières.

Canton de Londinières.

Inspecteur : M. l'abbé THILLARD.

MM.

DAVOUST, propriétaire, à Ste-Agathe-d'Aliermont.
THILLARD (l'abbé), curé de Ste-Agathe-d'Aliermont.

Canton de Saint-Saëns.

Inspecteur : M. LE BRETON.

MM.

BUZOT (Pascal) fils, négociant, à St-Saëns.
CHEVREAUX, au château de Bosc-Mesnil.
CORNILLAC (Théodule), tanneur, à St-Saëns.
DELAUNAY, secrétaire de la mairie, id.
DESJARDIN, maître d'hôtel, id.
DUBOS, notaire, id.
DUFORESTEL, filateur, id.
DUNEVEU (Modeste), médecin, id.
DUVAL (Charles-Félix), propriétaire, id.
FACHE-HAVÉ, tanneur, id.
FORESTIER, tanneur, id.
FRIGOT, id., id.
GIBEAUX (l'abbé), vicaire de St-Saëns.
GOTTINIAUX, garde général des forêts, à St-Saëns.
HAVÉ--RIDENT, rentier, id.
LE BOUCHER (Ernest), id., id.
LEFEBVRE (l'abbé), curé des Ventes-St-Remy.
LEMERCIER (Jean-Baptiste), pharmacien, à St-Saëns.

MERCIER, suppléant du juge de paix, à St-Saëns.
OISSEL (Hély d'), propriétaire, id.
OUF (l'abbé), curé-doyen, id.
RASSET, conseiller d'arrondissement, maire de Montérollier.
SAINT-PRIEST D'ALMAZAN (le duc de), maire de St-Saëns.

—

Canton de Gournay.

Inspecteur : M. BOUCAULD.

MM.

BERTHAUX (Désiré), propriétaire, à Gournay.
BIGOT-BOURGEOIS, fabricant de faïence, id.
BOUCAULD, propriétaire, id.
HERPIN, propriétaire, à Beauvoir-en-Lyons.
NAYVILLE (Édouard de), docteur-médecin, à Gournay.

—

Canton de Forges.

Inspecteur : M. THIESSÉ.

MM.

CARPENTIER, fabricant de pavés, au Fossé.
DES JONQUIÈRES (André-Émile), propriétaire, à Pommereux.
THIESSÉ, avocat, à Forges.

ARRONDISSEMENT D'YVETOT.

Inspecteur : M. MORISSE.

—

Canton de Cany.

Inspecteur : M.

M. DEBÈQUE, maire de Cany.

Canton de Doudeville.

Inspecteur : M. LAMOTTE, notaire.

MM.

BIARD (François), propriétaire, à St-Laurent-en-Caux.
BOUREL, propriétaire-cultivateur, à Doudeville.
LAMOTTE, notaire, id.
LAVOINE, cultivateur, au Bosc-aux-Moines, à Boudeville.

—

Canton de Fauville.

Inspecteur : M. MARCOTTE.

MM.

LEMAITRE, propriétaire, à Hattenville.
LANGE (Albert), propriétaire-agriculteur, à Fauville.
MARCOTTE, propriétaire, à Ricarville.
QUESNEL (Gustave), propriétaire, id.

—

Canton de Fontaine-le-Dun.

Inspecteur : M.

MM.

MONTFORT (le comte de), au château de Crasville-la-Roquefort.
MONTFORT (le vicomte de), id.
POULLARD (Edmond), membre de la chambre de commerce, au château de Bois-le-Comte.
TIERCINIER, notaire, à Fontaine-le-Dun.

—

Canton d'Ourville.

Inspecteur : M. D'IQUELON.

MM.

IQUELON (d'), conseiller général, à Sommesnil.
MARESCOT, propriétaire-cultivateur, à Routes.

Canton de Saint-Valery.

Inspecteurs : MM. E. ROQUIGNY et GODNET.

MM.

Anquetil fils, à St-Valery.
Anquetil (E.), agriculteur, à St-Sylvain.
Baudry, adjoint au maire de St-Valery.
Boilay (Joseph), armateur, à St-Valery.
Boucourt (l'abbé), curé-doyen de St-Valery.
Burel (Pierre), cultivateur, à Drosay.
Godnet, artiste-peintre, à St-Valery.
Guerard (Raoul), à Manneville-ès-Plains.
Hellouin (Mme Victor), au château de Néville.
Lapert (Charles), à Néville.
Olivier, président du tribunal de commerce, à St-Valery.
Pichard (Narcisse), armateur, id.
Roquigny (Alfred), à Blosville-ès-Plains.
Roquigny (Eugène), agriculteur, à Pleine-Sève.
Savoye, conseiller général, à St-Valery.
Tuvache, notaire, id.

—

Canton de Valmont.

Inspecteur : M.

MM.

Franqueville (Paul de), au château de Contremoulins.
Le Grand, propriétaire du domaine de Greuville, à Contremoulins.

—

Canton d'Yerville.

Inspecteur : M.

MM.

Le Soeef, membre du conseil général, au château de Criquetot-sur-Ouville.

Quesnel (Henri), membre du conseil d'arrondissement, maire des Baons-le-Comte et à Rouen, rue des Bons-Enfants, 78.

—

Canton d'Yvetot.

Inspecteur : M. H. QUESNEL.

MM.

Damboise, propriétaire, à Ste-Marie-des-Champs.
Dibusy (Charles), à Valliquerville.
Hauchecorne, chimiste, à Yvetot.
La Faulotte (Jacques de), au château de Boishimont.
Morisse, président du tribunal, à Yvetot.
Peltier, pharmacien, id.
Selle, propriétaire, à Auzebosc.

—

Canton de Caudebec.

Inspecteur : M. MALFILATRE.

MM.

Anisson-Duperron, ancien député, conseiller général, au château de St-Aubin-de-Crétot.
Acher de Montgascon (d'), ministre plénipotentiaire, au château de Villequier.
Drouet (Émile), négociant, à Caudebec-en-Caux.
Malfilatre (Léon), conseiller d'arrondissement et maire de Villequier.
Maruitte, ancien agent-voyer d'arrondissement, à Caudebec-en-Caux.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

VILLE DE PARIS.

Inspecteur divisionnaire : M. E. LE BORGNE.

MM.

Bourmont (le comte de), archiviste paléographe, rue St-Thomas-d'Aquin, 1.

Bréard (Charles), rue St-Lazare, 68.

Chardin, propriétaire, rue Hauteville, 62.

Corneille, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Navarin, 13, et à St-Saëns.

Crouzet, agent-comptable de la Société des Agriculteurs de France, avenue de l'Opéra, 21.

Descours-Desacres, avocat, rue de Vaugirard, 34.

Fournès (le marquis de), ancien préfet, rue Monsieur, 4.

Guestiers (Raoul de), rue de La Planche, 15.

Hervé (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, quai des Grands-Augustins, 55.

Hurel, 51, rue de Passy.

Jobbé, avocat, rue du Cherche-Midi, 18.

Leblanc, conseiller d'État, directeur des routes, de la navigation et des mines, au ministère de Travaux publics, rue des Vignes, 14, à Passy-Paris.

Le Borgne, propriétaire, rue Gaston-de-St-Paul, 6.

Lebrun (Frédéric), artiste peintre, avenue Bugeaud, 9.

Lefebvre, propriétaire et conseiller à la Cour des comptes, 3, rue St-Philippe-du-Roule.

Lefèvre (Ernest), député, rue Dumont-d'Urville, 8.

L'Épine (de), rue du Mont-Dore, 9.

Leroux (Étienne), statuaire, rue de Vaugirard, 99.

Pilet des Jardins, vice-président du Tribunal civil de la Seine, rue Michel-Ange, 70 *bis*.

SIMON (Jules), sénateur, place de la Madeleine, 10.

VOISIN, aqua-fortiste, grande rue St-Mandé, 1, et au Mont-St-Michel.

Départements et Étranger.

Inspecteur divisionnaire : M. DESVAUX-SAVOURÉ.

MM.

AUTEUIL (le comte d'), au château d'Auteuil, par Auteuil (Seine-et-Oise).

BANS (Louis), rue du Palais, 14, à Dijon (Côte-d'Or).

BEAULIEUX (Phelippes), au château des Croix, à Sautron (Loire-Inférieure).

BERCHON, docteur-médecin, à Pauillac (Gironde).

BINSE, ingénieur des ponts et chaussées, à Mayenne.

BONPAIN, filateur, à Tourcoing (Nord).

BOULATIGNIER, ancien président de section au conseil d'État, au château de Pise, près de Lons-le-Saulnier (Jura).

BOULAY, maire de Beaucé (Ille-et-Vilaine).

BRASSART, membre de plusieurs Sociétés agricoles et horticoles, à Fléchin (Pas-de-Calais).

CARDEZ (Ferdinand), cours Portal, 41, à Bordeaux.

CAREL (Alexis), quai de l'Est, 12, à Lyon (Rhône).

CHRÉTIEN, régisseur, au château de La Lorrie (Maine-et-Loire).

CORDAY (Jules de), rue d'Anjou, 18, à Versailles.

CORNUDET (le vicomte), à Neuville, par Conflans.

DEMAREST, maire de Bagneux, près Saumur (Maine-et-Loire).

DESNOS (le vicomte), au château de Clivoy (Mayenne).

DESVAUX-SAVOURÉ, ancien élève de l'École centrale des arts et manufactures, propriétaire-agronome, à Mondoubleau (Loir-et-Cher), et à Paris, rue de la Clé, 27.

DORLHAC, ingénieur des mines, directeur des mines de Montigny, à Laval (Mayenne).

DU BUAT (le comte), propriétaire-agronome, à La Subardière, commune de Méral (Mayenne).

Du Chatellier, ancien secrétaire général de l'Association bretonne, à Kernutz, près Pont-l'Abbé (Finistère).

Du Luart (le comte Robert), au Luart, par Tuffé (Sarthe).

Fabre (J.), fabricant de présure, rue de La Haie-Coq, 15, à Aubervilliers (Seine).

Feillet (E.), propriétaire, à St-Germain en-Laye (Seine-et-Oise).

Féron (Antonin), propriétaire, à Mayenne.

Fondeur, constructeur de machines, à Viry (Aisne).

Fontaine, propriétaire, à St-Mars-sur-La-Futaie (Mayenne).

Foriaski-d'Herbas, membre patron de l'Association philotechnique, à Neuilly-sur-Marne (Seine-et-Oise).

Foucault (le baron de), à Épinal (Vosges).

Fourneret, docteur en médecine, à Fontainebleau (Seine-et-Marne).

Genouilach (le vicomte de), propriétaire, à Rennes.

Gernigon, propriétaire, à St-Fort (Mayenne).

Goussancourt (le vicomte de), propriétaire, à Châtillon (Oise).

Goussancourt (Edgard de), à St-Éman (Eure-et-Loir).

Grelley, professeur de chimie au collège Chaptal, à Rueil (Seine-et-Oise).

Gressent, professeur d'arboriculture, à Sannois (Seine-et-Oise).

Guillou, notaire, au Mans.

Hardouin, président du tribunal civil de Béthune (Pas-de-Calais).

Huchet de Cintré (le baron Alphonse), membre de plusieurs Sociétés savantes, rue de la Monnaie, 22, à Rennes.

Izarn (le baron d'), place Louis XVI, à Nantes.

Jahiet (Edouard), boulevard Négrier, 48, au Mans.

James, licencié ès sciences mathémat. et profess. au lycée de Versailles.

Joigneaux, propriétaire-agronome, député, à Bois-de-Colombes, près Asnières (Seine).

La Charbonnerie (Jules de), propriétaire, à Laval.

La Lande (Gustave), à St-Berthevin-la-Tannière (Mayenne).

Lambert, inspecteur de l'enregistrement, à Versailles (Seine-et-Oise).

Lambertie (Théophile), négociant, rue Carpenteyre, 67, à Bordeaux.

Langlois (Adrien), maître de forges, conseiller général, à Nantes.

La Valette (de), au château de La Valette, par Château-Gontier (Mayenne).

Laville, rentier, rue de la Madeleine, 34, à Noisy-le-Sec (Seine).
Lavoix (Félix), procureur de la République, à Montluçon (Allier).
Le Breton, censeur au lycée de Laval.
Lebrun, juge de paix, à Avize (Marne).
Lecointre, membre du conseil général, à Poitiers.
Lecointre-Dupont, à Poitiers (Vienne).
Le Court de La Villethassetz, secrétaire du comice de Dinan (Côtes-du-Nord).
Leyherr (Charles), négociant, à Laval.
Le Guay (le baron Léon), anc. membre du conseil général, à Angers.
Le Marchand, médecin à l'hôpital militaire, à Amélie-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
Le Noel, commissaire priseur, à Brest (Finistère).
Le Sergeant de Monnecove, ancien député, à St-Omer (Pas-de-C.).
Le Vigouroux d'Arvieu, à Romenay (Saône-et-Loire).
Loyer (Henri), filateur, à Lille (Nord).
Luce, secrétaire du comice de Blain (Loire-Inférieure).
Maisonhaute (Jules), fermier, à Levesville (Eure-et-Loir).
Marchal, ingénieur en chef, à Rodez (Aveyron).
Marguet (P.), membre de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, rue Pertinax, 11, à Nice.
Marie, professeur à la Faculté de droit de Rennes (Ille-et-Vilaine).
Marion, à Budweis (Autriche).
Marsy (le comte de), directeur de la Société française d'Archéologie, à Compiègne (Oise).
Mennechet, conseiller à la Cour d'Amiens.
Mignot-Dutrone, au Piquenard, à Poissy (Seine-et-Oise).
Molesworth (William Nassau), spolland, Rockdale (Angleterre).
Muiron de Roth, officier des haras, à Montiérender (Haute-Marne).
Piton du Gault, membre de la Société des agriculteurs de France, de l'académie nationale d'agriculture, etc., au château du Boille, près Montmirail (Sarthe).
Poulallier, à Rosny-sur-Seine (Seine-et-Oise).
Poyès, au château de Jérusalem, près Angliers (Vienne).
Quentin, receveur de l'enregistrement, à Marly-le-Roy (Seine-et-Oise).

RATTIER, propriétaire, au château de Vervennes (Sarthe).
RAVEN, notaire, à Villiers-St-Benoist (Yonne).
ROTOURS DE CHAULIEU (des), à Avelin, par Pontamarcq (Nord).
SAINT-PATERNE (le comte de), à St-Paterne (Sarthe).
SALLES-LE-BAIL, propriétaire, à Mayenne.
SESMAISONS (le comte Olivier de), à Nantes.
TANQUEREY (Charles), juge d'instruction, à Baugé (Maine-et-Loire).
TONNELIER, fabricant de papiers, à La Flèche (Sarthe).
TRIGER, directeur du télégraphe, à Laval.
TROCHON (Albert), avocat, ancien magistrat, rue Étienne-Pallu, 25, à Tours (Indre-et-Loire).
VASSEUR (Charles), à St-Germain-de-Belvès, par Belvès (Dordogne).
VÉREL, propriétaire, au Mans.

—

Ile de Jersey.

Inspecteur divisionnaire : M. MALET.

MM.

DES VOEUX (Charles), propriétaire.
DOREY (le major), membre de la Société d'agriculture de Jersey.
HOWEL (le colonel), id., id.
LE MAÎTRE, id., id.
MALET (Stanley), id., id., el retiro St-Sauveur.
MARETT, membre de la Société d'agriculture de Jersey.
SAUMAREZ (le commodore), président de la Société d'agric. de Jersey.

55e CONGRÈS

DE L'ASSOCIATION NORMANDE

POUR LES PROGRÈS DE L'AGRICULTURE

DE L'INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DES ARTS

SESSION DE 1887

TENUE

A SAINT-SAËNS (Seine-Inférieure)

DU 6 AU 10 JUILLET 1887

1re JOURNÉE, MERCREDI 6 JUILLET

Le mercredi 6 juillet, M. de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association ; M. de Glanville, directeur honoraire ; M. Campion, secrétaire général et M. Bataille, trésorier, sont arrivés à Saint-Saëns, accompagnés de plusieurs inspecteurs et membres de la compagnie.

A 4 heures de l'après-midi, le maire de Saint-Saëns, M. de Saint-Priest, duc d'Almazan, son adjoint, et les membres du conseil municipal se sont présentés, pour leur souhaiter la bienvenue, à l'hôtel de Rouen, où ils étaient descendus, et les ont conduits dans la grande salle des réunions publiques, où devaient se tenir les séances du Congrès.

Parmi les personnes qui ont pris part aux séances ou aux excursions annoncées dans le programme de la session, nous citerons, avec le regret de ne pouvoir fournir une liste complète :

MM.

BEAUREPAIRE (de), sous-directeur de l'Association.
GLANVILLE (de), directeur honoraire.
CAMPION, secrétaire général.
BATAILLE, trésorier.
LE BLANC-HARDEL, trésorier honoraire.
DUVAL, inspecteur de l'Association, à Lillebonne.
ESTAINTOT (le comte Robert d'), id. Rouen.
LEBORGNE, id. Paris.
PERNELLE, id. Vimoutiers.
RASSET, id. président du Comice agricole de Neufchâtel.
VIGNERAL (comte de), id. à Ry (Orne).
CHEVERAUX, membre de l'Association, à St-Saëns.
GODOUET, id. à Bully.
De SAINT-PRIEST, duc d'Almazan, maire de St-Saëns.
FACHE-HAVÉ, adjoint.
CORNILLOT, conseiller municipal.
DUFORESTEL, id.
DUMESNIL, id.
FORESTIER, id.
HARTOUT, id.
LEBOUCHER, id.
MALMAISIN, id.
AUNEVEU, docteur-médecin, à St-Saëns.
BINET, propriétaire, id.

MM.

BINET, tanneur, à St-Saëns.
BOUCTOT, conseiller général du canton de St-Saëns.
BOUCTOT fils, propriétaire, à St-Saëns.
BRION, marchand de bois, id.
BUZOT, négociant, id.
DUNET, propriétaire, id.
DUVAL-GAMELIN, id., id.
FRIGOT, tanneur, id.
GIBON (l'abbé), vicaire, id.
GOTTINIAUX, garde général des forêts, id.
GRUCHY, tanneur, id.
GUÉRIN, id., id.
HAVÉ, propriétaire, id.
LEBLOND, ancien instituteur, id.
LEBOUCHER, maire de Bellencombre.
LECHANTEUX, propriétaire, à St-Saëns.
LEFEBVRE (Florentin), tanneur, id.
LEGRAND, id, id.
LEMERCIER, pharmacien, id.
LEVÊQUE, instituteur communal, id.
MERCIER, ancien notaire, id.
MÉTAIS, tanneur, id.
OUF, curé doyen, id.
RATIÉVILLE, propriétaire, id.
RIOUT, id., à Torcy-le-Grand.
WITT (Pierre de), id., à St-Ouen-le-Pin (Calvados).
Le curé des Ventes-St-Rémy (Seine-Inférieure).

SÉANCE DU MERCREDI 6 JUILLET.

Présidence de M. le duc d'ALMAZAN, maire de Saint-Saëns.

Siègent au bureau : MM. de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association, de Glanville, directeur honoraire, Rasset, président du comice agricole de Neufchâtel, Bouctot, membre du conseil général de la Seine-Inférieure, Fache-Havé, adjoint au maire de Saint-Saëns, Lebreton, propriétaire à Saint-Saëns, directeur du musée céramique de Rouen.

M. Campion, secrétaire général de l'Association, tient la plume.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Président remercie l'Association Normande d'être venue tenir ses assises annuelles à Saint-Saëns, et particulièrement les membres présents de cette grande compagnie du zèle dont ils ont fait preuve en ne se laissant pas arrêter par les distances et la difficulté des communications ; il rappelle sommairement le but que l'Association poursuit et la félicite des résultats considérables dus à ses persévérants efforts.

M. de Beaurepaire prononce ensuite le discours suivant :

« MESSIEURS,

« Je vous remercie, au nom de l'Association Normande et en mon nom personnel, de l'accueil si cordial et si sympathique que vous avez bien voulu nous faire.

« Nous vous en garderons toujours, nous en garderons à la ville de Saint-Saëns et à son conseil municipal une vive et sincère reconnaissance.

« Pendant les heures trop courtes que nous devons passer ensemble, nous essayerons de répondre à votre légitime attente, en étudiant conciencieusement les questions agricoles, industrielles et scientifiques qui intéressent votre région.

« Notre société tient aujourd'hui sa 55e session annuelle ; elle a vécu sous différents régimes, elle a été planter sa tente dans une infinité de localités des cinq départements de notre ancienne province, partout elle a été traitée en amie ; nulle part elle n'a éveillé ni défiance ni susceptibilité.

« Cette heureuse et bien rare fortune, elle l'a due aux inspirations élevées qui l'ont toujours animée, à l'excellent esprit, aux idées conciliantes et libérales de ses membres ; elle l'a due surtout et nous tenons à le proclamer aux exemples que lui avait laissé l'archéologue illustre, l'homme de science et de cœur qui fut son fondateur.

« Arcisse de Caumont resta toujours en effet étranger aux luttes irritantes de la politique. Dans sa longue et féconde carrière, il n'eut qu'un but : le progrès sous toutes les formes et dans toutes les directions, et ce but il le poursuivit avec une merveilleuse ardeur, avec une ténace persévérance. Il intéressa à son œuvre les pouvoirs publics ; il y intéressa surtout les collaborateurs dévoués qu'avec un art admirable il avait su grouper autour de lui et qui toujours nous sont restés fidèles. Cette largeur de vue, cette tolérance éclairée, cet

absolu désintéressement eurent la meilleure part dans son succès.

« L'homme éminent qui lui succéda, qui nous assiste encore de son patronage et de ses conseils, l'ancien directeur dont la retraite nous a causé et nous cause encore de si vifs regrets, M. de Glanville, conserva pieusement, au grand profit de notre Association, ces belles et bonnes traditions.

« Nous ne les déserterons pas aujourd'hui.

« Le champ qui s'ouvre d'ailleurs devant nous reste encore assez vaste.

« Ressusciter le passé historique religieux et artistique du pays, étudier et défendre notre industrie, notre agriculture, chercher les moyens de développer partout la moralité, l'instruction, l'aisance, n'est-ce pas après tout une tâche éminemment noble et bienfaisante. En essayant de la remplir avec votre coopération, nous ferons, soyez-en convaincu, Messieurs, œuvre de conciliation, de progrès et de véritable patriotisme. »

L'Assemblée accueille par de chaleureux applaudissements l'allocution de M. de Beaurepaire.

M. le Président annonce qu'il va donner lecture successivement des questions du programme de l'enquête agricole, et il invite les membres présents à fournir sur chacune d'elles les renseignements et observations demandés par l'Association Normande.

Question 1. *La culture a-t elle fait des progrès bien sensibles, depuis quarante ans, dans l'arrondissement de*

Neufchâtel ? Labourage, disposition des fumiers, fosses à purin, emploi de machines perfectionnées, prairies naturelles et artificielles.

On répond que la culture a fait des progrès très sensibles, surtout depuis vingt ou vingt-cinq ans. De nombreuses propriétés ont été considérablement améliorées : les laiteries, les pressoirs, les magasins, en un mot tout le système d'exploitation, ont pris un aspect beaucoup plus satisfaisant et de très utiles développements. On a établi presque partout des fosses à purin ; l'usage des machines perfectionnées s'est largement répandu : la plupart des exploitations ont des faucheuses et des râteleuses ; on compte dans la circonscription du comice plus de 300 faucheuses ; il s'y trouve une douzaine de moissonneuses. On ne se sert pas encore de moissonneuses lieuses ; mais comme ces machines ont figuré avec succès dans les concours locaux, il est à espérer que l'usage s'en introduira bientôt dans la contrée. Les prairies naturelles se sont multipliées, et une surface étendue du sol est occupée par des prairies artificielles.

M. de Glanville dit que, pour que les machines soient utilement employées, deux conditions sont indispensables : il faut avoir des ouvriers qui sachent les conduire et pouvoir y faire faire les réparations dont elles ont besoin.

Les fermiers, dit M. le duc d'Almazan, sont quelquefois obligés de monter eux-mêmes sur le siège d'une machine, faute de trouver des hommes aptes à la conduire.

Suivant M. Rasset, la double condition indiquée par M. de Glanville se trouve remplie : d'une part, en un

jour ou deux, on peut dresser un homme à conduire une machine ; d'autre part, il existe à Neufchâtel, à Buchy et dans d'autres localités, des dépôts de pièces de rechange qu'on se procure facilement et à des prix modérés.

M. Leborgne demande si l'on a essayé le sulfate de fer comme engrais. L'expérience en a été faite avec succès, dans le nord de la France, en Belgique et en Angleterre ; il y a donné des résultats aussi satisfaisants que le guano, et il coûte moins cher.

M. Rasset répond qu'on emploie le sulfate de fer depuis plus de cinquante ans dans le pays de Bray ; mais qu'aujourd'hui les cendres vitriolées, dont on a dépensé des quantités considérables, sont épuisées ; il n'est plus possible de s'en procurer.

M. le Président dit que le sol de la contrée ne présente point partout les mêmes conditions. La terre des plateaux est une terre à blé ; la vallée est une région presque exclusivement pastorale. Sur les plateaux, on n'a pas employé le sulfate de fer ; ailleurs, il a été répandu à profusion.

Cette observation est confirmée par M. Rasset.

M. de Glanville demande si, dans le canton de Saint-Saëns, il y a une tendance marquée à transformer les labours en prairies.

M. Rasset répond que ce canton forme la lisière du sol utilement transformable et que la lisière ne vaut pas le drap.

M. le Président fait observer que les développements sur cette matière trouveront mieux leur place dans les réponses que comporte la question suivante.

Question 2. *Quel peut être aujourd'hui le rapport entre les terres labourables et les herbages? Quels soins donne-t-on à ces derniers?*

On a créé beaucoup d'herbages depuis trois ou quatre ans, répond M. Rasset; mais on ne peut encore aujourd'hui apprécier les avantages qu'ils procureront, attendu qu'ils ne seront réellement productifs qu'après plusieurs années de fumure, et que les plantations ne rapporteront qu'au bout de quinze ans.

M. Rasset ajoute que, sur les plateaux, un cinquième des terres est en herbe, et que dans la vallée les trois quarts du sol sont occupés par des prairies naturelles.

M. de Glanville prie M. Rasset de faire savoir si, dans les herbages, on emploie les engrais artificiels.

Ces engrais, répond M. Rasset, étaient si mauvais qu'on les a abandonnés; mais ils reprendront faveur grâce aux mesures qui ont été adoptées pour la répression des fraudes.

M. le Président parle de plusieurs maisons de Rouen qui font honnêtement le commerce de ces engrais.

M. Rasset le reconnaît, mais il ajoute que les mauvaises maisons ont fait tort aux bonnes.

On conseille aux cultivateurs, dit M. Leborgne, d'acheter les matières premières et de préparer eux-mêmes les engrais.

M. le duc d'Almazan demande si le phosphate fossile se dissout aisément.

Oui, répond M. de Glanville, quand la pulvérisation en a été faite avec soin.

Le même membre recommande le pacage noc-

turne des bestiaux dans les prairies, et le parcage diurne aux heures les plus chaudes de la journée.

M. Rasset fait connaître que le parcage est pratiqué à peu près partout dans la contrée. Il ajoute qu'en ce qui concerne les génisses et les vaches qui ne donnent pas de lait, la mise au piquet est un procédé à recommander ; que, pour les vaches à lait, il faut leur laisser choisir leur nourriture.

Question 3. *Rôle de l'ensilage en agriculture ; décrire les meilleurs procédés à employer.*

Cette question est réservée pour être traitée dans une autre séance, M. le comte de Vigneral, qui a pratiqué l'ensilage avec succès et qui a une intéressante communication à faire sur ce sujet, n'étant pas encore arrivé.

Question 4. *La fabrication du cidre se fait-elle d'une manière intelligente et rationnelle ? Quels instruments et quels procédés emploie-t-on pour l'opérer ? Concasseurs, vis en fer, macérage, soutirage. Faire connaître les exploitations de ce genre les mieux tenues et les progrès réalisés.*

Question 5. *Importance du commerce des pommes et du cidre en Normandie ; moyens de l'augmenter encore.*

M. Rasset dit que les procédés de fabrication du cidre, dans l'arrondissement de Neufchâtel, laissent généralement peu à désirer.

Répondant à une interrogation de M. de Beaurepaire, M. Rasset déclare que les pommiers et les récoltes de pommes sont l'objet des soins nécessaires en vue d'ol

tenir des cidres de bonne qualité : les pommes ne sont récoltées que lorsqu'elles arrivent à maturité ; elles sont mises à l'abri des pluies et de l'humidité du sol ; on fait des mélanges rationnels d'espèces ; les arbres sont soigneusement élagués, nettoyés et grattés.

M. de Glanville demande si le cidre de la contrée est estimé et s'il se vend bien.

M. Rasset répond affirmativement à cette double question. Selon lui, le cidre du pays de Bray porte plus d'eau que celui du pays d'Auge ; il est plus sec, moins liquoreux.

Le soutire-t-on ? demande M. de Glanville.

M. Rasset. — Oui, les gros cidres, qu'on exporte en grande quantité.

M. de Glanville insiste sur l'importance du commerce du cidre, qui ne peut manquer d'offrir des avantages considérables pour le cultivateur, s'il s'applique à perfectionner de plus en plus la fabrication de cette boisson.

M. Rasset dit qu'à Gournay, il y a un négociant, M. Moulin, qui expédie des millions de pommes. Il promet de fournir les chiffres exacts de ces expéditions. M. Moulin envoie aussi des quantités fort importantes de cidre à Paris. Des expéditions du même genre se font à Neufchâtel. Le mouvement des pommes et du cidre est énorme dans les gares de la contrée.

M. Pernelle rappelle qu'il a présenté au Congrès de Vimoutiers un travail complet sur cette branche du mouvement commercial pour les cinq départements de la Normandie, et que ce document a été publié dans l'Annuaire de 1885.

Un membre dit qu'un des principaux obstacles à l'extension du commerce d'exportation des cidres, c'est l'élévation des droits de régie et d'octroi, droits calculés sur une base fausse, l'évaluation à 40 °/₀ du rapport des pommes. L'exagération des droits amène des falsifications qui ont pour effet d'empêcher les progrès de la consommation du cidre à Paris.

M. Leboucher, maire de Bellencombre, ajoute que les tarifs de transport par voies ferrées sont plus élevés pour les cidres que pour les vins. Il demande que l'assemblée émette un vœu pour une réduction de ces tarifs.

Ce vœu, fait observer M. de Beaurepaire, a déjà été émis par l'Association Normande. Il propose de le renouveler.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Question 6. *Pour la fabrication de l'eau-de-vie, a-t-on substitué la distillation continue à l'opération intermittente que l'on pratiquait autrefois ?*

Dans le pays de Bray, on ne fait bouillir ni cidre ni poiré. Les lies seulement se distillent pour la consommation domestique. Cette opération est confiée à des distillateurs ambulants.

Question 7. *Que doit-on penser du projet de monopole sur les alcools ?.*

Cette question, comme la précédente, n'offre aucun intérêt pour la contrée.

Question 8. *Utilité du marc de pommes après le pressurage. Quel est son meilleur mode d'emploi ?*

M. Leborgne donne lecture de l'extrait suivant d'une note de M. A. Houzeaux, directeur de la station agronomique de Rouen :

« M. Duval, de Saint-Saëns, qui s'était rendu acquéreur, il y a une dizaine d'années, d'un terrain sablonneux et rempli de cailloux sur lequel il n'avait pu faire réussir de l'avoine malgré deux essais consécutifs, eut l'idée, pour améliorer cette terre, d'utiliser à la fois le marc de pommes et les résidus des nombreuses tanneries qui existent dans le pays. Il distribua par couches successives et de même importance, ayant chacune environ 20 centimètres d'épaisseur, le marc, la tannée, la terre, de façon à obtenir une masse de ces couches stratifiées mesurant jusqu'à 1 m. 50 de hauteur. Au bout d'un an d'exposition à l'air et aux intempéries de la saison, le marc et les autres matières s'étaient convertis en un terreau que M. Duval répandit sur le sol. Il a pu, de cette façon, transformer une terre ingrate en un excellent pâturage, sur lequel une plantation de 300 pommiers s'est développée vigoureusement, au point de fournir, en 1885, une récolte de 150 hectolitres de pommes. »

Suivant M. d'Almazan, le marc de pommes est, comme la tannée, une substance inerte : la potasse ne s'y trouve plus en quantité suffisante pour exercer une action utile sur le sol.

M. Mercier. — En admettant que le marc de pommes soit dépourvu de toute action fertilisante, ne peut-il pas être utilisé comme amendement ?

Oui, répond M. Rasset, à la condition d'être mélangé avec diverses autres substances, telles que de la chaux,

de la terre, du fumier. Ainsi traité, on ne saurait prétendre qu'il est sans aucune influence au point de vue de la production du sol.

Autrefois, ajoute M. de Glanville, on négligeait complètement les marcs, mais aujourd'hui on les emploie utilement comme engrais d'un ordre inférieur, car ils contiennent de la potasse et de l'azote en faible quantité, il est vrai, ou bien à titre de simple amendement.

M. Rasset critique vivement l'emploi, pour l'alimentation des bestiaux, du marc de pommes, substance qui, n'étant pas digestible, exerce une action désorganisatrice sur l'estomac.

M. de Glanville partage l'opinion de M. Rasset sur l'application à la nourriture du bétail du marc de pommes employé isolément ; mais il pense que, mélangé avec du son ou de la paille hachée, il constitue un appoint d'une certaine importance pour la nutrition.

Question 9. *L'enseignement agricole est-il suffisamment encouragé dans les écoles de l'arrondissement? Les jardins des instituteurs sont-ils convenablement disposés pour permettre d'y donner quelques notions d'horticulture? Des promenades agricoles ou des visites dans des établissements agricoles ou même dans des jardins bien tenus, ne produiraient-elles pas d'heureux résultats?*

M. Rasset dit que l'enseignement agricole est loin d'être encouragé comme il devrait l'être. A l'École normale, les élèves-maîtres ne reçoivent pas des notions sérieuses d'agriculture ; par conséquent, quand ils ont été appelés à diriger une école primaire, ils ne

trouvent pas en état de donner, sous ce rapport, aux enfants confiés à leurs soins, une instruction convenable.

M. Levêque, instituteur communal à St-Saëns, s'élève contre le caractère trop absolu de la réponse de M. Rasset. Pendant les années qu'il a passées à l'École normale de Rouen, il a profité des leçons d'un professeur d'agriculture distingué, dont l'enseignement donnait d'utiles résultats.

M. Rasset reconnaît que M. Levêque a tiré bon parti des études auxquelles il s'est livré et communiqué avec succès à ses élèves les connaissances qu'il a acquises ; mais M. Levêque est une exception.

Un membre demande si les élèves de l'école de St-Saëns font des promenades scolaires agricoles.

M. Levêque répond affirmativement.

M. Rasset dit que l'agriculture ne s'enseigne pas dans un jardin ; un pareil enseignement est une plaisanterie. Il faut conduire les enfants dans les champs, au temps des fumures, des labours, des semailles, des récoltes ; les promener dans les prairies, où l'on pourra leur faire examiner les animaux qui s'y nourrissent ; leur montrer la machinerie agricole, leur faire visiter les laiteries, les fromageries, les étables, etc. ; en un mot, leur donner l'enseignement de l'agriculture sur les lieux même où elle se pratique.

M. Levêque déclare que l'arrondissement de Rouen est beaucoup mieux partagé que celui de Neufchâtel : l'enseignement agricole y est plus encouragé et donne de plus importants résultats.

Question 10. *Syndicats agricoles. Association des syn-*

dicats. Quelle a été leur utilité jusqu'ici? Que peut-on en attendre dans l'avenir?

M. de Beaurepaire rappelle que, dans le dernier Congrès de l'Association Normande, qui a eu lieu à Honfleur, la question des syndicats a été traitée d'une façon intéressante par M. le comte de Saint-Quentin, président du syndicat du Calvados. L'Annuaire de 1887 contient un résumé complet de l'exposé qu'il a présenté et des observations auxquelles sa communication a donné lieu.

M. Rasset fait connaître que tout récemment un syndicat agricole s'est constitué dans l'arrondissement de Neufchâtel et que les statuts de ce syndicat ont été discutés et adoptés dans une réunion qui s'est tenue le mois dernier.

C'est le Comice local qui a pris l'initiative de la mesure ; il a compris que les deux institutions, en se concertant, en s'unissant, devaient acquérir une force nouvelle pour la réalisation du but poursuivi par chacune d'elles. La mission du Comice est de favoriser les progrès de l'agriculture dans la région par des concours, des expériences, des conférences, des publications diverses. Le syndicat viendra compléter son œuvre : il mettra à profit les enseignements de la théorie, s'emparera des résultats acquis et facilitera aux cultivateurs l'emploi des instruments primés, des engrais reconnus les meilleurs et les plus efficaces. Ce sera, à vrai dire, le bureau commercial du Comice : il assurera à ses membres des réductions importantes sur le prix des engrais, des semences, des machines, en un mot des avantages matériels considérables.

L'utilité des syndicats agricoles est de plus en plus appréciée. Le nombre s'en accroît de jour en jour. Les difficultés qu'on prévoyait, au début, pour leur organisation, ne se sont produites, pour ainsi dire, nulle part. On avait craint des hostilités, des conflits avec les Comices, il n'en a rien été : l'institution des syndicats s'est développée parallèlement aux autres associations agricoles, en les respectant et en n'altérant en rien leur fonctionnement. On avait redouté une intervention intempestive de l'autorité publique ; mais le libéralisme de la loi de 1884 n'a pas été entravé par des exigences tracassières des administrations, qui, après avoir constaté que toute préoccupation politique était bannie des syndicats, ont laissé libre carrière à l'initiative individuelle. La coexistence pacifique des Sociétés ou Comices et des syndicats s'explique, répète M. Rasset, par leur rôle respectif bien déterminé. La Société ou Comice ne peut pas faire ce que le syndicat est appelé à accomplir, parce qu'il n'a pas, à de très rares exceptions près, la vie civile : c'est une société d'encouragement, d'instruction, de propagande. Si des syndicats se sont donné accessoirement pour mission de s'occuper de l'étude et de la défense des intérêts économiques du cultivateur, de propager l'enseignement de l'agriculture, de provoquer et favoriser des essais de culture, d'engrais, de machines et instruments perfectionnés, ils ont tous pour tâche principale de servir d'intermédiaire pour la vente des produits agricoles et pour l'achat, au meilleur marché possible, d'engrais, de semences, d'animaux et en général de toutes les matières pre-

mières ou fabriquées utiles à l'agriculture et de faire bénéficier les sociétaires des remises et garanties obtenues des fournisseurs.

Un membre dit que, dans plusieurs syndicats, il s'est formé, en exécution d'une disposition de leurs statuts, des comités chargés de donner des consultations sur tout ce qui concerne la profession agricole, d'aider de leurs avis les sociétaires qui auraient des difficultés soit entre eux, soit avec des tiers, et de leur offrir leur arbitrage. C'est ce qu'a fait le syndicat du Calvados. Il ajoute que ce syndicat, qui compte aujourd'hui plus de 800 membres, a organisé, au chef-lieu de chaque canton, des conférences où il est rendu compte des résultats obtenus, des marchés passés et des réductions de prix consenties par les fournisseurs, des placements de produits agricoles, etc. C'est là un excellent moyen pour recruter des adhérents.

M. Rasset exprime l'opinion qu'il importe d'user avec empressement de la faculté écrite dans l'article 5 de la loi du 21 mars 1884, portant que les syndicats régulièrement constitués peuvent librement se concerter pour l'étude et la défense de leurs intérêts. Cette union, cette sorte de fédération des syndicats facilite singulièrement la tâche qu'ils ont à remplir, accroît l'importance de l'appui qu'ils sont appelés à prêter à l'agriculture, les met à même d'éclairer plus sûrement les cultivateurs sur leurs intérêts, et élargit, au grand profit du sociétaire, le rayon dans lequel se font les achats et les ventes.

Question 11. *Pépinières. Leur meilleur mode de cul*

ture : binage ou couverture de litière ; écusson en pied ou greffe en tête, avant ou après plantation.

On répond que, dans l'arrondissement, il n'y a pas de pépinières importantes. C'est une industrie qui n'y existe pas à proprement parler.

Les plantations se font avec des arbres greffés dans la pépinière.

Les questions relatives au meilleur mode de culture des pépinières ont été parfaitement traitées dans deux petits manuels publiés par M. Charles Duval, membre de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Neufchâtel, et M. Hippolyte Lacaille, horticulteur à Frichemesnil, près Clères (Seine-Inférieure), sous le titre, l'un : *De la pépinière au point de vue du recrutement des herbages*, et l'autre : *Culture du pommier.*

La onzième question et les deux suivantes seront, du reste, reprises dans une séance ultérieure, et traitées avec les développements qu'elles comportent.

Question 12. *Indiquer les meilleures espèces de pommes à cidre. Existe-t-il de bonnes nomenclatures des pommiers de la région ?*

M. Ch. Duval, dans l'ouvrage précité, a donné une nomenclature des meilleures variétés de pommes à cidre.

Un membre dit que cette nomenclature n'est pas complète et qu'il en est de même des autres listes qui ont été dressées, mais qu'elles sont utiles à consulter.

Suivant M. d'Almazan, il y a des espèces, et ce sont les meilleures, qui s'usent et perdent toute valeur. Il faudrait les faire disparaître des nomenclatures.

M. de Beaurepaire le reconnaît; il ajoute que cer-

taines variétés sont très tenaces, notamment le *Marin-Onfray*, que Gouberville a préconisée au XIV[e] siècle.

On cite encore l'espèce dite *Peau-de-vache*.

Un membre recommande celle qui est connue sous le nom de *Petite-amère*, comme la plus productive.

Question 13. *Encouragements à donner à la plantation des pommiers à cidre. Y a-t-il lieu de prendre des mesures spéciales pour la destruction du gui ?*

M. Rasset dit que la plantation des pommiers à cidre devrait être tout particulièrement encouragée : il y a là pour les régions où cette branche de la culture est exploitée sur une grande échelle, comme la Normandie et la Bretagne, une source de richesse susceptible d'un développement considérable.

Il ajoute que le mode de culture du pommier s'est sensiblement amélioré, mais qu'il reste des progrès à faire. L'œuvre de perfectionnement s'accomplirait au moyen d'encouragements largement et intelligemment distribués et de conférences spéciales organisées par les administrations départementales et les comices.

Les arbres sont beaucoup mieux soignés qu'autrefois, mais tout n'est pas encore pour le mieux. Ainsi il y a encore des plantations infectées par le gui, mais M. Rasset reconnaît que c'est une exception. Il faudrait contraindre les fermiers à détruire ce parasite ; le propriétaire en même temps devrait être forcé de faire disparaître le gui qui se voit en grande quantité dans les arbres de haut jet.

Question 14. Cette question ne donne lieu à aucune

communication utile à reproduire, la culture maraîchère ne s'exerçant que dans des proportions très restreintes.

L'examen de la 15e question, relative à la sylviculture, est ajourné, l'Association Normande devant, pour répondre à une invitation de M. le Garde général des forêts, aller, dans la journée du 8 juillet, visiter la forêt de l'État.

La séance est levée à 7 heures.

Le Secrétaire général de l'Association,

A. CAMPION.

EXCURSIONS

La journée du 7 juillet tout entière et une grande partie de celle du 8 ont été consacrées à des excursions. L'Association Normande a visité la fabrique de poterie de Martincamp, l'église de Bully et un manoir du XVI[e] siècle, dit Manoir Du Flot, dans la même commune, l'église de Fresles, la ville de Neufchâtel et son musée, le grand établissement agricole de Mesnières, etc.

Ces excursions ont été l'objet d'un compte-rendu qui prendra place dans l'Annuaire à la suite de celui des séances du Congrès.

SÉANCE DU 8 JUILLET.

Présidence de M. de BEAUREPAIRE, sous-directeur de l'Association Normande

Siègent au bureau : MM. de Glanville, directeur honoraire ; Lebreton, Pernelle, Duval, inspecteurs ; Le Blanc-Hardel, trésorier honoraire de l'Association ; Bouctot, membre du conseil général de la Seine-Inférieure ; Fache-Ilavé, adjoint au maire de Saint-Saëns.

La séance est ouverte à 4 heures.

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE.

M. le Président ouvre la séance et donne lecture de la première question du programme de l'enquête scientifique.

QUESTION 1. — *Constitution géologique de l'arrondissement ; décrire les fossiles qui en caractérisent le terrain.*

Cette question ne provoque aucune communication. M. Leborgne exprime le regret que ce silence lui fait éprouver ; il signale deux stations à étudier, le plateau de Buchy et la vallée de Bray, étude qui, suivant lui, doit donner lieu à d'intéressantes constatations.

QUESTION 2. — *Signaler les plantes rares ou nouvelle-*

ment découvertes dans l'arrondissement, et faire connaître les localités où elles se trouvent.

Personne ne demandant la parole, M. le Président passe à la troisième question :

QUESTION 3. — *Signaler les découvertes archéologiques de différentes époques, faites dans la région depuis quarante ans; silex taillés, voies et constructions romaines, bronzes, armes, monnaies, poteries, etc.*

M. Lebreton signale, sur le territoire de la commune de Mesnil-Bénard, une station préhistorique de silex taillés, de l'époque quaternaire. Il fait passer, sous les yeux de l'assemblée, de nombreux échantillons qui en proviennent.

La parole est ensuite donnée à M. Mercier, ancien notaire, pour la communication suivante :

Des documents assez nombreux que j'ai recueillis en vue d'une géographie historique de la Seine-Inférieure, me fournissent le moyen de donner à cette question une réponse aussi complète que possible.

L'arrondissement de Neufchâtel est formé en grande partie du Bray Normand, d'une partie du Bray Picard, d'une portion du Pays de Caux et de quelques communes du Vexin Normand.

Le Pays de Bray est, dit-on, ainsi nommé parce que son sol noir et gluant ressemble à la poix appelée communément *brai* dans la contrée.

Si ce sol noirâtre et presque toujours humide rendait jadis cette contrée peu praticable, il a formé des herbages et des prairies d'une fertilité telle que l'on

dit dans le pays que, lorsqu'on a laissé tomber dans un herbage son couteau ou sa canne le soir, il ne faut pas remettre au lendemain pour les chercher ; l'herbe les aurait recouverts.

Aussi cette contrée a été de tout temps habitée, et les Celtes, les Gaulois, les Romains, les Francs y ont laissé partout des traces, dont la plupart ont été découvertes par le savant abbé Cochet.

Nous classerons par bassins les localités où ont eu lieu ces découvertes.

Notre arrondissement est sillonné par huit rivières principales, qui, toutes, y prennent leur source. Cinq de ces cours d'eau se trouvent dans les versants de la Manche : La Varenne, La Béthune, L'Eaulne, L'Yères et La Bresle ; trois dirigent leurs eaux vers la Seine, ce sont : Le Thérain (qui n'a dans l'arrondissement que sa source et n'arrose que quelques communes de l'ancien Bray Picard, qui jadis formaient des paroisses dépendant de l'évêché de Beauvais); L'Epte et L'Andelle.

1° Bassin de la Varenne. — Des découvertes archéologiques ont été faites dans ce bassin sur les communes suivantes : Montérollier, St-Martin-Osmonville, Perduville, Bosc-Béranger, St-Saëns. Ajoutons-y, dans l'arrondissement de Dieppe : Cotterard, Beaumont-le-Hareng, Bellencombre, Ardouval, Les-Grandes-Ventes, St-Hélier, Cressy, Muchedent, Arques, Martigny.

A *Montérollier*, on a exploré un édifice romain d'une longueur de 12 mètres, dans lequel se sont rencontrés des tuiles, de la poterie, des monnaies et un fragment d'inscription. De l'époque mérovingienne, on y a trouvé

des sépultures renfermant des vases, des ossements, des armes en fer et en bronze.

A *St-Martin-Osmonville*, on a trouvé plusieurs monnaies romaines en bronze, entre autres une pièce, que l'on dit rare, de l'effigie de Didia Clara.

Il y a quelques années, M. l'abbé Cochet a découvert dans cette commune, dans l'herbage de M. Dantan, d'anciennes contructions qu'il prit d'abord pour les ruines du monastère de Varennes, dont l'emplacement, aux sources de la rivière de ce nom, est encore incertain. Mais un examen plus attentif lui fit reconnaître une importante villa romaine. M. Ternisien, ancien agent-voyer à St-Saëns, qui fut, dans cette exploration, le collaborateur de M. Cochet, a bien voulu nous communiquer le plan que nous joignons ici.

La longueur des constructions explorées est d'environ 80 mètres; la plus grande largeur est de 25 mètres, et la plus petite de 17 mètres. Un hypocauste existait vers le milieu, un autre vers l'extrémité méridionale; un troisième devait se trouver à l'extrémité septentrionale, mais n'a pas laissé de traces. Sur la façade occidentale régnait une galerie d'environ 60 mètres de long, large de 3^m, 50, soutenue par 18 colonnes, dont 14 ont été retrouvées en partie. Sur la façade orientale régnait un vaste corridor d'environ 50 mètres de long sur 3^m, 70 de large. La plus grande salle, située vers le N., avait 9 mètres sur 11^m, 20; à l'autre extrémité, il en existait une de 8^m, 40 sur 11^m, 20.

Des monnaies romaines ont été trouvées dans ces ruines.

A *Perduville*, on a recueilli, dès le siècle dernier, un

Ouest

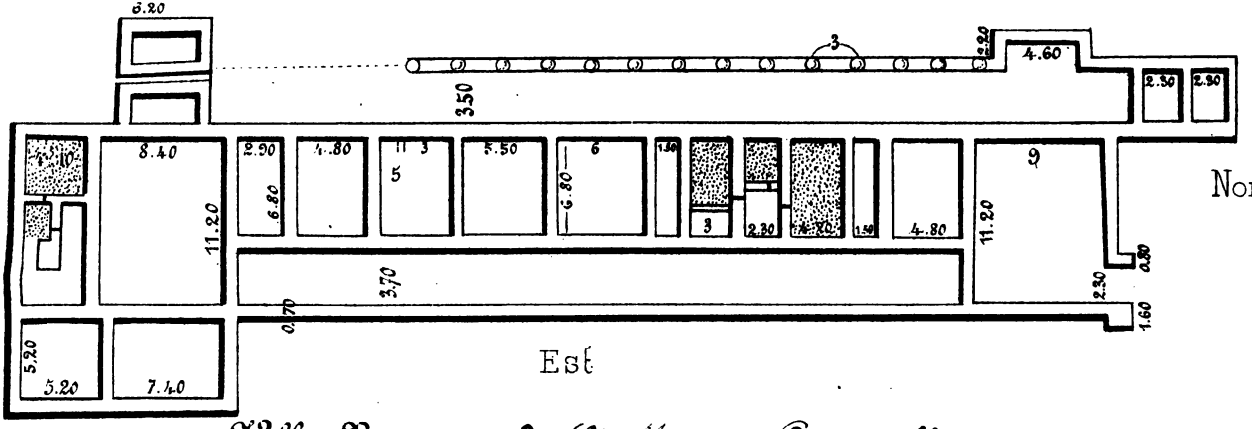

Villa Romaine de St. Martin-Osmonville

Echelle de 0.002

vase contenant une grande quantité de monnaies romaines en argent, dont plusieurs sont au musée de Neufchâtel.

A *Bosc-Béranger*, on a trouvé, vers 1820, des hachettes celtiques en silex.

A *St-Saëns*, ont été trouvées de nombreuses antiquités de tous les âges : l'époque gauloise a laissé des poteries, hachettes et monnaies ; l'époque romaine, des tuiles, monnaies de bronze, meules, hipposandale, ruines de constructions et de cinq ou six maisons avec vases en bronze et en terre. En 1869, dans la forêt de St-Saëns, en face de l'ancienne verrerie du Lihut, M. l'abbé Cochet a exploré une maison romaine, longue de 15 mètres, large de 8 mètres, avec murailles de 1 mètre d'épaisseur, dans laquelle il a trouvé divers ornements, notamment une belle épingle à cheveux. L'époque franque a donné divers cercueils de plâtre, et l'exploration de 1869, dont il vient d'être parlé, trente squelettes des temps carlovingiens, avec vases, armes et ornements paraissant le résultat de quelque dévastation des premières invasions normandes.

En 1873, M. l'abbé Cochet trouva, dans une première pierre de l'église de l'abbaye, une belle médaille frappée en mémoire de la révocation de l'édit de Nantes et une plaque de cuivre avec inscription attestant que ladite église avait été bâtie, en 1688, par les ordres de Louvois. Ces deux pièces sont au musée d'antiquités de Rouen. — Le même musée possède une belle pièce d'orfèvrerie du moyen âge, provenant de l'église de St-Saëns ; c'est un joli reliquaire du XIIe siècle, en chêne recouvert d'une lame d'argent,

avec émaux de Limoges, dorures, verroteries et médaillons, haut d'environ 1 mètre, et en forme de bras. C'est une des plus curieuses pièces de ce musée.

Nous mentionnerons d'une manière succincte les antiquités découvertes dans les communes du même bassin de la Varenne, comprises dans l'arrondissement de Dieppe ; ce sont :

A Cottevrard, des antiquités romaines avec tradition de la cité de Dreulles peut-être gauloise : — à Beaumont-le-Hareng, des antiquités celtiques et des restes de forteresse mérovingienne ; — à Bellencombre, des antiquités gauloises, romaines et franques ; — à Ardouval, des antiquités gauloises ; — aux Grandes-Ventes, des antiquités gauloises et romaines avec tradition d'une ancienne ville, peut-être gauloise, du nom de Hesdin ; — à St-Hélier, des antiquités romaines et franques ; — à Cressy, des antiquités romaines ; — à Muchedent, des antiquités romaines ; — à Arques, des antiquités romaines et franques ; — à Martigny, des antiquités romaines ; — à St-Germain-d'Étable, des antiquités gauloises.

2° Bassin de la Béthune. — Les découvertes archéologiques faites dans ce bassin s'étendent aux communes de : Forges, Gaillefontaine, Serqueux, Sommery, Ste-Geneviève-en-Bray, Beaussault, Nesle-Hodeng, Saint-Saire, Massy, Esclavelles, Neuville-Ferrières, Bouelles, Neufchâtel, Bully, St-Martin-l'Ortier, Mesnières, Burettes-Bures, et sur l'arrondissement de Dieppe, St-Vaast-d'Equiqueville et St-Aubin-le-Cauf.

A *Forges*, on a découvert une grande enceinte dé-

fendue par un fossé d'environ 700 mètres au triège des Minières, que l'on croit de construction gauloise ;

A *Gaillefontaine*, un camp romain à double enceinte, 60 pièces d'argent, de l'époque franque, avec l'inscription *Karolus*, *Francorum rex*, trouvées dans un vase de terre.

A *Serqueux*, il a été trouvé, en 1864, des tuiles et poteries romaines ;

A *Sommery*, des antiquités de toutes les époques; hachettes gauloises, vases et monnaies en potin, de la même époque ; tuiles romaines, murs et groupe de monnaies de la même période ; trois cimetières francs ayant donné : urnes, ornements en bronze, argent et or, colliers et bracelets de perles et d'ambre, monnaies gallo-romaines ; le cimetière franc, découvert au lieu dit le Paradis, renfermait environ cent squelettes.

A *Ste-Geneviève-en-Bray*, au lieu dit le Camp de la Côte de Carouge, ont été trouvées des tuiles romaines ; en 1863, M. l'abbé Cochet a découvert au même lieu, le long du chemin des Marayeux, quelques cercueils francs en pierre ; là aussi se remarquent des terrassements paraissant remonter au moyen âge et ressemblant à la motte d'un château-fort.

A *Beaussault*, on a trouvé plusieurs cercueils mérovingiens, en pierre, avec deux vases en terre noire et une fibule scandinave ;

A *Nesle*, commune de Nesle-Hodeng, des tuiles romaines et des poteries franques. En 1869, M. l'abbé Cochet y a pratiqué des fouilles qui ont donné environ deux cents sépultures franques, dans lesquelles il a recueilli quarante vases de terre déposés aux pieds

des squelettes, trente-quatre couteaux, des boucles, des haches, des lances, des flèches de fer, cinq monnaies de bronze, un stylet, une fibule et une bague en argent, une petite monnaie de Théodebert, dont on ne connaît, paraît-il, aucun autre exemplaire ; un anneau d'or, sept perles de collier, une épingle à cheveux et une monnaie d'or d'Anastase.

A *St-Saire*, se sont montrées des antiquités gauloises, des monnaies de bronze, d'argent et d'or, de l'époque romaine, des sépultures avec menus objets en argent.

A *Massy*, au lieu dit le Quesnay, ont été trouvées des tuiles romaines ; dans le cimetière, on a rencontré des cercueils francs en plâtre ; à Bremontier, même commune, les débris de tuiles et poteries romaines sont en si grande quantité que l'on est porté à croire que les romains y fabriquaient ces objets.

A *Esclavelles*, il a été découvert, vers 1803, une grande quantité de monnaies gauloises, vendues 12 mille francs ; en 1835, environ huit-cents monnaies romaines, en bronze, au nombre desquelles un grand bronze de Géta, ainsi que de nombreuses tuiles et meules romaines. On croit aussi à l'existence d'une briqueterie romaine en ce lieu.

A *Neuville-Ferrières*, on a trouvé une hachette celtique en silex, soixante-cinq médailles romaines consulaires, des couteaux, des cercueils et des squelettes francs ;

A *Bouelles*, des vases funéraires gaulois avec perles, urnes et une grande épée ; des verroteries et des débris romains ;

A *Neufchâtel*, des débris de tous les âges. Nous citerons : de l'époque celtique, des hachettes, couteau.

et flèches en silex; de l'époque gauloise, des monnaies d'or et de bronze et des vases de terre; de l'époque romaine, des monnaies d'argent et de bronze et des tuiles à rebords; de l'époque franque, un cimetière mérovingien, dans lequel des vases de terre, des armes de toute sorte, de menus objets d'usage domestique et un grand nombre d'objets de parure en bronze.

A *Bully*, il a été trouvé des hachettes celtiques en silex, une monnaie de la Gaule-Belgique, des meules et des vases romains;

A *St-Martin-l'Ortier*, des débris antiques gaulois et romains;

A *Mesnières*, des hachettes gauloises, des tuiles et monnaies romaines, des sépultures et armes mérovingiennes, — et à la ferme des Murailles, un hypocauste de la salle de bains d'une villa romaine.

A *Bures*, au hameau de Burette, on a recueilli des monnaies, des poteries et de la verroterie romaines. — Cette commune, qui a joué un grand rôle à l'époque normande, possédait, il y a peu de temps encore, le manoir du capitaine Desmarest; — magnifique construction de la renaissance, dont les parties principales ont été transportées vers 1866 à Gaillefontaine.

A *St-Vaast-d'Equiqueville* et *St-Aubin-le-Cauf*, arrondissement de Dieppe, on a trouvé des restes gaulois et romains.

3° Bassin de l'Eaulne. — Si M. l'abbé Cochet a pu dire avec vérité que la Saane, l'une des vallées du pays de Caux, est la plus romaine de nos rivières, on

peut affirmer avec non moins de certitude que l'Eaulne en est la plus gauloise. De Conteville à Bellengreville et Aucourt, les restes antiques y abondent, surtout les restes gaulois : il s'est rencontré des restes antiques à Conteville, Mortemer, Ste-Beuve-Épinay, Vatierville, Fesques, Lucy, Clais, Baillollet, Bailleul, Londinières, Wauchy-Capval, et sur l'arrondissement de Dieppe, à Douvrend, Envermeu, Aucourt, Bellengreville, St-Martin-Église.

A *Conteville* on a recueilli des restes de vases gallo-romains près de fosses profondes qui peuvent avoir été des habitations gauloises. Sur le territoire de cette commune, au hameau de Neuville-Gouvion, commence un retranchement connu sous le nom de Fossé-du-Roi, long de 12 kilomètres, qui traverse Ronchois, Illois, Ste-Beuve et se termine à Rétouval ; il a huit mètres d'épaisseur à sa base et trois ou quatre au sommet.

A *Mortemer* se trouve une grosse pierre, dans laquelle certains archéologues veulent voir une pierre druidique ; on y a recueilli des hachettes et monnaies d'or gauloises et des vases cinéraires et des monnaies de l'époque romaine. On sait que c'est là qu'eut lieu, en 1055, une grande bataille dans laquelle les troupes normandes, sous les ordres de Robert, comte d'Eu, Gaultier Giffard, comte de Longueville, Eudes, sire de Gournay et Guillaume Crespin du Vexin, avec tous les barons de Caux, surprirent et battirent les troupes du roi de France, Henri I^er^.

A *Ste-Beuve-d'Épinay*, au hameau d'Épinay, les débris antiques se sont montrés en si grand nombre que les gens du pays disent qu'il y eut là une ville qu'ils appellent le *Vieux-Neufchâtel*. Ces débris couvrent un

espace de plus de deux kilomètres, et l'on dit que les antiques monnaies d'or trouvées sur ce sol ont fait la fortune de son propriétaire. On y a recueilli un grand nombre de monnaies gauloises en bronze, 4,000 pièces de monnaies de bronze de l'époque romaine avec tuiles, poteries, ossements, un grand nombre d'objets, parmi lesquels une belle passoire en terre blanche, deux bustes de Silène et une jolie statuette de Mercure, aux yeux incrustés d'argent, conservés au musée de Rouen. Les deux objets sont en bronze.

A *Vatierville*, il a été découvert une médaille d'or gauloise ; on y remarque, d'ailleurs, un terrassement appelé la Butte-aux-Anglais, et une enceinte carrée appelée le Couvent.

A *Pesques*, on a trouvé à différentes reprises des haches et monnaies de l'époque gauloise, et des monnaies, boucles, épingles et anneaux de l'époque romaine.

A *Lucy*, à trois reprises différentes, des monnaies gauloises en or ont été recueillies, la première découverte donna 250 grammes d'or. En 1851, M. l'abbé Cochet y a entrepris l'exploration d'un cimetière mérovingien, qui a produit une plaque de ceinturon, plusieurs objets en bronze et cinq monnaies frappées à la fin du VIIe siècle.

A *Clais* se sont rencontrés une hachette gauloise, des poteries romaines, un cimetière franc, dans lequel 60 squelettes avec vases en terre noire et armes de fer.

A *Baillolet*, toutes les époques ont laissé des traces ; on y a trouvé des hachettes gauloises, des tuiles et des vases romains et un cimetière mérovingien avec vases, sabres et menus objets ;

A *Bailleul-Neuville*, une hachette gauloise et des tuiles et poteries romaines.

A *Londinières*, les débris antiques de toutes les époques sont abondants : de l'époque celtique et gauloise on y a trouvé sur la colline des Marettes, comme représentant l'époque celtique et gauloise, outre un poignard en bronze, une si énorme quantité d'instruments en silex, haches, hachettes, gouges, couteaux et pointes de lances, que M. l'abbé Cochet était convaincu qu'il y avait eu là un atelier pour la fabrication de ces armes et outils; l'époque romaine est représentée par des murailles et les ruines d'une villa, des tuiles, poteries, vases en terre de Samos, médailles, monnaies d'or et de bronze et un petit lion de bronze; par l'époque franque, un cimetière mérovingien, découvert dès 1825, dans lequel M. l'abbé Cochet a pratiqué, de 1847 à 1865, quatre fouilles, qui, sur un espace de 50 ares, ont donné environ 400 squelettes, la plupart habillés. Un véritable musée mérovingien est sorti de ces fouilles : 150 vases de terre, 10 de verre, 75 lances, 20 sabres, 10 haches, 3 épées, 2 boucliers, une multitude de couteaux, boucles de ceinturon, plaques et contre-plaques damasquinées et ciselées; ornements, chaînettes, boucles d'oreilles, anneaux, bracelets, bagues, pierres à aiguiser, pierres à feu, perles de verre, fibules et quatre monnaies de Tetricus. Ces objets sont aujourd'hui disséminés dans les musées de Rouen, de Neufchâtel, au Musée d'Artillerie de Paris et dans les collections publiques de St-Germain-en-Laye et de Sèvres.

A *Wanchy-Capval* a été trouvée une hachette gauloise.

Dans le même bassin, sur l'arrondissement de Dieppe, Douvrend, Envermeu, Bailly-en-Rivière, Aucourt, Bellengreville et Martin-Église ont aussi des antiquités gauloises, romaines et franques; ce sont surtout ces dernières qui ont, à Envermeu, une importance considérable.

4° BASSIN DE L'YÈRES. — Dans ce bassin, des découvertes archéologiques ont été faites dans les communes suivantes : Les Landes-Vieilles-et-Neuves, Retouval, St-Léger-au-Bois, Aubermesnil, Bosc-Geffroy, les Essarts, Varimpré, Villers-sous-Foucarmont, Foucarmont, Preuseville, Dancourt, Grandcourt, et, sur l'arrondissement de Dieppe, Sept-Meules, Cuverville et Créel.

Aux *Landes-Vieilles-et-Neuves* ont été trouvées des hachettes celtiques en pierre polies;

A *Retonval*, des antiquités romaines, tuiles, briques, et deux grands bronzes de Vespasien;

A *St-Léger-aux-Bois*, quelques débris romains;

A *Aubermesnil*, une hachette de bronze et une monnaie gauloise. Le sol y est couvert de hachettes celtiques en silex, On croit même à l'existence en ce lieu d'une fabrique d'armes et outils de pierre. On y a trouvé également des poteries, meules et monnaies de bronze romaines; des armes, vases et objets divers, dans un cimetière franc; un denier d'argent, de Louis le Débonnaire. En 1871, un nouveau cimetière mérovingien y a été exploré.

A *Bosc-Geffroy* on a trouvé deux hachettes celtiques en silex, des tuiles, des monnaies et des ferrements romains;

Aux *Essarts-Varimpré*, des haches en silex et en bronze, des vases de terre, une meule, différentes pièces de métal dans une sépulture gauloise, des tuiles et des poteries romaines;

A *Villers-sous-Foucarmont*, des hachettes celtiques et une meule romaine.

A *Foucarmont*, le sol est riche en souvenirs des âges antiques : de l'époque gauloise, on a plusieurs haches en pierre, des fragments de poteries, une meule et une statue ; de l'époque romaine, des tuiles, des vases de différentes couleurs, de la poterie rouge en terre de Samos, des perles, des médailles, des monnaies de bronze, et une statuette du dieu Pan; de l'époque franque, des sépultures, des armes, des plaques de bronze.

A *Preuseville*, on a trouvé une hachette, des cuillères et une chaîne d'or gauloises, des monnaies, des constructions, des poteries rouges et noires, et les ruines d'une villa romaine ;

A *Dancourt*, des tuiles romaines, un cercueil franc en pierre.

A *Grandcourt*, le sol a donné des haches celtiques en silex, des instruments en os de la même époque; des tuiles, des amphores, deux monnaies de bronze de l'époque romaine; des vases, des armes, deux plaques de ceinturon et un cimetière de l'époque franque.

Les découvertes archéologiques faites sur l'arrondissement de Dieppe dans le même bassin, sont gauloises à Criel, romaines à Cuverville et franques à Sept-Meules.

5° Bassin de la Bresle. — Les communes de ce

bassin où ont eu lieu des découvertes archéologiques, sont : Haudricourt, Illois, Aumale, Aubéguimont, Vieux-Rouen, Realcamp, Campneuseville, Hodeng-au-Bosc, Nesle-Normandeuse, Blangy, Mouchaux, Guerville, et, sur l'arrondissement de Dieppe, Inelville, Ponts-et-Marais, Eu, Tréport.

A *Haudricourt*, se sont rencontrés des cercueils francs en pierre et en plâtre ;

A *Illois*, douze vases, deux meules et des tuiles, le tout romain.

A *Aumale*, malgré l'antiquité incontestable de cette ville, les découvertes archéologiques y sont presque nulles. On y a trouvé cependant une monnaie celtique et une romaine en bronze.

A *Aubéguimont*, on a trouvé des tuiles romaines en très grand nombre.

Au *Vieux-Rouen*, on a recueilli des sépultures, des tuiles, des poteries et des médailles de l'époque romaine ; dans le cimetière, des débris de vases mérovingiens. Une tradition locale veut que l'église actuelle ait remplacé un temple de Jupiter. Il y eut là, au moyen âge, une forteresse bâtie par Henry Ier, roi d'Angleterre, et que, par injure pour Havoise, comtesse d'Aumale, il nomma Mataputanam.

A *Realcamp*, le sol a fourni de nombreuses antiquités romaines, notamment un bronze de Trajan.

A *Campneuseville*, au hameau de Monchy, on a recueilli des tuiles et des poteries romaines.

A *Hodeng-au-Bosc*, on signale, au hameau de Guimerville, des débris de tombeaux de l'époque romaine, et

à Hodeng, un cercueil franc avec armes du même temps.

A *Nesle-Normandeuse*, on a découvert deux hachettes gauloises, des tuiles romaines, les retranchements d'un poste d'observation romain, un cimetière mérovingien, exploré en 1873 par M. de Morgan et qui a présenté environ trente sépultures, une monnaie romaine, un grand nombre d'ornements, boucles, agrafes, anneaux et armes. — Au hameau de Bourbelle, les ruines sont si nombreuses qu'elles font croire à l'existence d'une ville ancienne.

A *Blangy*, les découvertes archéologiques de toutes les époques sont abondantes, beaucoup sont conservées dans la collection de M. de Morgan. L'époque Celtique a donné deux cent quatre-vingts pièces, qui sont : des couteaux, lances, flèches, marteaux et autres instruments en silex, une hachette gauloise ; l'époque romaine a donné, notamment, une lampe, des urnes cinéraires, des fragments de poterie, diverses monnaies, dont quelques-unes du Haut Empire, et les ruines d'une villa romaine ; l'époque mérovingienne, des haches, des vases de terre et de verre, quelques objets en fer. Un cimetière franc, exploré en 1873, a fourni des armes en très grand nombre, des monnaies, des agrafes, boucles et autres menus objets des époques romaine et franque.

A *Monchaux-Soreng*, il a été trouvé des monnaies romaines ; on sait que ce lieu fut, au moyen âge, une importante ville fermée de murailles.

A *Guerville*, on a recueilli des meules et des tuiles romaines.

Les découvertes archéologiques sont romaines à Ponts-et-Marais; celtiques, romaines et franques à Eu et au Tréport.

5° BASSIN DE L'EPTE. — Des découvertes archéologiques ont été faites dans les communes suivantes : Haussez, Saumont-la-Poterie, Gancourt, St-Étienne, Dampierre, Bremontier-Merval, Cuy-St-Fiacre, Elbeuf-en-Bray, Gournay, Avesnes, Bezancourt et Neuf-Marché.

A *Haussez*, en 1857, a été trouvé un beau bracelet antique, présumé gaulois;

A *Saumont-la-Poterie*, au hameau de la Poterie, des tuiles romaines;

A *Gancourt-Saint-Étienne*, un cercueil de pierre de l'époque Franque; l'abbé Cochet y signale aussi l'existence d'un cimetière commun à plusieurs paroisses et qui est, dit-il, une particularité de l'époque mérovingienne.

A *Dampierre*, on a recueilli de nombreux restes antiques, surtout romains. En 1822, une taupe ayant amené à la surface du sol quelques monnaies romaines, on fit des recherches qui amenèrent la découverte d'environ 6,000 pièces renfermées dans un vase de bronze. Ces pièces étaient en argent, en bronze et en billon recouvert d'étain; on en voit encore quelques-unes aux musées de Rouen et de Neufchâtel et dans quelques collections particulières; elles sont à l'effigie de divers empereurs, du Ier au VIe siècle. Des débris de céramique romaine, 2 vases en bronze et des ossements; une urne de verre remplie d'os brûlés, des

tuiles et pierres qui indiquent de somptueuses habitations romaines, une énorme quantité de tuiles à rebord, des poteries antiques et des murailles provenant d'une villa romaine, complètent les découvertes de l'époque romaine. L'époque franque a donné une belle plaque de ceinturon en bronze et des cercueils avec armes et vase. Enfin, l'abbé Cochet signale une tradition qu'il rapporte à l'époque normande et qui veut qu'au *pont rouge* on ait vu, pendant plusieurs siècles, des bracelets et des chaînes d'or suspendus à un arbre qu'on saluait respectueusement.

A *Bremontier-Merval*, on a recueilli une hache gauloise en silex, et à Bellozanne, même commune, ont été trouvés, en 1872, des fragments de poterie annonçant un cimetière gaulois ;

A *Cuy-St-Fiacre*, deux monnaies romaines en bronze, l'une d'Adrien, l'autre d'Alexandre Sevère ; on y rencontre aussi des tuiles romaines ;

A *Elbeuf-en-Bray*, une hachette gauloise, des tuiles et des monnaies romaines ;

A *Gournay*, une monnaie gauloise, une lame franque et les traces d'une voie romaine.

A *Avesnes-en-Bray*, M. l'abbé Cochet a pratiqué, en 1866, une fouille qui lui a révélé un cimetière mérovingien avec vases, armes, plaques de métal damasquiné et menus objets de l'époque franque. Une dizaine de tombeaux de la même époque s'étaient déjà rencontrés en 1862.

A *Bezancourt*, il a été recueilli, en 1874, une hachette celtique, une pierre haute de 2^{m}, 40 et de 6^{m}, 40 de circonférence, appelée *la pierre qui tourne*, attribuée

par l'abbé Cochet à l'époque celtique; au *Catelier*, un collier, des armes en bronze gaulois, des tuiles romaines, des monnaies en bronze et en argent de la même époque, puis des sépultures franques avec des ornements en cuivre et vases funéraires;

A *Neuf-Marché*, des monnaies et médailles romaines, et des tuiles de la même époque. On sait que ce village fut, au moyen âge, une place forte qui joua un rôle important.

6e BASSIN DE L'ANDELLE. — Dans ce bassin, des découvertes archéologiques ont eu lieu à Roncherolles-en-Bray, Mauquenchy, Rouvray-Catillon, Sigy et la Feuillie.

A *Roncherolles-en-Bray*, au hameau de l'Épinay et à Liffremont, les débris de toutes époques abondent; au hameau de Liffremont, ces ruines sont si nombreuses, que les gens du pays l'appellent le *vieux Rouen*; on y a trouvé une monnaie d'or gauloise, et l'époque romaine s'y révèle par des murs, des tuiles, des poteries, un soc de charrue, des monnaies d'or, d'argent et de bronze en grande quantité; mais la découverte la plus intéressante est un autel en pierre, haut de 1 mètre, large de 0^m, 40, sculpté sur trois faces et représentant Vénus, Hercule et Mars avec des lièvres courant à leurs pieds.

A *Mauquenchy* se sont rencontrés des restes d'anciens camps romains, des poteries, des tuiles et des monnaies romaines; une pièce de Sextus Pompée, trouvée en ce lieu, est conservée au musée de Neufchâtel.

A *Rouvray-Catillon*, on a trouvé de nombreux débris romains, meubles, armes et monnaies, et restes d'un camp.

A *Sigy*, on a exploré des cimetières romains et francs, qui ont donné des vases, des armes, et 2 belles fibules de bronze.

A *La Feuillie*, une hachette gauloise et des médailles romaines.

VOIES ROMAINES.

Les voies romaines sont assez rares dans la contrée.

La plus certaine et la plus importante est celle qui, partant soit d'Arques-Dieppe, soit de la cité des Limes à Bracquemont, suivait dans, tout son cours, la vallée de l'Eaulne en passant par Envermeu, Londinières et Conteville, pour se rendre à Beauvais.

Une autre, allant d'Augusta (Eu) à Beauvais et Amiens, a dû suivre la vallée de la Bresle.

Il a été signalé des traces de voie romaine à Liffremont, commune de Roncherolles-en-Bray, et Mauquenchy. Peut-être est-ce un tronçon d'une voie allant de Lillebonne à Beauvais.

Notre arrondissement était longé encore par une autre voie romaine allant de Rouen à Arques-Dieppe, ou la cité de Limes, et qui passait par Cailly, Claville-Motteville, Bosc-le-Hard, le Catelier, Ste-Foy, la Chaussée ; c'est la voie qui, l'année dernière, a servi de base aux manœuvres militaires ; elle suit le sommet du plateau qui sépare les vallées de la Varenne et de la Scie.

Une autre voie, peut-être romaine, mais certaine

ment antique, commence dans notre arrondissement et se dirige, soit vers Arques-Dieppe, soit vers la cité de Limes ; c'est la grande voie de l'Aliermont.

L'Aliermont est une curieuse contrée qui occupe tout le plateau séparant la vallée de la Béthune de celle de l'Eaulne ; il a, de Croidalles à St-Nicolas-d'Aliermont, environ 25 kilom., et une largeur qui varie de 1 à 2 kilomètres. Il est travrseé dans toute sa longueur par une voie large d'environ 25 mètres, bordée dans tout son parcours d'herbages et d'habitations, qui ne forme qu'une seule rue des communes de Croisdalles, Sainte-Agathe-d'Aliermont, N.-D.-d'Aliermont, Saint-Jacques-d'Aliermont et St-Nicolas-d'Aliermont, grande et belle commune qui est le siège d'une intéressante industrie de fabrication d'horlogerie et d'appareils télégraphiques.

Cette curieuse contrée de l'Aliermont a dû sa prospérité à un épisode de notre histoire normande.

En 1197, Richard Cœur-de-Lion, duc de Normandie et roi d'Angleterre, voulant assurer ses frontières contre celles de Philippe-Auguste, roi de France, construisit près des Andelys une forteresse nommée le Château-Gaillard. Mais le duc normand avait oublié qu'il construisait cette forteresse sur un sol qui ne lui appartenait pas, et, si le possesseur eût été un simple particulier, l'affaire n'aurait probablement pas eu de suites ; mais le sol était, paraît-il, la propriété de l'archevêque de Rouen, Gautier de Coutances, et comme la puissance ecclésiastique était, à cette époque, supérieure à toute autre, il s'en suivit un conflit qui amena même l'intervention du pape ; et, comme compensa-

tion de la roche inculte du Château-Gaillard, Richard fut obligé de céder aux archevêques de Rouen, les moulins de Rouen, de Deville, la vallée de Louviers, Bouteilles et ses salines, Dieppe et tout le plateau boisé de l'Aliermont. Cette dernière contrée, comprise ainsi dans le domaine des archevêques, devint une de leurs résidences favorites, et les cinq paroisses qui la composaient se nommaient les filles des archevêques de Rouen.

Permettez-moi, Messieurs, de terminer cette notice, déjà trop longue, en vous signalant une coïncidence qui m'a frappé.

L'année dernière, vous teniez votre Congrès à Honfleur à l'embouchure de la Seine ; juste en face de cette ville, sur l'autre rive du fleuve, se trouve l'antique cité de Harfleur, qui, au XV^e^ siècle, était le port le plus important de l'embouchure du fleuve, puisqu'alors le Havre n'existait pas encore. Or, cette ville de Harfleur fut le théâtre d'un fait héroïque qui illustra un seigneur de notre canton, Jean Grouchy, sire de Montérollier.

La guerre de cent ans durait depuis l'an 1337 ; les Anglais avaient occupé presque toute la France ; Jeanne d'Arc les avait chassés d'Orléans et avait été elle-même victime de leur odieuse rancune ; ils l'avaient brûlée vive à Rouen en 1431. — La Normandie était encore occupée par eux, et Harfleur était une de leurs places importantes. De là, ils étendaient leurs ravages sur tout le pays de Caux.

En 1435, Jean Grouchy, seigneur de Montérollier, avec les milices cauchoises sous les ordres de Le Ca

ruyer, et les troupes régulières, commandées par le maréchal de Rieux, de concert avec 104 habitants de Harfleur, jurèrent de chasser les Anglais. En effet, le 4 novembre, à 4 heures du matin, au signal donné par l'incendie du faubourg de Leure, allumé par les conjurés et que les troupes anglaises s'efforçaient d'éteindre, les troupes du maréchal de Rieux, les milices cauchoises et les hommes de Jean Grouchy enveloppent les Anglais qui, malgré leur résistance énergique, sont écrasés et réduits à fuir par mer au nombre de 400 seulement.

Jean Grouchy et 40 de ses hommes furent victimes de leur courage et tués dans la lutte.

C'est en mémoire de ce fait que, pendant longtemps à Harfleur, chaque jour, à quatre heures, la cloche, dite de quatre heures, tintait 104 coups pour rappeler à la fois l'heure de la délivrance et le nombre des conjurés.

C'est donc d'un humble village du canton de Saint-Saëns que partit, il y a 4 siècles 1/2, l'un de ces héros qui achevèrent l'œuvre commencée par Jeanne-d'Arc, et en chassant définitivement de notre vieux sol gaulois les étrangers, mirent fin à cette longue guerre de Cent ans. Ajoutons que ce nom de Grouchy a encore figuré avec honneur sur les champs de bataille du premier Empire.

M. l'abbé Lefèvre, curé des Ventes-St-Rémy, fait observer que les découvertes signalées comme ayant eu lieu sur le territoire de St-Saëns, ont été opérées sur celui de sa paroisse.

M. Lebreton dit que les ruines de la villa romaine de St-Martin-Osmonville ont été mises au jour en 1874, et qu'il en a fait des dessins.

Question 4. *Désigner les objets d'art de toute nature qui se trouvent encore en place ou dans les collections particulières, et qui sont dignes de l'attention des connaisseurs.*

M. Lebreton parle du rétable et des peintures à fresque de l'église de Fresles, qui datent du XV^e^ siècle, d'un curieux reliquaire qui appartenait à l'église de St-Saëns et dont cette ville a disposé en faveur du musée de Rouen ; enfin, d'une mise au tombeau qui se remarque dans l'église de Bures.

Il sera fait plus amplement mention, dans un compte-rendu spécial, de ces divers objets et d'autres que les membres de l'Association Normande ont vus dans le cours de leur excursion de la veille.

Question 5. *L'église de St-Saëns et ses vitraux.*

A l'occasion de cette question, M. Lebreton d'abord rappelle qu'au XI^e^ siècle, les seigneurs de St-Saëns fondèrent une collégiale de chanoines réguliers qui, dans le siècle suivant, devint un prieuré relevant de l'abbé de Fontenelles ; qu'il existait, à cette dernière époque, au Camp-Souverain une abbaye de Cîteaux, construite par la reine Mathilde dans la vallée de Varenne, qui fut ravagée par les Anglais au XV^e^ siècle et brûlée par les Bourguignons. Il parle aussi d'un monastère d'hommes fondé, de 670 à 675, par Sidonius, moine de Jumièges, au Camp-Souverain, sous la protecti

de..... Il cite enfin l'abbaye de St-Saëns, fondée en 1629, et cite en passant quelques-unes des abbesses qui illustrèrent cet établissement. L'abbaye est devenue une scierie mécanique.

Arrivant à l'église, M. Lebreton dit que les parties les plus anciennes de cet édifice datent du XIIe siècle, la lanterne et certaines portions du chœur. Autrefois, on venait y admirer la magnifique tour romane, un très curieux reliquaire renfermant un ossement de St-Saëns et d'intéressants vitraux du XVe siècle. La tour a été détruite par la foudre; le reliquaire est au musée d'antiquités de Rouen, et l'église ne peut plus montrer à l'étranger que ses vitraux réduits trop souvent à l'état de fragments et fort endommagés. Dans les déplacements et remaniements qui ont été effectués, les sujets se sont trouvés confondus, et les inscriptions appliquées à des scènes qu'elles ne concernent pas. Ces vitraux, classés comme monument historique, qui représentent les principaux épisodes de la vie de Jésus-Christ et de celle de Saint-Louis, demanderaient à être remis en ordre et restaurés avec un soin scrupuleux. Il faudrait en faire faire des photographies de grande proportion, pour qu'il fût possible de mieux apprécier les dispositions à modifier et les réparations à entreprendre.

Question 6. *Faire connaître les travaux scientifiques entrepris sur l'histoire ou les antiquités de la région depuis quarante ans.*

Avant de répondre à cette question, M. Lebreton présente à l'Assemblée un manuscrit ancien, appartenant à M. Roger Hély-d'Oissel, où sont énumérés les

fiefs de la paroisse de St-Saëns et leurs propriétaires. Il donne lecture de quelques passages de ce terrier pour faire ressortir la précision et l'exactitude des textes. Ce manuscrit offre un véritable intérêt par le soin avec lequel les droits de chacun y sont déterminés, et par sa nomenclature qui peut servir de guide dans les recherches historiques.

M. Lebreton dépose ensuite sur le bureau un précis historique de St-Saëns, de M. Bosquet, dont l'assemblée décide l'insertion dans l'Annuaire.

M. Mercier dépose sur le bureau un extrait, en ce qui concerne St-Saëns, de la petite géographie de la Seine-Inférieure qu'il prépare.

La notice de St-Saëns est ainsi conçue :

CANTON DE SAINT-SAENS. — 15,334 hectares ; 8,172 habitants ; 15 communes, savoir :

Saint-Saëns, Bosc-Béranger, Bosc-Mesnil-Perduville, Bradiancourt, Critot, Fontaine-en-Bray, Mathonville, Maucomble, Montérollier, Neufbosc, Rocquemont, Saint-Martin-Osmonville, Sainte-Geneviève-en-Bray, Sommery, Ventes-Saint-Rémy.

Anciennes communes supprimées : *Beaumont-sur-Buchy, Osmonville, Perduville, la Prée.*

1° SAINT-SAENS. — Ville de 2,394 habitants, 2,531 hectares, à 104 mètres d'altitude, sur la Varenne qui y reçoit les ruisseaux du Pont-du-Thil et de l'abbaye. — Chef-lieu de canton à 16 kilomètres de Neufchâtel,

32 kilomètres de Rouen, 6 kilomètres de Bellencombre, 12 kilomètres de Buchy, chemins nos 12, 25, 38, 41, 83, 118, 136, 154. Chef-lieu de perception, valeur du centime 327,09 ☐. Justice de paix, bureau d'enregistrement, 2 notaires, 2 huissiers. Recette des contributions indirectes, garde général des forêts, gardes forestiers, Caisse d'épargne, Bureau de bienfaisance, hospice (20 lits), Société de secours mutuels, fanfare, subdivision de sapeurs-pompiers, gendarmerie, hôtel-de-ville, halle avec salle de fêtes, 2 maisons d'école et école maternelle, pensionnat libre de filles, salle d'asile libre, paroisse curiale, 10 succursales dans le canton.

Importantes tanneries de cuirs-forts, renommés (21 usines), 1 filature de coton, 1 scierie mécanique, 4 moulins à tan dont 2 syndiqués, 2 batteries de cuirs, brasserie de bière renommée, important commerce de bois, marché le jeudi et le dimanche, importants francs marchés le 1er jeudi de chaque mois, foires le 8 mai et le 24 novembre (2 jours).

Hameaux et écarts : l'Abbaye, les Anglais, Bailly, le Camp-Auger, le Camp-Souverain, le Camp-Tillou, le Fief-Thoubert, le Goulet, la Haye, le Lihut, Saint-Martinet, le Mesnil-Besnard, le Pont-du-Thil, le Quesnay, Roville, le Vaudichon.

Toutes les époques ont laissé leurs traces dans le sol de Saint-Saëns : l'époque gauloise est représentée par des poteries, hachettes et monnaies gauloises ; l'époque romaine par des tuiles, monnaies de bronze, meules, hypposandale, constructions, ruines de 5 ou 6 maisons avec vases en bronze et en verre ; l'époque franque, par des cercueils de plâtre.

St-Saëns existait donc avant l'ère chrétienne; mais les documents certains sur son histoire ne datent que du VII[e] siècle. En 674, saint Ouen, archevêque de Rouen, aidé des libéralités de Thierry III, fonda en ce lieu un monastère auquel il donna pour premier abbé un jeune irlandais, venu de son pays avec les moines de Jumièges, et qui se nommait Saëns ou Sidoine; il mourut le 14 novembre 689. Autour du monastère, se groupèrent des habitations qui formèrent un bourg, lequel prit du nom du premier abbé, le nom de St-Saëns. Ce monastère s'illustra dès son origine. Saint Leufroy, disciple de saint Saëns, fonda au pays de Madrie l'abbaye de La Croix-St-Leufroy. Saint Saëns accompagna saint Ouen dans un voyage à Rome. Au VIII[e] siècle, saint Landon ou Laudon, d'abord abbé de Fontenelle, puis abbé de St-Saëns, devint archevêque de Reims. Cette prospérité dura peu. Sous Charles le Chauve, le monastère fut pillé par les Normands; il fut complètement dévasté par les invasions qui suivirent, et ses biens furent partagés entre les seigneurs des environs. Le monastère fut remplacé plus tard par une collégiale de chanoines, puis par un prieuré de bénédictins dépendant de l'abbaye de St-Wandrille. C'est dans les antiques bâtiments de ce prieuré, voisin de l'église, qu'est établie aujourd'hui l'école communale des garçons.

St-Saëns n'a pas eu, comme Blangy, Aumale, Gournay et Neufchâtel, le périlleux honneur d'être, au moyen âge, une ville fermée; aussi, l'histoire n'a guère conservé de traces des évènements dont elle a été le théâtre; mais ses seigneurs ont toujours été au nombre des plus illustres de la Normandie.

En 1040, Richard de Saint-Saëns était vicomte et gouverneur de Rouen; Lambert de Saint-Saëns combattit glorieusement à Hastings à la suite de Guillaume le Conquérant (1066). Ce fut lui, dit-on, qui fit bâtir, sur la colline du Câtelier, un château de formidable défense, dont on ne voit plus que les fossés. Hélie de Saint-Saëns fut précepteur des enfants de Robert II Courte-Heuse, duc de Normandie, qui lui donna en mariage, en la dotant du comté d'Arques, une fille illégitime qu'il avait eue d'une courtisane.

Hélie devint ainsi l'un des premiers barons Normands, ce qui lui causa des embarras et abrégea ses jours. En effet, le roi d'Angleterre, Henry Ier, après avoir fait emprisonner Robert Courte-Heuse, son frère, somma, en 1112, Hélie de Saint-Saëns de lui livrer Guillaume Cliton, fils de Robert. Sur le refus de Hélie, Henry envoya à St-Saëns Robert de Beaucamp, vicomte d'Arques, avec mission d'enlever de vive force le jeune prince. Cette mission ayant été soupçonnée, Guillaume Cliton put s'échapper à temps. En représailles de cette évasion, le château de St-Saëns fut confisqué au profit de Guillaume de Varennes, et Hélie de Saint-Saëns conduit en Angleterre, où, après quelque temps de captivité, il fut égorgé par les ordres de Henri Ier. Cependant, en 1127, ce monarque rendait le château à Mathieu, fils d'Hélie.

En 1204, Philippe Auguste s'empara de la forteresse du Câtelier, et la réunit à la couronne.

En 1368, la peste sévit cruellement à St-Saëns et dans les environs, et fit périr les deux tiers des habitants. Les marchés, auparavant très fréquentés, de-

vinrent déserts et se tinrent, dit-on, en dehors du pays, à la côte du Petit-Jeudi.

A la fin du XIV^e^ siècle, cette terre appartint à trois générations de la célèbre famille écossaise des Douglas, qui a laissé son nom à un fief du pays ; elle passa ensuite aux sires de Boissay, dont l'un, Robert de Boissay, seigneur de St-Saëns, du Quesnay et de Mesnières, périt à la bataille d'Azincourt (1415). Parmi les seigneurs de St-Saëns, on cite encore : Jean Blosset, grand sénéchal de Normandie (1516) ; Claude d'Annebault, maréchal et amiral de France, dont le fils Jean d'Annebault fut tué à la bataille de Dreux (1562) ; les derniers possesseurs de ce domaine furent les sires de Vieux-Pont, de Limoges, de Mailloc, et, depuis 1735, les Hély, sires d'Oissel et de St-Étienne de Rouvray. Au commencement du XVIII^e^ siècle, St-Saëns fut érigé en marquisat ; c'était une baronnie dès le XII^e^ siècle.

La guerre de Cent-Ans, comme la guerre de la Ligue, ayant grandement éprouvé toute la contrée, St-Saëns n'y pouvait échapper ; la peste de 1368 est l'un des résultats de cette calamiteuse époque. En 1450, les Anglais et les Bourguignons prirent, pillèrent et brûlèrent le bourg ; le prieuré fut presque entièrement détruit. En 1592, Henri IV, voulant empêcher les Espagnols de se loger dans St-Saëns, fit brûler les halles et un grand nombre de maisons, ce qui n'empêcha pas l'ennemi de s'emparer du manoir du Quesnay, et de le ruiner de fond en comble.

De tout temps, St-Saëns a été une petite cité industrieuse. Il y a eu une corporation de drapiers. En 1322,

toute la vallée, depuis La Boissière jusqu'à Rosay, comptait environ cinq cents forgerons qui, tirant le minerai de fer de la forêt, le forgeaient dans leurs fourneaux dont il reste quelques traces. La rue des Forges et la rue d'Enfer peuvent être un souvenir de cette ancienne industrie. Il y avait, à cette époque, quarante couteliers qui jouissaient de certaines immunités. Des fabriques de poterie ont laissé des preuves de leur existence. Il y a eu aussi une fabrique de chapeaux de feutre. La belle verrerie du Lihut, fondée en 1450, à Bully, fut transférée à Saint-Saëns en 1660 et fermée en 1807; elle occupait trois cents ouvriers et fabriquait du cristal. L'industrie de la tannerie, qui a survécu à toutes les autres, est très ancienne ; elle a fait la richesse de la plupart des anciennes familles du pays ; ses produits sont connus du monde entier ; son établissement à Saint-Saëns doit être contemporain de la découverte de l'Amérique. Ce sont, en effet, des peaux du Nouveau-Monde qui arrivent à Saint-Saëns, salées ou séchées au soleil et sont transformées en cuirs forts. Cette industrie, principalement à l'époque de l'arrivée des écorces, donne au pays un mouvement, une animation que l'on est tout étonné de trouver dans une si petite ville, et qui fait regretter qu'une industrie aussi importante ait été dédaignée par les compagnies de chemins de fer.

L'église de Saint-Saëns était jadis affectée au service du prieuré ; une chapelle latérale était seule paroissiale. Elle n'a de remarquable que ses vitraux (monument historique), un bel autel de la Renaissance, donné par Madame de Maintenon, et sa tour romane mutilée.

Cette tour, plusieurs fois incendiée, avait été surmontée d'une flèche en bois assez élégante, flanquée de quatre clochetons qui avaient donné naissance à ce dicton : « Saint-Saëns, cinq clochers, quatre sans cloches.» Elle a elle-même été détruite par un incendie occasionné par la foudre le 10 juin 1883.

Il y avait au Mesnil-Bénard une église ; à Saint-Martinet, une chapelle remplaçant, dit-on, une léproserie ; au Câtelier, un petit oratoire appelé le Bienheureux-Saint-Saëns et une petite chapelle de N.-D.-de-Boulogne.

Au Camp-Souverain, au milieu de la forêt de Saint-Saëns, exista un monastère de femmes, fondé au XII[e] siècle ; c'est aujourd'hui une ferme et la chapelle est un cellier ; dès l'an 1167, ce monastère fut transféré au lieu appelé aujourd'hui « l'abbaye », où l'on mit des religieuses de Cîteaux venues de Bival (Nesle-Hodeng). Cette abbaye a subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier. Les religieuses fondèrent elles-mêmes un prieuré à Saint-Denis-le-Ferment (Eure). L'église de l'abbaye et les bâtiments du couvent subsistent encore. On a trouvé dans une pierre de l'église de l'abbaye une belle plaque en cuivre et une belle médaille commémorative de la révocation de l'édit de Nantes, qui sont au musée d'antiquités de Rouen, ainsi qu'un beau reliquaire du XIII[e] siècle provenant de l'église paroissiale, qui est l'une des pièces les plus curieuses de ce musée. L'abbaye est aujourd'hui une belle propriété qui se voit à l'entrée de la route conduisant à la gare de Montérollier.

M. Lebreton signale les travaux d'histoire locale qu'a publiés M. l'abbé Decorde, des notions historiques par M. Leroy, sur Montérollier, par M. Delarue, sur Blangy, une histoire de Gournay, une étude sur les cloches du pays de Bray, les recherches archéologiques de MM. l'abbé Cochet, Bouquet, Rougard, Guillemette, etc.

M. de Beaurepaire dit que M. l'abbé Decorde, dont le nom vient d'être cité, faisait partie de l'Association Normande et de la Société des Antiquaires de Normandie, et il demande s'il a été l'objet d'une notice nécrologique. Après avoir reçu une réponse négative, il exprime le vœu que cette omission regrettable soit réparée aussitôt que possible.

Aux travaux énumérés par M. Lebreton, M. Mercier ajoute un curieux volume, publié à Neufchâtel, en 1885, par Mme Cœurdenoy-Féray, sous le titre : *Notices Brayonnes;* cet ouvrage signé « un Neufchâtellois », est dû à la plume de M. Lefèvre, avoué à Neufchâtel, et a pour sous-titre : *Les d'Estrées, leurs domaines et leurs liens de parenté au pays de Bray, Notes généalogiques et historiques.*

Question 7. *Produire des notices historiques sur quelques localités peu connues ou sur quelques-uns des hommes les plus remarquables du pays : savants distingués, administrateurs, archéologues, etc.*

M. Mercier entretient l'assemblée de M. Frigot, ancien juge de paix de St-Saëns, décédé en cette ville le 28 novembre 1843, qui avait traduit en vers différentes parties de l'Ancien-Testament, et du jeune Léon

Frigot, son petit-fils, dont les essais poétiques donnaient de belles espérances; il lit quelques-unes des poésies de M. Georges-Félix Frigot et une de son petit-fils.

Puis M. Félix Frigot, petit-fils et frère de ces poètes, communique sur son aïeul la notice suivante :

M. Georges-Félix Frigot était né à St-Saëns, le 24 novembre 1769. Sa jeunesse s'était écoulée à Paris; il avait eu le bonheur d'être placé dans l'institution de Sainte-Barbe, où son nom figure encore sur le tableau des lauréats du concours général, cet établissement justement célèbre qui, pendant de longues années, a eu le privilège de former tant d'élèves brillants et de fournir à la France des illustrations dans toutes les branches des connaissances humaines. Doué d'une rare intelligence, le jeune Frigot n'avait pas été un de ceux qui avaient le moins profité des bienfaits de cette large éducation. Il avait puisé dans les fortes études de latinité qui faisaient le fonds de l'enseignement de Sainte-Barbe, une connaissance sérieuse, approfondie de la langue latine, et un goût pour l'Antiquité qui ne s'est jamais démenti durant sa longue carrière; il avait aussi étudié la langue française dans toute la sévérité de ses formes, l'élégance de ses tournures et la majesté de son langage. A Sainte-Barbe encore, il avait contracté avec quelques hommes qui ont, depuis, occupé des postes élevés dans les sciences, les lettres ou les arts, M. Villemain, MM. Bertin frères, etc., des amitiés qui font autant d'honneur à son cœur qu'à son esprit, et qui n'ont pas peu contribué, plus tard, à réchauffer en lui

cet amour du beau qui s'éteint si vite dans le calme et l'obscurité des petites villes.

En quittant les bancs du collège, Frigot se destinait à l'enseignement, mais la Révolution survint et ses parents le rappelèrent à Saint-Saëns, où il se livra au commerce de la tannerie. Sa probité, sa droiture et son esprit de conciliation le firent bientôt nommer juge de paix. Pendant quarante ans environ, il occupa ce poste, aussi utile que modeste, et la mort vint l'y frapper en 1843.

Il adopta avec ardeur les idées de la Révolution, et ce n'est que vers la seconde moitié de sa vie que Frigot songea à consacrer ses loisirs à la traduction des livres de l'Écriture Sainte. Son œuvre se compose de la traduction des livres canoniques, Job, Tobie et Judith, les seuls qui aient été imprimés jusqu'à présent, de celle des prophètes Isaïe, Jérémie, Baruch, et enfin de tous les psaumes et cantiques spirituels.

« C'est avec une érudition et une patience de bénédictin, écrivait M. Félix Lefebvre, dans la *Revue de Rouen*, année 1845, p. 366, que M. Frigot accomplit cette entreprise hardie, mais il faut reconnaître que cette patience même prenait sa source dans une ardente piété, dans un profond sentiment religieux, dont l'absence rendrait, pour beaucoup d'hommes, même du plus haut talent, une pareille œuvre à peu près impossible. Frigot était l'*Homo unius libri* par excellence ; imbu de la connaissance de ses modèles familiers, pénétré de leurs beautés dont aucune ne lui était étrangère, on le voit souvent quitter la table ou le travail commencé pour jeter sur le papier quelques

vers que lui dictait tout à coup l'inspiration fugitive.

« Au reste, quelle autre existence remplie de plus amères douleurs, traversée de plus de calamités domestiques, disposa jamais mieux un homme à l'ordre d'idées auquel il resta attaché jusqu'à son dernier jour ! Epoux et père infortuné, sept fois il vit la tombe se refermer sur les siens, enlevés prématurément à sa tendresse ! Les tristesses de Jérémie, les gémissements résignés de Job, les chants plaintifs et harmonieux du psalmiste, cadraient admirablement avec les dispositions de son âme, où ils trouvaient un écho. Oh ! bien des fois, sans doute, quand l'adversité s'acharnait sur lui, il soupira avec Job, frappé dans ses biens, frappé dans sa famille :

. . . . . « Dieu qui m'a revêtu,
« Me dépouille aujourd'hui... parce qu'il l'a voulu.
« Que sa volonté s'accomplisse !
« Qu'à jamais son nom soit béni ! »

« Aujourd'hui qu'il s'agit pour nous d'annoncer ce livre plutôt que de le juger, nous nous garderons bien de mettre en avant l'opportunité des traductions en prose ou en vers, ou la préférence à donner aux unes sur les autres. Ces questions, oiseuses pour la plupart, n'ont jamais, que nous sachions, décidé d'une manière formelle la conviction de personne. Le plus souvent, elles n'ont qu'un résultat, celui d'éloigner de l'étude ou de l'amour des traductions, les gens qui ne sont déjà que trop convaincus de leur imperfectio

Sans nous inquiéter de la solution de cette question, nous dirons qu'à nos yeux, tout travail de ce genre est précieux. Et, en fait, toute traduction exécutée avec soin et conscience est un labeur ardu, ingrat, mal apprécié et qui devrait donner à son auteur des droits à la reconnaissance publique. A ce titre, M. Frigot mérite toute la nôtre.

« Le caractère spécial des traductions de M. Frigot est l'exactitude scrupuleuse et la fidélité littérale. Personne, mieux que lui, ne donne une idée entière, complète, absolue de ses modèles. Ce mérite se retrouve partout dans ses ouvrages ; mais c'est surtout dans les passages où se rencontrent ces tournures particulières au génie de la poésie hébraïque, ces répétitions d'un même vers, d'une même phrase, reproduisant une même pensée avec changement ou simple adjonction d'un mot, parfois même sans addition ni changement, que se manifeste cette rare aptitude à s'identifier avec ses modèles, et à les reproduire dans leurs moindres détails. Nous n'en citerons qu'un exemple. Il est emprunté à l'office du dimanche :

« Le Psalmiste a dit :

« Domus Israël speravit in Domino, adjutor eorum et protector eorum est.
« Domus Aaron speravit in Domino, adjutor eorum et protector eorum est.

« M. Frigot traduit :

La maison d'Israël au Seigneur se confie,
Il est son protecteur, de son bras il l'appuie.
La race d'Aaron se confie au Seigneur,
De son bras il l'appuie, il est son protecteur.

« Mais, si cette admirable exactitude est le mérite dominant de ce livre, qu'on ne s'imagine pas qu'il lui en manque aucun autre. Il est, au contraire, remarquable de tout point. Quoique littérale, en effet, cette traduction est vive, alerte, imagée, pleine de nerf et de spontanéité. Le sentiment poétique y abonde. Toujours correcte, toujours éminemment française, l'expression est souvent neuve, hardie et heureuse; le rythme est varié, le tour imprévu, la phrase bien coupée, et si la rime cesse un instant d'être riche, elle est du moins toujours suffisante. En un mot et pour faire brièvement un éloge digne de lui, l'auteur a senti ses modèles, il a su demeurer à leur hauteur sans se laisser écraser par eux; plus d'une fois il a atteint au pathétique et au sublime de Job, à la douceur et à la limpidité de Tobie, à l'enthousiasme et au grand art de narrer de Judith.

« Ajoutons maintenant que si une critique sévère et exigeante voulait s'exercer sur la partie de ces traductions qui a été publiée, certes, elle ne la trouverait ni sans défauts, ni à l'abri de ses coups. Le cas échéant, nous implorerions pour elle la faveur d'être considérée sous son aspect véritable, c'est-à-dire, pour nous servir des expressions mêmes de l'avis placé en tête de l'ouvrage, d'être considérée « comme le fruit des loisirs d'un homme de bien, et non comme un travail sérieux. »

« Qu'on ne perde pas un instant de vue que cette traduction n'a pas été faite en vue de l'impression, et qu'elle était destinée à demeurer en portefeuille ou

entre les mains de quelques intimes. Si cette considération est un motif pour la critique de se montrer indulgente, c'est aussi une raison de plus pour nous de remercier la fille de l'auteur d'avoir bien voulu céder aux sollicitations des nombreux amis de son père en livrant, en 1846, au grand jour de la publicité, une œuvre intéressante et véritablement distinguée. »

M. Mercier choisit, dans les traductions de M. Frigot, quelques psaumes dont l'Assemblée entend la lecture avec intérêt.

Ps. 136. — *Super flumina Babylonis, illic sedimus*, etc.

De Babylone, hélas ! nous avons vu les fleuves ;
C'est là que, sous le poids des plus rudes épreuves,
Nos yeux cherchaient encor les rives du Jourdain,
Et des torrents de pleurs inondaient notre sein.
Aux saules suspendus, sur ces plages lointaines,
Nos luths ont partagé nos muettes douleurs.
Chantez, nous ont-ils dit, ces superbes vainqueurs,
Qui nous traînaient chargés de chaînes ;
Par des accords consolateurs
Reproduisez ces concerts magnifiques
Qui faisaient tressaillir Sion.
Ah ! comment du Seigneur répéter les cantiques,
Sur le sol de l'exil et de l'oppression !
Jérusalem, avant que je t'oublie,
Que ma droite au tombeau me préside flétrie,
Que ma langue, ô Sion, s'attache à mon palais,
Si de ton souvenir effaçant les doux traits,

Je cherche ailleurs qu'en ta présence,
(*) A ma peine quelque allégeance.

Ps. 1. — *Beatus vir qui non abiit in concilio.*

Heureux qui de l'impureté
Repoussa la voix corruptrice,
Qui dans la carrière du vice,
N'a point marqué ses pas et n'est jamais monté
Dans la chaire empestée ou siège la licence.
Mais la loi du Seigneur est son guide, il la suit,
Et toujours avec complaisance
Contemple ses beautés et le jour et la nuit.
Tel qu'un arbre planté sur les bords d'une eau pure
Croît et donne en son temps des fruits délicieux
Sans qu'il tombe un feston de sa verte parure,
Tel le juste élevant sa tête jusqu'aux cieux,
D'un éclat immortel la verra couronnée;
En sera-t-il ainsi de votre destinée,
Vous dont l'impiété forme l'unique appui?
Non, non, mais rejetés de la nature entière,
Je vous vois comme la poussière
Que le vent chasse devant lui.

(*) Souvenez-vous, Seigneur, des cruels fils d'Edom.
Sur votre cité malheureuse,
Appelant la ruine et la destruction.
Renversez, ont-ils dit, cette enceinte odieuse,
Rayez Jérusalem jusqu'en ses fondements.
Fille de Babylone, avide de tourments,
Heureux qui te rendra, par une affreuse guerre,
Le mal que tu nous fis et sera ton bourreau!
Heureux qui saisira tes enfants au berceau,
Pour les briser contre la pierre.

L'impie, au jour d'une nouvelle vie,
Pour renaître fera les efforts les plus vains
Et des pécheurs l'affreuse ignominie
Ne viendra point souiller le triomphe des saints.
Le Seigneur a marqué dans le livre de gloire
Le passage du juste éclatant en vertus;
Mais les pas des méchants, effacés, confondus,
Disparaîtront, ainsi que leur mémoire.

Ps. 45. — *Deus noster refugium et virtus adjutor.*

Notre force est en Dieu ; ses bras nous sont ouverts,
Il nous a soutenus dans les assauts divers
Dont nous n'avons que trop senti la violence ;
Nous serons donc sans crainte et remplis d'assurance
Lors même que sapée en ses vieux fondements
S'ébranlera la terre, et que les monts fumants
Iront se perdre au sein de la mer bouillonnante.
Dans ses flots ont roulé le trouble et l'épouvante,
Et des sommets altiers le flanc s'est agité,
Sous la main de ce Dieu, terrible et bienfaisante,
Le fleuve impétueux qui baigne la cité,
Y porte une joie ineffable,
Le Très-Haut fait couler des flots de sainteté
Dans son tabernacle adorable ;
C'est de Dieu la demeure, elle est inébranlable,
Sur elle avant le jour, brillera sa clarté,
Au sein des nations, a perdu l'épouvante,
Des trônes orgueilleux, l'appui s'est ébranlé.
C'est quand le Seigneur a parlé ;
Aux accents de sa voix tonnante
La terre en son sein a tremblé.
Nous avons avec nous le Seigneur des armées
Et le Dieu de Jacob est notre défenseur.

Si vos âmes encor pouvaient être alarmées,
Accourez et voyez les œuvres du Seigneur,
Quels prodiges son bras a semés sur la terre,
Effaçant en tous lieux les traces de la guerre,
Il brisera les dards, les glaives meurtriers,
En pièces mettra l'arc, instrument de vengeance,
En cendres tout l'amas des sanglants boucliers.
Libres de soins, dit-il, contemplez en silence,
Que c'est moi qui suis Dieu ; tout cède à ma puissance,
Je ferai sur la terre éclater ma grandeur
Aux yeux des nations, par mon bras désarmées.
Nous avons avec nous le Seigneur des armées
Et le Dieu de Jacob est notre défenseur.

Ps. 96. — *Dominus regnavit exultet terra.*

(Voir la traduct. de J.-B. Rousseau qui commence par ce vers :)
Peuples, élevez vos concerts, etc.)

Le Seigneur va régner : d'une céleste ivresse
Terre rempli son sein, que des flots d'allégresse
Inondant tous les bords par la mer entourés.
Le Seigneur va régner ; des nuages sacrés
(*) Le cortège imposant l'ombrage et l'environne :
Il s'avance porté sur ce glorieux trône
Que l'Équité soutient de ses bras triomphants,

(*) La plus sombre nuit l'environne,
Il a la Justice pour trône,
Et pour sceptre le Jugement ;
Devant lui le feu dévorant
En fidèle ministre s'élance
Et sur ses ennemis qu'il embrase à l'instant,
Exerce de ce Roi la brûlante vengeance.

La justice a tressé sa pompeuse couronne.
La flamme le précède et de traîts dévorants.
Atteint ses ennemis dans la rage expirants.
Fondus comme la cire, à l'aspect du tonnerre,
Les monts s'écroulent dans les mers,
Tout s'efface dans l'univers
Devant le monarque suprême,
Les Cieux, de sa justice ont montré la splendeur
Et les peuples ont vu son brillant diadème.
Qu'ils tombent confondus de honte et de douleur.
Tous ces adorateurs de sculpture frivole,
Qui, sur d'insensibles idoles
Ont fondé leur orgueil et leur espoir trompeur !
Adorez le Seigneur, chœurs augustes des anges,
Et rendez-lui par vos louanges
Les honneurs que l'erreur à ravis à son nom.
Au bruit de leurs concerts la fidèle Sion
Triomphe avec son Dieu, pour l'entendre s'empresse ;
(*) Des filles de Juda tressaillent d'allégresse.
Où sont des Nations tous les dieux impuissants ?
Renversés ils n'ont plus que le néant pour temple
Seul maître, le Très-Haut, (qu'avec des yeux tremblants,
Dans son royal éclat le monde entier contemple)
Sur leurs autels détruits dicte ses jugements.
Haïssez donc le mal et fuyez l'injustice
Vous tous dont le cœur brûle pour le Seigneur ;
Il veille sur ses saints, et son bras protecteur

(*) En entendant, Seigneur vos arrêts formidables,
Les filles de Juda d'allégresse ont bondi.
Vous êtes le Très-Haut ; vos grandeurs adorables
De l'univers soumis réclament tout l'encens ;
Sur leurs autels abominables
Que sont auprès de vous tous ces dieux impuissants ?

De leurs persécuteurs confondra la malice.
Pour le juste il a fait luire un soleil nouveau
Et de son joug la joie allège le fardeau.
Justes, dans le Seigneur, de cette douce joie
Goûtez les transports ravissants,
Et que vos cœurs reconnaissants
Rendent gloire à celui dont la bonté déploie
Pour les sanctifier des secours si puissants.

Magnificat.

Mon âme avec transport vers le Seigneur s'élance
Et tressaille en chantant sa gloire et sa beauté ;
Dans ce Dieu, mon salut, quelle condescendance !
Sur ma bassesse il a jeté
Un regard de bonté.
Mon bonheur est parfait et des races futures
Va devenir l'éternel entretien.
Ce Dieu toujours prodigue envers ses créatures
Imprime sa grandeur sur moi qui ne suis rien.
Non il n'est point de borne à sa puissance,
Rien n'égale l'éclat de son nom trois fois saint.
Et sur la race qui le craint
De jour en jour éclate sa clémence,
Mais il a déployé la force de son bras
Et l'orgueil confondu voit ses projets en poudre ;
Les grands précipités tombent avec fracas
Des sièges sur lesquels ils défiaient la foudre.
Les petits à leur place en triomphe ont monté ;
L'abondance sourit à l'humble pauvreté,
Et le riche mendie en proie à la détresse,
Enfin, pour Israël reprenant sa tendresse,
Ce Dieu, comme un enfant chéri,
L'élève dans ses bras, et sur son sein le presse.

A nos aïeux il l'a promis ainsi,
Et pour tout son peuple choisi
Notre père Abraham d'un si rare avantage
Par sa bouche a reçu l'impérissable gage.

Enfin, M. Mercier parle dans les termes suivants d'un autre enfant du pays, le jeune Léon Frigot, petit-fils du traducteur de la Bible, dont les essais poétiques donnaient de belles espérances.

A une époque que nous ne pouvons pas préciser, dit M. Mercier, mais qui se place vers le milieu du XVIIe siècle, Jean de Limoges, seigneur de Saint-Saëns, avait fait don à l'église de Saint-Saëns d'une cloche ; les paroissiens l'avaient fait fondre et avaient fait graver autour, selon l'usage, une inscription relatant les noms et titres du seigneur qui en était le parrain ; mais le fondeur avait omis de faire figurer le titre de *Patron honoraire*. Quand Jean de Limoges eut eu connaissance de cette omission, il défendit de sonner la cloche avant qu'elle ne fût réparée, et que les principaux habitants du bourg ne fussent venus lui faire amende honorable en son château. En effet, dès le soir, six gros marchands du pays se rendirent auprès du seigneur, intercédèrent auprès de lui, en lui faisant remarquer que les fêtes de Pâques étaient proches et qu'il y aurait grand scandale à ce que la cloche nouvelle ne se fît point entendre à cette solennité. Ils obtinrent que la cloche ne fût pas refondue ; mais le seigneur y mit la condition que les bourgeois de Saint-Saëns reconnaîtraient, dans un acte de tabellion, que c'était par erreur involontaire que le

titre de patron honoraire avait été omis sur la cloche ; ce qui eut lieu en effet.

Ce fait a été assez agréablement conté en vers par un enfant du pays, le jeune Léon Frigot, mort à vingt-deux ans, en 1863. Voici cette poésie qui a été publiée par l'*Echo de la Vallée de Brécy*, du 7 septembre 1861 :

Nobles et Villains.

Par un beau soir, dans la salle gothique,
De son castel, loin du bruit retiré,
Sire Jehan, par un page lettré,
Se faisait lire un récit authentique
Des grands combats, des exploits merveilleux
Par qui s'étaient illustrés ses aïeux.

Malgré l'attrait d'une telle matière
Le sommeil vint alourdir la paupière
Du noble sire. (Il avait tout le jour
Couru le cerf dans les bois d'alentour).

Un intendant à la mine hypocrite
Entrant soudain, accourut au plus vite,
Pour raconter à son maître et seigneur
Qu'un grand danger menaçait son honneur ;
Il se hâtait d'en porter la nouvelle :
Sur les contours de la cloche nouvelle,
Dont le marquis venait de faire don
A ces vassaux, figurait bien son nom ;
Mais la mention de patron honoraire
N'y était point, et le vil populaire
Avait sans doute à dessein supprimé
Ce titre cher au seigneur bien-aimé.

Ainsi parla ce serviteur fidèle,
Outrant les faits pour mieux montrer son zèle.
Jehan frémit, et la rougeur au front,
Jura bien fort par les saints et le diable,
De se venger d'un si mortel affront
Et de punir ce crime abominable.

Le lendemain, sur un cheval monté,
Le pot en tête et la dague au côté,
On vit au bourg paraître un héraut d'armes
Semant partout de mortelles alarmes,
Qui, s'adressant aux vassaux de céans,
Leur dit : « Oyez, vous tous, bourgeois, manants,
« Ce que Très-Haut Seigneur, notre beau sire,
« Dans son courroux, m'envoie ici vous dire :
« Si dans trois jours les premiers d'entre vous
« Très humblement ne viennent à genoux
« Au châtelain faire amende honorable
« Du crime inouï dont s'est rendu coupable
« Le bourg entier, pour n'avoir relaté
« Sur les contours de la cloche nouvelle
« Du haut seigneur, noble parrain d'icelle,
« Tous les prénoms, titres et qualités,
« Il vous fera supporter double taille,
« Vous traitera comme vile canaille,
« Et fera pendre à ses murs court et haut,
« Sans plus tarder l'exécrable maraud
« Qui de sonner les cloches aura l'audace. »

Jugez l'effet qu'une telle menace
Dût faire alors sur les bons habitants,
Humbles vassaux du marquis de Saint-Saëns!
Nul n'eût osé proférer une plainte,
Tant le donjon leur inspirait de crainte!

Car il n'était si petit Robereau,
Ayant castel baigné de six pieds d'eau,
Qui n'eût le droit de faire la police
Et d'exercer haute et basse justice
Dans son domaine. Il est vrai que parfois,
De l'équité méconnaissant les lois,
Maint châtelain, expert en brigandage,
Honnêtement filait et détroussait
Tout bon marchand qui, muni de bagages,
Près du donjon par mégarde passait.

Quoi qu'il en soit, la foule consternée,
Après avoir employé la journée
En vains discours, envoya sur le soir,
Vers les hauts murs de l'antique manoir,
Six gros marchands à l'aspect vénérable.
Pour mieux fléchir le seigneur irritable,
Le peuple avait en tête député
Des bons tanneurs le syndic respecté ;
Car ce métier, dans ces temps peu prospères,
Faisait déjà la gloire de nos pères.
Tels quand Édouard, digne chef des Anglais,
Voulait brûler et saccager Calais,
Six bons bourgeois, et tous des plus notables,
Prenant pitié de tant de misérables,
La hart au col, vinrent à deux genoux,
Se mettre aux pieds du monarque en courroux.

Sire Jehan, content d'un tel hommage,
Courtoisement accueillit le message ;
Mais pour punir cette rebellion,
Et rendre à tous la soumission publique,
Il exigea que le tabellion
Consignerait dans un acte authentique,

Que par erreur le peuple avait omis
De décerner au très noble marquis
Le nom si beau de patron honoraire
Et que l'oubli était involontaire.

En feuilletant des parchemins poudreux,
L'acte susdit m'est tombé sous les yeux.
On y peut voir au bas la signature
Des bons bourgeois, héros de l'aventure.
Je l'ai traduit ici de point en point,
Mal, il est vrai, mais je n'invente point.
Le châtelain se contenta de dire,
Quand de signer à l'acte il fut requis
Qu'en qualité de noble et de marquis,
Il ne savait ni lire ni écrire.

Le jeune auteur de ces vers, enlevé à la fleur de l'âge, était un jeune homme d'avenir; mais déjà un membre de sa famille, son grand-père, s'était fait remarquer par d'importants travaux littéraires.

Georges-Félix Frigot est né à Saint-Saëns le 24 octobre 1769, et décédé le 29 novembre 1843. Il fit de brillantes études au collège de Sainte-Barbe, où il eut pour condisciples, notamment Bertin, du *Journal des Débats*, et Villemain, et obtint le grand prix d'honneur au grand concours; il se destinait d'abord à l'enseignement, mais bientôt, rappelé dans sa famille, il se livra au commerce de la tannerie.

Question 8. — M. de Beaurepaire demande si l'on a recueilli d'anciennes chansons populaires ayant un caractère local.

Sa question demeure sans réponse.

M. Lebreton insiste sur l'importance des vieilles chansons, qui sont, pour ainsi dire, le berceau de la Littérature française. Il engage les auditeurs à recueillir les chansons des moissonneurs qui disparaissent à peu près partout, celles des Rois, de la Saint-Jean, les vieux Noëls, les vieux cantiques, les chants de pèlerinage, etc.

La question qui précède étant la dernière du programme de l'enquête scientifique, l'Assemblée passe à l'enquête industrielle.

ENQUÊTE INDUSTRIELLE.

Question unique. *Industries diverses de Saint-Saëns et du canton. — Tanneries ; causes de leur prospérité ou de leur décadence. — Même question pour les autres industries.*

M. Lebreton parle d'abord d'une industrie très ancienne, l'industrie meulière, qui florissait à l'époque romaine et qui s'est encore exercée dans un temps moins éloigné de nous. On retrouve des traces de meules et pouddingues dans les bois de l'Abbaye appartenant à M. Cheveraux et dans celui de Saint-Saëns, dont M. le duc d'Almazan est propriétaire. Les excavations d'une très grande profondeur qu'on rencontre dans ces bois indiquent qu'il s'y faisait des extractions de pierres employées à la fabrication des meules.

Il y a eu, ajoute M. Lebreton, des forges à Saint-Saëns et sur d'autres points du canton, à une époque

assez reculée. Certaines rues de la ville portent des noms qui l'attestent. On trouve du fer, des scories dans les environs. Il a été constaté qu'au XIVe siècle il y avait dans la contrée de Saint-Saëns cinq cents ouvriers forgerons.

On a retrouvé des traces d'autres industries qui ont entièrement disparu : il existait au XVIe siècle des fours à tuiles et à briques ; il y avait aussi des fabriques de coutellerie. Les archives municipales mentionnent un nombre de 40 ouvriers couteliers à Saint-Saëns. Le drap qui se fabriquait dans cette localité jouissait d'un certain renom. On y exerçait aussi les industries de la clouterie et de la chapellerie. Des fabriques de verrerie existaient au Lihut et à Bully ; celle de Bully n'a disparu qu'en 1807.

Dépourvue de communications avec les grands centres, Saint-Saëns était obligé de suffire par elle-même à ses besoins, c'est ce qui explique l'activité industrielle qui y régnait anciennement.

Enfin M. Lebreton entretient l'assemblée d'une autre industrie qui est encore représentée dans le canton par la fabrique de M. Laurent, à Martincamp-Bully, que l'Association Normande a visitée avec intérêt. A l'époque gallo-romaine et au moyen âge, Bully possédait de nombreux fours à poterie ; Lihut était aussi un centre important pour cette industrie ; il en était de même de Bremontiers. A Bremontiers, il existait une abbaye, qui, au XIIe siècle, a été transférée à Gournay, et autour de laquelle fonctionnaient des ateliers pour le carrelage qu'elle encourageait puissamment.

Les archives du tabellionnage de Rouen mentionnent

deux potiers, Michel et Louis Vigot, travaillant, au XVI^e^ siècle, Michel, à Bremontiers, et Louis, à Éclavelle. On leur doit des œuvres très curieuses qui ont échappé à l'action destructive du temps et dont M. Lebreton cite quelques-unes.

M. Forestier dit que la tannerie est une industrie qui existe à Saint-Saëns de temps immémorial.

Notice sur la Tannerie de St-Saëns.

On a fait de la tannerie à St-Saëns de temps immémorial. On croit que cette industrie a d'abord été établie à Auffay, petit bourg situé sur la Scie, à 16 kilomètres de St-Saëns et que c'est d'Auffay que des établissements seraient venus s'installer à St-Saëns sur la Varenne. Ce changement pourrait s'expliquer par la situation de St-Saëns, au milieu des bois qui, à cette époque, devaient fournir l'écorce nécessaire au pays.

Le genre de cuirs fabriqué à St-Saëns, a toujours été le cuir fort ou cuir à semelles. Sa réputation est très grande, et St-Saëns forme avec Givet et Pont-Audemer les trois principaux centres de fabrication de cuirs forts en France.

Une statistique remontant à 1646 fixe le nombre des tanneurs de St-Saëns, à cette époque, à environ 400 ; mais il est permis de croire que ce chiffre indique, non pas le nombre d'établissements, mais le nombre d'ouvriers employés à la fabrication du cuir.

A cette époque, chaque tannerie avait peu d'importance : un tanneur travaillait souvent seul ; les plus fortes tanneries, occupaient deux ou trois ouvriers ;

pour les travaux nécessitant l'emploi de plusieurs hommes, les tanneurs s'entr'aidaient.

M. Delalande, dans son art du tanneur, édité en 1764, prend souvent comme exemple, en expliquant sa méthode, une tannerie fabriquant 200 cuirs par an, ce qui indique bien qu'à cette époque encore, il existait peu de grands établissements.

Dans ce temps on ne levait les cuirs pour mettre à la sèche que deux fois par an ; c'était une grande fête chez le tanneur qui levait une *fosscée* de cuirs ; les voisins l'aidaient dans ce travail, et c'était l'occasion d'un festin.

Parmi les modifications et les progrès apportés dans l'art de la tannerie à St-Saëns, on doit signaler un changement important survenu vers 1840 dans le mode d'épilage des peaux. Jusqu'à cette époque, l'épilage se pratiquait par la chaux. On mettait les peaux dans des bains de chaux préparés dans de grands bassins appelés *pleins*, où les cuirs se gonflaient et d'où ils sortaient en état d'être débourrés ou épilés.

La nouvelle méthode, qui est encore actuellement celle employée, fut alors apportée à St-Saëns par un ouvrier venant de Pont-Audemer ; et les cuirs ainsi fabriqués portèrent le nom de cuirs à la jusée ou cuirs de Liège, où ce genre de fabrication se pratiquait depuis longtemps.

L'épilage se fit alors par le système dit à l'échauffe : Les peaux sont, en sortant de la rivière, placées dans un petit bâtiment hermétiquement fermé et où, dans l'hiver, pour amener plus facilement la fermentation, on brûle de la poudre de tannée ; les peaux sont npilées les unes sur les autres ou pliées en deux sur

un bâton ; on les retourne tous les jours jusqu'à ce que le poil puisse s'enlever facilement à l'aide d'un couteau rond.

Les cuirs à la jusée sont gonflés à l'aide de jus de tan ayant déjà servi au tannage.

Jusque vers 1847, la tannerie de St-Saëns fabriqua des cuirs faits avec des peaux indigènes et surtout avec des peaux venant de Montévidéo ou de Buenos-Ayres à l'état sec ; à cette date seulement furent importées en France les premières peaux venant de Montévidéo à l'état salé.

Actuellement presque tous les cuirs forts fabriqués à St-Saëns sont faits avec des peaux salées venant de Montévidéo.

En 1846 fut établi à St-Saëns, par M. Berendorf, le premier marteau mécanique pour le battage des cuirs. Ce marteau fut installé dans l'ancienne chapelle de l'abbaye de St-Saëns.

Avant cette innovation, les cuirs forts étaient battus à la main avec des marteaux en cuivre, et il existe encore aujourd'hui dans certains séchoirs de grandes tables de marbre sur lesquelles on étendait le cuir pour le battre.

Jusque vers 1850, la tannerie de St-Saëns allait vendre une partie de ses produits aux foires de Caen et de Guibray, où les tanneurs se rendaient à cheval et par caravanes. Il n'y a pas de changement important à noter dans la fabrication du cuir fort à St-Saëns, jusqu'en 1875.

Signalons les deux époques de prospérité :

La première en 1855, et la seconde, de 1872 à 1875, à la suite de la guerre de 1870.

Depuis 1875, la tannerie, en général, et la fabrication du cuir fort en particulier, ne firent que végéter. Aussi l'importance de la production du cuir à St-Saëns a-t-elle diminué depuis 1875 d'environ 1/6. Il se fabriquait à St-Saëns, en 1875, environ 25,000 cuirs forts par an, tandis qu'aujourd'hui ce chiffre ne s'élève qu'à 21 ,000 cuirs.

La crise que traverse la tannerie depuis 1875 a forcé la tannerie à chercher des moyens de fabrication plus économiques, afin de pouvoir lutter contre la concurrence étrangère, et c'est surtout l'emploi de tannins étrangers qui vint modifier la méthode suivie depuis cette époque.

Les premiers essais de tannins exotiques ne furent pas toujours couronnés de succès ; mais, grâce à une suite d'efforts persévérants, on peut, sans crainte, affirmer qu'on est arrivé aujourd'hui à un excellent résultat.

Certaines personnes prétendent qu'aujourd'hui, le cuir ne vaut pas celui du bon vieux temps ; ce dire est absolument faux, et aujourd'hui, comme jadis, on fait de bons et beaux cuirs, comme on en fait de mauvais ; la chose a, du reste, existé de tout temps, et, à ce propos, il est intéressant de citer ce curieux préambule d'un fameux édit de Henri IV :

« Étant notoire qu'en toutes choses nécessaires à « l'entretenement des hommes, les cuirs à faire des « souliers et autres ouvrages est une des principales ; « étant impossible de s'en passer, non plus que des « vivres et aliments, et que les tanneurs et mégissiers « commettent de si grandes fautes et abus à l'appareil « d'iceluy, que le public en souffre grand détriment,

« en ce qu'une paire de souliers ou autre ouvrage de « cuir ne dure moitié de ce qu'elle ferait, si elle était « de cuir bien et durement tanné et appareillé. A ces « causes, » etc...

Ce qui prouve que dans dans le bon vieux temps de la tannerie au *chêne pur*, il se fabriquait aussi des cuirs détestables.

Les matières tannantes, actuellement employées comme auxiliaires dans la fabrication des cuirs forts, sont : La Garouille, la Vallonée, le Quebracho, le Mimosas, les Mirobolans, le Dividivi, le Châtaigner, l'Algarobilla et le Cayota, ces deux dernières nouvellement découvertes et encore peu étudiées.

Voici la description de ces tannins :

Garouille. — L'écorce de chêne d'Afrique, chêne kermès ou chêne garouille (*Quercus coccifera*) est un de nos meilleurs tannins ; sa richesse est de 18 °/₀ pour les belles qualités. Elle se vend aux 1,000 kilos. La meilleure provenance est celle d'Oran ; il nous en arrive aujourd'hui par tous les ports du littoral, et si elle ne donnait une teinte assez foncée au cuir, elle devrait assurément être considérée comme le premier de nos auxiliaires.

Vallonées. — La Vallonnée, cupules du gland de chêne Valonea (*Quercus ægilops*) est peut-être la plus belle et la plus riche des matières tannantes que nous ayons à notre disposition ; sa richesse en tannin varie de 27 à 34 °/₀. Elle se vend aux 1,000 kilos. La meilleure provenance est celle de Smyrne.

La première importation sérieuse de ce produit

due à la maison F. Faure et Cie, du Havre, qui, par ce fait, a rendu un réel service à la tannerie française.

Quebracho. — Le Quebracho colorado (*Aspidospernum quebracho*) est un bois provenant de la République Argentine ; sa richesse en tannin est de 14 à 16 %. L'importation de ce bois en France et son application à la tannerie sont dus à la maison Duboso et Cie, du Havre, qui en fait des extraits et des moutures moyennes et fines.

Mimosas. — Le Mimosa ou écorce d'acacias (*Acacia harpophylla*) est surtout importé en Angleterre venant d'Australie ; c'est une bonne matière tannante.

Mirobolans. — Les Mirobolans sont des fruits non mûrs de diverses *Terminalias.* Leur richesse en tannin est d'environ 37 %. L'Angleterre les tire des Indes.

Dividivi. — Le Dividivi ou gousse de (*Casalpinia coriara*) provient de l'Amérique centrale. Il donne à l'analyse 30 % de tannin.

Châtaignier. — Le Châtaignier (*Castanea vesca*) est un bois donnant 6 % de tannin.

Il faut aussi citer les extraits de toutes sortes ; mais jusqu'à ce jour, ils sont très peu employés par la tannerie de St-Saëns.

En terminant cet historique abrégé de notre industrie locale, qu'il me soit permis de rendre hommage aux tanneurs qui ont le plus contribué à élever la réputation de St-Saëns et à lui faire obtenir la haute place qu'il tient aujourd'hui dans l'industrie du cuir.

MM. Havé frères firent faire un grand pas à notre tannerie, et on leur doit en grande partie l'excellente méthode qui a fait la réputation du cuir de St-Saëns

et a permis d'obtenir un rendement jusqu'alors inconnu. Il faut dire aussi à la louange de ces messieurs, qu'ils suivaient attentivement leur fabrication en observateurs scrupuleux, ne négligeant aucun détail, et qu'ils ont formé d'excellents ouvriers, servant encore d'exemples à la jeune génération.

La tannerie de MM. Havé frères est actuellement occupée par M. E. Fache, qui a conservé les bonnes traditions que lui avaient léguées ses oncles.

M. Lefebvre-Félix, qui était membre de la Chambre de commerce de Rouen, le regretté confrère que nous venons de perdre, il y a seulement deux années, joignait à l'excellente méthode de sa fabrication, de grandes aptitudes commerciales.

M. Lefebvre rendit, en effet, de grands services à la tannerie de St-Saëns en répandant partout son nom et en faisant connaître jusqu'à l'étranger la valeur de nos produits.

Il créa divers débouchés à notre production, et fit surtout avec la Suède et la Norwège un commerce important d'exportation, alors que ces pays ne fabriquaient pas encore eux-mêmes.

La tannerie de St-Saëns exposa deux fois collectivement, et dans ces deux expositions, obtint les deux plus grandes récompenses accordées à l'industrie du cuir fort.

Ce fut aux Expositions internationales
de Philadelphie, en 1876,
et de Paris, en 1878.

Après avoir mis sous les yeux de l'assemblée de-

échantillons des tannins exotiques employés par la fabrique de Saint-Saëns, M. Forestier donne lecture de la note suivante :

MESSIEURS,

Au nom du Syndicat de la tannerie de Saint-Saëns, j'ai l'honneur de venir vous exposer la situation de notre industrie ; les causes de la crise dont elle souffre et les remèdes que nous croyons pouvoir y être apportés.

L'industrie de la tannerie traverse, depuis près de douze ans, une crise terrible qui, si elle s'est un peu améliorée pendant environ une année au milieu de cette période, s'est au contraire considérablement aggravée depuis un an.

La situation est en effet aujourd'hui des plus critiques pour la fabrication des cuirs étrangers, à cause du choléra qui a sévi, pendant la principale saison des abats, à la Plata.

Les Saladeristes ne trouvant plus le débouché de leurs viandes au Brésil qui leur ferma ses portes, suspendirent leurs travaux. Cette réduction dans les abats produisit un vif mouvement ascensionnel de la matière première ; mouvement tout à fait intempestif, puisque, d'un autre côté, les produits fabriqués subissaient une baisse considérable.

Après cet exposé sommaire de la situation présente, il convient de rechercher, à un point de vue plus large, quelles sont les causes principales de la décadence de notre industrie.

Nous pensons qu'elles sont pour notre industrie comme pour beaucoup d'autres :

1° Le malaise général ;

2° La diminution dans la consommation ;

3° L'excès de production ;

4° Les agissements de la spéculation sur la matière première ;

5° La diminution dans nos exportations.

En examinant de près la question, il est facile de remarquer que la plupart des dernières causes citées dérivent de la première.

En effet, c'est le malaise général qui fait que la consommation se restreint ; c'est lui qui, lorsqu'il atteint une industrie, la paralyse et ne lui permet plus de relever ses prix. L'industriel gêné étant quelquefois forcé de réaliser à vil prix ou d'arrêter son établissement, recule le plus souvent devant cette dernière combinaison et continue ainsi à creuser l'abîme qui s'ouvre devant lui.

Cette grande plaie, le manque d'argent, vient assurément de la triste situation dans laquelle se trouve depuis trop longtemps l'agriculture, notre mère nourrice. N'est-ce pas elle, en effet, la principale force motrice imprimant le mouvement à l'industrie et au commerce ? Avec sa décadence, tout s'effondre et court à la ruine.

Le cadre dans lequel nous devons nous renfermer ne nous permet pas de rechercher ici quelles sont les causes qui ont amené la crise agricole, et, par suite, la diminution de la valeur du sol français dans la proportion d'un tiers depuis environ quinze ans ; mais il faut constater que c'est là la cause principale de la crise que nous traversons.

La diminution dans la consommation découle tout naturellement de la diminution du revenu, chacun étant obligé pour équilibrer son budget de chercher l'économie et de restreindre ses dépenses.

L'excès de production est la conséquence du peu de bénéfices que trouve le producteur.

Le fabricant qui n'obtient que difficilement la rémunération de son travail avec la production normale de son établissement, cherche avec raison à augmenter, autant qu'il peut, cette production en diminuant ainsi son prix de revient.

Cette augmentation de fabrication dans la tannerie doit être aussi attribuée à une plus grande production des cuirs verts indigènes. La France consommant beaucoup plus de viande qu'autrefois, a augmenté considérablement le produit de ses abats depuis quelques années.

Les agissements de la spéculation sont encore une cause de difficultés pour l'industrie. La spéculation agissant aujourd'hui sur toute espèce de produits, met souvent l'industriel dans une situation tout à fait fausse en s'emparant du marché pour faire de la hausse, sans se préoccuper de l'industrie qui emploie la matière première sur laquelle elle opère.

La force de gros capitaux accaparant un produit, amène souvent sur ce produit une hausse anormale qui n'est aucunement en rapport avec la situation industrielle.

La diminution dans nos exportations est due au progrès industriel de toutes les parties du monde et principalement à celui du Nouveau-Monde qui, loin de

venir maintenant s'approvisionner chez nous, est aujourd'hui prêt à concurrencer nos produits sur notre propre marché et finira certainement par écraser les industries qui ne seront pas à l'abri des tarifs douaniers suffisamment protecteurs.

Après avoir examiné ce tableau alarmant, doit-on renoncer à la lutte et s'avouer vaincu ? Ne doit-on pas plutôt, par de nouveaux et persistants efforts, chercher à travailler au relèvement ? Ce but, il ne faut pas se le dissimuler, ne peut être atteint à bref délai ; il ne peut être que le résultat de longs et persévérants travaux, dont nous pourrons léguer les heureux effets à la génération qui nous suivra.

Cette dernière façon d'envisager les choses est la seule que puisse avoir le vrai patriote, préoccupé de l'avenir et de la prospérité de son pays.

Les remèdes dans l'espèce sont plus difficiles à trouver que le mal ; cependant, il doit en exister et nous devons les chercher.

Certains industriels pensent qu'en tannerie, une réduction de la fabrication amènera, à un moment donné, la rareté de la marchandise fabriquée, et, par suite, le relèvement des cours.

Nous croyons que, s'il est bon et même nécessaire pour notre industrie de réduire la fabrication lorsque les prix de la matière première ne sont plus en rapport avec ceux de la marchandise fabriquée, il est aussi prudent de ne pas pousser l'emploi de ce système à l'excès. En effet, si nous réduisions beaucoup notre production pour arriver à relever nos cours, il arriverait certainement que, lorsque nous aurions obtenu un

hausse suffisante, l'étranger viendrait inonder notre marché de ses produits et pourrait seul profiter du mouvement ascensionnel que nous aurions provoqué par notre abstention. Il ne faut pas oublier que la lenteur, jusqu'à présent obligatoire, de notre fabrication ne nous permettrait pas d'être prêts à tirer parti de la hausse.

Il est, à ce sujet, important de remarquer que tous les cuirs verts doivent être mis en fabrique ; si nous ne les travaillons pas, d'autres le feront, et, à l'époque de la reprise, c'est nous qui aurons tiré les marrons du feu au profit de l'étranger.

Nous devons toujours avoir la pensée qu'il nous faut maintenant compter avec presque tous les pays de l'ancien et du nouveau monde.

Si le développement des moyens de communication nous amène la concurrence d'autres peuples, il donne en même temps à notre industrie des produits tannants exotiques, dont l'emploi, lorsqu'il sera bien connu, pourra nous permettre un prix de revient moins élevé.

C'est donc à l'étude de ces produits que notre industrie devra s'appliquer.

Enfin, un grand secours peut nous être apporté par la révision de notre tarif douanier, qui, en protégeant l'agriculture et l'industrie comme elles doivent l'être, leur permettra de revenir à la prospérité et fera disparaître la crise économique dont nous souffrons.

Le Parlement, dans ces derniers temps, paraissait entrer dans cette voie ; espérons qu'il va y persévérer. N'y est-il pas encouragé par les agissements de notre ennemie militaire, industrielle et commerciale l'Alle

magne, qui vient encore de frapper à nouveau notre agriculture et notre industrie nationales, en donnant une prime considérable à l'exportation des alcools.

Une protection très grande des produits de la métropole dans les nouvelles colonies qui nous ont coûté si cher, donnerait aussi à l'industrie française un débouché absolument nécessaire à l'augmentation de production que lui a donné son activité.

Ce dernier moyen sera le plus efficace et le plus sûr, croyons-nous, car il nous faut par tous les moyens possibles augmenter la consommation, sans quoi jamais nous ne pourrons voir revenir l'ère tant désirée de la prospérité de notre cher pays.

Tels sont, Messieurs, les vœux que nous venons vous exprimer, en vous priant de bien vouloir les appuyer de l'autorité de votre grande et noble association et en vous remerciant, au nom de toute la tannerie de Saint-Saëns, de l'intérêt que vous voulez bien porter à notre industrie locale.

M. le Président remercie M. Forestier de son intéressante communication, et déclare la séance levée. Il est six heures et demie.

Le Secrétaire général,

A. GAMPION.

SÉANCE DU 9 JUILLET.

Présidence de M. de BEAUREPAIRE, sous-directeur de l'Association Normande.

Siègent au bureau : MM. de Glanville, directeur honoraire ; d'Almazan, maire de St-Saëns ; de Marsy, directeur de la Société française d'Archéologie ; de Vigneral, Duval, inspecteurs de l'Association ; l'abbé Ouf, curé-doyen de St-Saëns ; Bouctot, membre du conseil général de la Seine-Inférieure ; Fache-Havé, adjoint au maire de St-Saëns.

M. Campion, secrétaire général de l'Association, tient la plume.

Avant de donner lecture de la 15e question du programme de la première partie de l'enquête agricole, dont l'examen avait été ajourné, M. le président invite les membres de l'assemblée qui auraient quelque communication à faire sur la culture du pommier, question qui lui paraît n'avoir pas été épuisée dans la séance du 6 juillet, à prendre la parole.

M. Lacaille, d'abord, dit que le pommier doit se multiplier, de préférence, par des semis, et que, pour obtenir de bonnes graines, il faut les prendre à des pommes bien développées, produites par des arbres sains et forts. Le sujet provenant de la se-

mence doit être greffé, en écusson à pied, avec une espèce vigoureuse, en y appliquant la variété qui convient le mieux à sa nature: le sujet précoce doit être greffé avec une variété précoce, le sujet tardif avec une variété tardive. M. Lacaille ajoute qu'il ne faut pas trop serrer le lien, et que, lorsqu'il s'est écoulé trois ou quatre semaines depuis l'opération de la greffe, on doit desserrer la ligature, et même l'enlever, si la soudure est faite. Il recommande de mettre le plus grand soin à choisir, pour la plantation du pommier, un sol convenable et à le bien préparer. La bonne qualité du sujet, un terrain favorable à son développement et bien approprié, l'emploi des précautions nécessaires pour protéger le plant contre l'atteinte des animaux, des arrosements opérés avec des engrais liquides, l'enlèvement des lichens, mousses, gui, etc., un élagage intelligemment pratiqué, telles sont les conditions à l'accomplissement desquelles est subordonné le succès de la culture du pommier.

Le Secrétaire donne lecture des deux notes suivantes qui lui ont été remises par M. de Glanville :

PREMIÈRE NOTE.

POMMIERS.

M. Duval a bien voulu nous remettre une petite brochure, qu'il publia en 1867; dans cette brochure, concernant la culture de la pépinière au point de vue du recrutement des herbages, il traite ce sujet en homme qui a étudié avec une grande compétence, nous pouvons même dire avec passion, l'arboriculture ; il dé-

clare que le rendement du pommier, dans la ferme, est le plus beau produit, le plus sûr et celui qui coûte le moins à obtenir.

A la vérité, M. Duval prévoyait, en 1867, ce qui devait se réaliser et a mis dix ans à se développer, puisque la création des herbages et leur plantation n'ont réellement pris de l'extension qu'en 1877, et principalement même en 1880.

Les idées émises par M. Duval n'ont donc été bien comprises qu'après dix ans de publicité. Il en est souvent ainsi d'un progrès réalisable.

Si j'ouvre cette brochure, j'y lis cette citation :

« Si l'engrais est la base de l'agriculture, le soin du « propriétaire et le devoir du cultivateur fermier sont « d'utiliser cet engrais en ne le laissant pas absorber « par des plantes improductives. »

Nous devons juger par cette citation que l'importance des engrais et leur déperdition, le combat acharné contre les plantes parasites, sont les éléments sur lesquels M. Duval entend le plus s'appuyer pour augmenter le rendement des pommiers.

Or, habitant un pays de tannerie, il a été amené à faire, au moyen de tannées, des composts d'engrais, que nous avons été visiter, et qui, malgré leur prix de revient extrêmement minime, sont d'une richesse excessive pour la culture des herbages plantés d'arbres fruitiers.

Je serai donc heureux, Messieurs, afin que les cultivateurs des environs puissent imiter M. Duval, de vous indiquer sa manière d'opérer pour que vous puissiez, comme lui, augmenter d'une façon très sensible les

engrais à répandre sur vos herbages, d'autant mieux que cette année vous aurez le moyen de vous procurer le marc de pommes qui entre pour un tiers dans l'ensemble de son compost.

M. Duval commence son travail sur une longueur de dix mètres sur cinq mètres de largeur par une couche de dix centimètres d'épaisseur de tannées ; il recouvre cette couche par une autre de fougère, ensuite une de marc de pommes, mais à laquelle il donne quinze centimètres d'épaisseur ; il charge cette dernière couche d'une de fumier, ce qui lui fait quatre couches superposées ; il continue ainsi jusqu'à ce qu'il ait obtenu une hauteur de un mètre cinquante. Il répand sur les huit couches une couche de sulfate de chaux, dont le prix est peu élevé. Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Messieurs, pour vous faire comprendre que ce compost pour les herbages plantés est d'une extrême richesse, puisqu'il donne aux pommiers l'engrais qui s'assimile le mieux à ses racines en rendant à la terre ce que la production de l'arbre lui a enlevé. Aussi avons-nous vu des pommiers plantés dans un sol composé uniquement de sable, de galet, qui ont pris un grand développement et sont chargés, cette année, d'une très belle récolte de fruits.

M. Duval n'est pas, du reste, un nouveau venu pour nos sociétés, puisque, dans le dernier concours qui a eu lieu à Rouen, il avait exposé cent douze variétés de pommes à cidre de semis, et qu'après l'analyse de ces fruits il lui a été délivré une médaille d'argent.

DEUXIÈME NOTE.

PÉPINIÈRES.

Messieurs, m'étant occupé à une certaine époque de l'arboriculture, je vous demanderai la permission de vous entretenir un peu des bons soins à donner aux pépinières qui sont le recrutement des plans de nos herbages, puisque c'est assurément chez les pépiniéristes que propriétaires ou fermiers sont obligés d'aller chercher les produits dont ils ont besoin pour remplacer les pommiers tombés ou pour la plantation des herbages de création nouvelle.

Ce que j'appelle, Messieurs, les bons soins à donner à la pépinière, c'est principalement d'étudier les sujets qui la garnissent, de reconnaître la nature de chacun, distinguer les sujets hâtifs et les sujets tardifs, pour se garder, si l'on a besoin de marier deux espèces, de réunir une espèce hâtive à une espèce tardive, de s'appliquer à discerner si l'on peut ou non espérer du sujet un bon produit.

Cette espérance s'apprécie par l'examen des feuilles de l'arbre, c'est-à-dire que si la feuille est petite et pointue, on ne doit pas hésiter à écussonner ou greffer le sujet qui ne donnerait rien de bon comme produit ; que si, au contraire, on est en présence d'un pépin dont la feuille est grande, large et ronde à son extrémité, il faut cultiver le sujet comme franc de pied, car on peut être persuadé à l'avance que l'on aura un bon produit.

Ce n'est pas tout d'avoir étudié les sujets d'une

pépinière et reconnu les bons et les mauvais, c'est-à-dire d'avoir écussonné ou greffé les mauvais plants ; il faut encore, comme je vous le disais, étudier sa nature, afin de pouvoir lui assimiler une variété en rapport avec sa végétation : il ne faut pas unir une espèce hâtive avec une espèce tardive : le mouvement de sève ne s'opérant pas à la même époque, on causerait à la végétation une perturbation qui serait au détriment de sa production, et l'on ne pourrait jamais obtenir un plein rendement du pommier qui serait greffé ou écussonné dans ces mauvaises conditions.

Vous pouvez, Messieurs, parfaitement vous rendre compte du mérite de ces observations en visitant vos herbages : vous trouverez à ces arbres un bourrelet à la jonction des deux variétés, tantôt la greffe prend plus de développement que la tige, tantôt c'est le contraire.

Si le pépiniériste a greffé une espèce tardive sur un sujet hâtif, la tige commencera son mouvement de sève quand la tête de l'arbre formée par la greffe ne sera pas encore entrée en végétation, et alors le bourrelet se formera à la partie supérieure de la tige; si le contraire a lieu, ce sera la greffe qui comportera le bourrelet ; il est donc indispensable que les pépiniéristes mettent toute leur attention à ne greffer que des variétés hâtives sur des espèces hâtives et vice versa.

Je vous engage aussi, Messieurs, pour vous assurer de la bonne qualité des sujets, à aller faire vos choix chez les pépiniéristes, au moment où les sujets sont encore garnis de leurs feuilles : les indices que vous procureront les feuilles vous donneront toute facilité [illegible]

choisir au moins de bonnes espèces de production. Cependant on pourrait m'objecter qu'il arrive souvent qu'en hiver il vient des gros vents qui font tomber beaucoup de pommiers et qu'alors, n'ayant pu prévoir ces accidents, il a été impossible de faire un choix.

Je répondrai à cela que, là encore, à défaut des feuilles, on peut reconnaître les bonnes espèces ; mais il faut un peu plus de discernement et surtout plus d'attention : c'est le bouton de l'arbre qu'il y a lieu de consulter ; si vous trouvez de gros boutons bien développés, lourds à leur extrémité, vous pouvez considérer l'arbre qui le porte comme un bon sujet, qui peut se planter avec avantage ; il n'en serait pas ainsi pour les sujets dont les boutons sont peu développés et surtout pointus à leur extrémité : ces sujets là, il faut les réformer ou au moins être convaincu à l'avance qu'ils auront besoin d'être greffés.

Après la publication d'une petite brochure que j'ai publiée en 1867, plusieurs personnes ont prétendu que j'étais l'ennemi de la greffe, c'est une erreur très grande, je ne suis nullement l'ennemi de ce genre d'opération ; mais je suis l'ennemi de la greffe mise inintelligemment sur un sujet, sans avoir préalablement étudié la nature de l'individu sur lequel on fait cette opération.

M. le Président demande si l'on a donné une nomenclature des bonnes espèces de pommiers propres à la région.

M. Lacaille répond qu'au Congrès pomologique de

Rouen, il a été présenté une nomenclature qui a reçu l'approbation de M. Hauchecorne.

M. de Glanville signale une *Étude* sur les fruits à cidre de M. Fondeur, lauréat du prix d'honneur de l'Association pomologique de l'Ouest, en 1886, étude présentant un tableau de nombreuses espèces de pommes récoltées en Picardie qui ont été soumises à l'examen de l'auteur. Ce tableau offre les noms plus ou moins authentiques des variétés, le poids moyen de la pomme, la qualité du jus, la densité moyenne, la provenance et la réputation ou le mérite connu.

M. de Vigneral voudrait une classification qui comprît, après un examen minutieux, toutes les espèces de pommes sans exception.

M. de Glanville fait observer que le docteur Denis-Dumont, dans un ouvrage très estimé sur le cidre, a conseillé l'élimination de toutes les espèces médiocres.

M. Lacaille dit qu'il y a des inconvénients à trop restreindre les nomenclatures. Dans les mauvaises années, on tire utilement parti des espèces médiocres; d'un autre côté, des variétés prisées autrefois et qui rapportaient beaucoup ont subi, au point de vue de la production, une décadence sensible, au moins dans certaines régions; il faudrait se garder de les préconiser. Ce qui est désirable, c'est l'établissement d'une nomenclature propre à chaque contrée, mais ce travail présente de très sérieuses difficultés.

M. de Beaurepaire exprime le vœu qu'on entreprenne au moins un travail permettant de reconnaître les pommes qui, sous des noms différents, appartiennent à une même variété; il cite l'espèce qui s'appelle

Basse-Normandie le *Marin-Onfray* et porte, dans la Haute-Normandie, le nom de *Roquet*. Ces synonymies pourraient être établies de canton à canton.

M. de Glanville parle d'une synonymie qu'on trouve dans un ouvrage dû à MM. Girardin et Dubreuil.

M. de Beaurepaire dit que ce travail déjà ancien aurait besoin d'être complété.

Suivant M. Lacaille, l'œuvre qu'on voudrait voir exécuter serait certainement utile, mais elle est très difficile.

Question 14. *Horticulture. Plantation d'arbres fruitiers; culture maraîchère.*

On ne s'occupe que bien secondairement, dans l'arrondissement de Neufchâtel, de la culture des arbres fruitiers; les fruits qu'on y obtient en médiocre quantité sont consommés exclusivement dans le pays même.

La culture maraîchère y a également peu d'importance : il n'y a lieu de citer que le chou de St-Saëns, qu'on plante en pépinière, qui est de très forte dimension et estimé en Picardie, où on l'exporte.

Question 15. *Sylviculture.*

M. le Président donne la parole à M. Gottiniaux, garde général des forêts, pour une communication relative aux pépinières de la forêt domaniale d'Eawy.

M. Gottiniaux donne lecture de la note qui suit :

Pépinières de la forêt domaniale d'Eawy.

SEMIS.

Préparation du terrain. — Une première et profonde culture à la bêche est pratiquée en automne dans les terrains destinés à recevoir les semis au printemps suivant ; elle a pour but d'ameublir le sol, de le débarrasser des mauvaises herbes, de le rendre plus perméable en le mélangeant avec les feuilles dont il est constamment couvert, conditions avantageuses pour la réussite des semis.

Une deuxième culture un peu moins profonde que la première est faite au printemps, culture qui, indépendamment des avantages signalés précédemment, permet de niveler le terrain et de le préparer à recevoir les semis.

Époque des semis. — Les semis des essences cultivées dans les pépinières (hêtre, chêne) sont effectués au printemps de chaque année, vers la fin d'avril. Le printemps est préféré à l'automne, car les graines semées à la première de ces saisons lèvent plus tard et, par suite, les semis sont moins exposés aux gelées printanières ; de plus, les dommages causés par les animaux nuisibles, (mulots, souris, etc.), sont moins importants, on peut même dire presque nuls.

SEMIS DE HÊTRE.

Exécution du semis, enfeuillement, abris, graine, plants, sarclages, binages. — Le terrain étant prépa-

comme il est indiqué ci-dessus, le semis de faînes s'opère de la façon suivante :

La plate-bande à ensemencer est divisée en petites rigoles parallèles de 0m20, dont les unes, qui sont destinées à recevoir la graine, sont ouvertes à une profondeur de 0m25 à 0m30 en rejetant les terres en provenant sur les autres qui doivent servir d'accès pour les binages, etc., puis on place dans les premières de ces rigoles la faîne que l'on recouvre de la terre mise provisoirement en dépôt dans les secondes.

1er Enfeuillement, abris. — L'opération de semis et de recouvrement des graines étant terminée, on répand sur l'ensemble de la plate-bande un lit de feuilles de 0m07 à 0m08 d'épaisseur, puis on fiche des genêts dans les rigoles non semées, de façon à abriter fortement les jeunes semis contre les gelées printanières et les ardeurs du soleil. Les rigoles sont, autant que possible, ouvertes de l'est à l'ouest.

Poids des graines à employer, nombre de plants par are. — Un semis d'un are de terrain nécessite l'emploi de 15 à 18 kilogrammes de faînes suivant leur plus ou moins bonne qualité ; il peut procurer, étant donné une réussite moyenne, 12 à 15 mille plants dont 8 à 10 mille pouvant, après trois années, être utilisés en forêt, et 4 à 5,000, rigolés en pépinières.

Sarclages, binages. — Deux ou trois binages ou sarclages sont nécessaires annuellement pour faire disparaître les herbes de toute nature qui envahissent le sol et entravent la végétation des semis.

2e *Enfeuillement.* — Un 2e enfeuillement conforme au 1er est effectué en automne de la 1re année, il est

également pratiqué un enfeuillement de 0m 05 seulement d'épaisseur au printemps de la 2e et de la 3e année.

Considérations générales sur l'enfeuillement. — L'enfeuillement fournit un engrais assez puissant, il entretient l'humidité du sol, protège les jeunes sujets contre les gelées, rend moins dispendieux les frais de sarclage et de binage, divise le sol et le rend, par suite, très meuble, ce qui favorise considérablement le développement des racines.

SEMIS DE CHÊNE.

Les semis de glands s'effectuent de la même façon que ceux de faînes, sauf les modifications suivantes :

Les petites rigoles destinées à recevoir les graines sont ouvertes à une profondeur de 0m 03 à 0m 04, suivant le plus ou moins de compacité du sol, et les terres rejetées comme il est dit pour les hêtres. Le fichage des genêts est moins serré. — L'ensemencement d'un are de terrain nécessite l'emploi de 55 à 65 kilogrammes de glands. Un semis effectué dans ces conditions fournit de 9 à 12,000 plants, dont 6 à 8,000 peuvent être utilisés en forêt après trois ans de semis, et 3 à 4,000 rigolés en pépinières.

RIGOLAGE DES PLANTS EN PÉPINIÈRES.

Conditions générales que doivent présenter les plants.— Taille de ces plants. — Les plants destinés à être rigolés en pépinières doivent présenter tous les caractères annonçant une bonne végétation, ne pas être trop

âgés et ne pas avoir été élevés sous un couvert épais.

De plus, ils doivent être taillés, car, quelles que soient les précautions que l'on ait prises dans leur extraction, leurs racines sont plus ou moins lésées, et il est nécessaire d'en rafraîchir les extrémités au sécateur, de raccourcir les pivots avec le même instrument, et, en outre, de supprimer quelques branches des sujets, afin de rétablir l'équilibre de ces éléments de végétation, racines et tiges.

HÊTRE.

Rigolage. — Le rigolage du hêtre est effectué dans les pépinières d'Eawy avec des plants de trois ans provenant d'icelles et présentant les conditions générales mentionnées ci-dessus ; dans le rigolage, les plants sont séparés de 10 à 12 centimètres les uns des autres et en lignes droites, une bande de 0^m 20 de largeur sépare chacune de ces rigoles.

Enfeuillement, abris. — Le rigolage des plants et leur fixation en terre étant terminés, la plate-bande est couverte de feuilles sur une épaisseur de 0^m 10, puis des branches de genêt sont fichées dans les lignes incultes, de façon à abriter les jeunes plants. Il n'est généralement pas nécessaire de renouveler l'enfeuillement dans les 2e et 3e années. Dans la 2e année, on supprime une partie des genêts, puis, au printemps de la 3e année, on les fait disparaître complètement.

Binages. — Pendant l'année du rigolage, deux binages et quelquefois trois sont nécessaires, mais, dans la 2e année, un seul suffit généralement et, pendant la 3e année, il n'est pas souvent utile d'en effectuer.

On peut rigoler dans ces conditions 4,500 à 5,000 sujets par an, qui, après trois ans, peuvent être utilisés en forêt.

CHÊNE.

Le rigolage du chêne, l'enfeuillement des plates-bandes, le fichage des genêts, etc., s'effectuent comme pour le hêtre, sauf les modifications suivantes qui sont nécessitées par le développement plus considérable des tiges et des racines :

Les plants sont distancés dans les rigoles de 0^m12 à 0^m15, et les lignes sont séparées entre elles de 0^m25 à 0^m30 ; de plus, l'abri des genêts pourra être supprimé dès le début de la 2e campagne, à cause du tempérament robuste du chêne.

On peut rigoler dans ces conditions 3,000 chênes par an, qui, après 3 ans, peuvent être utilisés en forêt.

FRÊNE.

La forêt d'Eawy présentant ça et là quelques semis naturels de frêne, aucun semis n'a été effectué en pépinières, mais d'assez importants rigolages de ces plants ont fourni d'excellents résultats. Voici le procédé qui a été employé :

On extrait dans le massif, à la pioche et même à la main, des sujets bien venants, âgés de 4 à 6 ans et n'ayant pas vécu sous un couvert trop épais ; on les repique dans les mêmes conditions que le chêne ; on les recèpe à 3 ou 4 centimètres au-dessus du collet de

la racine, puis on procède à l'enfeuillement et au fichage des genêts, ainsi qu'il a été dit pour le hêtre.

Les sujets de frêne repiqués dans de bonnes conditions ont fourni, après deux ans de rigolage, des plants de 1m50 de hauteur, qui ont pu être repiqués en forêt, soit 3,000 environ par are.

M. le Président prie M. le comte de Vigneral d'entretenir l'assemblée des opérations d'ensilage qu'il a exécutées avec succès sur ses propriétés. Cette communication répondra à la question inscrite sous le n° 3 du programme de la première partie de l'enquête agricole, question qui avait été également ajournée.

L'ensilage, dit M. de Vigneral, est une opération par laquelle on conserve, soit sur terre, soit dans des réservoirs de diverses natures appelés *silos*, les produits du sol, fourrages, céréales en herbe, feuilles, etc.

Le silo de fourrage, qu'il soit établi sur le sol ou dans des trous creusés à cet effet, part d'un principe absolument opposé à celui des silos de betteraves ou autres racines : aux racines, du moins entières, il faut de l'air que leur donnent de petites cheminées d'appel ; les fourrages doivent être absolument isolés de l'air au moyen d'un tassement considérable. Il se produit alors dans la masse ensilée une fermentation alcoolique qui rend les bestiaux avides de cet aliment.

Les céréales, avant qu'elles soient épiées, les fourrages artificiels de toute nature, au moment de la floraison, les foins de prairie, les regains, les feuilles de choux, d'arbres, tiges de topinambours, etc., tout se prête admirablement à la mise en silos. Quant

aux maïs, leur ensilage se pratique depuis longtemps.

Les silos en maçonnerie sont évidemment les meilleurs de tous, mais ils ne sont guère possibles que dans de grandes exploitations, à cause des frais considérables qu'ils nécessitent.

Les silos en terre, bien construits et bien tassés, dans un terrain, autant que possible horizontal, à sous-sol sain, compacte, sans être argileux ni calcaire, sont à la portée de tous et donnent d'excellents résultats. La forme la plus avantageuse est celle d'un rectangle, dont les deux petits côtés sont remplacés par une demi-circonférence. M. de Vigneral leur donne dix mètres de longueur, 3 mètres de largeur et une profondeur variable de 1m 30 à 2 mètres, suivant la nature du sous-sol. Ces dimensions permettent, avec un personnel assez restreint, de terminer un silo en deux jours. Ce silo peut contenir deux hectares de trèfle incarnat, de vesce et d'hivernage, un hectare et demi de luzerne et de foins de prairie. Les parois du silo doivent être verticales : on obtient ainsi une pression plus forte et plus régulière.

Le trou creusé, la terre rejetée des deux côtés, les deux parties circulaires dégagées pour permettre l'approche des voitures, celles-ci sont acculées successivement aux deux bouts, le fourrage est étendu avec soin par couches régulières et tassé continuellement sous les pieds ; les bords surtout doivent être vigoureusement pressés ; mais ce tassement serait loin d'être suffisant : il faut, à un moment donné, faire descendre un lourd cheval dans le silo et le faire piétiner en tous sens, et surtout sur les bords ; le travail de l'animal

vaut celui d'une quinzaine d'hommes. Lorsque le fourrage est à la hauteur du sol, M. de Vigneral fait passer des voitures sur le silo, opération qui produit un tassement encore plus énergique. La masse montée à la hauteur voulue, (4 ou 5 mètres), il y met, pour rendre les tassements réguliers, des vieilles traverses de chemin de fer ou des vieux bois un peu forts. Le tassement terminé, la surface supérieure de la masse reste un peu au-dessus du sol, ce qui permet, lorsqu'on ouvre le silo, de n'avoir pas de terre à extraire. Lorsque l'opération est achevée, on couvre, soit avec de la terre, soit, ce qui est préférable, avec des madriers, placés dans le sens de la largeur, sur lesquels on met la terre provenant du creusement.

Un silo établi dans de bonnes conditions peut être ouvert après un mois environ de construction. On l'entame par une des extrémités, rejetant d'abord la terre des deux côtés; s'il y a des madriers, il faut les enlever l'un après l'autre, de manière à ne découvrir le silo qu'autant qu'il est nécessaire pour l'ouverture de la tranchée. On coupe ensuite le fourrage verticalement par tranches de un à deux pieds de largeur, suivant le nombre d'animaux à nourrir.

Il ne faut jamais abandonner un silo quand il a été ouvert, cependant la tranche entamée reste facilement trois jours à l'air sans détérioration.

La nourriture fermentée en silo, dit en terminant M. de Vigneral, est aujourd'hui reconnue parfaite pour les animaux de la race bovine. Il croit que les chevaux s'y habitueraient et quelques-uns même lui en ont paru friands, mais il n'a pas fait, sous ce rapport, d'expé-

riences concluantes. Pour les bêtes à cornes, le résultat est excellent : le lait est plus abondant, le beurre de meilleure qualité, l'engraissement progresse d'une façon étonnante.

M. de Vigneral a toujours mêlé le fourrage ensilé aux pailles, mais des agriculteurs en ont fait un usage exclusif et s'en sont bien trouvés.

M. le Président, après avoir remercié M. de Vigneral de son intéressante communication, donne la parole à M. Albert Riout.

Si les fermiers du canton de St-Saëns, dit M. Riout, avaient pu voir ce que j'ai vu moi-même l'été dernier, ils croiraient tous ou presque tous aux bons effets de l'ensilage.

Dans les derniers jours du mois d'août, il y avait dans l'étable d'une ferme appartenant à M. le comte de Valanglart, située à Bretteville et exploitée par M. Decultot, une vingtaine de bêtes à cornes destinées à la boucherie, nourries exclusivement avec du trèfle incarnat ensilé. Ces animaux en recevaient cinq fois par jour et en paraissaient fort avides. Depuis la fin du mois de mai, ils n'avaient pas mangé autre chose que du trèfle incarnat, d'abord en vert, puis ensilé, et ils étaient dans des conditions parfaites de santé et d'engraissement.

Chacun sait que cette plante précieuse, à cause de son abondance, de ses qualités rafraîchissantes et en même temps nourrissantes, perd très vite ces qualités; en défleurissant, elle devient indigeste et dangereuse

pour les animaux ; fanée, elle ne donne qu'un fourrage très médiocre. Or, l'ensilage permet de la faucher au moment où elle possède son maximum de qualité nutritive et de la faire consommer avec profit pendant plusieurs mois.

Naturellement, ce qui a lieu pour le trèfle incarnat peut s'appliquer avec un égal succès aux autres fourrages.

Chez M. Decultot, le silo était établi économiquement, comme un fermier peut le faire : c'était une tranchée de 2 mètres de largeur sur 1 mètre de profondeur environ, creusée à proximité de l'étable, dans un endroit formant une légère éminence.

Le fourrage ensilé avait été recouvert d'un léger lit de paille, de quelques pièces de bois et de la terre provenant de la fouille. Il avait, à la fin d'août, une bonne apparence, une belle couleur brune, l'odeur était celle de la fermentation alcoolique, il se coupait facilement en pains ou en tranches au moyen d'une hache.

M. Rasset craint que l'alimentation des vaches par les fourrages ensilés ne donne au lait un goût désagréable.

C'est là une erreur, dit M. de Vigneral, mon expérience personnelle m'autorise à l'affirmer : la nourriture dont je conseille l'emploi a augmenté la valeur de mon beurre.

Il ajoute que les effets du fourrage ensilé signalés par M. Riout auraient été encore plus probants dans les mois de janvier et de février. Du reste, aujourd'hui, l'ensilage n'est plus discuté, on le pratique sur une grande échelle, et l'utilité en est partout reconnue.

M. d'Almazan fait observer que les animaux mangent avec répugnance du foin sec après avoir été nourris de fourrages ensilés.

C'est parfaitement vrai, déclare M. de Vigneral : on ne passe pas sans inconvénient de la nourriture ensilée à la nourriture sèche.

M. Delaunay, qui reconnaît d'ailleurs n'avoir pas pratiqué personnellement l'ensilage, présente quelques observations sur la main-d'œuvre, le tassement, le transport des fourrages, etc., auxquelles M. de Vigneral répond par des explications qui donnent satisfaction à l'interpellateur et à l'assemblée.

ENQUÊTE AGRICOLE (2e *partie*).

Race chevaline.

Question 1. *Quelle est la race considérée dans le pays comme la plus profitable pour l'éleveur ; chevaux de luxe, chevaux de remonte pour l'armée, chevaux de trait ?*

On répond que l'arrondissement de Neufchâtel n'est pas un pays d'élevage ; il tire ses chevaux du Boulonnais.

Les trois questions suivantes relatives aux meilleurs croisements, à l'alimentation des jeunes poulains, aux concours hippiques et aux achats par la Remonte, ne provoquent aucune réponse, ces questions n'intéressant que médiocrement la contrée.

Race bovine.

Question 5. *L'espèce cotentine n'est-elle pas toujours préférée pour les vaches à lait dans l'arrondissement de Neufchâtel et ses produits recherchés sur tous les marchés ?*

M. Delaunay répond affirmativement : aucune autre race n'est en faveur dans le pays, il ne s'y fait que très peu de croisements avec la race de Durham.

M. de Vigneral propose à l'assemblée d'émettre le vœu que les prix destinés aux Durham, en Normandie, soient attribués aux races normandes.

Cette proposition est adoptée.

M. Rasset dit que le comice agricole de l'arrondissement de Neufchâtel a des ressources qui lui permettent d'aller acheter des animaux reproducteurs de l'espèce cotentine, qu'il revend ensuite aux enchères.

M. le Président félicite le comice de son zèle pour la propagation d'une race qui est, sans contredit, la meilleure au point de vue de la production du lait, et exprime le vœu que les autres comices suivent son exemple.

Question 6. *L'avortement des vaches peut-il être considéré comme contagieux, et doit-on isoler les vaches pleines pour qu'elles n'aient aucun contact avec celles qui auraient avorté ?*

M. Riout dit que l'avortement successif de plusieurs vaches, quelquefois même de toutes les vaches d'une étable, peut faire penser que l'avortement est contagieux. Pour lui, il croit qu'il n'en est rien, et qu'en

dehors des accidents causés par une chute, un coup, un effort quelconque, les avortements qui déciment une vacherie proviennent plutôt de la nourriture, de l'eau, du régime auquel les vaches sont soumises. Un ou plusieurs avortements s'étant produits, dus à l'une de ces causes, toutes les autres vaches de la même étable, soumises au même régime, se trouveront nécessairement prédisposées au même accident et avorteront probablement.

Ce n'est donc pas l'isolement de l'animal qui a avorté que conseillerait M. Riout, mais une prompte modification raisonnée du régime de l'étable entière, une nourriture rafraîchissante, une eau meilleure, etc.

M. Delaunay signale les excès de boisson comme une des causes de l'avortement. Il ajoute que, dans ses étables, l'élimination des vaches avortées n'a pas empêché l'accident de se produire chez d'autres.

M. de Glanville parle d'une maladie qui sévit sur les veaux dans la contrée du Calvados où il passe la belle saison. Les animaux, sains à leur naissance, meurent au bout de quatre ou cinq jours.

M. Riout exprime l'opinion que cette mortalité provient, sans doute, du régime auquel les mères ont été soumises pendant la gestation. C'est donc encore par une nourriture appropriée à la situation du nouveau-né qu'il serait possible de lutter contre un mal qui, en certaines années, sévit à un haut degré.

Un membre dit qu'on obvierait peut être à la perte du veau en le faisant téter le lait de la mère.

MM. Riout et de Vigneral manifestent de la répugnance pour le remède indiqué. Le lait que prendra

le veau est un aliment échauffant qui engendrerait une irritation dangereuse. En pareil cas, M. de Vigneral supprime le lait et donne à l'animal du thé de foin.

M. Favereau, vétérinaire, propose comme moyen curatif le *lactina*.

Un autre remède est signalé contre la colique des veaux. En voici la composition :

Chaux	60 grammes.
Cachou	30 —
Gingembre.	15 —
Opium	4 —
Eau de menthe poivrée.	1/2 litre.

Deux à quatre cuillerées par jour.

Question 7. *Procédés et précautions pour tirer le meilleur profit possible des vaches à lait.*

M. Rasset dit qu'autrefois c'était principalement et presque exclusivement par la fabrication du fromage qu'on tirait profit des vaches à lait dans l'arrondissement. Plus tard, cette industrie a perdu de son importance; mais, depuis deux ans, elle a repris faveur, et le fromage, dit *Bondon de Neufchâtel*, se fabrique sur une très grande échelle.

Question 8. *Disposition et tenue des laiteries, fabrication du beurre, vases et ustensiles employés. Améliorations à conseiller pour cette fabrication; son importance dans le pays. Falsification du beurre.*

On répond que le beurre n'est l'objet, dans la contrée, d'aucune falsification; que les laiteries sont tenues

généralement dans un état de propreté parfaite; que l'on use de toutes les précautions recommandées par la théorie et l'expérience ; qu'enfin les récipients employés sont des vases en grès évasés.

M. Delaunay dit qu'il se sert, en hiver, de réservoirs à syphon. Ce procédé n'est point praticable en été.

La production en beurre est importante dans le pays de Bray. Cette industrie a profité de toutes les améliorations reconnues utiles ; le beurre est bien traité, excellent, et rivalise avec celui d'Isigny.

Question 9. *Espèces de bœufs les plus appréciées pour l'engraissement.*

L'engraissement des bœufs ne saurait être compté comme un des éléments de l'industrie agricole locale.

Question 10. *Le prix de la viande sur pied est-il en rapport avec celui exigé par la boucherie ? Une taxe officielle ne serait-elle pas nécessaire ?*

La parole est donnée à M. Riout.

Tandis que la viande sur pied, dit-il, vaut 1 fr. 15 à 1 fr. 50 le kilogramme, la boucherie *rurale* vend le kilogramme de 1 fr. 70 à 2 fr. Le boucher prétend que s'il exige un prix aussi élevé, c'est qu'il ne trouve pas à écouler les morceaux de 3e catégorie, et aussi parce que la viande de mouton se vend avec perte.

Il est certain que les bouchers, vendant toutes les catégories de bœuf et le mouton aux mêmes prix, les consommateurs ne veulent tous que des morceaux de la 1re ou de la 2e catégorie. Il faudrait que, dans les campagnes, la viande fût vendue comme dans l

grandes villes, suivant sa qualité et sa catégorie : ceci vaudrait mieux qu'une taxe officielle dont l'établissement rencontrerait beaucoup de difficultés.

Depuis quelques mois, une boucherie a été créée dans le canton de St-Saëns, à Rocquemont, qui tient compte, dans la vente de la viande de la catégorie à laquelle elle appartient. Elle a trouvé une grande faveur dans la contrée ; la classe ouvrière s'y procure de la viande à 1 fr. 20 et 1 fr. 40 le kilogramme, et le boucher, quoique vendant à un prix inconnu jusqu'à ce jour, est très satisfait des résultats de sa tentative.

Le boucher débitant 1,000 kil. de bœuf ne vend que 100 kil. de mouton environ ; il prend prétexte de ce qu'il perd 15 ou 20 centimes par kilogr. de mouton pour exiger 30 ou 40 centimes de trop par kilogramme. Tout l'avantage est pour lui au détriment du consommateur.

Race ovine.

Question 11. *Existe-t-il une race de moutons propre au pays ?*

C'est, répond M. Delaunay, la race cauchoise améliorée.

Question 12. *Aujourd'hui que le prix de la viande de mouton est rémunérateur, les cultivateurs ne devraient-ils pas élever des troupeaux plus nombreux, soit comme produit alimentaire, soit pour en tirer des engrais ? Comparer la richesse de ces engrais à l'étable ou au parcage ?*

On élève, dans la contrée, peu de moutons depuis vingt ans, deux tiers de moins qu'autrefois. Le mouton

a été sacrifié à la vache laitière, qui est beaucoup plus rémunératrice. Il ne paraît pas possible, au moins quant à présent, de changer cet état de choses.

Race porcine.

Question 13. *Quelle est la race de porcs dominante dans le pays ? A-t-on essayé des croisements ? Quels résultats a-t-on obtenus ?*

M. Delaunay dit que la race normande est la plus recherchée ; elle se vend mieux sur les marchés. Les races améliorées ont été presque entièrement abandonnées. Il se fait très peu de croisements. On tire bon parti des porcelets qu'on obtient en plus grande quantité de la race normande.

Question 14. *Quel genre d'engraissement doit être préféré pour produire la meilleure viande de porc ?*

C'est l'engraissement par l'orge, répond encore M. Delaunay ; le maïs ne produit pas un aussi bon effet : sous l'influence de cette alimentation, la graisse de l'animal est molle et flasque.

Volailles.

Question 15. *Procédés économiques pour produire et engraisser les volailles. — Espèces anciennes et nouvelles préférables au point de vue de l'aptitude à l'engraissement et de la production des œufs.*

On engraisse des volailles dans le pays, mais l'empâtement n'y est pas pratiqué. La volaille fine ne s'y trouve pas.

Le commerce des œufs s'y fait sur une assez grande échelle, mais pour la consommation locale seulement ; on n'en exporte pas.

Le programme de la seconde partie de l'enquête agricole étant épuisé, la séance, qui avait été ouverte à 3 heures de l'après-midi, est levée à 6 heures 1/2.

Le secrétaire général de l'Association,

A. CAMPION.

JOURNÉE DU DIMANCHE 10 JUILLET.

Séance administrative.

Après avoir, suivant l'usage, entendu la messe à l'église de St-Saëns, les membres de l'Association Normande se sont réunis, à 9 heures, en séance administrative, dans une des salles de la mairie, sous la présidence de M. de Beaurepaire, sous-directeur, assisté de MM. de Glanville, directeur-honoraire, Campion, secrétaire général, Bataille, trésorier, Le Blanc-Hardel, trésorier-honoraire, d'Estaintot, Pernelle, Duval, inspecteurs.

M. le Président expose que la municipalité de Conches a demandé à l'Association Normande de se réunir dans cette ville en 1888. Conches, située au milieu d'un pays fertile, sur une colline que baigne l'Iton, est un centre agricole important ; elle est également digne d'intérêt par son activité industrielle et commerciale. Anciennement c'était une place forte, et elle eut des comtes dans le temps des premiers ducs de Normandie. Au point de vue de l'agriculture, de l'industrie et de l'histoire, elle peut être utilement le siège d'un congrès de l'Association. Seulement la municipalité de Conches a exprimé le désir que cette réunion ne se tînt pas avant la mi-septembre, afin qu'elle coïncidât avec une

fête locale qui a lieu à cette époque, la ville ainsi n'aurait pas une double dépense à faire.

L'Assemblée adopte, en principe, le choix de la ville de Conches comme siège du Congrès de 1888, et charge son président de s'entendre avec la municipalité sur l'époque la plus convenable à déterminer pour assurer le succès de cette réunion.

M. le Président entretient ensuite le Conseil administratif de graves irrégularités qui lui ont été signalées dans la distribution de l'Annuaire et des retards qu'éprouve le recouvrement des cotisations. Il demande à être autorisé à faire faire l'envoi par la poste des volumes là où la distribution rencontre des difficultés, et à faire recouvrer les cotisations par la même voie, toutes les fois que le bureau le jugera utile.

Cette proposition de M. le Président est adoptée.

Le Trésorier présente une liste de personnes qui ont demandé à être admis dans les rangs de l'Association.

L'admission de ces nouveaux membres est prononcée.

Le Conseil procède à des nominations d'inspecteurs.

Sont nommés :

MM. Le comte Robert d'Estaintot, inspecteur divisionnaire, à Rouen ;

Cusson, inspecteur d'arrondissement, id. ;

Le vicomte Raoul d'Estaintot, inspecteur cantonal, id. ;

Rasset, inspecteur de l'arrondissement de Neufchâtel ;

Lebreton, inspecteur du canton de St-Saëns ;

Blanchard, inspecteur cantonal à Condé-sur-Noi-

reau, en remplacement de M. Auger, démissionnaire.

Sur la proposition de M. le Président, le Conseil décide que :

Une Médaille de vermeil sera décernée à l'établissement de Mesnières (École professionnelle d'agriculture);

Des Médaillles d'argent, à :

M. Lacaille, de Frichemesnil, pour son ouvrage intitulé : *Culture du pommier ;*

M. Ch. Duval, de St-Saëns, pour une brochure qu'il a publiée sous le titre : *De la pépinière*, pour ses travaux de défrichement et d'application de certains composts à la culture du pommier;

M. Gottiniaux, garde général des forêts, à St-Saëns, pour ses semis, ses pépinières, ses aménagements intelligents et ses plantations dans les forêts de l'État ;

M. Levêque, instituteur communal à St-Saëns, pour les leçons d'agriculture qu'il donne avec succès dans son école ;

M. Courtin, conservateur du musée de Neufchâtel, pour les soins intelligents et dévoués qu'il consacre aux collections municipales ;

Une Mention honorable à :

M. Pol Fondeur, de Viry, pour un essai de nomenclature des pommiers à cidre ;

Une Médaille de bronze, accompagnée d'une somme de 20 *fr.* à Blandine-Robert, servante de ferme, depuis 23 ans, chez M. Besnier, cultivateur à Épaney (Calvados ;

Des Médailles d'argent et de bronze, avec une somme

de 100 *fr.* à quatre ouvriers tanneurs, signalés par leurs longs services et leur dévouement, dont les noms seront proclamés dans la séance solennelle de distribution des récompenses.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le Secrétaire général,

A. CAMPION.

CONCOURS AGRICOLE.

Pendant que l'Association Normande tenait sa séance administrative, les commissaires désignés à cet effet procédaient à la réception et au placement des animaux amenés sur le terrain choisi comme champ du concours.

L'exposition de bestiaux a été, par le nombre et la qualité, une des plus belles que l'Association eût vues dans ses excursions annuelles à travers la Normandie. Il faut dire cependant que la position de la ville de St-Saëns, en dehors de toute voie ferrée et dans le département extrême de notre province vers le nord, avait donné à ce concours un caractère purement local ; aucun des autres départements normands n'y était représenté. Il n'en était pas moins fort intéressant, grâce aux sacrifices intelligents que s'imposent les associa-

tions agricoles de la région, notamment le comice de Neufchâtel, qui envoie, chaque année, quelques-uns de ses membres acheter dans le département de la Manche, au berceau même de la race cotentine, des reproducteurs d'élite, qui sont ensuite mis en vente aux enchères et trouvent aisément des acquéreurs. Ceci explique la belle qualité de la plupart des bestiaux exposés et la pureté de leur race. Il y a, dans le pays, des étables, comme celles de MM. Delaunay, Rasset, Morel et tant d'autres, qui feraient honneur au Cotentin même.

Les jurys ont eu à juger plus de cent animaux de l'espèce bovine, et ils n'ont éprouvé qu'un regret, celui de n'avoir pas à leur disposition des récompenses plus nombreuses.

M. Rasset avait amené ses remarquables verrats Perthshire et ses superbes moutons résultant de croisements intelligents pratiqués depuis vingt ou trente ans, qui lui ont valu tant de succès aux concours régionaux de Paris.

Quant aux machines et instruments agricoles, ils étaient en nombre très restreint : il faut l'attribuer aux difficultés du transport.

DISTRIBUTION DES RÉCOMPENSES.

A quatre heures, les opérations des jurys étant terminées, les membres de l'Association Normande et du Comice agricole, le corps municipal de St-Saëns sont allés recevoir M. le Sous-Préfet de Neufchâtel qui devait présider la séance de distribution des récompenses.

Le cortège, accompagné de plusieurs fanfares qui étaient venues pour prendre part à un concours musical organisé par la municipalité, s'est rendu sur la place de la Mairie, où une vaste et élégante estrade avait été dressée.

A ce moment, la ville de St-Saëns offrait un coup-d'œil ravissant, grâce aux dispositions prises par l'administration locale et à l'entrain des habitants. Des arcs-de-triomphe, décorés avec goût, au frontispice desquels se voyaient des inscriptions en l'honneur de l'Association Normande, des mâts ornés d'attributs, de guirlandes de verdure, des arbustes ou des branches d'arbres plantés devant la façade des habitations donnaient aux rues de la petite cité un air d'allégresse.

A quatre heures et demie, M. Bouffard, sous-préfet de Neufchâtel, a pris place sur l'estrade. A ses côtés se sont assis M. le Maire de St-Saëns, M. de Beaurepaire,

sous-directeur, et les autres membres du bureau de l'Association Normande, M. Rasset, président, et Godouet, vice-président du Comice agricole.

Sur la partie de l'estrade restée libre se sont groupés MM. Bouctot et de Janzé, membres du conseil général de la Seine-Inférieure; le baron Ernouf-Bignon, ancien sous-préfet de Neufchâtel ; Corneille, ancien député, conseiller référendaire à la Cour des Comptes ; Lebreton, directeur du musée céramique de Rouen ; le comte de Marsy, directeur de la Société française d' Archéologie ; le comte d'Estaintot, Duval, Pernelle, inspecteurs de l'Association Normande ; Turquet, maire de Neufchâtel ; Simon, conseiller d'arrondissement ; les maires du Thil-Ruberpré, du Fossé, de Bosc-Beranger, de Bosc-Mesnil, de Fresles, de Mathonville ; Bouffey, inspecteur-primaire ; Fritsch, agent-voyer de l'arrondissement ; le curé-doyen de St-Saëns ; le juge de paix du canton et les principales notabilités industrielles et agricoles de la ville et des environs.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Sous-Préfet a prononcé le discours suivant :

« MESSIEURS DE L'ASSOCIATION NORMANDE,

« Mon premier devoir est de remercier de l'honneur que m'ont fait, en m'invitant à présider cette cérémonie, l'Association Normande, le Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâtel et la Municipalité de St-Saëns.

« Il a fallu, Messieurs, la multiplicité des fêtes agricoles et autres qui se célèbrent aujourd'hui sur différents points du département et un engagement an

rieurement pris pour empêcher M. le Préfet d'accepter la présidence que vous lui aviez offerte.

« Je le regrette pour vous, Messieurs.

« Adressés par le chef de l'administration départementale, les témoignages de la satisfaction officielle auraient eu assurément plus d'autorité et plus de valeur.

« Ces témoignages, Messieurs de l'Association Normande, vous êtes habitués à les recevoir partout où vous voulez bien vous rendre.

« Poursuivant le noble but que votre Association s'est donné par son institution, vous êtes venus dans un chef-lieu de canton important de ce pays de Bray, que vous avez déjà choisi deux fois pour y tenir vos assises.

« Vous aurez constaté, Messieurs, j'en ai l'espoir, que les idées d'amélioration et de progrès que vous vous êtes appliqués à faire germer dans l'esprit de nos populations, ne sont pas tombées sur un terrain stérile.

« Il ne m'appartient pas de rechercher ici les causes multiples de la crise agricole, dont les conséquences se font sentir dans notre région comme ailleurs, encore qu'avec moins d'intensité ; mais il me sera permis de dire que vous contribuez à en atténuer les effets par vos enquêtes sur l'état de l'agriculture, sur les modes employés, sur les améliorations proposées, leur valeur scientifique et pratique.

« On vous en sait gré, Messieurs, et s'il se rencontre encore parfois, même dans le monde agricole, des esprits chagrins pour prêcher la défiance des méthodes nouvelles et des procédés scientifiques et quali-

fier dédaigneusement de théoriciens les hommes de savoir et de dévouement qui les préconisent, soyez bien convaincus que le nombre en devient plus rare et que l'autorité de ces apôtres de la routine a singulièrement diminué.

« Ce n'est pas ici, Messieurs, que vous en rencontrerez. Assurément nos populations ne se précipitent pas à la légère vers l'emploi des méthodes nouvelles, on ne se laisse pas entraîner par les idées qui viennent de naître, on veut voir et voir longtemps avant d'accorder sa confiance ; mais on n'oppose pas non plus aux idées de progrès un refus systématique, et les adhésions sont d'autant plus précieuses et plus fermes qu'elles ont été plus pesées et plus réfléchies.

« Vous avez pu voir aujourd'hui, à la suite du magnifique concours auquel nous venons d'assister, que, malgré les circonstances difficiles qu'elle traverse, aux mains de nos populations brayonnes, si intelligentes et si laborieuses, l'agriculture n'a pas périclité.

« Vous pouvez donc, Messieurs, vous féliciter de votre œuvre. Pour notre part, en voyant vos exemples imités, vos leçons suivies, c'est pour une grande partie à votre propre ouvrage et à vos propres succès que nous sommes heureux d'applaudir.

« Nous espérons que vous emporterez de St-Saëns un souvenir aussi bon que celui que vous y allez laisser.

« MESSIEURS LES MEMBRES DU COMICE AGRICOLE,

« C'est pour la deuxième fois que j'ai l'honneur de

me trouver au milieu de vous; je suis heureux de saisir l'occasion qui m'est offerte de rendre un nouvel hommage aux importants services que, sous la direction d'un président dont la compétence agricole est reconnue de tous, vous rendez à l'agriculture dans notre arrondissement.

« Vous avez, Messieurs, le bon esprit de vous renfermer dans l'étude des questions agricoles. Vous n'êtes pas de ceux qui voient dans l'examen de ces questions un prétexte pour donner carrière à leurs regrets, à leurs revendications ou à leurs espérances politiques; agriculteurs sérieux, luttant énergiquement pour sortir de la situation difficile que vous traversez, vous n'êtes pas de ceux qui accusent de tous les maux le gouvernement de la République; vous ne songez pas non plus à lui demander tous les remèdes.

« Vous avez montré, à maintes reprises, et vous venez de prouver aujourd'hui encore ce que peut l'initiative privée pour la réalisation des progrès agricoles.

« S'il n'est pas au pouvoir de l'administration de vous tirer, à elle seule, des difficultés contre lesquelles vous luttez, elle peut cependant vous aider beaucoup et elle a sa grande tâche à remplir.

« Je connais assez votre esprit de justice pour être certain que vous êtes les premiers à reconnaître qu'à ce devoir le gouvernement de la République n'a pas manqué.

« Primes, encouragements, subventions, récompenses agricoles, il a tout accordé dans la mesure des ressources qu'il possède.

« Il continuera à en être ainsi, Messieurs, — je crois pouvoir, sans témérité, m'en porter garant, — tant que vous resterez fidèles à la ligne de conduite que vous avez suivie jusqu'à ce jour.

« Pour ma part, dans la mesure très modeste de ce que je puis faire, vous pouvez compter, pour tout ce qui concerne l'intérêt de l'agriculture dans le bel arrondissement qui nous est cher à tous, sur mon concours le plus dévoué et le plus empressé.

« Je ne veux pas terminer, Messieurs, sans remercier, en ma qualité de président de cette cérémonie, la municipalité de St-Saëns de la gracieuse hospitalité qu'elle nous a offerte. »

M. de Beaurepaire a pris ensuite la parole :

« Messieurs, a dit l'éminent et sympathique sous-directeur de l'Association Normande, au moment où va avoir lieu la distribution solennelle des récompenses, mon désir est de ne pas abuser de votre patience en retenant trop longtemps votre attention. C'est un devoir de bienséance auquel je m'efforcerai de ne pas manquer.

« Tous ceux qui ont suivi avec quelque soin ce concours si nombreux, si bien organisé, si intéressant ; tous ceux qui ont parcouru et visité les grandes exploitations de ce riche arrondissement ont pu, avec une réelle satisfaction, mesurer les progrès qui ont été accomplis, les transformations utiles qui ont été réalisées. Pour nous, Messieurs, nous n'éprouvons qu'un sentiment de regret très vif, c'est de ne pas avoir à not

disposition un nombre de médailles suffisant pour reconnaître et récompenser les efforts intelligents, les tentatives heureuses, les mérites de tout genre qui nous ont été signalés.

« Je devrais peut-être m'arrêter ici, permettez-moi cependant d'ajouter quelques mots. L'agriculture traverse en ce moment une crise douloureuse, mais nous avons la ferme conviction que cette crise peut être atténuée si nous ne nous abandonnons pas et si nous savons appliquer nos connaissances et notre énergie à tirer parti des ressources infinies d'un sol dont la fertilité est loin d'être épuisée.

« Sans se désintéresser des revendications légitimes qui ont été portées devant le Parlement et auxquelles il a été fait droit dans une certaine mesure, notre Association a porté ses regards sur les exploitations agricoles qui devraient être, dans les circonstances actuelles, spécialement signalées et recommandées.

« L'importance plus grande de jour en jour que prend l'industrie laitière, les produits que l'on peut légitimement en attendre expliquent l'intérêt tout particulier que nous attachons à la propagation et à l'amélioration, par voie de sélection, de la race cotentine, si remarquable par ses aptitudes à cet égard.

« Grâce à la création du *Herd-Book*, grâce aux efforts persévérants des comices locaux et des associations agricoles, cette race, qui peut contribuer à l'enrichissement de nos cultivateurs, échappera à l'adultération désastreuse dont elle était menacée. Les vues éminemment sages du comice de Neufchâtel répondent aux idées que nous avons manifestées depuis

longtemps, et nous sommes heureux, sur ce point important, de nous être trouvés en complet accord avec les hommes éminents qui représentent dans notre région la science et le progrès agricoles.

« Dans un autre ordre d'idées, nous avons cru pouvoir appeler votre attention, avec une insistance qui aura pu paraître excessive, sur tout ce qui a trait de près ou de loin à la culture du pommier et à la falsification du cidre. Il y a là un élément de richesse qu'il ne nous était pas permis de négliger, une source de produits dont nous devions nécessairement tenir compte.

« Je sais bien que les pommes et les pommiers ont encore quelques détracteurs. Il est naturel que les produits qui en dérivent n'aient pas été épargnés. N'avons-nous pas vu des publicistes qui, très probablement, n'ont jamais goûté d'eau-de-vie de cidre, la déclarer *à priori* absolument malfaisante et lui attribuer imperturbablement l'intoxication de nos populations ouvrières, comme si les alcools frelatés, de provenance allemande trop souvent, que l'on débite dans les faubourgs, avaient quoique ce soit de commun avec la pomme ou le raisin.

« Le cidre lui-même, cette boisson salubre et essentiellement honnête, a été enveloppé dans la même réprobation. Tout récemment, nous lisions dans un volume consacré à l'éloge du vin, que les buveurs de cidre étaient de tempérament querelleur et d'intelligence médiocre. Pour le coup, nous protestons, sans trop nous émouvoir cependant. Les Normands peuvent laisser dire. Ils ont, Dieu merci, fait depuis longtem

assez bonne figure dans le monde pour n'avoir cure de pareilles misères. Quoi que l'on dise, quoi que l'on fasse, ils resteront fidèles à ces belles races laitières qu'ils avaient un instant méconnues et à ces bons vieux pommiers qu'ils avaient eu le grand tort d'abattre avec une singulière imprévoyance.

« C'est là le double enseignement qui se dégage pour nous de nos enquêtes et de ce grand concours. Cet enseignement, nous le retiendrons, et nous aurons ainsi l'avantage d'arriver à faire à peu près nos affaires et à rendre son ancienne prospérité à une province que nous aimons tous, notre vieille et chère province de Normandie. »

Les discours qui précèdent ont été couverts d'applaudissements.

M. Campion, secrétaire général de l'Association, a ensuite proclamé les noms des lauréats.

TENUE DES FERMES (1).

Propriétaires exploitants.

Coupe d'honneur, M. Rasset, de Montérolier.

1er *prix, méd. arg. gr. mod.*, M. Godouet fils, de Bully.

2e — — M. Borel de Bretizel, du Vieux-Rouen.

(1) Voir le rapport sur la visite des fermes à la suite des procès-verbaux du Congrès.

Fermiers.

Prix unique, méd. arg. gr. mod., M. Hartout, de St-Saëns.

ANIMAUX.

ESPÈCE BOVINE.

1re CATÉGORIE. — **Taureaux âgés d'un an à trois ans.**

Élevés dans l'un des cinq départements de la Normandie, provenant de race pure normande, ayant toutes leurs dents.

1er *prix*, 100 *fr.* — M. Rasset, d. n.
2e — 60 — M. Lecointe, des Grandes-Ventes.
3e — 40 — M. Rasset, d. n.

2e CATÉGORIE. — **Taureaux du même âge et de la même race, ayant encore quatre dents de lait.**

1er *prix*, 200 *fr.* — M. Rasset, d. n.
2e — 150 — M. Delacroix, de Menonval.
3e — 100 — M. Rasset, d. n.

Vaches laitières de tout âge

Alliant la meilleure conformation à l'aptitude laitière et provenant de race normande pure par père et mère.

1er *prix.*, 200 *fr.* — M. Delaunay, de St-Martin-Osmonville.
2e — 150 — Le même.
3e — 100 — M. Leblond-Gautier, d'Eclavelles.

4e *prix.*, 80 *fr.* — M. Lemonnier, de St-Saëns.
Prix supplém., 50 *fr.* — M. Morel, de Montérolier.

Génisses d'un an à deux ans.

Provenant de race pure normande par père et mère, réunissant les signes de l'aptitude laitière à la meilleure conformation (6 dents de lait).

1er *prix.*, 200 *fr.*, — M. Delaunay, d. n.
2e — 150 — M. Rouland, de Bosc-Béranger.
3e — 100 — M. Duparc, id.
5e — 80 — M. Leblond-Gautier, d. n.

Prix de collection.

1er *prix.*, *méd. de verm.*, M. Delaunay, d. n.
2e — *méd. arg. gr. mod.*, M. Rasset, d. n.
Prix extr., *id.*, M. Rasset, d. n., pour une superbe collection de taureaux.

ESPÈCE OVINE.

Béliers (4 dents de lait).

Race normande.

1er *prix.*, 80 *fr.*, M. Ballue (Jean), de Crictot-sur-Ouville.
2e — 50 *fr.*, M. Lejeune (Auguste), de Bosc-Béranger.

Races étrangères.

Prix unique, 80 *fr.* — M. Rasset, d. n.

Brebis (10 au moins).

Race normande.

1er *prix*, 80 *fr.*, M. Duparc, d. n.
2e — 50 M. Alexandre (Eustache), de Sévis.

Races étrangères.

Prix unique, 80 *fr.* — M. Rasset, d. n.

ESPÈCE PORCINE.

Verrats (4 dents de lait).

Race normande.

Prix unique, 80 *fr.* — M. Rasset, d. n.

Races étrangères.

Prix unique, 80 *fr.* — M. Rasset, d. n.

Truies (8 au moins).

Races normandes.

Prix unique., 80 *fr.* — M. Morel, d. n.

Races étrangères.

Prix unique., 80 *fr.* — M. Rasset, d. n.

Race chevaline.

Étalons (race de trait).

Prix de 100 *fr.* — M. Bréard, de Cottevrard.

Id. — M. Helouis, de Massy.

Volailles.

1er *prix.*, 30 *fr.* — M. Alexandre (Eustache), d. n.
2e — 20 — M. Legras, de Bellencombre.

Machines agricoles et instruments divers.

Médailles d'argent, grand module.

MM. Bailleul-Macquet, d'Airaines (Charrues Brabant et herses).
Bruhière, de Pierrecourt (Charrues Brabant et extirpateurs).
Lapierre, de Rouen (Ensemble d'instruments perfectionnés).
Camus fils, de Neufchâtel (Exposition de maréchalerie).

Médailles d'argent, petit module.

MM. Masquerel, de Menonval (Extirpateur et charrues).
Gramont, de Buchy (Crémeuse avec réfrigérant à thermomètre).
Normand, de Gaillefontaine (Crémeuses perfectionnées).

Farcy, de St-Saëns (Charrue cauchoise et exposition de maréchalerie).

Médaille de bronze, gr. mod.

MM. Moisant frères, de Buchy, pour un ensemble d'instruments perfectionnés.

PRODUITS AGRICOLES.

Médailles d'argent, gr. mod.

MM. Alexandre (Eustache), d. n. (Échantillons de blés, d'avoine, de lin, et lots de laine de l'année).
Olivier (Adolphe), de Vimoutiers (Orne) (Eaux de vie de cidre).

Médailles d'argent, pet. mod.

MM. Rouland, de Bosc-Béranger (Échantillons de laine fine).
Mail aîné, de Bolbec (60 variétés de pommes de terre).
Malmaison, de St-Saëns (Cidres pris au fût et eaux-de-vie).
Cresson, id. (Eaux-de-vie de cidre).
Author, de Bolbec (Cidres en bouteilles).

Médaille de bronze.

M. Féret-Gilbert, de Neufchâtel (Fromages raffinés).

ENSEIGNEMENT AGRICOLE.

Méd. verm. — L'établissement de Mesnières (École professionnelle d'agriculture).

Méd. arg. gr. mod. — M. Levêque, instituteur communal, à St-Saëns.

SERVITEURS RURAUX.

Méd. de bronze et 20 *fr.* — Blandine Robet, servante de ferme depuis 23 ans, chez M. Besnier, cultivateur à Epaney (Calvados).

OUVRIERS DE L'INDUSTRIE.

Méd. arg. gr. mod. et 40 *fr.* — Sénéchal (François), ouvrier tanneur, 51 ans de services dans la maison Martin-Havé.

Méd. arg. pet. mod. et 20 *fr.* — Ouinet (Pascal), ouvrier tanneur depuis 53 ans, dont 40 passés dans la maison Lecourtois.

Méd. de bronze et 20 *fr.* — Elie (Onésime), 36 ans de service comme ouvrier tanneur dans la maison Havé frères.

Méd. de bronze et 20 *fr.* — Farcy (Pierre), ouvrier tanneur depuis 34 ans dans la maison Lefebvre.

RÉCOMPENSES DIVERSES.

Méd. arg. gr. mod. — M. Ch. Duval, pour son ouvrage intitulé : *De la pépinière.*

Méd. arg. gr. mod. — M. Lacaille, pour son ouvrage intitulé : *Culture du pommier.*

Id. — M. Gottiniaux, garde général des forêts, pour ses semis, ses pépinières, ses aménagements et ses plantations dans la forêt de l'État.

Id. — M. Laurent, fabricant de poterie à Martin-Camp-Bully, pour les progrès qu'il a introduits dans sa fabrication.

Id. — M. Courtin, conservateur du musée de Neufchâtel, pour les bons soins donnés aux collections municipales.

BANQUET.

La journée s'est terminée par un banquet servi dans la salle municipale des fêtes, belle et vaste pièce, au fond de laquelle se dressait une estrade artistement décorée.

Sur cette estrade était disposée la table d'honneur, au centre de laquelle a pris place M. le Sous-Préfet de Neufchâtel, ayant à sa droite MM. le duc d'Almazan, maire de St-Saëns ; de Glanville, directeur honoraire de l'Association Normande; le curé-doyen de St-Saëns, Bouctot, conseiller général, et Campion, secrétaire général de l'Association ; à sa gauche

MM. de Beaurepaire, sous-directeur ; Rasset, président du Comice et conseiller d'arrondissement ; le Juge de paix du canton de St-Saëns, Godouet, vice-président du Comice, et Fache-Havé, adjoint au maire de St-Saëns.

On comptait près de 150 couverts.

Au dessert, M. le Sous-Préfet a porté un toast au Président de la République.

M. de Beaurepaire lui a succédé et s'est exprimé en ces termes :

« MESSIEURS,

« L'Association Normande a passé cinq jours au milieu de vous, et, à la veille de vous quitter, il lui reste un devoir bien doux à remplir, celui de vous exprimer toute sa gratitude et de vous adresser ses vifs et sincères remercîments.

« Nous avons, Messieurs, admiré votre cité coquettement assise sur les bords de la Varenne, dominée par des hauteurs boisées, que peuplent de riches et élégantes habitations, animée par une population honnête, laborieuse et intelligente.

« Sous la direction éclairée d'un homme dévoué à la cause sacrée de l'art et de la science, M. Gustave Le Breton, nous avons parcouru les environs, exploré les richesses archéologiques de votre région.

« Grâce à l'intervention de notre inspecteur d'arrondissement, l'infatigable président de votre Comice

agricole, M. Rasset, dont le nom, acclamé dans vingt concours, l'a été encore dans celui-ci, nos exhibitions ont été soigneusement préparées et régulièrement organisées.

« Enfin, la coopération de tous a assuré le succès de nos enquêtes, non seulement au point de vue agricole, mais encore au point de vue scientifique et au point de vue industriel. Ces résultats sont considérables, et nous nous félicitons hautement d'avoir pu les obtenir.

« Mais toutes les bonnes volontés auxquelles j'ai fait allusion seraient restées impuissantes et nos efforts auraient été infructueux, si nous n'avions eu la bonne fortune de rencontrer l'appui de l'homme si distingué que vous avez mis à votre tête, M. le duc d'Almazan, de son digne et obligeant adjoint, M. Fache, de la municipalité tout entière et de cette vaillante et sympathique population dont les manifestations cordiales nous ont si profondément touchés.

« En vous quittant, Messieurs, nous emportons avec nous des souvenirs que nous conserverons précieusement. Nous vous disons à tous : merci ! et nous vous demandons de lever vos verres et de porter avec nous la santé de M. le Maire, de la municipalité, de la ville de St-Saëns. »

En l'absence de M. le Maire de St-Saëns, obligé de se retirer avant la fin du banquet, M. Fache-Havé, adjoint, qui s'était vraiment multiplié pendant toute la durée du congrès de l'Association Normande, a remercié, en très bons termes, tous ceux qui y avaient pris part.

Puis, M. Bouctot, qui représente le canton de St-

Saëns dans le conseil général de la Seine-Inférieure, a prononcé les paroles suivantes :

« MESSIEURS,

« Il appartenait à M. le Maire de St-Saëns de souhaiter la bienvenue, à leur arrivée dans notre chef-lieu de canton, aux délégués de l'Association Normande et de leur ouvrir ces belles salles nouvellement installées et qui font honneur à l'édilité St-Saënnaise.

« Les conférences instructives tenues parmi nous par les dignes continuateurs de l'œuvre généreuse de M. de Caumont et leur sympathique enquête sur nos monuments historiques et les reliques déposées par le passé sur notre territoire, et, dans le présent, sur les ressources de notre industrie locale, avant tout sur la situation et les besoins de notre agriculture, formaient la plus désirable préface au concours ouvert aujourd'hui à St-Saëns, dont nous avons, il y a quelques heures, proclamé les lauréats.

« Il y a bien des années, dans une fête analogue à celle-ci, nous offrions nos remercîments à un homme bien connu des membres de l'Association Normande, M. le professeur Morière, qui, à cette époque, avait entrepris, par d'excellentes leçons, d'imprimer une marche progressive à nos pratiques agricoles. Il connaissait bien et aimait notre contrée. Lui, mieux que tout autre, aurait pu répondre avec compétence et vérité à la première et capitale question posée par le questionnaire du Congrès concernant les améliorations réalisées parmi nous, comme outillage et machines agricoles, assolements, aménagements de fumiers,

création d'herbages et plantations de pommiers, etc...

« L'impulsion, nul ne l'ignore, est due au président, si justement renommé du Comice agricole de Neufchâtel, M. Rasset, mais nombre d'autres agriculteurs se sont associés à ses efforts, et le Congrès a eu l'occasion, au cours de ses informations, de constater l'étendue des connaissances pratiques et la sûreté de jugement de quelques-uns d'entre eux.

« Car si notre sol ne peut, dans son ensemble, rivaliser avec la fertile plaine de Caen ou avec les plantureux herbages de la vallée d'Auge, nous nous efforcerons de compenser cette infériorité dans une certaine mesure, par la variété de nos cultures et par l'intelligence, l'énergie, l'amour du travail de nos populations.

« Ce sont là, du moins, les impressions que nous serions fiers d'avoir laissées dans la mémoire de nos hôtes passagers, mais surtout nous désirons qu'ils demeurent bien persuadés que nous conserverons de leur trop rapide séjour, de leurs sages conseils, de leur aménité, le plus cordial et le plus durable souvenir. Et quant à moi personnellement, qu'il me soit permis d'exprimer quelles sympathies éveillait d'avance en moi le nom du président du Congrès, puisque ce nom est aussi celui de l'éminent archiviste de la Seine-Inférieure, aux travaux duquel, depuis 33 ans, je suis appelé à prendre part, par la courtoise délégation de mes collègues du Conseil général.

« MESSIEURS,

« A la prospérité de l'Association Normande,

« Au succès de ses patriotiques efforts,

« A la santé des honorables compatriotes normands qui l'ont si dignement représentée dans le canton de St-Saëns. »

Prenant occasion des paroles flatteuses que lui avait adressées M. de Beaurepaire, M. G. Lebreton, le savant directeur du musée céramique de Rouen, qui a été élu récemment membre correspondant de l'Institut, a porté la santé du sous-directeur de l'Association normande, dont le nom, a-t-il dit, est justement estimé dans la contrée ; il a associé à ce nom ceux de M. le comte de Marsy, l'infatigable directeur de la Société française d'Archéologie, de M. le comte d'Estaintot ; puis, dans une causerie humoristique, il a montré que l'archéologie, la science, l'agriculture et les arts s'aident et se touchent. « Il y a soixante ans, dit-il, à Berthouville, près Bernay, un laboureur soulevait, en traçant son sillon, des pierres qu'il jetait de côté sans y faire attention. Un autre vint, plus avisé, qui fit quelques fouilles et mit à jour le célèbre trésor de Berthouville, 25 kilog. d'argent, datant du IIe ou IIIe siècle avant Jésus-Christ, ciselés et représentant des scènes de la guerre de Troie. » Voilà comment, ajoute M. Lebreton, en creusant son sillon dans la terre, le cultivateur peut aider ceux qui creusent leur sillon dans la science. Creusez plus profondément encore, s'écrie l'orateur dans une chaleureuse péroraison, pour nous aider à reconstituer le grand livre de la France, et travaillons ensemble à la grandeur du pays, avec l'aide de la presse, ce levier qui soulève le monde.

L'entraînante improvisation de M. Le Breton a été accueillie par de vifs applaudissements.

M. de Marsy a répondu spirituellement que M. Le Breton, qui parlait tout à l'heure de l'union des arts, des sciences et de l'agriculture, en était lui-même l'exemple le plus frappant, attendu qu'il pourrait tout aussi bien faire partie de la section de l'agriculture que de celle des arts. Puis il a bu au souvenir de l'ancien directeur de l'Association Normande, M. de Caumont, et à la santé de M. de Glanville, qu'il est heureux de voir encore sur la brèche, malgré son âge.

M. de Glanville, lorsque les applaudissements ont pris fin, a prononcé quelques mots pleins d'une émotion communicative : « Il y a, dit-il, quelque chose qui ne vieillit pas, c'est le cœur, et, quand on touche à cette corde, on est sûr de la faire vibrer ! »

Pendant le banquet, une quête pour les pauvres a été faite par Mlle de St-Priest d'Almazan, à laquelle M. Basset donnait la main. Cette quête a dû être fructueuse.

Il était 9 heures quand les convives ont quitté la salle du banquet. A cette heure, les illuminations étaient dans tout leur éclat. La population et les étrangers, attirés par la fête, parcouraient, joyeux, les rues et les places brillamment éclairées. La soirée s'est terminée par un feu d'artifice bien nourri. La musique a donné ensuite le signal des danses qui se sont prolongées pendant une partie de la nuit.

Les membres de l'Association Normande sont partis de St-Saëns, le lendemain matin, enchantés de l'accueil cordial qu'ils y avaient reçu et des résultats du Congrès dont, grâce à la bonne volonté des autorités locales, des habitants de la ville et des campagnes environnantes, le succès a été complet.

RAPPORT

DE

LA COMMISSION CHARGÉE DE LA VISITE DES FERMES

AU CONCOURS DU 10 JUILLET 1887

A SAINT-SAENS, CANTON DE NEUFCHATEL-EN-BRAY

(Seine-Inférieure).

L'Association Normande nous a fait l'honneur, cette année, en venant tenir son Congrès à St-Saëns, d'ouvrir un concours entre les cultivateurs, propriétaires ou fermiers, dont les exploitations présenteraient les plus grands perfectionnements agricoles.

Selon le désir des représentants de l'Association, le Comice agricole de l'arrondissement de Neufchâtel organisa une commission chargée de visiter chaque ferme, de vous rendre compte des résultats de ses observations; puis de vous présenter un état des plus méritants, parmi ces hommes d'élite qui s'efforcent, par le travail, l'intelligence et l'économie, de conjurer la crise si terrible que traverse en ce moment l'agriculture.

Rapporteur du jury, permettez-moi, Messieurs, de mettre sous vos yeux tout ce qui a pu particulièrement attirer notre attention, dans les choses plus

ou moins remarquables qui ont été soumises à notre examen.

Exploitation de M. Godouet fils, propriétaire-agriculteur à la ferme de Soreng-Bully.

Cette ferme, d'une contenance de 42 hectares, se décompose ainsi :

Herbages et prairies. .	22 hectares.
Terres agraires . . .	20 »

M. Godouet, fils, a succédé à son père, il y a neuf ans, et a su, malgré son jeune âge, continuer l'œuvre de son prédécesseur, en cultivant intelligemment la ferme dont il est aujourd'hui propriétaire.

Il nourrit exclusivement avec les produits de sa ferme : 25 vaches à lait, 8 génisses, un taureau, 5 chevaux et une vingtaine de sujets de la race porcine.

Son outillage agricole est au complet : machine à battre, concasseur, semeuse Smyth, tonneau pneumatique, etc., etc.

L'assolement de la culture est triennal, avec un quart de la totalité en sainfoin-luzerne, donnant des récoltes abondantes en fourrages.

Les blés et les avoines ne le cèdent en rien aux prairies artificielles et sont dans un état de végétation qui permet d'espérer une excellente moisson. La culture est faite avec beaucoup de soin et parfaitement appropriée au sol qui est en général calcaire.

La commission a pu admirer la grande propreté des herbages et la beauté des bestiaux qui y sont entre

nus et abondamment nourris, la disposition des bâtiments en corps carré, la maison d'habitation surélevée, permettant une surveillance facile ; au milieu de la cour : une pompe à eau avec auge circulaire cimentée, autour de laquelle vingt vaches peuvent s'abreuver en même temps ; une mare entourée d'un mur en ciment de Portland pour les besoins de la basse-cour ; derrière les bâtiments, une fumière où sont concentrés tous les fumiers, entourée d'un mur circulaire de trois côtés, qui est percé de trous à sa base pour l'écoulement des engrais liquides, allant se déverser dans une citerne à purin, pour en être extraits par la pompe pneumatique, et transportés ensuite dans les pâturages. Tout cet agencement bien compris, en même temps qu'il facilite le travail, présente une grande économie de main-d'œuvre.

La fromagerie, étant l'industrie spéciale au pays, la commission a visité avec beaucoup d'intérêt les caves à lait et à fromages, et a constaté avec satisfaction que M^me^ Godouet savait diriger avec autant de soin que d'intelligence cette partie principale de la production de la ferme et assurément la plus rémunératrice.

Après toutes ces constatations, le jury a cru faire acte de justice en attribuant le premier prix de la catégorie des propriétaires à M. Godouet fils, une médaille d'argent, grand module, offerte par la Société des Agriculteurs de France.

Exploitation de M. Borel de Bretizel, propriétaire au Vieux-Rouen, canton d'Aumale.

Cet intelligent agriculteur cultive une ferme de 150 hectares, dont la moitié en terre labourable, et l'autre en herbages et prairies; 40 hectares d'herbages ont été créées avec succès depuis 1884 et sont en bonne voie de formation.

Au point de vue topographique, les anciens herbages sont mal situés; les prairies irriguées auraient besoin d'assainissement pour donner de meilleurs foins, et, quoique le propriétaire y apporte tous les soins désirables, il lui sera impossible d'avoir raison des irrégularités du sol.

Malgré les difficultés contre lesquelles M. Borel a à lutter, ses herbages sont relativement propres et tous les animaux aux pâturages, sans mériter d'être particulièrement cités, nous ont paru bien choisis.

La culture des terres arables est bien soignée et conduite avec intelligence.

L'intérieur de la ferme, restaurée depuis plusieurs années, est très remarquable et disposé de telle façon qu'une chute d'eau, de création récente, met en mouvement, d'un côté, la machine à battre, le concasseur, le moulin à mouture (tous les grains sont donnés concassés et les moutures sont faites dans la ferme), le hache-paille, le coupe-racine ; de l'autre côté, les instruments de laiterie installés dans la cave, sous la maison, située à 75 mètres de la roue hydraulique et mûs par un câble métallique. Cette installation, qui a par-

ticulièrement attiré l'attention du jury, est due aux hautes connaissances mécaniques de M. Sinoquet, mécanicien à Gamaches, près Blangy, fonctionne parfaitement, et présente une grande économie de main-d'œuvre.

Le beurre, qui est l'industrie de la ferme, est fait par le système centrifuge, sans y mettre la main et au moyen de malaxeurs. Les résultats obtenus sont excellents et le beurre est vendu à Paris, en été, 3 fr. le kil., et en hiver 3 fr. 50 c., frais déduits. Un bélier hydraulique fait monter l'eau dans un réservoir, situé dans la cour de la ferme, à 11 mètres plus haut que la rivière, et de ce réservoir l'eau est distribuée par des tuyaux, selon les besoins journaliers, ou pour la laiterie, ou pour abreuver les bestiaux.

En présence des succès obtenus par M. Borel, et de l'essor donné par ses exemples au progrès et à l'industrie, nous vous demandons, Messieurs, de lui accorder une médaille d'argent. Ce sera la récompense d'une bonne culture, d'une très intelligente organisation intérieure de ferme, et vous encouragerez par là l'adoption d'instruments aujourd'hui perfectionnés.

Exploitation de M. Hartout, au Vaudichon, commune de St-Saëns.

La ferme qu'occupe M. Hartout se compose de 42 hectares de terres arables et 37 hectares d'herbages et prairies, dont 20 hectares, créés depuis quelques années, n'ont pas donné les résultats attendus, à cause de l'insuffisance des engrais.

Nous avons visité avec intérêt l'intérieur des bâtiments, entièrement neufs, qui, disposés sur une seule ligne, sont d'une surveillance facile de la maison d'habitation, située parallèlement à la distance de 20 mètres environ.

Tout a été disposé avec intelligence pour l'aménagement de la ferme et l'utilisation des engrais. Une magnifique grange pouvant, dans deux vastes tasseries, contenir 20,000 gerbes de grains, avec machine à battre au milieu, mue par une locomotive ; sur les côtés en appentis, des emplacements de décharge pour y resserrer les pailles battues ; ce qui rend le service de la machine facile et peu dispendieux. Il n'est pas jusqu'aux étables de toutes sortes, vacherie, écurie, porcheries, qui ne soient parfaitement comprises et organisées pour l'alimentation des animaux : stalles, râteliers, couloirs de service pour la distribution des nourritures, conduits souterrains amenant les urines dans une citerne commune, d'où elles sont soutirées par une pompe pneumatique. Un large trottoir de 6 mètres devant toute cette ligne de bâtiments en est le complément et rend la circulation facile aux voitures pour le service journalier. En contre-bas, un emplacement d'une longueur de 20 mètres sur 10 mètres de largeur, où sont réunis en un seul tas tous les fumiers de la ferme, avec citerne à parois. Aux couvertures, des gouttières ont été appliquées pour parer aux inconvénients des eaux pluviales et empêcher leur intrusion dans les citerneaux existant le long du trottoir. Cette ferme, si intelligemment construite, a valu au propriétaire, cette année, une médaille d'or, que le

comice de Neufchâtel a été heureux de lui décerner, et nous pouvons ajouter, à l'éloge du fermier, qu'il se tient à la hauteur de la situation, par l'ordre et la propreté vraiment remarquables qui se rencontrent partout.

M. Hartout possède tous les instruments aratoires et autres indispensables à l'exploitation de sa ferme. Cet excellent cultivateur, justement apprécié dans la contrée, se fait surtout remarquer par une culture pratique et bien entendue. Ses récoltes, que nous avons visitées, donnent de belles espérances, et, quoique son sol soit de qualité médiocre, il a su, depuis 20 ans qu'il cultive, appliquer à la terre le mode de culture dont elle est susceptible, et échapper par là aux déceptions qu'entraîne souvent l'inconnu en pareille matière.

Ses herbages bien soignés ont été l'objet de grandes améliorations, et ils ont acquis une plus-value réelle, grâce à la coopération de M. Verdier, qui a fait exécuter des drainages importants, et à la vigilance du fermier, qui n'a rien négligé pour nous les présenter dans un état excellent d'entretien. M. Hartout nourrit sur la ferme 25 vaches à lait d'un bon choix, et fabrique, en moyenne, chaque semaine, 70 kilog. de beurre, qui sont vendus au marché de St-Saëns; de plus, il a 15 vaches à l'engrais et 10 élèves. Il emploie pour sa culture 6 chevaux, et sa porcherie contient une moyenne de 20 porcs élevés sur le fonds, dont les uns sont vendus jeunes et les autres sont élevés, nourris et engraissés avec les produits de la ferme. En somme, cette exploitation dénote un esprit actif, laborieux et intelligent, cherchant à améliorer pour recueillir davantage et réaliser des bénéfices.

Nous pensons donc qu'une récompense accordée à M. Hartout pour vingt ans de travaux et de sacrifices exceptionnels sera accueillie de tous avec satisfaction, et nous proposons de lui attribuer le 2e prix de culture consistant en une médaille d'argent grand module.

EXCURSION

A

MARTINCAMP, FRESLES, BULLY ET NEUFCHATEL

Par le Vicomte Raoul d'ESTAINTOT.

Le jeudi 7 juillet, à dix heures du matin, après un frugal déjeuner, les membres de l'Association Normande, réunis en congrès à Saint-Saëns, montaient en voiture pour faire la première excursion que visait leur programme. L'espoir d'une splendide journée égayait leur départ. Les touristes étaient : MM. de Beaurepaire, sous-directeur de l'Association; de Glanville, directeur honoraire ; Campion, secrétaire général; comte d'Estaintot ; P. de Witt ; G. Le Breton ; Le Borgne ; Le Blanc-Hardel ; Pernelle ; Bataille ; A. de Boishébert ; vicomte Raoul d'Estaintot.

M. Le Breton avait bien voulu mettre à leur disposition sa connaissance de toutes les beautés archéologiques du pays ; il en a fait les honneurs avec la haute compétence et la gracieuse aménité que lui reconnaissent tous ceux qui l'ont abordé.

De Saint-Saëns à Martincamp, première étape de la journée, la route longe la forêt d'Eawy, dont l'ombre

venait prêter aux voyageurs un bienfaisant abri contre les rayons d'un soleil brûlant.

A Martincamp existe actuellement une fabrique de poterie. Cette localité, où, dès le moyen âge, avait été implanté ce genre d'industrie, n'avait été choisi par les potiers qu'à raison de la proximité de la forêt et de la facilité qu'elle donnait de se procurer du combustible. Il ne se trouve pas sur place de terre à potier, et c'est à plusieurs lieues de là, aux environs de Neufchâtel, qu'on est obligé de l'aller chercher.

M. Laurent, ouvrier dans sa jeunesse, arrivé par son travail et son habileté à diriger une entreprise assez considérable, a fait aux excursionnistes les honneurs de son établissement, leur expliquant les différents détails de la fabrication, la préparation de la terre à son arrivée dans l'usine, le malaxage, l'emploi du tour à poterie et la cuisson. Divers travaux exécutés sous leurs yeux les ont fort intéressés. La fabrique de Martincamp fait les objets en biscuit et en terre vernissée. Cette dernière s'obtient par l'application de sels de plomb ; sous l'influence de la chaleur des fours, les sels se subliment et produisent la glaçure.

Après avoir remercié M. Laurent de son accueil, les touristes sont remontés en voiture et se sont dirigés sur Fresles, qui était le principal but de l'excursion.

D. Toussaint Duplessis, dans sa *Description géographique de la Haute-Normandie*, nous apprend que l'abbaye de Saint-Denis avait le patronage de Fresles. Il lui avait été confirmé en 1157 par l'archevêque Hugues d'Amiens. Cependant, au milieu du XIII[e] siècle, l'archevêque et l'abbaye se le disputèrent. En 1661, le principal

et les boursiers du collège de Cornouailles, à Paris, y présentèrent, ce qui est confirmé par une déclaration du 2 avril 1681. Il y avait également au manoir de Fresles la chapelle de la Sainte-Trinité : elle était à la présentation du seigneur.

Quant au fief de Fresles, des notes tirées des archives de la Chambre des comptes de Normandie, que M. le comte d'Estaintot a bien voulu nous communiquer, et qui sont les matériaux d'un ouvrage qu'il prépare sur les fiefs de la Haute-Normandie, nous montrent qu'en 1603, Jacques de Hellenvillier, soubsage, seigneur de La Ferté, tenait un fief de haubert sur Fresles et Pommereval et à l'environ relevant du Roi.

Ce fief, suivant les aveux (1) rendus en la Chambre des comptes de Normandie, était plein fief de haubert, jouissait du droit de patronage sur la chapelle de la Ste-Trinité, fondée dans le manoir. A l'arrière-ban de 1567, Nicolas de Hellenvillier, seigneur de Fresles, est taxé à 80 livres 14 s.

Ce fief fut acquis de Nicolas de Hellenvillier, baron de La Ferté-Fresnel, suivant contrat passé devant les notaires de Rouen, le 2 février 1567, par Jean d'Estrées, chevalier de l'ordre, grand maître de l'artillerie, vicomte de Soissons, seigneur de Cœuvres.

(1) On trouve, dans les arrêts de maintenue, indication des aveux suivants (pour Tourpes ou Fresles) :

14 déc. 1390, aveu de Renaud de Trie, sire de Fontenoy.

22 av. 1491, aveu de noble homme Georges Geoffroy.

17 juin 1541, aveu de Pierre de Ferrières, bar. de Thury et Dangu.

18 déc. 1548, aveu de Nicolas de Hellenvillier, escuyer.

Aveux en furent successivement rendus le 5 septembre 1579 par Antoine d'Estrées, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances, gouverneur de Boulogne et pays boulonnais.

Le dernier février 1608, par François-Annibal d'Estrées, marquis de Cœuvres, lieutenant général de l'Isle de France, gouverneur de Laon et capitaine de 100 hommes d'armes des ordonnances; en 1682, par François-Annibal, duc d'Estrées et de Cœuvres, gouverneur de l'Isle de France, ambassadeur à Rome ; le 4 novembre 1692, par Jean d'Estrées, chevalier des ordres, maréchal de France, vice-roi de l'Amérique, gouverneur d'Aunis et Poitou, premier baron du Boulonnais, acquéreur du précédent ;

Le 17 juillet 1700, par Victor-Marie, comte d'Estrées, lieutenant général et vice-amiral de France, par droit d'avancement d'hoirie du maréchal d'Estrées, son père;

Le 23 avril 1750, par Louis-César, comte d'Estrées, inspecteur général de la cavalerie, chevalier des ordres, gouverneur d'Aunis et de La Rochelle, au droit de retrait sur la marquise de Courtauvaux et sur M^lle^ d'Estrées de Tourpes, héritière par moitié du précédent.

On nous pardonnera ce petit hors-d'œuvre historique, et nous continuons le récit de notre excursion.

Après avoir descendu une côte des plus rapides, nous arrivons au pied de l'église de Fresles, située dans une délicieuse vallée, annexe de Bully, et qui a dû sans doute à cette circonstance la conservation de son ancien cachet artistique et archéologique.

Les voûtes du transept conservent la trace de peintures à fresque, dont le dessin se détache en jaune sur

un fond rouge. -- Cette fresque représente le jugement dernier; en une certaine partie de la composition, on voit les morts sortir de leur tombe. Ils portent les vêtements dont ils étaient recouverts pendant leur vie: leur costume, et particulièrement la forme caractéristique de la mitre attribuée aux prélats, a permis à la commission de fixer l'époque où ces peintures ont pu être faites; elles seraient de la fin du XIV^e^ siècle, ou du commencement du XV^e^. Adam et Ève chassés du Paradis terrestre forment le sujet d'une autre peinture de la même époque qui orne la voûte d'une petite chapelle située à droite du transept.

Mais l'objet le plus curieux que contienne cette église est, sans contredit, un rétable de la fin du XV^e^ siècle.

Dans la séance du 28 novembre 1877 de la commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, M. Le Breton avait signalé ce rétable, ainsi qu'un petit édicule en bois sculpté qui existe aussi dans l'église.

A la suite de cette communication, la commission avait cru devoir solliciter de l'administration préfectorale le classement de ces deux objets. Ce vœu si juste a été écouté, et un arrêté du 10 décembre 1877 les a classés comme monuments historiques départementaux.

Pour la description de ces charmantes reliques du passé, nous céderons notre place à M. Le Breton, et nous sommes heureux de pouvoir reproduire celle qu'il en avait faite à la Commission des antiquités; les membres de l'Association Normande ont pu en reconnaître la parfaite exactitude.

« Sculpté en plein bois, le rétable offre dans sa partie centrale la scène du crucifiement. A droite, la flagel-

lation et le portement de la croix. A gauche, la descente de croix et la mise au tombeau.

« Il a malheureusement subi d'assez nombreuses mutilations; le Christ et les deux larrons ont été enlevés, nombre de têtes sont disparues. »

La peinture de ce rétable est suffisamment conservée pour permettre de distinguer encore l'ornementation des vêtements.

« Cet objet si délicat n'est pas le seul : la même église contient un gracieux édicule en bois sculpté également de la fin du XV^e^ siècle, destiné à la consécration et à l'exposition du Saint-Sacrement.

« Ce petit monument a la forme d'une tour pentagone. Il est à deux étages et la sculpture en est à jour. Au premier étage se trouve une cavité où l'on déposait les hosties. Le second étage, percé de petites fenêtres, dans le style gothique flamboyant, servait d'ostensoir ou d'exposition. C'est là l'origine des tabernacles qui décorent aujourd'hui nos autels (1). »

A noter encore une inscription obituaire de la fin du XVI^e^ siècle, placée au-dessus de la porte de la sacristie, et un groupe de la Trinité; Dieu le Père tient son fils dans ses bras, et de la bouche du fils s'échappe le Saint-Esprit sous forme de colombe.

Mais l'heure presse; le manoir du Flot nous attend. Il faut remonter en voiture.

Nous ne pouvons cependant passer contre les murs de l'élégante église de Bully sans nous y arrêter un

(1) Procès-verbaux de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. IV, p. 174.

instant, juste assez pour remarquer une inscription obituaire des Denise, curé et vicaire de cette paroisse; une inscription commémorative de la consécration de l'église par l'évêque de Coquainvilliers, au XV^e^ siècle, des fragments de vitraux curieux du XVI^e^, et enfin une *Pieta* dont la tête expressive de la Vierge a été fort admirée.

Nous continuons notre route dans un pays des plus accidentés, au milieu d'herbages clos de haies touffues, qui rappellent à un de nos collègues ses herbages de Basse-Normandie.

Nous arrivons enfin à la barrière d'une cour de plusieurs hectares, plantée de pommiers en plein rapport, du milieu desquels émerge le manoir du Flot. La terre du Flot n'était pas seigneuriale, mais simplement roturière ; elle servait à tenir les plaids de la seigneurie de Bully (1).

Ce manoir fut construit au XVI^e^ siècle par Pharamont du Flot, négociant enrichi par le commerce. Il est construit en brique et pierre, avec un simple étage surmonté de lucarnes en pierre sculptée. On voit au fronton d'une des lucarnes un navire voguant sur la mer.

« Un des pignons porte la date de 1560, mais sur l'embrasure des fenêtres on lit : *En l'an de grâce* 80 *et* 8, *le logis de céans fust faict par Toussaint Sombret et*

(1) Communication de M. de Beaurepaire à la Commission des antiquités.

Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure, t. II, p. 394.

de Louis Legoix et Catherine Bellon, dame de Ménerval. Priez Dieu pouz eulx » (1).

Dans le pignon sont incrustés des pilastres des ordres dorique, ionique et corinthien, avec chapiteaux en terre cuite, servant d'encadrement de fenêtres.

A l'intérieur, deux pièces sont remarquables à cause des cheminées de pierre qui les ornent. A celle du rez-de-chaussée, le linteau est soutenu par deux satyres. Au milieu de l'entablement et à sa partie inférieure, est placée une espèce de tête ailée d'où partent comme d'un mascaron deux cornes d'abondance remplies de fruits ; de chaque côté de ces cornes d'abondance, un satyre porte sur sa tête une corbeille également remplie de fruits.

Au premier, la cheminée est formée par deux troncs d'arbres que soutiennent de chaque côté deux grands aigles. Deux branches d'épines entrelacées et sculptées à jour courent sur le bord inférieur de la cheminée et forment la corniche la plus délicate et la plus charmante qu'il soit possible d'imaginer. Au-dessus de cette corniche, 3 enfants nus. Les deux portes en bois sculpté de cette chambre, également intéressantes, sont style renaissance.

L'abbé Decorde signale une troisième cheminée que nous n'avons pu voir. Son entablement en plâtre est soutenu par deux sirènes.

Desinit in piscem mulier formosa superne.

(1) *Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, t. II, p. 389.

Après une courte visite à l'importante fromagerie installée dans ce vieux manoir, notre voiture nous emmène rapidement à Neufchâtel. L'église en est trop connue pour qu'il soit trop besoin de s'y arrêter. Le musée et la bibliothèque, tenus avec un soin vigilant par le conservateur, M. Courtin, ont été également visités avec un grand intérêt.

Le buste de Pocholle, ancien conventionnel, ancien sous-préfet de Neufchâtel, et quelques vieux manuscrits ont été fort remarqués.

Remarquée aussi une vieille maison en bois sculpté à double fenêtre portant cette inscription :

Nisi dominus ædificaverit domum...

Une rapide visite à la curieuse collection de silex taillés de M. Courtin et à son atelier photographique a permis à la délégation de l'Association de lui adresser toutes les félicitations et de l'encourager à continuer à relever les monuments les plus intéressants du canton. Aussitôt après, nous remontons en voiture pour notre dernière étape, et ce n'était pas la moins impatiemment attendue, au château de Beaulieu, où M. Le Breton, au nom de son beau-père, M. Le Verdier, avait convié les membres de l'Association.

Cette habitation élégante, élevée dans un site enchanteur, prêtait un charme de plus à l'hospitalité qui nous était si cordialement offerte. M. et M^me^ Le Breton en ont fait les honneurs avec une exquise bonne grâce, dont les membres de l'Association conserveront toujours le souvenir. C'est sous l'impression que lais-

sait dans nos esprits une soirée charmante et trop vite écoulée que nous nous sommes donné rendez-vous au lendemain.

Excursion à Mesnières et à Bures.

Le vendredi 8 juillet, à 7 heures du matin, devançant la chaleur du soleil, nous commencions la deuxième et dernière excursion archéologique de l'Association Normande.

Les mêmes membres en faisaient partie.

Cette excursion avait pour but le château de Mesnières, transformé aujourd'hui en pensionnat ecclésiastique et orphelinat, sous la direction des PP. du Saint-Esprit. Nous arrivions à dix heures, et notre premier soin était de faire honneur à l'excellent déjeuner préparé à notre intention par les bons Pères qui dirigent l'établissement. Après avoir apprécié leur talent culinaire et satisfait un appétit ouvert par cette promenade matinale, le château méritait bien, à son tour, quelque attention, tant pour son imposante architecture que pour les souvenirs qu'il rappelle.

Comment parler de Mesnières après tous ceux qui, en de si bons termes et avec tant de compétence, l'ont déjà décrit : Après *M. l'abbé Decorde* (1), après *M. l'abbé Paris* (2), qui, dans leurs intéressantes brochures, ont relevé tout ce qu'il offrait de curieux.

(1) Essai historique et archéologique sur le canton de Neufchâtel, par l'abbé Decorde. — Neufchâtel. Bouvet et Malhon, libraires. — Paris. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7. 1848.

(2) *Mesnières*, Courte notice par l'abbé Paris. Rouen. Fleury, édit^{r}, 25, place de l'Hôtel-de-Ville. 1884.

Aussi ne croyons-nous pouvoir mieux faire que de puiser, à pleines mains, dans cette mine si féconde qu'ils mettent à notre disposition.

Le château date de la Renaissance : il est construit en pierre de taille. Il occupe trois côtés d'une cour, dont le quatrième a été réservé à l'entrée.

On y accède par un vaste escalier, demi circulaire, qu'un pont réunit à la cour.

Ce pont actuel, en fer forgé, est l'œuvre des jeunes gens qui reçoivent, à Mesnières, une éducation professionnelle.

Autrefois, le château était entouré de larges fossés remplis d'eau ; aujourd'hui les fossés ont disparu.

Aux quatre angles principaux du château se trouvent quatre tourelles, couronnées, au-dessous du toit, par une ceinture de mâchicoulis. Dès l'abord, les yeux sont attirés par les cheminées monumentales de l'aile droite, et les gracieuses lucarnes des combles, qui viennent rompre la monotonie de ces toîts immenses, sous lesquels aimaient à s'abriter les générations de la Renaissance.

Sur les ailes du château, dans la cour intérieure, on remarque des bustes, des bas-reliefs mythologiques, des armoiries, celles des marquis de Biencourt, *d'azur au lion rampant couronné d'or, armé et lampassé de gueules.* Ces armoiries se retrouvent dans la chapelle.

A gauche, au pied d'un antique escalier en spirale aux degrés de pierre, rongés par les nombreuses générations qui les ont foulés, se trouve la chambre des quatre tambours, ainsi nommée à cause des volutes qui en ornent le plafond. Des peintures mythologiques,

des écussons des de Fautereau, achèvent la décoration de cette partie de la salle. On remarque dans un des panneaux, Jeanne d'Arc, son étendard à la main.

Dans toute la longueur de la cour existe une galerie couverte, appelée la *Galerie aux Cerfs*, à cause des animaux en plâtre, de grandeur naturelle, qui en ornent les murs. Les bois, placés sur les têtes de ces animaux, sont des trophées de chasse, souvenirs des exploits cynégétiques des propriétaires du château.

La chapelle contient trois belles verrières, l'une représente la mort de Jésus-Christ et la Résurrection, l'autre, Élisée contemplant le prophète Élie, enlevé sur un char de feu, et la troisième, la Transfiguration.

Maintenant que nous connaissons à peu près l'aspect extérieur du château, et ce que l'intérieur offre de plus remarquable, peut-être ne serait-il pas sans intérêt de rappeler, en quelles mains différentes a passé cette terre de Mesnières. Nous allons tâcher de le faire le plus brièvement possible, en notant, au passage, les faits intéressants auxquels ont été mêlés les divers propriétaires du château.

Citons, sous Guillaume le Bâtard, *Robert de Mesnières*, plus tard *Gautier Tyrel*, fortement soupçonné de l'assassinat de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre, dans la New-Forest ; après lui, *Roger de Mesnières*, qui, en 1151, souscrivit la charte de commune, octroyée par le comte d'Eu aux bourgeois de cette ville.

Cette vieille race, dont l'écusson était *un échiqueté d'argent et de sable*, s'éteint, faute d'hoirs mâles, vers 1200.

Ce sont ensuite les *Valliquerville*, issus de la maison

royale de Normandie, *au parti émanché d'argent et de gueules.*

Puis les *Bailleul*, au droit des d'Estouteville ;

Ces Bailleul, qui n'avaient rien de commun avec le roi d'Écosse du même nom, quoique M. l'abbé Paris réédite cette légende un peu démodée, portaient, *de gueules à la croix niellée d'argent, accompagnée de croix recroisetées du même.*

Aux Bailleul succèdent les *Boissay*, par une alliance avec Maheult de Bailleul.

Dans cette vieille et noble famille, on distingue Robert de Boissay, qui suivit du Guesclin sous les murs de Châteauneuf de Randon, et périt, avec ses deux petits-fils, à Azincourt.

Elle s'éteignit au XV^e^ siècle, dans la maison de *Gouvis*, dont l'héritière porta la baronnie et le château de Mesnières, qui venait d'être construit, dans la maison de *Fautereau*, par son alliance avec François de Fautereau, baron de Villers, un des cent gentilshommes de la maison du Roi.

Les de Boissey portaient *d'hermines au lion rampant*, au-dessus de l'écusson, un buste de vieillard barbu, avec cette légende : *Laurent Boissé.*

C'est une ère nouvelle qui commence avec des illustrations nouvelles.

Nicolas I^er^ de Fautereau, baron de Villers, combat à Arques, et y est grièvement blessé.

Nicolas II de Fautereau, allié, en 1617, à Jacqueline de Prestreval, marquise de Vatan, occupe le hollandais Bradley au dessèchement du *marais* Vernier.

Louis de Fautereau, né vers 1621, épouse, en 1648,

Catherine de Manneville, une des filles d'honneur de la reine régente. Comme cadeau de noces, la reine érige la terre de Mesnières en marquisat (4 mars 1650).

Henri-Alexandre de Fautereau.

Louis-Joseph de Fautereau, tué à l'âge de 32 ans, le 11 septembre 1709, à Malplaquet. Ce fut la fin de cette branche.

Armes d'*azur à trois croissants d'or.*

Après lui Mesnières, fut décrété et vendu.

Il passa, en 1713, à une famille de robe et de finances, les Durey de Bourneville et de Noinville, qui ne le possédèrent que cinquante ans.

Expropriée en 1763, la terre de Mesnières fut rachetée par le roi Louis XV, qui la rétrocéda dans le même acte, à Michel-Charles-Louis de Biencourt, marquis de Poutrincourt, contre trois maisons sises à Paris ; ces maisons, propriété des Biencourt, servaient d'écuries aux Tuileries, depuis Louis XIII ; elles étaient estimées sept cent mille livres, et Mesnières cinq cent mille.

Les Durey portaient : *écartelé au 1^er^ e 4^e^ de sable, au rocher d'argent de six copeaux accompagné en chef d'une croisette de même, au 2^e^ et au 3^e^ d'azur, aux trois gerbes d'or, deux et une.*

Le nouvel acquéreur de Mesnières, *Michel-Charles-Louis de Biencourt*, né à Gamaches, le 20 février 1732, était le chef de la branche aînée des Biencourt. Il avait servi avec honneur et distinction ; des infirmités, contractées au service, le forcèrent de quitter l'armée à l'âge de 31 ans.

Il épousa, en 1768, *Adelaïde-Geneviève Lucas de Bc*···

court, née à Rouen le 10 août 1745, et aux armes de Biencourt, *de sable au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or*, le marquis de Poutrincourt accola celles des Lucas, *d'or à l'aigle éployée de sable au chef de gueules chargé de 3 croisettes d'argent*, sommant le double écu d'une tête de licorne couronnée d'or, et pour supports à dextre une aigle éployée, à senestre un grand duc.

On remarque que sur les vitraux de la chapelle du château, par une erreur du peintre-verrier, sans doute, les émaux des armes des Biencourt sont modifiés : l'azur est substitué au sable, et l'or à l'argent.

De cette union naquirent deux enfants, un fils et une fille.

La Révolution les surprit dans une douce quiétude, et força la marquise de Biencourt à passer à l'étranger avec ses deux enfants. Les biens du marquis furent d'abord confisqués au profit de la nation, mais il finit par obtenir qu'ils fussent mis sous sequestre.

Quelque temps après, Mesnières fut néanmoins transformé en prison, et Poutrincourt, lui-même, fut incarcéré à Saint-Yon, à Rouen. Le retrait de la loi des suspects lui rendit, avec sa liberté, un tiers de ses biens ; il mourut vers 1804. Ce fut à peu près à cette époque qu'après quinze ans d'émigration, ses fils rentrèrent en France.

Son fils, Charles-Nicolas de Biencourt, agrandit son parc, se mit à la tête de l'opposition contre un projet de canal de Dieppe à l'Oise, fut élu membre du Conseil général de la Seine-Inférieure, et fit tous ses efforts pour procurer à la vallée de la Béthune quelques

débouchés. Il mourut le 13 décembre 1836, à peu près ruiné.

Le château, longtemps resté sans acquéreur, devint enfin la propriété de l'abbé Eude, qui venait de fonder un orphelinat.

Le château, le parc et la maison de garde, furent payés 150,000 francs. En 1824, le P. Eude, avec le concours de l'abbé Lefebvre, avait fondé à Rouen, 12, rue du Mont, un orphelinat sous le nom de *Maison des frères de la Miséricorde.* A côté, et dans un but secondaire, existait un pensionnat qui devait subvenir aux besoins pécuniaires de l'orphelinat. En 1829, l'orphelinat avait été érigé en école primaire, et on y avait ajouté une école professionnelle.

Telle est l'œuvre que Mesnières devait abriter.

Malheureusement des embarras financiers entravèrent bientôt son rapide essor. De 165,000 fr., le prix de Mesnières avait été porté à 361,000 par suite de l'acquisition de terres arables et de prairies. Sous la charge de cette dette énorme, la fondation du P. Eude ne pouvait prospérer. Il eut pour successeur l'abbé Frigot; vers 1859, une souscription permit d'élever la chapelle. L'abbé Frigot mourut en 1877 avec la joie d'avoir remis en bonne voie l'œuvre du P. Eude. Il fut remplacé par l'abbé Dubloc, qui depuis longtemps déjà partageait ses travaux; mais d'accord avec le cardinal de Bonnechose, il chercha une communauté consentant à continuer les traditions de l'œuvre.

Le 20 septembre 1878, la congrégation du Saint-Esprit et du Saint-Cœur de Marie, qui dirige encore au-

jourd'hui l'œuvre de Mesnières, prit la direction de l'établissement.

Cette congrégation est issue, en 1848, de l'union des deux instituts dont elle porte le nom, le premier fondé par Poullard-Desplaces, en 1703, le second, en 1841, par le R. P. Liberman.

Elle a de nombreuses et florissantes missions en Afrique, où elle dessert trois vicariats et quatre préfectures apostoliques. Elle est chargée particulièrement du recrutement du clergé des colonies françaises, et possède, tant en Asie, en Afrique qu'en Amérique, d'importants établissements. En France et à l'étranger, elle a des maisons d'éducation et dirige des œuvres telles que le séminaire de France à Rome, le séminaire colonial du Saint-Esprit, à Paris, l'archiconfrérie de St-Joseph, à Beauvais, etc.

A l'institut et à l'orphelinat qu'on leur avait légués, les bons Pères, dont le dévouement est admirable, ont ajouté d'autres œuvres intéressantes, qui ont pris le plus rapide développement :

Une école apostolique, pour les jeunes gens qui se destinent aux missions ; *un pensionnat primaire* et une *école professionnelle.*

Quelques mots de l'école professionnelle : elle comprend un atelier de cordonnerie, de ferblanterie, de menuiserie, de sculpture sur bois, une forge, une scierie, une importante meunerie, une boulangerie et la serrurerie.

Une ferme, de plus de 60 hectares, sert à enseigner l'agriculture. L'horticulture et le jardinage ont pour champ d'expérience une grande partie du parc.

La Béthune traverse la propriété et forme une chute dont la force, trente chevaux environ, actionne les divers instruments employés dans chaque atelier. Un bélier hydraulique de Durosay envoie, dans tout l'établissement, l'eau d'une source voisine.

Après avoir vivement remercié le Père supérieur de son aimable et cordiale hospitalité, et félicité des heureux résultats de son œuvre, Bures devenait l'objectif de l'excursion.

En y arrivant, on remarque immédiatement, comme curiosité géologique, à l'extérieur de l'église, tout un encorbellement en minerai de fer.

Avec de jolies ferrures à la porte, une *Mise au sépulcre*, fort intéressante de la fin du XV^e^ siècle, ou du commencement du XVI^e^, l'église possède encore un objet curieux qui n'a, du reste, pu être examiné, abrité qu'il était contre les approches des mains indiscrètes ; c'est, nous a-t-on dit, un corps en bois sculpté représentant un mort de grandeur naturelle, étendu dans un cercueil. Dans le chœur se trouve une petite inscription rappelant la dédicace de l'église et un tabernacle en bois, sculpté à jour. A noter également, dans une chapelle latérale, un pavage de Bremontier.

A Bures se trouvent aussi les restes d'une ancienne maison, dont la charpente en bois sculpté et les murs en grès et silex taillés, a été partiellement reconstruite par les soins de M. Léopold Simon. Malheureusement, une grande partie des bois est fortement endommagée, et la plupart des silex et grès ont été perdus.

Quelques-uns restent seuls et peuvent donner une idée des divers dessins qu'ils formaient.

Après cette courte visite, la forêt a attiré quelque temps notre attention. M. Gottiniaux, garde général des forêts, nous faisait les honneurs de ses plantations. Les essais de reboisement sont fort curieux. Il a ajouté, aux essences qui existaient dans la forêt, le frêne que, jusqu'alors, on ne croyait pas devoir prospérer dans ce terrain. Quoique nouvellement plantés, ils avaient à peine un an de plantation, les jeunes frênes étaient très vigoureux et s'annonçaient très bien pour l'avenir.

Cette dernière partie de l'excursion était d'autant plus intéressante qu'elle permettait d'étudier pour ainsi dire expérimentalement une partie du programme de l'Association normande, la sylviculture, et de voir les résultats des essais d'amélioration, ainsi que les précautions à prendre pour réussir.

C'était notre dernière étape, la promenade ne devait pas cependant se terminer sans incident : pour nous laisser un souvenir de ce pittoresque pays, la rentrée à St-Saëns s'exécuta par un chemin tellement accidenté, que les voyageurs durent mettre pied à terre, et c'est précédant la voiture, devenue un accessoire inutile et encombrant, qu'ils rentrèrent à St-Saëns.

On les y attendait pour une séance qui promettait d'être des plus intéressantes et qui a tenu tout ce qu'elle promettait.

NOUVELLES
DE L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
ET DES ARTS.

Vers blancs. Destruction.

Dans plusieurs contrées, on le sait, les récoltes ont été gravement ravagées, cette année, par les vers blancs.

Au moment des labours d'automne, nous croyons devoir rappeler que le plus pratique, le plus efficace et le plus économique des moyens de les détruire, c'est l'usage du poulailler roulant qu'on installe dans le champ à labourer. Les volailles, canards, poules, oies, dindons, ne manquent pas de suivre la charrue pendant toute la journée, et de détruire, sinon la totalité, au moins une très grande part de cette redoutable engeance.

Nous pouvons citer des exemples de ce genre de destruction qui ont parfaitement réussi, entre autres celui de M. le marquis d'Havrincourt dans le Pas-de-Calais.

La semaine dernière, à la Société d'agriculture de Saint-Pol, MM. Chabe et Boisleux ont annoncé que

ce moyen leur avait très bien réussi. Au reste, citons le procès-verbal :

« M. Boisleux a expérimenté ce poulailler et en a obtenu des résultats les plus satisfaisants ; il l'a installé d'une manière simple et économique sur un vieux chariot, et a observé qu'une seule poule peut détruire plus de 200 vers en une demi-heure ; qu'elle les mange très avidement, même lorsqu'elle est habituée à cette nourriture depuis un temps assez long, depuis plus de dix jours, par exemple. Sans autres aliments, les poules pondent au moins autant d'œufs qu'avec leur régime habituel. Elles pondent dans le poulailler et y rentrent tous les soirs. »

M. Petit, de Beaumetz, dit que M. de Wazières a fait conduire dans ses champs des canards, qui détruisaient une grande quantité de vers. C'est un excellent moyen à mettre en pratique.

Avis aux cultivateurs de l'Ouest, qui ont cruellement souffert, cette année, des ravages de vers blancs, ravages qui peuvent se reproduire ; pour mieux dire, avis à la culture de partout.

Traitement du chancre des pommiers par le cuivre.

Nous relevons, dans le *Journal d'horticulture pratique*, une intéressante communication de M. de Bellevue, qui, ayant vu, au printemps dernier, ses plantations de pommiers ravagées par des chancres, eut l'idée de badigeonner, avec de la *bouillie bordelaise*, les arbres

attaqués. La bouillie bordelaise est un mélange d'une dissolution de sulfate de cuivre et d'eau de chaux. Dosage : 4 grammes de sulfate de cuivre pour 400 grammes d'eau de chaux.

A l'automne, les arbres ainsi traités étaient, nous apprend M. de Bellevue, en pleine convalescence et avaient fourni une bonne végétation, tandis que ceux qui n'avaient pas été soignés étaient restés dans le même état maladif.

Cette expérience présente un grand intérêt dans ses résultats, et nous engageons les cultivateurs d'arbres fruitiers à la renouveler.

(*Revue Horticole.*)

Les Glumes, ou balles de blé.

A la veille d'une disette fourragère inévitable, il est d'une importance sérieuse, pour les éleveurs, de ne perdre aucune sorte de débris végétaux, pouvant concourir à l'alimentation du bétail.

Parmi ces débris, qu'on a coutume de n'employer que comme fumier, figurent, au premier chef, les *balles* ou *glumes* de froment, qui sont les enveloppes du grain. C'est un grand tort, car les balles de froment sont plus nutritives que la paille même. L'analyse chimique constate que 100 kilos de glumes équivalent à 133 kilos de paille, à 53 kilos de bon foin sec, à 26 kilos de son.

On le voit, les glumes sont un aliment précieu

utiliser en tout temps, et surtout à la suite d'une pauvre année fourragère.

Mais deux conditions sont nécessaires pour en tirer un bon parti.

La première condition, c'est de les nettoyer à fond de la poussière qui s'y mêle toujours en grande quantité. Il suffit, pour s'en faire une idée, d'assister au travail des batteuses, surtout après une période de sécheresse telle que celle que nous venons de traverser.

Le nettoyage s'opère par une énergique ventilation au tarare.

La seconde condition, c'est de les amollir en les humectant, pendant quelque temps, avec des aliments aqueux, tels que navets, carottes, betteraves, avec addition de l'eau de son, chaude ou tiède.

Il y va de soi que les glumes des blés nus sont seules aptes à servir de nourriture; les balles des blés barbus ne sont aptes au même emploi, que lorsqu'un battage énergique a brisé leur pointe barbue.

Les balles de seigle et d'orge ne sont utilisables que comme litière et engrais. On les répand sur les prairies à l'entrée de l'hiver.

Les balles d'avoine seules peuvent être ajoutées à celles de blé, pour l'alimentation, lorsqu'on n'en a pas un besoin urgent pour la literie des enfants.

Au moment des battages des blés, il nous semble utile d'attirer l'attention des cultivateurs sur une pratique peu connue — du moins nous sommes fondé à le supposer en voyant tous les jours des exploitations où les rations sont maigres au ratelier et où la cour

est jonchée d'une couche de balles de blé qui ne sert qu'à grossir la fosse à fumier.

Le puceron lanigère.

M. de Galembert nous adresse la note suivante, à la suite de la lettre citée plus haut sur les blés de semence :

« Depuis deux ans, mes pommiers de bordure, dans les allées de mon potager, sont infectés de pucerons lanigères. J'avais essayé, pour les détruire, la chaux et sulfate de cuivre. Ils sont revenus, avec la chaleur, plus actifs et plus nombreux que jamais. J'eus l'idée, vers la mi-juillet, d'enduire, à l'aide d'un pinceau, les branches attaquées avec du pétrole, et, depuis un mois, je n'en vois plus trace. »

La recette est vraiment précieuse, si elle est partout efficace ; car le puceron lanigère est pour les arbres fruitiers un ennemi redoutable contre lequel les arboriculteurs ont en vain essayé mille moyens de défense.

Rappelons, à ce sujet, une recette signalée par nous il y a sept ou huit ans.

A Thomery, près Fontainebleau, on a réussi en oignant l'écorce avec le liquide nommé vernis noir des peintres.

Insuffisance des fumiers.

M. Lecouteux, dans le *Journal d'Agriculture pratiqu*

insiste sur ce point, que la principale leçon à présenter sur les champs de démonstration est celle-ci : prouver que, dans l'état actuel de notre économie rurale, la dépense la plus productive, celle qui contribue le plus à abaisser les prix de revient, c'est la dépense qui consiste à fumer le sol au maximum pour en obtenir des récoltes maxima. Rien de plus facile qu'une démonstration de ce genre.

« Sans médire du fumier de ferme, sans prétendre qu'il n'a plus de très grands services à rendre, il faut tout au moins reconnaître que, pour donner tout son effet utile, il doit être complété par des engrais chimiques. Sur ce point, nul doute. Le fumier ne peut contenir qu'une partie des éléments qui se trouvaient dans les fourrages, puisque l'autre partie s'est transformée en viande, lait, laine, etc. Donc le fumier est un engrais incomplet qui crée à la longue des déficits notables de certaines substances dans le sol. Ceci étant, il est fort heureux que les engrais chimiques soient là pour le compléter. C'est par eux que, désormais, notre agriculture peut entrer le plus économiquement dans la voie des grosses récoltes, et, notons ceci, dans la voie de la production à bon marché. Il est vrai qu'en fumant plus fort, elle dépensera davantage par hectare. Mais nous n'en sommes plus à compter ainsi. On commence à comprendre que, surtout pour les engrais, dépenser beaucoup par hectare, c'est le plus sûr moyen de dépenser peu par hectolitre.

« Telle est la bonne manière de compter, et, pour faire triompher cette manière, il n'y a rien de tel que les champs de démonstration organisés dans ce sens,

toutes réserves faites, bien entendu, pour les contrées où l'heure de la culture intensive, avec ses grosses fumures, n'est pas encore sonnée.

« On voit que, dans mon estime, les engrais chimiques ont un rôle capital à jouer dans notre économie rurale. Ils n'ont pas à prétendre à l'empire universel. Ils ont surtout à compléter le fumier et, par voie de conséquence toute naturelle, à inaugurer l'ère des fumures et des récoltes maxima. En ce qui me concerne, depuis trente ans que je dirige à mon compte une entreprise de défrichement en Sologne, je n'ai cessé d'employer simultanément le fumier, la chaux et les engrais chimiques, et j'ai pu amener ainsi mes terres à des récoltes de blé de 20 hectolitres par hectare. »

Les boucheries agricoles.

La cherté de la viande, débitée par les bouchers, est un contraste, de plus en plus irritant, avec les prix ruineux des bestiaux vivants. Çà et là, quelques agriculteurs intelligents ont réussi à relever le prix de leurs animaux, en créant des boucheries qui les débitent à leur compte.

Un journal du Calvados publie, à ce sujet, les lignes suivantes, qui peuvent être mises à profit dans beaucoup de localités :

« MM. les bouchers de Caen, et d'ailleurs, voyant baisser le prix du bétail, ont, depuis longtemps, compris l'avantage qu'il y avait pour eux à se faire herbagers. Aussi la plupart ont-ils acheté, ou pris à

bail, de grandes ou de petites fermes, selon les cas, et nous vendent-ils leurs élèves découpés par quartiers... y compris les os, cela, bien entendu, au même taux que ceux qui achètent les bestiaux sur le marché.

C'est leur manière de supprimer l'intermédiaire à leur profit. Nous ne payons ni plus ni moins cher; quant à eux, ils encaissent des bénéfices doubles.

Un herbager d'Argences a renversé les termes du problème : il a ouvert une tuerie et s'est fait boucher. M. Donnet, c'est son nom, vend, de cette façon, la viande de 45 à 65 centimes, y compris le gigot de mouton et, ici, c'est le consommateur qui (une fois n'est pas coutume) profite de la combinaison. L'intermédiaire boucher se trouve ainsi supprimé.

Qu'il se présente à Caen un ou plusieurs herbagers aussi bien inspirés; nous leur prédisons un grand succès. Il suffit, pour cela, de se syndiquer et d'ouvrir des boucheries dans notre ville. On aperçoit tous les avantages qu'ils en recueilleraient, tout en vendant ainsi la viande abattue à un prix moindre que celui auquel la maintiennent MM. les bouchers. »

Donc, que les engraisseurs se syndiquent pour alimenter les villes voisines de viandes de boucherie débitées à leur compte. Ce moyen est une solution pratique de la crise du bétail, qui ruine notre élevage.

Les Syndicats agricoles.— Leur rôle dans le commerce des engrais.

Les journaux spéciaux nous rapportent, qu'au con-

cours du Comice de Lunéville, à Baccarat, M. Paul Genay avait donné, dans son allocution, d'excellents conseils aux amis et aux adversaires des syndicats agricoles.

Ce passage est à citer :

« Laissant au Comice agricole l'étude des questions techniques, la représentation, auprès des pouvoirs publics, des vœux et des *desiderata* de l'agriculture, l'établissement des concours et la distribution des récompenses et des encouragements, le Syndicat agricole, né de la loi si libérale du 21 mars 1884, se propose avant tout un but exclusivement positif : la fourniture au prix du gros, et avec toutes les garanties possibles de qualité, des matières utiles au cultivateur pour l'exploitation de sa ferme. L'avenir peut nous réserver autre chose ; arbitrages, secours mutuels, sociétés coopératives, crédit agricole, etc. Mais pour le moment présent, c'est-à-dire le commencement, nous constituons modestement une Société dont tous les membres sont commerçants au même titre, quelle que soit la quantité des fournitures demandées par chacun d'eux. Il faut insister sur ce point, quelques membres ayant paru croire que c'était le Syndicat qui était le commerçant et ayant élevé à l'égard des administrateurs des prétentions qui n'ont pu être admises. L'un d'eux ne voulait rien moins que faire aller le directeur, à son jour, à son heure et dans le café où il lui plairait d'élire domicile, pour encaisser le montant de sa dette que, malgré trois réclamations, il refusait d'apporter à l'Office.

« Il importe que chacun se conforme au texte des statuts, qui, seuls, font la loi ; sans cette soumission, la tâche des administrateurs deviendrait impossible. On

ne sait point assez quel travail de correspondance, de comptabilité, d'esprit en éveil aux moindres fluctuations des cours, nécessite l'administration d'un Syndicat dont on a à cœur la réussite. Les affaires commerciales demandent des connaissances spéciales et entraînent à des responsabilités très réelles, et j'avoue que ce qui m'a fait longtemps hésiter avant de proposer la création de cette très utile institution, c'est le côté commercial.

« Qui ne sait combien la fraude et le vol sont faciles en matières d'engrais ? *L'effronterie des tripoteurs qui vendent les soi-disant engrais deux à trois fois leur valeur commerciale réelle, n'est dépassée que par l'ignorance des acquéreurs.* Combien pourrions en citer de ces acheteurs, dans notre département, qui, l'an dernier, se sont laissés mettre sur le dos des wagons d'un engrais appelé phospho-guano, que l'on vendait aux uns 18, aux autres 20 et jusqu'à 24 fr. les 100 kilogram., suivant la facilité de l'acheteur, dorant le tout d'une année de crédit ? Ce phospho-guano valait au plus, d'après le cours des matières premières pour engrais, 7 fr. les 100 kilogrammes.

« Pour déjouer ces fraudes, la loi est et sera toujours impuissante, puisque le vendeur sait se mettre à l'abri en garantissant la composition de son engrais. C'est le manque de connaissance de l'acheteur, qui ne sait ce que c'est qu'un engrais, qui est le terrain fertile habilement exploité.

« Pour se mettre à l'abri d'une telle exploitation, le cultivateur n'a qu'une seule chose à faire, c'est d'être membre du Syndicat agricole et de n'accepter que les engrais livrés par le Syndicat. »

A bons entendeurs, salut !

Usages du Marc de pommes (1).

Le marc de pommes qu'on voit trop souvent abandonné dans les cours de nos fermes, et trop souvent aussi adossé aux murs, dont il entretient l'humidité et hâte la destruction, est susceptible de recevoir d'utiles et fructueuses applications. Il peut être employé directement ou indirectement comme substance alimentaire et comme engrais.

Dans les années où la récolte des pommes est abondante, si le cultivateur trouve avantageux de faire du cidre sans eau, le marc pur renferme une suffisante quantité de matière sucrée qui peut être économiquement convertie en bonne et salubre eau-de-vie, ainsi que l'a indiqué M. Boussingault.

C'est pour cela que, dans les pays de production du cidre, comme la Normandie et la Bretagne, les porcs et les autres bestiaux le mangent avec avidité. Il est même utile d'en modérer la consommation, car c'est un aliment qui devient vite débilitant et occasionne des diarrhées, surtout quand il n'est pas encore fermenté. Il ne faut guère le faire entrer au début, dans

(1) Extrait des Mémoires de la Société nationale d'Agriculture. Le marc de pommes ; sa composition, son emploi et sa conservation, par M. Houzeau, directeur de la station agronomique de la Seine-Inférieure.

Cette question est venue devant le Congrès de St-Saëns et y a été l'objet d'une discussion approfondie.

la nourriture du bétail, que pour un quart ou un cinquième dans la ration, soit avec des boules de grain, soit avec du son, du tourteau, du foin, etc. Certains cultivateurs prétendent, néanmoins, qu'il communique un mauvais goût au lait des vaches qui le consomment. Le fait mérite confirmation. On sait, d'ailleurs, avec quelle facilité ce liquide nourricier se modifie sous l'influence de l'alimentation. Rarement, dans nos pays, et pour une raison analogue, on donne des navets aux vaches laitières. Et lorsque, dans un herbage, le pissenlit croît en trop grande abondance, on sait aussi que les vaches fournissent un lait dont la crème est amère. C'est pour un motif semblable qu'on doit éviter de faire pâturer ce bétail dans les champs de moutarde blanche. Il est possible cependant qu'à ce point de vue, le marc altéré exerce une plus fâcheuse influence que le marc frais ou bien conservé. Ce résidu de pressurage des pommes s'aigrit en effet rapidement à l'air, si on n'a pas pris la précaution de le soustraire à cette action par un fort tassement, soit dans des fossés, soit dans des cuviers ou dans des barriques couvertes. Il devient le siège de fermentations acétiques et butyriques qui altèrent profondément ses éléments nutritifs, en même temps qu'elles lui communiquent une mauvaise odeur. Les moisissures l'envahissent. En cet état, les animaux ne l'acceptent plus qu'avec répugnance. Conservé avec plus de soin, il peut devenir, au contraire, un utile complément de nourriture en hiver.

Dans les années où le fourrage est cher, où la botte de foin coûte de 50 à 60 centimes, par exemple, on

trouverait dans la substitution partielle du marc de pommes au foin, une importante économie.

Il faut, toutefois, encore se tenir en garde contre l'inconvénient, qui serait grave s'il venait à être bien établi, de la prédisposition à l'avortement qu'il donnerait aux vaches qui en font usage.

Dans tous les cas, le marc de pommes, comme complément de ration, peut toujours être utilisé pour le petit bétail ; porcs, moutons, lapins.

A l'époque où la distillerie de la betterave était rémunératrice pour les propriétaires ruraux qui se livraient à cette industrie véritablement agricole, M. Reiset employait la vapeur pour la cuisson rapide de 100 à 200 kilog. de marc de pommes ordinaire, qu'il distribuait ensuite aux vaches, à la dose d'environ 12 kilos par jour et par tête. Les animaux en étaient même friands. Jamais il n'eut également à constater le cas d'avortement.

On fait ainsi payer à l'animal le travail de la transformation rapide du marc en engrais.

Le cultivateur retrouve, dans le fumier, tous les principes fertilisants du marc : azote, potasse, acide phosphorique. D'un résidu sans valeur et fort encombrant, il retire aisément ainsi deux profits : un pour la population de ses étables, l'autre pour ses récoltes.

Le marc constitue, en effet, un aliment de lest, un adjuvant, dont on peut tirer parti en l'associant à d'autres éléments plus nutritifs, surtout dans la ration d'entretien.

Contrairement à ce qui se passe dans les pays qui brassent pour l'exportation, comme la Bretagne et dans

la Manche, où le marc, obtenu en très grandes quantités est souvent, après fermentation, consommé par la distillerie, le marc est plus généralement employé, dans la Seine-Inférieure, comme engrais que comme aliment.

Les fermes qui ne produisent le cidre que pour leur propre consommation ne brassent, dans la saison, qu'un ou deux jours par semaine, et encore, lorsque le temps pluvieux empêche tout travail dans les champs. La production du marc n'est donc pas régulière. Elle ne saurait fournir, pour cette raison, un appoint suffisant à l'alimentation du bétail, car rien n'est plus préjudiciable, on le sait, à l'économie et au bon entretien des animaux, que le changement trop fréquent de nourriture.

C'est pour cette raison qu'on lui préfère la pulpe de betteraves, dont l'emploi peut durer sept à huit mois.

Cependant, si on prenait soin de le conserver par un fort tassement dans des tonneaux, il serait possible de remédier à cette intermittence de sa production et d'en faire un approvisionnement pour le petit bétail.

Sans doute, dans les fermes où, en prévision d'une mauvaise récolte de pommes, on prépare le cidre pour une consommation de deux ans, le marc devenant ainsi une sorte de produit bisannuel, il est difficile de faire grand fond comme aliment.

Néanmoins, il est à ma connaissance que des cultivateurs, aussi bien du Mans que de la Seine-Inférieure, en tirent un utile parti, en le mélangeant à la menue paille ou au son, pour nourrir, pendant quelques semaines, les brebis destinées à la vente, ou pour parer

à la disette d'une alimentation dont ils craignent de voir la source se tarir trop tôt.

Ils y trouvent, en outre, l'avantage de recueillir dans l'étable un supplément pour leurs champs, en azote, en potasse, en acide phosphorique, fourni par le marc ainsi transformé.

Le Seigle.

Le seigle a été certainement la première céréale cultivée pour la nourriture de l'homme. Quand nos pères furent dans la nécessité de quitter la vie de pasteurs ou de chasseurs, il durent, pour se nourrir, donner la préférence à la culture du seigle, dont la rusticité pouvait seule s'accommoder de leur ignorance dans l'art de cultiver. Le seigle, pendant des siècles, servit presque exclusivement à la nourriture des divers peuples du nord de l'Europe. Avant 1793, il entrait pour moitié dans la consommation de la France. Les progrès réalisés dans la culture de notre pays, à partir de 1830, l'ont fait abandonner dans une foule de localités. Il est relégué actuellement dans les terres arides et froides des hautes montagnes. Son grain ne sert plus guère qu'à la nourriture des animaux et aux besoins de l'industrie de la distillation.

Pour nous le seigle ne mérite pas un pareil dédain : son pain, sain et savoureux, a préservé les générations qui nous ont précédé, de l'anémie, ce mal de décadents qui sévit sur la jeunesse actuelle. D'un jour

à l'autre, la médecine peut le remettre à la mode, et cela pour notre plus grand bien (1).

Sa culture n'est pas non plus aussi déplorable que l'on a voulu le dire au point de vue financier.

Un sol assez peu amendé pour ne donner que 50 doubles décalitres de froment à l'hectare, donnera très bien 100 doubles décalitres de seigle. Si, maintenant, nous faisons entrer en ligne de compte la valeur de sa paille bien plus élevée que celle du froment, nous arriverons à établir que là où un hectare de mauvaise terre, cultivée en froment, rend brut 120 francs, il peut atteindre 240 francs, ensemencé en seigle.

Il est évident que, dans les bons sols parfaitement amendés et fumés, la préférence doit toujours être donnée au froment. La station du seigle se trouve ainsi limitée aux terres maigres, saines et légères, c'est-à-dire là où le froment pousse clair, a sa paille petite et ses épis malingres.

Le seigle, dit-on, pour expliquer son abandon, ne se vend pas. Le simple bon sens devrait faire rejeter cette erreur. En effet, non seulement il sert à la nourriture des animaux, mais il est encore recherché pour la distillerie. Les Allemands, qui sont nos maîtres en cette matière, viennent l'acheter chez nous, et nous retournent, avec bénéfice, l'alcool qu'ils en extraient.

(1) D'ailleurs, même dans les familles aisées et riches, on trouve beaucoup de personnes, qui, par goût, adoptent le pain de *méteil*, c'est-à-dire provenant d'une farine moitié seigle et moitié froment.

(N. du R.)

Mais pour que cette céréale donne des produits rémunérateurs, il faut qu'on s'en occupe sérieusement. Sans entrer dans de longs détails sur sa culture, assez connue dans nos contrées, nous dirons qu'on doit choisir la semence avec soin et ne confier à la terre que les plus beaux grains. En outre, au moment de la semaille, il faut, surtout, si on désire avoir de la belle paille, ne le semer que sur de petits billons, ayant de 70 à 80 centimètres de largeur. Notre expérience personnelle nous a permis d'établir qu'il rend plus, étant ainsi cultivé, que semé en planches. Une fois semé, il végète seul et sans qu'on ait de soins spéciaux à lui donner ; on fera toutefois bien de le faire pâturer pendant l'hiver, si sa végétation était trop luxuriante. Coupé à la faucille le plus souvent, il demande à être battu avec le plus grand soin, afin de conserver à la paille toute sa valeur. Le mode le meilleur et le plus ancien est le battage au tonneau ; vient ensuite le battage au fléau, puis celui de la machine avec engrenage en travers.

En résumé, moins la paille de seigle est brisée, mieux elle convient pour faire les paillassons, accoler la vigne, etc. On doit donc tendre à lui conserver toute sa rigidité.

P. ADENOT,

Vice-président de la Société d'Agriculture de Chalon-sur-Saône.

BEAUX-ARTS.

Les Artistes Normands au Salon.

Fidèle à nos habitudes, nous nous proposons de donner, encore cette année, un aperçu rapide des œuvres normandes exposées au Salon, laissant à d'autres le soin d'apprécier, comme il convient, l'ensemble de l'exhibition des Champs-Élysées et le mouvement artistique dont elle est l'expression.

A première vue, le Salon n'est ni plus fort ni plus faible que celui de l'an dernier. Comme lui, il se tient dans une moyenne honorable. La science du métier, l'habileté technique tendent, de plus en plus, à se développer, et nous sommes loin de nous en plaindre. L'inspiration malheureusement ne marche pas du même pas. Les artistes capables de brosser convenablement une figure abondent; l'agencement d'un groupe, la disposition harmonique d'une grande composition, dépassent visiblement les facultés du plus grand nombre. Il semble, aux yeux de quelques-uns, que reproduire photographiquement une réalité quelconque soit désormais l'idéal, et il faut convenir que certains politiques, grands théoriciens des nouvelles couches, accréditent singulièrement cette fausse conception. Il est pourtant facile de voir que, en dehors de l'émotion de l'artiste et de l'expression qui en est le résultat, il n'y a pas et il n'y aura jamais, de production artistique. L'étude consciencieuse des œuvres du grand peintre Millet, en est la démonstration éclatante.

La réaction, d'ailleurs, commence à se faire sentir; nous en trouvons la trace dans la plupart des salonniers de cette année. M. Mantz lui-même, peu réfractaire par nature aux nouveautés, faussait compagnie aux prétendus prophètes de l'art nouveau en écrivant hier ces lignes significatives :

« A ceux qui suivent, depuis quelques années, les tentatives de la peinture municipale, il commence à sembler que ce genre a bien de la peine à s'affranchir des vieilles routines. On nous promettait un renouvellement, on espérait que la vie moderne allait rajeunir les vieux motifs ou même les remplacer par un idéal inédit. Cette transformation continue à se faire désirer. »

M. Mantz est un homme de goût et un homme d'esprit. Il est impossible de constater, avec une netteté plus polie et plus impitoyable, l'avortement lamentable auquel on a abouti.

Comme il fallait s'y attendre, la politique et la science — ces deux reines du jour — se sont fait la part belle au Salon.

La politique est représentée par le général Boulanger, dont l'effigie, sous toutes les formes, se multiplie d'une façon inquiétante à la section de peinture, et à la section de sculpture. Quant à la science — sous sa forme la moins égayante — elle s'est glissée à peu près partout. Du coup, les médecins sont passés grands favoris. S'autorisant de la célèbre *Leçon d'Anatomie*, les peintres se sont ingéniés à placer sous nos yeux des malades, des leçons de clinique, des opérations chirurgicales. C'est ainsi que nous avons

le docteur Péan, à la Salpêtrière ; le docteur Charcot et ses hystériques ; le Choléra morbus, le Laboratoire municipal, l'Inoculation du virus rabique par M. Pasteur, sans parler des autres.

Après ces débauches scientifiques, on a besoin de respirer, en contemplant le portrait d'Alexandre Dumas, de Bonnat ; le portrait de M. Buffet, par Monchablon ; les spirituelles esquisses de Beraud, la Noce surprise par l'orage, de Brispot ; les Rochegrosse, la Cléopâtre de Cabanel, ou l'Amour vainqueur, de Bouguereau.

Mais nous avons hâte de quitter ces généralités pour arriver à l'objet spécial de notre examen : la peinture Normande en 1887.

On a remarqué, avec raison, que le sentiment de la nature, fort en honneur à notre époque, a renouvelé notre école de paysage et nous a dotés de chefs-d'œuvre dignes d'entrer en comparaison avec les plus surprenantes productions de l'art flamand. A cet égard la supériorité que nous avons acquise se maintient, sans nous apporter, cette année, de révélations inattendues.

La Normandie vient en bon rang dans ce groupe des amis convaincus de la campagne, de la mer, des forêts et des aspects familiers de la vie au grand air.

M. Le Marié des Landelles, de Pontorson, dont nous avons maintes fois signalé les succès, déserte cette année les prairies ombreuses, les étangs aux eaux immobiles, les sentiers bordés de grands arbres pour nous donner une vue de plaine. Sur sa toile, intitulée : *Les onze acres*, les sillons se développent

avec une monotonie voulue qui donne l'impression de l'espace : çà et là, quelques troncs sans verdure et des moutons qui font l'effet de taches blanches sur le fond gris, et au loin, dans un repli du vallon, le village qui trahit sa présence par une ligne d'arbres, au milieu desquels émergent les toits des habitations. Le paysage ainsi compris, rappelle assez ceux que M. Binet exposa l'année dernière. Nous ne nions pas la dextérité de main que révèle cette modification de manière ; nous préférons cependant aux *Onze acres*, le *Coupeur de joncs*, les *Chênes de Bernay* et le *Chemin de Batilli*, des Salons précédents.

Par une coïncidence bizarre, M. Victor Binet, de Rouen, a quitté, cette année, les plaines qui lui valurent, en 1886, une seconde médaille, et dans un de ses paysages tout au moins : *La Bièvre auprès d'Arcueil*, il livre au regard, des aspects tout différents. Il est impossible de rêver rien de plus gai et de plus animé. C'est la transparence de l'eau avec un fouillis charmant d'arbres et de maisons.

M. de Petiville, de Saint-Sever, est l'élève de MM. Carolus Duran et Damoye, mais il ne s'en rattache pas moins au groupe dont M. Pelouse est aujourd'hui l'un des maîtres incontestés. Les deux toiles de cette année constatent un pas en avant. Les *Monts de Roullours*, ont l'aspect et le charme des vues du val de Vire. L'*Étang de Saint-Jean-du-Bois* nous montre l'heureux mariage des belles eaux et des belles verdures, affectionnées de tout temps par les artistes. Bonne peinture, perspectives étendues, sites riants et bien éclairés.

Montmartre et la forêt de Fontainebleau, de M. Du-

buisson ; *Le Phare,* de M. Lizé ; *Dans les Dunes,* de M. Garnier ; *Le Grand Val,* à Étretat, méritent de retenir un instant l'attention.

Il y a du charme dans les *Pommiers* de M. Marks, de Bayeux, et dans ceux de M. Veillon, de Mortagne, deux peintres qui on bien mérité de la Normandie.

Les bords du Loing, de M. Mulot Durivage, de Granville, avec leur bouquet d'arbres qui se mire gentiment dans l'eau, rappellent un peu le site délicieux — l'*Ilot de Saint-Cenery,*— auquel s'est attaqué M. Mary Renard de Colonard, et dont il a parfaitement rendu l'aspect aux lueurs crépusculaires.

Le matin à Arromanches, de M. Chéron de Soulangy, nous donne une note plus gaie, avec ses couleurs claires qui sont bien celles du lieu et du moment, et il y a de la finesse de touche avec une nuance de sentiment mélancolique dans la jolie toile de M. Tener, de Cherbourg. *Crépuscule d'automne ; forêt de l'Isle-Adam.*

Les paysages maritimes étaient assez nombreux. Mentionnons d'abord un *Avant-port de Dieppe,* fort exact, de M. Mélicourt, de Rouen; deux toiles de M. Boudin, d'Honfleur, toujours égal à lui-même : *Étaples, marée basse,* n° 306. — *Un rivage,* n° 307, et une très belle marine de M. Courant, représentant un magnifique bateau sous vapeur à l'entrée du bassin : c'est d'une couleur franche et d'un relief extraordinaire. — *Le vieux Bassin au crépuscule* n'est pas inférieur à l'*Avant-port.* M. Courant, et c'est justice, a obtenu une seconde médaille.

Les deux envois de M. Pierre Berthélemy, de Rouen, appartiennent à la même catégorie. Ils représentent :

l'un le naufrage de l'*Adélaïde*, l'autre l'ouragan du 11 octobre 1885 à Bernières-sur-Mer. Jamais M. Berthélemy n'avait mieux rendu le déchaînement des vagues, les dunes ravagées par la mer et l'aspect d'un navire désemparé et prêt à sombrer.

Les études d'animaux confinent de très près aux paysages champêtres et nous ont valu certain nombre d'œuvres véritablement distinguées.

A côté d'une *Vache qui se gratte* et des *Animaux en route pour le marché*, de M. de La Roche-Noire, du Havre, voici tout d'abord un *Orage au printemps* et une *Porte de ferme dans la Beauce*, de M. Aymar Pezant, de Bayeux, et, dans le même ordre d'idées, la *Saison d'hiver*, de M. Marais, d'Honfleur.

M. Pezant est une de nos vieilles connaissances. L'année dernière, nous avions eu plaisir à signaler son *Marais du Gourguichon*, peuplé de vrais ruminants. Il y a deux ans, l'*Auge aux vaches* et *Après la moisson*, par leurs saines et fortes qualités, avaient conquis l'estime des connaisseurs ; les deux toiles de cette année n'obtiendront pas un moindre succès. L'aspect morne de la campagne, l'inquiétude instinctive des animaux avant l'orage sont parfaitement rendus dans la première ; la rentrée des troupeaux, qui forme le sujet de la seconde, est une œuvre sobre, bien comprise et fort distinguée ; elle attirera, nous en sommes convaincu, l'attention du jury. La fenaison au Bocage a inspiré un grand nombre d'artistes. Cinq au moins, deux dans les peintres les plus en vue, nous ont donné la joie de ce spectacle. Le *Faucheur*, de M. Burnand, la *Fenaison*, de M. Lhermitte, sont de véritables merveilles.

Foins, de M. Debon, de Condé-sur-Noireau, soutiennent la comparaison sans trop de désavantage et sont en définitive une très bonne chose. Les faucheurs, avec leurs attitudes justes et bien observées, l'herbe mûre qui tombe en larges ondains, le paysage ensoleillé, tout cela est largement traité avec une grande sincérité et un grand charme d'accent.

Signalons ici, en passant, pour ne pas les oublier, les *Fleurs* et les *Poissons* de M. Cauchois, qui mériterait mieux que cette mention; et surtout l'*Aubépine rustique* de M. Legrand, de St-Pierre-la-Vieille, qui révèle le faire d'un véritable paysagiste.

C'est encore la campagne qui nous apparaît sous un autre aspect dans les deux tableaux de M. Adolphe Binet, de La Rivière-Saint-Sauveur : l'*Heure de la soupe* — *Un bout de causette.* Dans le premier, des charretiers après avoir dételé leurs chevaux se préparent à entrer à la cantine ; dans le second, un jeune charretier tenant son cheval en main échange quelques mots de conversation avec une jeune fille que sépare de lui une palissade. Bêtes et gens sont brossés avec une aisance remarquable, d'un pinceau alerte... et spirituel.

Ce sont aussi des chevaux — des percherons pour le moins — que fait poser devant nous avec sa maëstria ordinaire M. Hermann-Léon. Les bêtes aux larges croupes sortent du bain et ont le poil lustré par l'eau.

Après le bain est accompagné d'un tableautin du même artiste : *Diane*, portrait véridique d'une chienne aristocratique qui attend, les oreilles dressées, l'arrivée de son maître.

La *Scène rurale*, peinte par M. Desmarest, de Rouen,

pourrait bien avoir son dénouement en cour d'assises. Deux paysans armés, l'un d'une faux, l'autre d'une bêche, se précipitent l'un sur l'autre. L'un d'eux est retenu par sa femme ; mais il est aisé de voir que tous les efforts seront impuissants et que le sang coulera sur la lande. Peinture un peu grise et d'un grand effet dramatique. L'auteur d'une *Vieille haine* est un élève de M. Laurent, et il a retenu quelque chose du genre et des procédés du maître.

En allant à l'école est un thème gracieux dont un autre rouennais, M. Émile Binet, a su tirer bon parti. L'école laïque et obligatoire est là-bas dans le village que l'on aperçoit au bout du sentier, mais le temps invite doucement à la flânerie, tant et si bien que les enfants s'assoient dans l'herbe, leurs livres à leurs côtés, et font tranquillement des bouquets de fleurs. Pour ce jour-là, l'instituteur parlera devant des bancs vides. Que ceux qui n'ont jamais cueilli de coquelicots, de marguerites et de bleuets jettent à ces jeunes coupables la première pierre.

Le tableau de M. Jourdain, de Louviers, *Sous les Pommiers*, est d'allure parisienne et n'a de champêtre que l'encadrement. Jugez-en plutôt : une belle grande fille est étendue sur l'herbe, à l'ombre de pommiers dignes de la vallée d'Auge. Près d'elle, une large ombrelle rouge. Si nous ne nous sommes pas trompé, cette beauté nonchalante tient à la main un livre à couverture jaune, évidemment le roman du jour. Il y a du genre dans cette petite scène, très supérieure au *Lawn-Tennis* de l'année dernière.

C'est encore aux inspirations rustiques que se rat-

tachent les deux panneaux décoratifs de M. Baudoin, de Rouen, destinés à je ne sais trop quelle mairie ; le *Cheval de halage* — la *Voiture maraîchère.* Le cheval et son cavalier, du premier panneau, sont d'un dessin superbe ; l'individu, vu de dos avec sa camisole rayée, qui prend des légumes dans la carriole, qui occupe le second, n'est pas moins réussi.

« Sous la bâche de la carriole, écrit M. Ponsonailhe, une jolie paysanne se courbe gracieusement « pour prendre et entasser les fruits ; elle est charmante de jeunesse et de simplicité. Rien chez elle « des figurantes d'opérette ; avec M. Baudouin, les paysans sont d'une rusticité sincère, et ses toiles, baignées dans une vraie lumière, donnent la sensation « du plein air. »

Le n° 1410, exposé par M. Désiré Laugée de Maromme, nous offre une scène d'automne : *la Récolte des pommes de terre.* Une femme est debout près d'un sac à moitié plein ; une autre, à genoux, ramasse les précieux tubercules. La couleur, un peu terne, ne vaut pas le dessin, d'un tour exact et correct, qui donne à l'ensemble de la composition une vague ressemblance avec les admirables paysanneries du grand maître qui s'appelle Jules Breton.

Non moins remarquable est le tableau de M. Georges Langée, n° 1412 : *Enterrement d'une petite fille à la campagne.* Le convoi funèbre se déroule à travers les champs à la manière d'une théorie antique. En avant, les enfants de chœur, les prêtres en chapes de deuil ; sur un chariot rustique trainé par des bœufs, le cercueil escorté par des jeunes filles en blanc ; derrière,

la famille et les amis. Bonne peinture en pleine lumière, et du meilleur effet.

Mlle Laure de Chatillon a abordé non sans succès, un sujet analogue dans les *Funérailles de Béatrix*. La scène se passe en Italie, et l'artiste a su tirer parti d'heureuses oppositions de couleurs.

Avec M. Krug, de Drubec, nous ne quittons pas encore les émotions tristes. Il s'agit, cette fois, d'un de ces drames de la mer dont nos côtes sont trop souvent le théâtre. Le sujet est ainsi expliqué sous le n° 1334.

« La tempête a hurlé toute la nuit, et le jour qui se lève, triste et sombre, éclaire une scène de désolation. La mer furieuse a jeté sur les galets le corps meurtri d'un jeune mousse, épave unique d'un grand navire qu'elle vient d'engloutir là-bas. Agenouillée près du pauvre enfant, une jeune pêcheuse le regarde avec des yeux pleins d'angoisse et de douloureuse compassion. »

L'œuvre de M. Krug interprète convenablement ce texte. Le corps du noyé, étendu sur le sable, est traité avec cette science et cette sûreté de main auxquelles notre compatriote nous a depuis longtemps habitués. L'attitude de la jeune fille est naturelle, et forme, avec le corps du noyé, un groupe fortement dessiné et de couleurs ingénieusement contrastées. Nous ne ferons qu'une observation : le visage de la jeune fille agenouillée respire sans doute l'angoisse, mais les traits ne sont pas assez bouleversés et la physionomie reste trop gracieuse en présence d'un pareil spectacle.

L'épisode de la vie maritime auquel s'est attaché M. Georges de Dramard, de Gonneville, n'éveille pas d'idées aussi lugubres.

Depuis longtemps, les côtes du Calvados n'ont plus de mystères pour notre compatriote, il en connaît les coins et recoins et il a pénétré dans la familiarité de l'existence habituelle des rudes pêcheurs du littoral. Il est facile de s'en convaincre en jetant les yeux sur la *Pêche au tramail*, l'une des bonnes choses que nous connaissions de M. de Dramard. Le bateau s'élève naturellement sur de vraies vagues, et les deux matelots sont d'une exactitude de pose et de physionomie saisissantes.

Le *Jardin du Couvent* est une toile coquette qui montre que M. de Dramard saisit aussi bien les vues champêtres que les vues de mer, et qu'il est aussi habile à rendre les molles obscurités des sous-bois que l'agitation et le scintillement des vagues.

Avec M. Lesrel, de Genêts, nous quittons le monde des ruraux et le monde des pêcheurs pour entrer dans les tableaux de genre proprement dits. Du coup, nous remontons jusqu'au règne de Louis XIII. Le personnage que le peintre nous présente n'est autre que le *cardinal de Richelieu*, traçant, pendant le siège de la Rochelle, devant M. de Sourdis, le plan de la fameuse digue, tandis que des ingénieurs étudient les modèles des vaisseaux dont la construction à été décidée. Le groupe des ingénieurs est bien disposé ; la tête du cardinal, convenablement éclairée, a la physionomie que la gravure a popularisée ; mais nous aimons infiniment moins son interlocuteur, M. de Sourdis. La

toile de M. Lesrel, d'aspect agréable, est exécutée dans une gamme variée de couleurs et forme le digne pendant d'un autre *Richelieu* — plus négligé — placé dans la même salle à fort peu de distance. Mais quel splendide cabinet a le grand cardinal, en déplacement à la Rochelle. Son hallebardier est superbe, ses meubles sont d'un grand caractère, et les vieilles tapisseries, qui forment tenture, ne laissent rien à désirer. Comme l'on voit bien que chez M. Lesrel, le peintre est doublé d'un collectionneur passionné de bibelots !

A la suite de M. Lesrel, plaçons pêle-mêle, un peu à l'aventure, la *Fête du grand-papa* de M. Haag, d'Elbeuf; *A quoi pense-t-elle?* de Mme Laurent, de Cherbourg; le *Repas du cantonnier*, de M. Bertin, de Fécamp; une bonne toile militaire, le *Drapeau des chasseurs à pied*, de M. Billard, de Caen, et deux toiles fort spirituelles, *Un jour de barbe au camp de Châlons*, de M. Bellangé, de Rouen, et cette fantaisie leste et cavalière qui sent son Directoire d'une lieue, et que M. Coessin de la Fosse, de Lisieux, a intitulée : *Suivies*. On peut en rapprocher — dans les mêmes tonalités gaies et claires — une œuvre distinguée, la *Ballade*, d'un caennais, M. Ernest David, auquel nous devons de plus une excellente nature morte : *Pêches et raisins....*, qui font quelque peu pâlir les pommes normandes de Mme Villoteau, de Sainte-Mère-Église.

Mlle Marie Robiquet, d'Avranches, avait exposé, l'année dernière, une grande composition d'une inspiration assez sombre : *Johanna la folle*. C'est encore une pauvre innocente qu'elle nous donne aujourd'hui. Avec une audace qui sied bien aux jeunes, Mlle Robi-

quet, a voulu traduire, avec son pinceau, ces beaux vers :

Errante, elle demande aux enfants d'alentour
Une fleur qu'elle a vue un jour en Allemagne,
Frêle, petite et sombre, une fleur de montagne
Au parfum pénétrant comme un parfum d'amour.
. . . . . .
Cependant elle meurt du regret d'un parfum.

C'est bien vague et bien romantique pour former le sujet d'un tableau. L'œuvre de M^lle^ Robiquet s'en est ressentie. Le public, qui, de sa nature, aime les choses simples, n'a point été ému autant qu'on l'eût désiré. Pourtant, il y a de bonnes choses dans ce tableau, notamment le groupe d'enfants aux cheveux ébouriffés ; mais ce n'est pas assez pour racheter les défectuosités de la conception primitive.

Le portrait de M^me^ la vicomtesse de B..., par la même artiste, très consciencieusement étudié, mérite des éloges sans restriction.

Sans méconnaître les qualités sérieuses de MM. Le Brun et Nel-Dumouchel, nous goûtons médiocrement les baigneuses du premier, et la femme nue, prête à se mettre à l'eau et effroyablement contorsionnée, du second.

Certains critiques ont fait grand cas d'un tableau de M. Zacharie, le *Matin*, groupe de deux jeunes filles remarquables par l'élégance des proportions et la fraîcheur des carnations. Le *Matin* vaut infiniment mieux que la *Sorcière*, du même artiste, où l'on voit une

vieille femme asperger gravement avec un rameau magique une femme couchée tournant le dos au spectateur. L'impression produite tourne au grotesque par l'absence absolue de conviction qui caractérise la physionomie de la patiente et de l'incantatrice.

La *Source*, de M. Édouard, de Caen, est une œuvre autrement intéressante. La déesse, la main appuyée sur une urne penchée, est parfaite de grâce et de pureté de lignes; malgré la gracilité toute moderne des formes, il y a dans la pose et dans la chasteté de l'attitude quelque chose de l'art antique.

C'est aussi l'antiquité qu'évoque M. Georges Sauvage, de Caen, avec une grande suavité de tons et une belle harmonie de lignes, dans cette interprétation virgilienne qu'il a intitulée *Eglogue*. La statue de Pan domine la scène et nous transporte loin du monde moderne. Le grand poète romain a bien inspiré M. Georges Sauvage, dont le tableau formerait une merveilleuse illustration pour une édition de ses œuvres.

Le même artiste avait exposé une autre toile : *Intérieur de bibliothèque*, avec le portrait du bibliothécaire. M. Henri Lavoix, dont nous avons ici une vivante effigie, est représenté sans alentours, très vivant et dans le cadre qui convient. Comme l'a remarqué justement notre confrère, M. Canivet, du *Soleil*, l'œuvre est exécutée sans le moindre artifice, sans le moindre tire-l'œil, avec la seule préoccupation du naturel et de la vérité.

Le *Saint-Jean-Baptiste*, de M. Rivey, de Caen, est-il bien un tableau religieux? nous n'oserions l'affirmer, bien qu'un nimbe léger orne sa tête.

C'est un bel enfant, aux lignes harmonieuses, chaste dans sa nudité. On n'en demandait pas davantage, la plupart du temps, aux peintres de la Renaissance; pourquoi serions-nous plus difficiles aujourd'hui?

Nos lecteurs connaissent cet artiste admirablement doué, véritable virtuose dans les natures mortes, M. Fouace, de Réville. Personne ne rend mieux les colorations des fruits mûrs, les transparences des bouteilles pleines, la morbidezze des volailles plumées, le flamboiement des casseroles. Une petite toile exposée cette année, véritable bijou de salle à manger, atteste encore la merveilleuse dextérité de son pinceau.

Mais M. Fouace est non seulement un peintre de natures mortes et un peintre de tableaux de genre, il a voulu aborder, aujourd'hui, la grande peinture dans une étude de nu, qui sera certainement remarquée. La jeune femme qu'il intitule : *Coquetterie*, est grassement et solidement peinte. D'une main elle tient un miroir, de l'autre elle place une rose dans ses cheveux; c'est un modèle de Paris, assez déluré, sans l'ombre d'idéal grec ou romain.

Nous avouons n'avoir pas saisi le reproche adressé, à cette occasion, au peintre de Réville, par M. Charles Ponsonailhe, dans l'*Artiste*. De ce que M. Fouace a merveilleusement réussi une nature morte, composée d'un chaudron et d'une dinde, il ne résulte pas que dans *Coquetterie*, les tonalités de la tenture du fond rappellent le chaudron, et les carnations de la femme, celle de la plantureuse volaille. Le rapprochement peut être piquant, l'appréciation ne nous semble ni exacte, ni équitable.

Voici maintenant un pur chef-d'œuvre de notre grand peintre des Andelys, Charles Chaplin : *Dans les rêves.*

A propos de cette maîtresse toile, Wolff, du *Figaro*, écrivait les lignes suivantes :

« M. Chaplin, qui a longtemps été français par l'esprit et la grâce de ses œuvres, revient au Salon à présent qu'il est naturalisé définitivement. Cette union, plus étroite encore avec sa patrie intellectuelle, a mis le peintre en verve. *Dans les rêves* est un charmant sonnet à la femme, enlevé avec bonheur, dans un moment heureux ; ce n'est ni de l'idéalisme, ni du réalisme, mais c'est séduisant. »

Un autre écrivain a été plus au fond des choses et a saisi, ce nous semble, avec plus de précision, le caractère étrange de cette œuvre charmante qui désarme la critique et qui, avec l'*Amour vainqueur*, de Bouguereau, est une des grandes attractions du Salon. « Chaplin, nous dit-il, est un peintre du XVIII^e^ siècle, égaré dans le XIX^e^, et Fragonard, lui-même, si longtemps méconnu et si vanté aujourd'hui, n'aurait pas désavoué cette femme alanguie, si merveilleuse de forme et de pose, dont les extrémités indistinctes vont se perdre dans un nuage d'étoffes blanches et roses. »

Au moment de finir, je m'aperçois que j'ai été injuste envers les portraitistes. En parcourant les œuvres des peintres que nous venons de nommer, nous avons rencontré quelques portraits qui peuvent être rangés dans les meilleurs ; mais, sans nous arrêter à une sèche et minutieuse nomenclature, nous serions absolument inexcusable si nous ne signalions

pas tout au moins *Une pêcheuse*, de M. Dubourg, tête triste et énergique, représentée à peu près de face, avec la mer pour fond de tableau, et le *Chartrier*, de M. Gaston La Touche, une vraie merveille : un vieux prêtre assis à un bureau couvert de livres et de papiers, et dont la figure, creusée par les veilles, est éclairée de deux yeux singulièrement profonds. Jamais M. La Touche n'avait encore fait rien d'aussi fin et d'aussi consciencieusement fouillé.

Bien qu'il habite la Normandie, M. La Touche n'appartient pas par sa naissance à notre province. Puisque nous avons fait une exception pour lui en le comprenant dans notre compte-rendu, mentionnons au même titre M. Le Roux, qui avait envoyé un gracieux tableau de genre : la *Fête-Dieu*, et M. Lionel Bridoux, dont la *Tour d'Oudon*, d'un grand relief et parfaitement éclairée, n'a que le tort d'être trop bien entretenue. C'est la faute du propriétaire ou de la Société Archéologique de l'endroit.

Nous constatons avec bonheur que la sculpture se maintient à un niveau élevé : de ce côté, les progrès sont sensibles et il n'y a pas encore le moindre symptôme de décadence. Un Salon qui compte des œuvres magistrales comme la statue de *Mgr Dupanloup*, de Chapu ; comme la *Notre-Dame-de-Brebières*, de Delaplanche ; l'*Omphale*, de Gérôme ; la *Diane*, de Falguière, ou bien encore comme la *Femme enlevée par un gorille*, d'une étrangeté si troublante, par M. Fremiet, est à coup sûr un Salon distingué.

Comme à la section de peinture, la Normandie fait fort bonne figure à la section de sculpture. Elle s'y trouve

très honorablement représentée par un nombre respectable de grands sujets, de bustes et de médaillons.

Nous citons, sans nous astreindre à un ordre déterminé, le *Fou*, de M. Charles Jacquier; la *Femme d'Isigny*, de M. Leduc; le *Narcisse*, de M. Maugendre; le *Juif errant*, de M. Legueult; la *Défense du Drapeau*, de M. Destreez.

Nous nous sommes expliqué ailleurs sur cette grande figure du *Fou*, qui fait honneur à l'habile directeur de l'école municipale de sculpture de Caen, et à laquelle il ne faudrait, dans les accessoires, que de bien légères retouches pour devenir une œuvre absolument remarquable. Bien qu'elle soit assez mal éclairée au Salon, l'étude nouvelle que nous en avons faite a confirmé l'impression favorable, qu'à première inspection nous avions éprouvée. Indépendamment de cette statue, M. Jacquier a exposé un excellent buste de M. Demolombe, l'illustre doyen de la Faculté de Droit de Caen. Ce buste, en plâtre, est une œuvre consciencieuse et d'une très sérieuse valeur. Il nous livre, sans imagination fantaisiste, et avec une grande vérité d'accent, les traits du grand jurisconsulte, vieilli, mais conservant encore, malgré l'affaissement sénile des chairs, les lignes caractéristiques de sa physionomie.

Le *Narcisse*, de M. Maugendre-Villers, de Gournay-en-Bray, est une conception distinguée qui traduit, avec une couleur moderne, une des fables immortelles de l'antiquité.

La *Défense du Drapeau*, de M. Destreez, de Gisors, bien disposée comme groupe, est pleine d'énergie et

de fierté dans l'exécution. C'est à bon droit qu'elle a obtenu une deuxième médaille.

Quant au *Suger et Louis VI, enfant*, de M. Thorel, de Tôtes, c'est une composition sage, correcte, mais un peu froide.

C'est par des qualités différentes que se recommande M. Legueult, de Saint-Sever, qui expose, avec un portrait de *M. Hamonic*, une grande statue du *Juif errant*, très supérieure, suivant nous, à l'*Olivier Basselin* de l'an dernier.

Le Juif errant procède quelque peu d'une des dernières œuvres de Le Harivel-Durocher, et aussi de ce grand bonhomme bariolé des gravures d'Épinal qui faisait autrefois notre bonheur, et dont nous constatons avec regret la disparition dans les cabarets de campagne. Hâtons-nous de le dire, malgré sa parenté avec tous ces personnages du passé, l'Ahasvérus de M. Legueult, a sa valeur propre. L'œuvre a du souffle et de l'originalité. Une troisième médaille lui a été décernée.

Les *Études équestres*, de M. Le Duc, très remarquées au Salon, sont, paraît-il, des portraits — fort appréciés dans le monde élégant ; la *Femme d'Isigny*, catalogguée sous le n° 4182, enlèvera tous les suffrages des connaisseurs.

Une femme âgée soutient, à l'aide d'une courroie, sur son épaule, une grande cruche de cuivre, et porte dans sa *devantière* une brassée de bois mort. La jeunesse est loin depuis longtemps ; mais, bien que courbée, la femme est encore forte et résistante. M. Le Duc a rendu, de main de maître, son attitude

caractéristique et sa virile rusticité. Cette statue est, à notre sens, une œuvre de haute valeur pittoresque.

Comme toujours, les bustes se développent en longues files interminables, si bien que c'est tout un travail pour découvrir ceux que l'on désirerait étudier de près et auxquels on a quelque raison de s'intéresser.

Dans les bustes exécutés par des normands, nous avons remarqué un portrait de M. de Marcère, buste marbre, dû au ciseau de M. Leroux, d'Écouché. Il accompagne un autre buste en marbre, du même artiste, représentant M^lle^ Duperron. M. Leroux est un sculpteur arrivé, dont la réputation n'est plus à faire. Le buste de M. de Marcère surtout est excellent. Ce n'est plus là le Marcère des anciens jours, aux traits fins et presque émaciés. La figure s'est épaissie, mais la physionomie n'a pas trop souffert et a gardé son aspect, sous le masque de gravité un peu lourde de l'homme politique.

Voici maintenant un portrait d'homme, plâtre, de M. Basly, de Caen, un bon élève de Jouffroy; un buste bronze d'Ango, par M. Benet, de Dieppe ; deux bustes, de François et Louis Devaux, de Fécamp ; un buste d'homme, de M. De Caen ; un buste militaire, de M. de Gaalon, de Moutiers-en-Cinglais.

Le buste de M. De Caen, attaché à l'importante maison de MM. François et Aimé Jacquier, est un début qui promet. On y sent une main déjà exercée par une bonne pratique et une connaissance familière du modèle.

M. de Gaalon a abandonné pour un instant les

études d'animaux, dans lesquelles il déployait tant de virtuosité, et a exposé un buste, terre cuite, représentant le commandant Godon, retour du Tonkin ; tête fine et énergique, très sympathique sous son képi, qui se ressent terriblement des fatigues d'une rude campagne. De l'avis de juges difficiles, le buste du commandant Godon est un des petits bustes militaires les plus vivants du Salon.

M. le comte Christian d'Osseville nous a donné le buste de M^me^ la comtesse d'O..., très poussé comme modelé, très soigné dans le détail. Les traits féminins aux reliefs peu accusés offrent à l'artiste chargé de les reproduire des difficultés particulières. M. le comte d'Osseville a su les surmonter. Son buste aux attaches élégantes, bien drapé, est d'un bon style, d'une physionomie heureuse et très individuelle.

Près du buste de M. d'Osseville, se trouvent d'autres bustes de femmes dus au ciseau de M. Chrétien, d'Elbeuf ; de M^lle^ Deschamps, d'Alençon, et de M. Guilloux, de Rouen.

Des trois, le buste de M. Guilloux est incontestablement le meilleur.

Est-ce dans les bustes de femme qu'il faut classer *la République*, de M. Colas. Nous inclinons à le penser, bien que la personne soit généralement d'humeur revêche. Ce buste peut à coup sûr soutenir la comparaison avec beaucoup d'autres représentations allégoriques plus ou moins officielles du même genre ; mais, franchement, le besoin de cette nouvelle effigie ne se faisait guère sentir.

Le contingent de la Normandie au Salon se complé-

tait par un joli bas-relief de M. Levavasseur, de Vire, et par un certain nombre de médaillons, dus à MM. Dubois, de Dieppe ; Ferret, de Rouen ; Masson-Acher, d'Elbeuf ; Claudet, de Fécamp. Ce dernier avait mis aussi un pied dans la céramique en exposant à côté de son médaillon un sphynx en terre cuite émaillée. Un autre Normand, M. Graillon, de Dieppe, avait eu l'heureuse idée de représenter au Salon la grande industrie de la sculpture sur ivoire, l'une des curiosités de sa ville natale, par un bas-relief finement fouillé et enlevé avec une dextérité remarquable.

M. Casini, cette année, avait manqué à l'appel ; mais sa sœur, M^lle^ Émilie Casini, presque une compatriote, avait exposé un buste charmant : *Tristesse*, et une statuette d'une inspiration religieuse, l'*Angelus*, digne pendant du *Bonnet du petit frère*, qui obtint, en 1886, un si franc succès.

On disait autrefois que notre regretté compatriote, Le Harivel-Durocher, était le sculpteur des madones. Par le caractère chaste et doux de ses figures, M^lle^ Casini serait digne de continuer la tradition. Le jury lui a accordé une mention honorable.

Nous arrêtons ici cette revue bien longue, et pourtant bien incomplète. Avant de prendre congé de nos lecteurs, il nous est impossible de ne pas faire une remarque. La peinture n'est représentée au Salon par aucun artiste demeurant à Caen. Nous constatons le fait sans en rechercher les causes ; mais il est évident qu'il serait bon de nous occuper enfin à ranimer chez nous le feu sacré. En revanche, la sculpture locale a été très justement remarquée. Il y a là, ce nous semble, une

indication dont il serait bon de tenir compte. Caen a été autrefois, au point de vue de la sculpture sur pierre, un grand centre industriel et artistique ; pourquoi, sous l'impulsion d'une administration intelligente, ne le redeviendrait-il pas ? En attendant, si jamais, pour notre bonheur, nos grands édifices religieux étaient l'objet des grands travaux qu'ils réclament si impérieusement, on reconnaîtrait, nous pouvons l'affirmer, qu'au point de vue de l'ornement et de la statuaire, nos sculpteurs sont aujourd'hui à la hauteur de toutes les tâches.

E. DE B.

DU

SUCRAGE DES CIDRES

DESTINÉS A LA DISTILLATION

Par M. DESCOURS DESACRES.

I. — Rendement alcoolique du cidre.

Le rendement alcoolique du cidre varie avec l'espèce des fruits employés, avec leur degré de maturité ; il dépend aussi du terroir, de la qualité de la récolte annuelle, du mode de fabrication, enfin de l'état de conservation du produit au moment de la distillation.

De là résulte, dans le rendement alcoolique des divers cidres, un écart souvent considérable ; l'appréciation moyenne de ce rendement ne pourrait par suite fournir que des indications assez vagues si elle devait servir à déterminer le rendement possible de tel ou tel produit ; elle devient utile au contraire si elle sert à fixer un type auquel on peut ramener les différents produits alcooliques du cidre, afin de leur appliquer des résultats connus pour le produit type.

Nous adopterons dans cette étude un type de richesse alcoolique basé sur la richesse d'un cidre moyen, produit d'un choix judicieux des fruits, d'une bonne fabrication et bien conservé. Ce type de rendement sera pris comme l'unité à laquelle on pourra, s'il est nécessaire, ramener les autres produits plus riches ou moins riches en alcool pour leur appliquer les mêmes observations.

Les résultats obtenus à la suite d'expériences, variées presque à l'infini, permettent de dire que—sur un terroir moyen, en année bonne, avec un lot de fruits parfaitement mûrs, mélangé en proportions convenables de pommes douces et amères, après une fabrication satisfaisante et une conservation parfaite du cidre fabriqué—on peut, par une distillation bien entendue, obtenir pour 1,000 litres ou un tonneau de cidre pur, 50 litres d'eau-de-vie à 67° Gay-Lussac (25° Cartier); soit en alcool absolu 33 litres 1/2 ou 3,35 °/₀, le trentième environ du liquide employé.

Souvent l'inexpérience ou la négligence ne permettront pas d'obtenir un pareil résultat, alors cependant qu'il serait possible; rarement il sera loisible de le dépasser de beaucoup à moins d'employer des appareils de fabrication perfectionnés ou un moût de densité supérieure.

Le rendement type adopté, de 3,35 °/₀ en alcool absolu étant considéré comme le rendement moyen d'une bonne fabrication, quels résultats économiques ce rendement donne-t-il ?

Prenons les hypothèses les plus favorables à la production alcoolique. Dans les années abondantes où le

bas prix des cidres permet de songer à conserver une partie de la récolte pour la distillation, il est exceptionnel que le tonneau de cidre pur descende au-dessous du prix de 100 fr. ; ce prix oscille généralement entre 100 et 150 fr., admettons le chiffre exceptionnel de 100 fr. ; le produit en eau-de-vie à 67° Gay-Lussac (25° Cartier) étant de 50 litres pour 1,000 litres, le prix de revient d'un litre d'eau-de-vie sera de $\frac{100}{50}$ soit 2 fr. ; en tenant compte du combustible et de la main-d'œuvre (0 fr. 20 environ par litre au minimum), il sera définitivement de 2 fr. 20 ; or jamais ce prix n'a été atteint par l'eau-de-vie dans l'année qui a suivi une récolte abondante où le cidre s'est vendu 100 fr. le « tonneau. »

Le prix de la vente de l'eau-de-vie sera donc moins rémunérateur que le prix de la vente du cidre. De là il résulte que le plus généralement la distillation n'est employée que comme un moyen d'utiliser les cidres qui n'ont pas trouvé preneur, pour éviter une plus grande perte résultant des détériorations que le cidre subirait en vieillissant trop, ou enfin pour rendre disponibles, en vue de la nouvelle récolte, des tonnes occupées par le cidre ancien.

On sait, il est vrai, qu'il est toujours possible de retirer quelque profit de la distillation, à la condition de conserver les eaux-de-vie obtenues jusqu'au jour où le prix s'en trouvera relevé, et où la qualité acquise par l'eau-de-vie avec le temps aura donné une valeur nouvelle au produit ; mais, on sait aussi, que rarement le producteur peut profiter de cet avantage, parce que le plus souvent il se voit dans la nécessité de rentrer

immédiatement dans ses frais et de vendre son produit. Par suite, la question de la plus-value acquise en vieillissant par l'eau-de-vie doit, pour l'instant du moins, être écartée.

Peut-on tirer un parti meilleur et plus rémunérateur des cidres destinés à produire l'eau-de-vie, en augmentant leur richesse alcoolique dans une proportion considérable, tout en n'augmentant que dans une faible mesure leur prix de revient ? Telle est la question posée : pour la résoudre, il est indispensable de donner d'abord quelques explications sur la fermentation des cidres.

II. — DES FERMENTATIONS.

« Une fermentation est une réaction chimique dans « laquelle un composé organique se modifie dans un « sens déterminé sous l'influence d'un autre composé « organique (le ferment), qui ne fournit rien de sa « propre substance aux produits de la réaction..... « (Wurtz). »

Il y a deux sortes de fermentations, l'une due à la présence d'un corps organique non organisé, agissant par sa seule présence pour modifier la composition des corps ambiants, l'autre due à la présence d'un corps organique organisé, agissant sur la composition du milieu où il se trouve par l'accomplissement des fonctions physiologiques qui lui sont propres.

Nous n'avons à nous occuper que de la seconde fermentation ; en conséquence, on peut définir ici le ferment : un corps organisé, capable de produire,

par sa présence dans certains produits organiques, une décomposition de ce produit en plusieurs produits nouveaux.

Un ferment vit au détriment de la substance dans laquelle il est plongé, si d'ailleurs cette substance est propre à sa culture particulière ; il se l'assimile pour restituer ensuite, à la masse, les mêmes éléments combinés dans des rapports nouveaux.

Le ferment agit sur les substances favorables à son développement, en contact desquelles il se trouve, comme les êtres d'un ordre plus élevé, agissent sur les substances qui servent à leurs différentes fonctions ; c'est ainsi, pour ne nous en tenir qu'aux fonctions de respiration, que les animaux absorbent l'oxygène de l'air et expirent de l'acide carbonique ; c'est ainsi que les plantes, sous l'influence de la lumière, dans la respiration diurne, aspirent l'acide carbonique de l'air et lui restituent de l'oxygène.

L'action du ferment sur le milieu ambiant, c'est la fermentation : ce phénomène, on vient de le voir, se rattache à une série de phénomènes du même genre qui se retrouvent à chaque pas dans l'échelle des êtres organisés, et il n'a de particulier que les conditions dans lesquelles il se produit et les combinaisons qui lui sont propres ; la fermentation à l'aide d'un ferment organisé est toujours la manifestation d'un phénomène de vie.

On connaît un grand nombre de ferments organisés ; chacun d'eux correspond à une fermentation particulière (fermentation alcoolique, acétique, gommeuse, lactique, butyrique, urique, putride, etc.), pris e

dehors des combinaisons chimiques spéciales, auxquelles ils donnent lieu, on distingue les ferments par leurs formes (globules sphériques, ovoïdes, bâtonnets, etc.); par leur mode de reproduction; nous n'avons à nous occuper que du ferment alcoolique.

Le milieu de culture de ce ferment est le sucre. Vu au microscope, ce ferment se présente comme de petits globules sphériques; ces globules sont susceptibles de se reproduire par bourgeonnement et en peu de temps.

Tout, ou, plus exactement, presque tout liquide sucré, peut être utilement ensemencé avec ce ferment et donner lieu à la fermentation alcoolique; une dissolution d'eau et de sucre, par exemple, dans laquelle on introduit le ferment alcoolique, subit la réaction chimique attendue et donne lieu à une production d'alcool.

Cette réaction s'exprime par la formule :

$$C^6 H^{12} O^6 = 2CO^2 + 2C^2H^6O \text{ (Eq. Wurtz.)}$$

(Glucose cristallisée) (Acide carbonique) (Alcool)

Le sucre est décomposé en acide carbonique qui se dégage, et en alcool qui reste mélangé à l'eau de la dissolution sucrée; en d'autres termes, le ferment absorbe le sucre, le décompose et restitue au liquide ambiant de l'alcool et de l'acide carbonique.

Quand tout le sucre est absorbé, la fermentation s'arrête *naturellement*.

Mais elle peut aussi s'arrêter *accidentellement* : par une trop grande ou trop vive production d'alcool, d'où semble résulter l'asphyxie du ferment; par la trop grande richesse en sucre du liquide ensemencé,

qui paraît être pour le ferment, aussi dangereux que le serait pour les êtres respirant dans l'atmosphère la trop grande richesse de l'air en oxygène ; par le développement de ferments nouveaux, etc.....

Dans le premier cas, la fermentation est complète et la production d'alcool aussi grande que possible ; dans le second cas, elle n'est que partielle, et une partie du sucre est inutilisée et perdue : on voit par là quelle importance on doit attacher à une bonne fermentation.

Jusqu'à ce jour, moins heureux que pour la fermentation acétique que l'on reproduit aisément sans l'aide du ferment acétique, par le contact des vapeurs d'alcool avec le noir de platine, on n'a pu parvenir à reproduire, sans l'aide du ferment alcoolique, la réaction à laquelle donne lieu ce ferment mis en contact avec un liquide sucré.

Tout liquide dont la fermentation alcoolique est en œuvre contient le ferment alcoolique ; il est particulièrement actif dans la levure de bière (*torula cerevisiæ*) ; c'est donc une petite partie de l'un de ces liquides, plus particulièrement de levure de bière, qu'il suffira de mettre dans un milieu dénué naturellement de ferment pour permettre à la fermentation de commencer. Bientôt, le ferment se multipliant sous l'influence d'une douce température, la fermentation deviendra plus vive, pour ensuite se continuer et s'achever régulièrement.

Tout liquide sucré extrait directement des plantes par le pressurage contient le ferment nécessaire à la fermentation alcoolique.

Le cidre fermente seul, mais sa fermentation est

souvent lente ; on peut avantageusement la rendre plus active en ajoutant au moût du cidre un peu de levure de bière.

De l'ensemble de ces explications il résulte : — que le sucre contenu dans le moût du cidre doit, sous l'influence de la fermentation, se convertir en alcool pour donner, mêlé à l'eau des pommes et aux autres éléments qui y sont contenus (gomme, albumine, acides malique, pectique, tannique, etc.), le cidre ; — que cette fermentation bien conduite ne devra s'arrêter qu'après la transformation presque complète du sucre en alcool ; — que le degré alcoolique est en proportion directe du sucre qui est contenu dans le moût ; — que pour augmenter le degré alcoolique du sucre à obtenir il suffit d'augmenter la quantité de sucre contenu naturellement dans le moût ; — que cette opération est possible ; — mais qu'il importe toutefois de ne pas dépasser une certaine proportion entre le sucre qu'il convient d'ajouter et le moût qu'il convient d'enrichir ; — que le cidre ainsi enrichi, puis distillé, donnera d'autant plus d'alcool qu'il aura été ajouté davantage de sucre.

L'expérience a prouvé que la théorie était ici d'accord avec la pratique et que pour parvenir au résulta voulu, il suffisait d'ajouter au moût, en l'y mêlant intimement, une certaine quantité de sucre au moment de la fermentation.

III. — DU RENDEMENT ALCOOLIQUE DU SUCRE PAR LA FERMENTATION.

Théoriquement, un kilogramme de sucre pur donne par la fermentation 0 k. 511 grammes d'alcool absolu ou 0 litre 64 centilitres.

En pratique, il est impossible par la distillation de retrouver un aussi fort rendement alcoolique ; cela tient à diverses causes : le sucre ajouté, le plus pur, celui dit de *livraison*, ne contient en bonne moyenne pour cent kilos que 99 k. 200 de sucre pur ; la distillation la plus parfaite ne permet pas d'extraire en entier l'alcool contenu dans la liqueur mère ; enfin, elle laisse toujours perdre par évaporation, tout au moins, une faible partie de cet alcool.

Le rendement pratique sera donc moins élevé ; néanmoins, en employant de bon sucre et en conduisant avec soin l'opération, il est facile d'approcher d'assez près le rendement théorique ; nos meilleures expériences ont donné 0,60 centilitres pour un kilo de sucre employé.

On évitera tout mécompte en adoptant un rendement moins élevé, qu'on peut avoir la certitude d'obtenir toujours, en procédant avec un peu d'habileté.

Nous prendrons donc le rendement minimum acquis dans nos expériences, soit 0 l. 55 centilitres en alcool absolu, soit en eau-de-vie à 67° Gay-Lussac ou 25° Cartier (degré ordinaire de l'eau-de-vie de cidre marchande, sortant des appareils de distillation), 0 l. 82

centilitres. Ce qui revient à dire qu'il faudra, au maximum et en chiffres ronds, pour obtenir un litre d'alcool absolu, employer 1 kilo 800 de sucre, et pour obtenir 1 litre d'eau-de-vie à 67° Gay-Lussac, en employer 1 k. 200 gr.

En évaluant à 55 fr. le prix du sucre (nous reviendrons plus loin sur ce prix de revient), rendu à demeure et acquitté à 20 fr. pour la vinification, chaque litre d'alcool absolu obtenu en plus par le sucrage reviendra au maximum à 0 fr. 99, et le litre d'alcool à 67° Gay-Lussac à 0 fr. 66.

Ces prix sont bien inférieurs aux prix obtenus par l'eau-de-vie de cidre ; il y a donc intérêt à augmenter le rendement alcoolique du cidre dans toute la mesure possible à l'aide du sucre ; chaque litre d'eau-de-vie obtenu en plus par le sucrage, en donnant pour bénéfice la différence entre le prix d'achat du sucre et le prix de vente de l'eau-de-vie ainsi obtenue, abaissera d'autant le prix total de la masse d'alcool.

Reste à savoir dans quelles limites peut être produite l'augmentation d'alcool et si elle peut être assez considérable pour abaisser sensiblement le prix de revient et rendre par suite l'opération vraiment rémunératrice.

On peut avantageusement porter jusqu'à 12° Baumé, ou 1091 du densimètre, soit à plus de 10° Gay-Lussac, le moût naturel du cidre destiné à la distillation ; il est préférable de ne pas dépasser sensiblement cette densité, la fermentation, au-delà, présentant l'inconvénient d'être souvent incomplète.

Prenons comme limite 10° Gay-Lussac. Ordinairement le moût naturel, au sortir de la presse, marque

au moins 6° Gay-Lussac. De deux choses l'une, ou il sera inférieur à 6°, et on pourra sans inconvénient le porter à 4° de plus (les expériences nous ont montré qu'il valait mieux ne pas augmenter indéfiniment la densité du moût à l'aide du sucre et qu'il fallait se borner à une augmentation de densité de 3° à 4° de la densité du moût naturel) ; ou il sera égal ou supérieur à 6°, en ce cas, on le ramènera, s'il est besoin, à 6°, à l'aide d'un mélange de cidre plus léger, pour porter ensuite le mélange, à l'aide de l'addition de sucre, de 6° à 9 ou 10°.

En un mot, il sera toujours facile d'obtenir, par l'addition du sucre et sans qu'il en résulte aucun inconvénient pour la fermentation, une densité de 3° à 4°, supérieure à la densité du moût naturel.

Étant donné, d'une part, que chaque degré Gay-Lussac représente en alcool absolu 1,25 %, soit 1 l. 25 par hectolitre, et étant établi, d'autre part, que 1 k. 800 gr. de sucre fournit 1 litre d'alcool absolu, le sucrage nécessaire pour augmenter la densité du moût naturel de 3° sera donc de $1{,}8 \times 1{,}25 \times 3$, soit de 6,750 ou de 6 k. 750 gr. par hectolitre. Le rendement du sucre en alcool étant par kilo de 0 l. 55, l'addition de sucre donnera par la distillation une *augmentation* dans le rendement de $6{,}75 \times 55$, soit de 37 l. 1 en alcool absolu ou en eau-de-vie marchande à 67° de $\frac{37{,}1 \times 100}{67}$ soit de 55 l. 3 cent. par 1,000 l.

Le rendement type d'alcool avant l'addition de sucre était de 50 litres à 67° par tonne ; il est devenu, au moyen de cette addition, de 105 l. 90.

Reste à savoir quelle sera l'augmentation du prix de revient du cidre et quel sera le prix de revient par litre de la nouvelle eau-de-vie, puis à établir la possibilité de l'opération au point de vue fiscal.

IV. PRIX DE REVIENT AVEC LE SUCRAGE.

Le sucre que l'on doit nécessairement employer pour le sucrage des cidres, est le sucre n° 3, qui est le sucre blanc en grains, employé dans les pays vignobles pour le sucrage des vendanges.

Son prix de revient, beaucoup moins élevé que celui des raffinés en pains, sa pureté qui est en bonne moyenne, comme nous l'avons dit, de °/₀ 99 k. 200 de sucre pur, l'absence certaine, dans sa composition, de produits dangereux, que l'on rencontre souvent dans les glucoses, mélasses, etc., sont autant de raisons pour plaider contre l'emploi de toute autre sorte de sucre dans cette opération.

Le prix du sucre n° 3 est de 32 francs, en fabrique (prix moyen depuis un an environ), les 100 kilos.

Les sucres employés au sucrage des vins, cidres et poirés, sont acquittés au droit de 20 °/₀ de raffiné (loi du 29 ou 30 juillet 1884); le sucre blanc n° 3 est déchargé au fabricant de sucre pour 96 k. 530, de sucre raffiné.

Le sucre n° 3, vaut en conséquence :

Prix des 100 kilos, en fabrique	32 fr.	»»
Montant du droit de 20 °/₀ k. de raffiné 96,53 × 20 =.	19	30
Emballage, transport, emmagasinage, calculé à.	3	70
Prix de revient au moment de l'emploi. .	55	»»

Le litre d'alcool absolu, produit par l'addition de 1 k. 800 de sucre, reviendra donc bien, ainsi qu'il a été dit, à 0 fr. 55 × 1,8, soit 0 fr. 99, et le litre à 67° Gay-Lussac, à $\frac{(0,99 \times 67)}{100}$, soit à 0 fr. 66 (6,217).

On a vu que pour élever le moût de 3° Gay-Lussac, il avait été nécessaire d'ajouter 6 k. 750 de sucre par hectolitre, ou 67 k. 500 par tonneau ; le sucre blanc n° 3 revenant à 55 francs les 100 kilos, la dépense nouvelle pour le sucrage, a donc été, par 1,000 l., de $\frac{55}{100} \times 67,5$, soit 37 fr. 12.

Aux dépenses en cidre, combustible et main-d'œuvre, qui restent les mêmes :

Cidre	100 fr.
Combustible et main-d'œuvre (minimum).	10
Il convient donc d'ajouter pour le sucrage	37
Soit au total.	147 fr.

La production en eau-de-vie à 67°, ayant été 50 + 55 = 105 l., le prix de revient de cette eau-de-vie sera de $\frac{147}{105} = 1$ fr. 41.

Ainsi, à l'aide du sucrage on obtiendra de l'eau-de-vie coûtant au bouilleur 1 fr. 40 au maximum, au lieu de 2 fr. 20, lorsque le cidre vaudra exceptionnellement 100 fr.

Mais il est rare que le prix de vente du cidre ne soit que de 100 francs ; or, l'écart entre les prix de revient de l'eau-de-vie, avec ou sans sucrage, qui est déjà, en faveur de la première, de 0 fr. 80 cent. par litre, à supposer le cidre à 100 francs le tonneau, sera d'autant plus considérable que le prix du cidre sera plus élevé

cet écart deviendra de 1 fr. 35, si le cidre vaut 150 fr. ; de 2 francs, si le cidre vaut 200 francs.

L'opération du sucrage devra donc toujours être faite aux cidres qui devront être bouillis ; elle sera d'autant plus avantageuse, que le prix du cidre sera plus élevé.

Ajoutons que, loin de nuire au goût, le sucre ajouté au cidre lui est profitable ; les huiles essentielles qui parfument le cidre sont d'autant mieux dissoutes, que la proportion d'alcool est plus grande ; c'est du moins l'explication que nous proposons pour expliquer ce fait qu'entre deux eaux-de-vie de cidre sortant d'une même cuvée de cidre, mais dont une partie a été sucrée tandis que l'autre est restée naturelle, on n'hésite jamais, à la dégustation, à trouver préférable le parfum de l'eau-de-vie provenant de la partie sucrée.

En résumé, il ne faut pas considérer la fabrication de l'eau-de-vie comme un pis aller, c'est une opération qui pourra donner des résultats aussi avantageux que la vente du cidre, tout en débarrassant le producteur d'une certaine quantité de son produit qu'il n'aurait pu vendre autrement ; *plus avantageux même* lorsque le prix du cidre s'est établi de telle manière que le prix de revient de l'eau-de-vie obtenue se trouvera au-dessous du cours probable de l'eau-de-vie nouvelle. — Enfin, ce sera une spéculation avantageuse pour quiconque pourra conserver l'eau-de-vie ainsi produite et réaliser au bout de trois ou quatre ans une plus-value représentant tout à la fois l'intérêt du capital engagé et un bénéfice net très appréciable.

V. — Appendice.

Du moment où le sucre doit être mis dans le moût. — De l'addition de tannin à l'eau-de-vie.

(Loi des 29-30 juillet 1884, etc.)

Le reproche que l'on peut faire à l'opération du sucrage est d'obliger le producteur à prévoir la quantité de cidre qu'il sera dans la nécessité de bouillir ; en effet, c'est à un moment précis qu'il faut ajouter le sucre, et ce moment est passé depuis longtemps quand il s'agit de bouillir.

Cela n'est vrai que dans une certaine mesure ; s'il s'agit de cidres légers, l'objection ne porte pas ; dans ce cas, il y a, en effet, toujours intérêt pour le producteur à sucrer son cidre, car ce sucrage est toujours pour lui rémunérateur, alors même que le cidre sucré ne devrait pas être distillé ; il lui sera donc doublement utile de sucrer tout au moins la quantité de cidre qu'il croira devoir bouillir. — S'il s'agit de cidres forts, le producteur peut employer le cidre sucré qui n'a pas été bouilli à remonter d'autres cidres ; il n'y a donc jamais perte pour lui et il peut toujours, au moment du brassage, sucrer une certaine quantité de sa récolte.

Pour procéder à cette opération, aussitôt après le brassage, le producteur pèsera le moût ; se reportant aux indications fournies précédemment, il ajoutera la quantité de sucre nécessaire, pour élever d'autant de degrés qu'il jugera convenable, la densité de ce moût;

soit 2 k. 250 de sucre n° 3, par hectolitre et pour un degré Gay-Lussac.

A cet effet, il fera avec une certaine quantité de moût et le sucre à employer, un sirop qu'il versera légèrement chaud dans le moût, puis il agitera la masse ; mieux encore, s'il cherche à élever de 3 à 4° la densité du moût, il versera le sirop en deux fois, la moitié dans la cuve, la seconde moitié dans le tonneau, la fermentation étant largement en marche.

Une fois l'eau-de-vie faite, le producteur devra, surtout si le fût a déjà beaucoup servi, ne pas oublier de fournir immédiatement à cette eau-de-vie la quantité de tannin qui lui est nécessaire, et qu'elle ne trouve plus dans le bois d'un fût ancien ; à cet effet, il suspendra dans le fût quelques morceaux d'écorce de chêne ; c'est le tannin, en effet, qui fixe la saveur de l'eau-de-vie, la rend douce au goût, modère son action excitante et lui communique des propriétés toniques ; c'est enfin le tannin qui lui donne la couleur ambrée que l'on sait ; le producteur devra également placer les fûts d'eau-de-vie dans un lieu où les variations de température soient considérables, car l'eau-de-vie, en grande partie, ne vieillit, ou plus exactement ne s'améliore en vieillissant, que grâce aux changements de température qui modifient à la longue son état molléculaire. Nous aurons probablement, du reste, l'occasion de revenir sur cette question importante et bien curieuse, et de rapporter des expériences de laboratoire à l'aide desquelles l'état molléculaire de l'eau-de-vie a pu être modifié presque instantanément.

Nous avons extrait du texte de la loi du 29 à 30 juillet 1884 et du décret portant règlement d'administration publique, les articles qui touchent à l'objet de cette étude ; nous les transcrivons à la suite.

Loi sur les sucres du 29-30 juillet 1884.

(Bulletin N° 14,536. Dalloz 1885, 4e partie, p. 32.....)

« ART. 2. — Les droits sur les sucres bruts ou « raffinés de toute origine, employés au sucrage des « vins, cidres, poirés, avant la fermentation, sont « réduits à 20 francs les 100 kilos de sucre raffiné.

« Un règlement d'administration publique déter- « minera préalablement les mesures applicables à « l'emploi des sucres. »

Décret portant règlement d'Administration publique, du 22 juillet 1885.

(Promulgué au *Journal Officiel* du 29 juillet 1885, Sirey, 1885, 4e partie, p. 781.)

« ART. 1er. —..... adressent, à cet effet, une demande « écrite individuelle ou collective, au directeur ou au « sous-directeur des contributions indirectes de leur « circonscription.....

« ART. 2. — Les demandes doivent être faites, au « plus tard, quinze jours avant la récolte ; elles « indiquent les nom, qualité et demeure du demandeur, « la quantité approximative de vin pour laquelle le « sucrage est demandé..... le poids approximatif d

« sucre, à mettre en œuvre..... l'indication du lieu « où les requérants désirent procéder à l'opération.

« ART. 7. — En ce qui concerne les cidres et poirés, « la dénaturation s'opère par le versement du sucre « dans les moûts ; elle a lieu à domicile au jour fixé « par l'administration.....

« Les quantités de sucre à employer au sucrage des « cidres ou poirés ne peuvent dépasser 10 k. par 5 hec- « tolitres de pommes ou poires récoltés ou achetés.

« ART. 8. — Les opérations de sucrage ont lieu « sous la direction et la surveillance de la régie ; « toutefois, si les employés ne sont pas présents aux « jours et aux heures indiqués par l'administration « pour les dénaturations, soit dans les dépôts, soit à « domicile, il est procédé aux opérations.

« ART. 10. — Les sucres destinés au sucrage sont « expédiés de la fabrique, de la douane d'importation « ou de l'entrepôt, soit aux dépositaires, soit aux « producteurs, libérés du droit de 20 fr. et accompagnés « d'acquit à caution..... »

L'article 7 du règlement d'administration publique a fixé, assez malencontreusement, dans les limites les plus étroites, la quantité de sucre à employer au sucrage des cidres ; tandis que ce règlement accorde 20 k. par trois hectolitres de vendange et 50 k. pour la même quantité de vendange pour les marcs, il n'accorde que 10 k. par cinq hectolitres de pommes ou poires récoltés ou achetés !

On s'est demandé, par suite, dans quel sens il devait être entendu : les expressions du règlement n'impli-

quent-elles pas pour le producteur le droit à 10 kil. de sucre par cinq hectolitres de pommes ou poires récoltés ou achetés, avec faculté, pour lui, de disposer de la quantité de sucre à laquelle il a droit, d'après l'ensemble de sa récolte, sur la totalité *ou même sur une partie seulement* de cette récolte ? Cette opinion nous paraît fondée.

Supposons cependant que le producteur n'ait droit qu'à 10 kil. de sucre pour cinq hectolitres de pommes récoltées et *destinées à être sucrées*, après avoir été brassées, les intérêts du producteur d'eau-de-vie ne seraient pas sensiblement atteints ; les résultats économiques indiqués seraient à peine modifiés : 5 hectolitres de pommes représentant 2 à 2 1/2 hectolitres de cidre pur, le producteur aurait encore la faculté d'employer de 4 à 5 k. de sucre par hectolitre, ce qui lui permettrait d'élever le moût de 2° environ.

Pour l'élever d'un degré de plus, il n'aurait qu'à ajouter en second lieu la quantité nécessaire de sucre n° 3, acquitté au droit ordinaire de 48 fr. 26. Ce sucre lui reviendra à 32 f. + 48 f. 26 + 3 . 70, soit à 84 f. les 100 k.

Par suite, et à supposer que le moût n'ait pu être élevé avec le sucre acquitté à 20 fr. que de 2°, le compte de l'opération s'établirait de la manière suivante (voir p. 220) :

67 k. 5 sucre, dont 45 k. à 55 f., soit . .	24 f. 75
et 22 k. 5 à 84 f., soit	18 90
Au total	43 f. 65
Au lieu de.	37 » »
Différence en plus. . . .	6 f. » »

Report. . . 6 f. 65
à ajouter au prix de revient indiqué (p. 220) de 147 »»
Soit au total de. . . . . 153 f. 65

La production en eau-de-vie étant toujours de 105, son prix de revient serait de $\frac{153.65}{105} = 1.45$ au lieu de 1.40.

Il y aurait lieu de discuter très sérieusement la réglementation adoptée par le décret du 22 juillet 1885, si ce règlement ne semblait appelé à disparaître dans un avenir prochain, à la suite des débats parlementaires auxquels va donner lieu la loi de 1884; en l'état, l'intérêt de cette discussion ferait défaut.

NOBLES OU VIVANT NOBLEMENT

A PONT-L'ÉVÊQUE

DANS L'ESPACE DE QUINZE A VINGT ANS, DEPUIS 1742

Par Henri LE COURT.

INTRODUCTION.

Pont-l'Évêque, aujourd'hui le siège d'un tribunal civil et d'une sous-préfecture, était, avant la Révolution, le chef-lieu d'un bailliage, d'une élection et la capitale du Pays-d'Auge, contrée la plus riche peut-être de la Normandie.

La ville, beaucoup moins étendue qu'elle ne l'est de nos jours, puisqu'elle s'arrêtait à l'est au Pont-de-Pierre existant alors au Carrefour du Bras-d'Or, détachant seulement vers Saint-Melaine la longueur dite faubourg et chaussée « Nyval », et vers Launey et Saint-Julien, la chaussée Ménard où se trouvaient seulement quelques rares maisons (1), offrait aussi une population moins nombreuse, puisque d'après des notes

(1) Plan de la ville de Pont-l'Evesque, ses faubourgs et canaux, par Carel, arpenteur de Mgr le duc d'Orléans, 1758, in plano mss. Cabinet Mo L. C. indiquant en renvoi les noms des propriétaires.

laissées par Mme Bicherel, Pont-l'Évêque ne comptait que 459 feux; soit environ 1,670 habitants (1).

Le bailliage et les autres administrations appelaient alors dans la ville, outre le collège célèbre et nombreux des avocats, beaucoup d'autres fonctionnaires de tout rang qui contribuaient à son importance.

De plus, Pont-l'Évêque possédait alors, nous ne dirons pas dans ses murs, car elle fut toujours ville ouverte, — au moins depuis que son nom paraît dans l'histoire — un grand nombre de familles appartenant à la noblesse, ou qui en tenaient le rang et qui, par la dépense qu'elles pouvaient faire, apportaient un assez sérieux appoint au commerce local.

Ce fait, très ignoré aujourd'hui, se trouve mis en lumière d'une manière absolument certaine, — car il est corroboré d'ailleurs d'actes authentiques émanant des minutes des notariats de la ville et des environs, — par un petit manuscrit qui se trouve dans notre collection, paraissant dû à la plume même de Mme Bicherel, dame des Enclos, à Benerville, qui a laissé dans la contrée une réputation d'esprit et même de philosophie.

C'est une liste détaillée des « Nobles ou vivant no-« blement à Pont-l'Evesque dans l'espace de quinze à « vingt ans, depuis 1742. »

Non seulement l'auteur de l'Ecrit qui nous occupe donne les noms de ces personnes, mais il indique en-

(1) Notes de Mme Bicherel sur Pont-l'Évêque. Mss. communiqué à M. Le Court père, par C.-H.-J. David, ancien notaire, id.

core le nombre de leurs enfants, celui de leurs domestiques, la quantité de chevaux et équipages qu'elles possédaient, faisaient ainsi, d'une façon rapide et cependant complète, le tableau de ce que nous appellerons aujourd'hui : « Les Grosses Maisons de la Ville. »

On retrouve là des noms anciens et mêmes illustres, bien déchus de leur antique splendeur ; tandis que des maisons d'une noblesse récente y paraissent très fortunées. Beaucoup de familles figurant dans cette liste existent encore de nos jours, mais plus à Pont-l'Évêque, qu'elles abandonnèrent probablement, pour n'y plus revenir, au moment de la Révolution.

Il nous a paru intéressant de faire connaître ce manuscrit et d'y ajouter d'une manière succincte les renseignements que nous avons pu nous procurer sur les familles qui s'y trouvent et dont les noms appartiennent presque tous à notre contrée.

Les documents que le passé nous a laissés sur la noblesse se font rares : il est toujours bon de les sauver de l'oubli en les publiant et d'appeler ainsi des découvertes nouvelles auxquelles l'histoire locale trouve toujours son profit.

Un mot, en terminant ce travail préliminaire, sur l'auteur de notre écrit.

Louise-Catherine Pouchin était fille de M. Jean-Pierre Pouchin, conseiller et auditeur du roi en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et de Marie-Catherine du Mesnil, que nous retrouverons plus loin.

Elle naquit à Manneville-la-Pipart et était encore

mineure, en 1734 (1). Elle épousa, en 1742, Me Jean-Pierre Bicherel, conseiller et auditeur du roi en la même chambre, seigneur des Enclos, à Bénerville, dont elle resta veuve vers 1802; elle était morte le 30 mars 1818 (2).

Mme Bicherel et son père avaient réuni un certain nombre de manuscrits sur la noblesse normande, parmi lesquels une copie de la recherche de Montfaut, faite sur l'original, en 1724, une copie contemporaine, peut-être l'original même, de celle des Élus de Lisieux, en 1540, une recherche de 1668-1669 pour la Vicomté d'Auge et deux états de fiefs de la même vicomté : le tout se trouve actuellement en notre cabinet avec le petit écrit que nous publions.

N° 1 (*Noble*).

M. et Mme DE SAINT-SAUVEUR.

4 Domestiques de représentation.

2 Femmes.

Il faut convenir que notre début n'est pas heureux, cer il nous a été absolument impossible de nous procurer le moindre renseignement sur cette famille de Saint-Sauveur.

Il est vrai que nous trouvons, assistant au mariage de

(1) Minutes de Beaumont, acte du 25 octobre 1734, devant Hérou, tabellion.

(2) Notoriété devant Follebarbe, notaire à Beaumont, 30 mars 1818.

On verra plus loin que M. Bicherel avait vendu, dès 1793, la terre des Enclos, en en conservant l'usufruit pour lui et pour sa femme.

leur frère et beau-frère à Pont-l'Évêque, le 18 janvier 1746, Messire Jacques-Victor Le Prévost, seigneur et patron de St-Sauveur-les-Vases, conseiller et avocat du roi, aux bailliage et vicomté d'Auge, et noble dame Anne-Juliette de Robillard, son épouse.

Serait-ce là les personnages qui nous occupent ?

Nous en doutons, car il est plus loin question de cette famille Le Prévost, et il est à remarquer que l'auteur de notre écrit indique presque partout les noms patronymiques des familles (N° 21).

Remarquons en passant cette qualification « les Vases » donnée à St-Sauveur près Honfleur : elle indique que l'état de la baie de la Seine devait être alors à peu près le même qu'aujourd'hui.

La famille de Robillard est étrangère au Pays-d'Auge. Un de ses membres, sieur de St-Ouen, élection de Falaise, fut maintenu dans la noblesse le 31 mars 1667 : il portait d'azur à 3 porcs d'argent, ceux du chef rampants et affrontés, supportant une fleur de lys d'or (1).

MM. de Robillard de Beaurepaire sont, l'un, archiviste de la Seine-Inférieure, et l'autre, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie.

Nous ignorons s'ils appartiennent à la même famille que Mme de Saint-Sauveur.

(1) Recherche de Chamillart.

N° 2 (*Noble*).

M. et Mme DUMENIL,
leur fils,
1 Domestique de représentation.
1 Cheval.

La famille du MESNIL est ancienne au Pays-d'Auge.

Robert du Mesnil, à Manneville-la-Pipard, et Jean, à Coudray, furent trouvés nobles par Montfaut en 1463.

En 1540 :

François du Mesnil, demeurant à Manneville,

Guillaume, Esc., sr de Lépiney, à St-Thomas-de-Touques, Jacques et Jean, ses frères, et à Coudray, David, leur cousin.

Firent leurs preuves devant les élus de Lisieux.

Le premier déclara descendre, par Robert, son père, et Jean, son aïeul, d'autre Robert du Mesnil, son bisaïeul, possédant les fiefs de la Couyère, l'an 1406.

Et les trois autres produisirent le traité de mariage de Jean du Mesnil, Esc., sr du Couldray, avec Guillemette d'Aufresne en la même année 1406.

Lors de la même recherche, Jacques du Mesnil, Esc., à St-Martin-aux-Chartrains, présenta lettres de noblesse accordées en mai 1485 à Pierre, son père (1).

Une autre branche de la famille du Mesnil posséda au XVIe siècle la terre de Bonneville-sur-Touques (depuis Tolleville), qui en sortit par le mariage de

(1) Recherche de 1463 à 1540. Mss. Cabinet H. L. C.

Marguerite du Mesnil, fille de Robert, avec Richard Fresnel (1).

Depuis, autre Robert du Mesnil, Esc., s^r de Lepiney et de St-Martin-d'Esguillon, chevalier de l'ordre du roi, fut marié à Anne de Longchamp.

Ils eurent deux filles, dont l'aînée, Catherine, dame de Lepiney, épousa, suivant contrat déposé à Legras et Pinel, tabellions à Beaumont-en-Auge, le 6 août 1600, Pierre de Bouquetot, Esc., s^r de Rabut et Mesnil-Tison dit Bouquetot, à Clarbec, fils de Robert et de Marguerite de Hautemer, et dont nous retrouverons plus loin la famille.

Robert du Mesnil mourut sans postérité masculine, car son gendre était en 1635 « Seigneur du Grand fief de Lespinay » (2).

A ce contrat de mariage assistait Louis du Mesnil, Esc., s^r de St-Germain, à St-Thomas-de-Touques, dont le descendant Étienne fut maintenu en 1668, avec André et François du Mesnil frères, à Tourville, Charles et Jean, fils d'André, descendant tous les quatre de Pierre l'anobli de 1485 (3).

Étienne avait épousé Catherine Henrique (4).

Une note de M^me Bicherel, en marge du manuscrit déjà cité de la recherche de 1540, nous donne la filia-

(1) Acte 10 mars 1594. Pièces originales cabinet H. L. C.

(2) Chartrier de Bouquetot. Pièces originales. Cabinet H. L. C.

(3) Généalogie des familles qui ont produit en 1668-1669, Vicomté d'Auge. Mss. in-f°, Cabinet H. L. C.

(4) Minutes de Pont-l'Évêque. Delauney et Bouteron. Cabinet H. L. C.

tion de la branche du Mesnil, de Manneville, depuis François maintenu en 1540, jusqu'à Robert, aïeul de l'auteur et était fils de David, sr de la Croix. Maintenu en 1668.

Par contrat déposé aux notaires de Pont-l'Évêque, le 29 avril 1630, Jacqueline du Mesnil, fille de Pierre, Esc., et de Catherine du Hamel, épousa Alexis Bicherel (1).

Nous trouvons ensuite :

Robert du Mesnil, Esc., demeurant à St-Thomas-de-Touques, marié à Madeleine de Nollent-Trouville.

Alexandre du Mesnil, Esc., sr des Valasses, leur fils, habitant la même paroisse en 1680 (2). Il avait pour cousins germains :

Philippe-Augustin du Mesnil, Esc., sr de St-Germain, marié à noble dame Marie-Anne-Marguerite Boistard de Prémagny, inhumée le 28 octobre 1736, à 43 ans, dans le chœur de l'église de Pont-l'Évêque (3).

Et pour frère : M. Guillaume du Mesnil, Esc., conseiller du roi aux siège du bailliage et vicomté, eaux et forêts d'Auge, demeurant à Pont-l'Évêque en 1720 (4).

Nous ne pouvons savoir, d'une façon certaine, à quelle branche de la famille du Mesnil appartenaient les personnes habitant Pont-l'Évêque, en 1742, mais nous inclinons à croire que c'était à la branche de Touques.

(1) Actes devant Le Suen et De Lannoy, tab. à Pont-l'Évêque, 15 sept. 1635 et 6 juil. 1641.

(2) Minutes de Beaumont (Heliot) 9 juin 1676, et de Touques (Bouchard) 18 septembre 1750.

(3) État civil de Pont-l'Évêque, notes prises par M. l'abbé Richard.

(4) Minutes de Touques, 21 juillet 1720 et 27 janvier 1723.

Les terres du Mesnil-St-Germain et des Valasses appartiennent actuellement à M. le comte d'Hautpoul.

Armes.

La famille du Mesnil, qui paraît aujourd'hui éteinte, portait pour armes :

De gueules à 4 fasces (alias jumelles) d'argent au lion gisant ou passant d'or, en chef.

Cimier : Casque de front orné d'une aigrette et 4 petits lambrequins à 2 têtes de chérubins au naturel ailées d'azur aux côtés du casque.

Palmes d'or autour de l'écu.

Supports : Lions d'or (1).

N° 3 (*Vivant noblement*).

M. AMMELINE DE LA CHAPELLE,

Ancien chevalier de St-Louis.

1 Servante.

Nous manquons absolument de renseignements sur cette famille Ameline.

Celui dont il s'agit ici paraît célibataire.

Une famille de ce nom habitait la Chapelle-Hainfray, et peut-être est-ce là l'origine du surnom indiqué.

Charlotte Ameline épousa Jean Gamare, de la branche des Gamare de Pont-l'Évêque, établie à Touques.

Leur fille, Anne Gamare, fut mariée en premières noces à Thomas Langlois, et en secondes, par contrat

(1) Maintenue de 1668. Mss.

du 11 juin 1727, à Georges Le Metaër, Esc., demeurant à Carpiquet (1), et laissa postérité du 1er lit (2).

Un sieur Ameline possédait en 1758, une maison faubourg Nival, actuellement démolie et dont le dernier habitant fut M. Bougy, imprimeur (3).

N° 4 *(Nobles)*.

M^me^ DE LA BRUNNERIE, et sa sœur M^me^ DE LA BARBERYE.
1 Servante.

Ces deux dames appartenaient à la famille RACINNE, paraissant originaire du Faulq ou des environs de Lisieux.

Elles étaient filles de Messire Olivier Racinne, Esc., seig^r^ de Boucherville (ou Boucharville), et de noble dame Élisabeth Le Bedel.

Leur sœur aînée, Françoise-Élisabeth Racinne, avait épousé, par contrat déposé le 21 septembre 1694, Messire Gabriel de Clinchamp, s^r^ et patron de Donnay (4).

Catherine Thérèse Racinne, restée veuve sans enfants de Nicolas COQUET, Esc., s^r^ de La Brunerie, était morte en 1758, laissant pour héritier son neveu Au-

(1) Minutes de Beaumont (Héron).

(2) État civil de Touques.

(3) Plan de 1758.

(4) Minutes de Blangy (de Manneville) Noulens, Maison de Clinchamp, p. 551. De Clinchamp porte : D'argent (alias d'or) au gonfanon de gueules.

guste-Salomon de Clinchamp, Esc., s[r] de Villeneuve, demeurant à St-Himer (1).

Quant à M[me] de La Barberie, Marguerite-Clotilde Racinne, elle mourut à 60 ans, à Pont-l'Évêque, en 1745, veuve de Charles Crevin, sieur des Barberies.

La famille COQUET dans laquelle était entrée M[me] de La Brunerie fut maintenue dans sa noblesse en 1463, en Cotentin, où ses premiers auteurs possédaient les terres de Beuvrigny et Montroch, puis au Pays-d'Auge en 1668, où ses membres étaient seigneurs de La Busnelière, La Brunerie, Tontuit, Tolleville et Genneville.

Le plus ancien auteur connu de cette maison est Jean Coquet, vivant en 1412, d'où descendait au 5[e] degré M. Vincent Coquet, Esc., que ses fonctions de conseiller assesseur en la vicomté d'Auge fixèrent à Pont-l'Évêque.

Son fils, Hélie I[er], Esc., s[r] de Beuvrigny, avocat du du Roi en Auge, épousa, par contrat du « dernier » janvier 1613, Madeleine Chéron de Montcheron (2).

Ils eurent deux fils, M. Gabriel Coquet, Esc., s[r] de Tolleville, dont la postérité a fini au 2[e] degré par deux héritières entrées dans les familles de Prie et d'Esmalleville, et François Coquet, Esc., s[r] et patron de Tontuit, dont Nicolas, s[r] de La Brunerie, était le troisième fils et dont la postérité masculine par Hélie-

(1) Aveu de la vavassorie Colainville au prieur de St-Himer, le 18 janvier 1758, original en papier, Cabinet H. L. C.

(2) L'extraction, descente et généalogie des Coquetz; placard in-f°. Mss. XVII[e] siècle, Cabinet H. L. C., et maintenue de 1668, Mss.

Gabriel Coquet l'aîné, Esc., sr de Genneville, marié à Jeanne Le Cordier, existe encore de nos jours (1).

Nous ignorons où se trouvait la terre des Barberies.

Quant à la famille Crevin, à laquelle appartenait le sr des Barberies, frère de Me Adrien Crevin, avocat au bailliage d'Auge, c'est une famille de robe très ancienne à Pont-l'Évêque.

Ils étaient fils avec Jacques Crevin, sr de Grandchamp, de Guillaume Crevin, sr des Barberyes, marié à Germaine Mallet, mort avant 1686.

Leur sœur Marguerite, mariée en premières noces à Jean Galliot, épousa en secondes, par contrat passé à Beaumont, le 7 septembre 1690, messire Guillaume Dauge, Esc., sr de Ste-Marie.

Anne Crevin était veuve en 1643 de Robert d'Orgeville, archer en la prévosté générale de Normandie.

Marguerite Crevin, petite-fille de Madeleine Gamare, mariée à Martin Doublet, épousa successivement Me Jean Galliot, tabellion à Beaumont, et Jean-François de Gastebled, Esc., sr de Courmarais.

De nos jours, Marie-Anne Crevin a épousé M. de Vauquelin de La Brosse, veuf de Mlle de Clinchamp, que nous retrouverons plus loin (2).

Armes.

La famille Racinne portait pour armes, d'après l'armorial manuscrit de 1696 à la Bibliothèque nationale :

(1) Minutes de Beaumont et archives de la Société historique de Lisieux.

(2) Minutes de Beaumont, de Pont-l'Évêque et d'Honfleur, et généalogie de la famille Gamare.

De sable au chêne arraché d'argent et feuille de sinople ;

Et la famille Coquet porte :

D'azur à dix rocs d'échiquier d'or (alias d'argent), 4, 3, 2 et 1.

Supports et cimier : Lions d'or (1).

N° 5 (*Noble*).

M. et Mme DE PREMAGNY.

Vieillard.

2 Domestiques.

2 Chevaux. 1 Chaise roulante.

et 1 Chaise à porteur.

La famille BOISTARD DE PRÉMAGNY et de GLANVILLE paraît remonter à Guillaume Boistard, sr des Portes, capitaine de la ville de Caen, anobli par lettres de Henry IV (2) en mars 1590.

Il mourut sans lignée directe, mais un de ses successeurs, Guillaume-François Boistard, sieur de Prémagny et Glanville (3), conseiller-correcteur en la chambre des Comptes de Rouen, reçut de Louis XV de nouvelles lettres de noblesse, enregistrées le 8 janvier 1720.

Il avait épousé Marie-Marguerite Bunout, morte en

(1) Recherche de 1668, Mss. déjà cité.

(2) Table des édits, déclarations de noblesse enregistrées à Rouen, Mss. in-8°, Cabinet H. L. C.

(3) Bail de la terre de Vauville à Étienne Le Court, dev. Hérou, tabellion à Beaumont, 8 octobre 1735.

1742 et mourut lui-même en 1746 ; ils furent inhumés dans le chœur de l'église de Pont-l'Évêque, près de leur fille, qui avait épousé M. du Mesnil (n° 2).

Ce sont ceux qui sont indiqués ici.

Cette famille Boistard de Glanville, qui a donné plusieurs conseillers au Parlement et à la Cour des Comptes de Rouen, a pour dernier représentant M. Louis-Guillaume-Léonce Boistard de Glanville, descendant au IV^e^ degré de notre conseiller-correcteur, et petit-fils par sa mère du célèbre médecin Le Pecq de La Cloture : M. de Glanville n'a qu'une fille, mariée à M. le marquis Rioult de Neuville.

Nous avons nommé l'antiquaire distingué, le savant modeste, dont la réputation si bien méritée d'érudition n'est plus à faire et qui clôt dignement en sa personne une suite d'ancêtres, dont il continue dans notre pays les nobles traditions.

Armes.

D'azur à 3 aigles éployées d'argent, armées et membrées de sable ; au chef d'or chargé de 3 molettes de sable.

N° 6 (*Noble*).

M. et M^me^ DE NEUVILLE,
4 Enfants allant aux Écolles.
2 Servantes.

Il s'agit ici de la famille de NEUFVILLE DE BAVENT, qui est étrangère à notre contrée, c'est-à-dire à l'élection de Pont-l'Évêque.

Une généalogie conservée aux archives du Calvados

et récemment dressée par M. le comte de Malortie-Campigny à la demande de M. de Neufville de Bavent, fait remonter cette maison par titres authentiques et filiation prouvée à Jean de Neufville, qui accompagna Robert Courte-Heuze à Jérusalem à la fin du XV[e] siècle.

Nous possédons seulement quelques renseignements généalogiques remontant à 1428, sur les branches du Mesnil-Bacley, Ernes et Cleray, dont les représentants furent maintenus en 1540 et 1666.

A cette dernière branche appartiennent les marquis de Bavent, représentants actuels de cette maison de Neufville.

Alcide-Félix-Emmanuel de Neufville, marquis de Bavent, est le dernier que nous connaissions (1).

Nous ignorons à quelle branche appartiennent les membres dont il est ici question.

Armes.

De sable à 3 besants d'or, au chef d'argent chargé de 9 mouchetures d'hermine, 5 et 4.

(1) Lettres de M. le vicomte Louis de Neuville. Notes de M. l'abbé Richard. — Cabinet H. L. G.

N° 7 (*Noble*).

M. VARIN DE BEAUCHAMP,
6 grands enfants, savoir : 3 garçons et 3 filles
1 Domestique et 1 Servante
Des Chevaux à sa campagne
1 Chaise roulante.

Jacques de VARIN, Esc., s[r] de BEAUCHAMP, conseiller et assesseur du roi aux vicomtés d'Auge et de Roncheville, avait épousé Anne-Françoise de VIMONT, qui était morte en 1746.

Il avait en effet six enfants :

Un fils prêtre, qui célébra à Pont-l'Évêque, le 18 janvier 1746, le mariage de sa sœur, Françoise de Varin, avec Philippe Le Prévost, Esc., S[r] et Patron de Cremanville (n° 21) ;

M[e] Gilles-François-Jacques de Varin, « licencié *Es Loix* » et avocat au bailliage d'Auge ;

Pascal de Varin ;

Louise, Jeanne et Anne-Cécile de Varin,

Qui assistèrent tous à ce mariage (1).

Cette famille de Varin a pour auteur Guillaume Varin, S[r] de Saint-Martin, élu en l'élection de Pont-l'Évêque, receveur des deniers de la ville d'Honfleur, anobli par lettres de 1594.

Il épousa Marie Barbel et eut deux fils :

Jacques Varin, Esc., S[r] de Saint-Quentin, grenetier du

(1) État civil de Pont-l'Évêque. Notes de l'abbé Richard.

grenier à sel d'Honfleur, auteur pour Jacques et Jacques de Varin, ses deux fils, des branches de Saint-Quentin et de Prestreville ;

Et Guillaume Varin, Esc., S^r de Beauchamp, marié à Jeanne Le Maistre, et bisaïeul de celui qui nous occupe (1).

Les représentants de ces trois branches furent maintenus dans leur noblesse en 1668.

Celle de Prestreville s'est perpétuée jusqu'à nos jours : elle vient tout récemment de s'éteindre en MM. Jean-Baptiste-Léon de Varin de Prestreville, mort sans enfants, et Louis-Raymond de Varin de Prestreville, son frère, qui n'a laissé que deux filles, entrées dans les familles de Couespel et Menjot de Champfleur.

Leur père, qui avait épousé M^lle de Cacheleu, descendait au VIII^e degré de Guillaume Varin.

Cette famille a donné un vicomte de Folleville à Orbec, des lieutenants du bailliage et des conseillers en l'élection de Pont-l'Évêque.

Les terres de Saint-Quentin et de Prestreville sont situées à Gonneville-sur-Honfleur ; la première fut vendue le 28 juin 1700 par Jean de Varin, vicomte de Folleville, aux Lion, bourgeois et armateurs à Honfleur ; l'autre est encore dans la famille (2).

M. Varin de Beauchamp habitait à Pont-l'Évêque la maison actuellement occupée par M. Dozeville, huissier, rue de Vaucelles, à droite en allant vers Caen (3).

(1) Maintenue de 1668, in-f° Mss. notes de M. Ch. Bréard.

(2) Généalogie de Varin. Mss. Cabinet H. L. C.

(3) Notes de M^me Bicherel.

Cette maison notamment et celle de M. Bicherel étaient autrefois grevées d'une singulière charge.

Leurs propriétaires devaient « aller avec armes et bâtons prendre au château de Touques les prisonniers qui devaient être exécutés à Pont-l'Évêque » ; mais pour rémunération de ce service ils avaient « un droit d'étau sous les halles » (1).

Armes.

La famille de Varin portait pour armes :

D'or à 3 flammes de gueules au chef d'azur chargé d'un besant d'or accosté de deux croissants d'argent.

Supports et cimier : *Lions d'or.*

Quant à la famille de Vimont, maintenue en 1666 à Cotteval, élection de Montivilliers, elle portait :

D'azur à la fasce d'or accompagnée en chef de 2 cannettes affrontées d'argent et en pointe d'une rose de même.

N° 8.

M. et Mme BICHEREL

(Vivant noblement)

2 Domestiques

1 Femme de chambre

1 Cuisinière

M. Jean-Pierre BICHEREL, Esc., Sr des ENCLOS, con-

(1) Minutes de Pont-l'Évêque, 23 décembre 1628 et 16 mars 1629, et esquisses sur Pont-l'Évêque et ses monuments. Mss. inédit de M. Le Court père.

seiller et auditeur du roi en sa cour des comptes, aides et finances de Normandie, était marié en 1742 à Louise-Catherine POUCHIN, dont nous avons déjà parlé.

M. Bicherel fut le dernier de sa famille.

Cette famille Bicherel n'était pas noble, et le titre d'écuyer porté par Jean-Pierre lui était personnel comme attaché à sa qualité de conseiller du roi.

Les Bicherel paraissent originaires de Pont-l'Évêque.

Le premier que nous y trouvons est Jean Bicherel, sieur des Champs, vivant en 1599.

Il paraît avoir eu deux fils.

Me Richard Bicherel, procureur de Mme la duchesse de Montpensier, mort à Pont-l'Évêque le 17 juin 1721, qui, d'une alliance qui nous est inconnue, laissa, entre autres enfants, Me Christophe, qui occupa les mêmes fonctions que son père.

Il épousa noble dame Madeleine Rioult, dame des Enclos, à Benerville, morte veuve en 1683, fille de Jean, Esc., sieur des Enclos, et de Madeleine Le Gouez; elle était de la famille des Rioult de Vaudoré et d'Ouilly, devenus marquis de Neuville et pairs de France sous la Restauration (1).

Leur fils, Me Jean-Pierre Bicherel, conseiller-avocat du roi aux Bailliage et Vicomté d'Auge, marié à Marie-Anne de Semilly, fut le père de celui qui nous occupe.

Me Christophe Bicherel eut en outre plusieurs filles, dont une mariée à Jean de Borel, Esc., Sr des Essarts (2).

Le 27 mars 1632, Me Pierre Bicherel, prêtre-curé de

(1) État civil de Pont-l'Évêque et notes de M. le vicomte L. de Neuville.

(2) Minutes de Beaumont (Turgeon), 8 juillet 1692.

Roncheville, était chapelain titulaire de la chapelle du Cornica (1).

Jacques Bicherel, autre fils de Jean, Sr des Champs, fut père d'Alexis, marié à Jacqueline du Mesnil (n° 2), et de Me Adrian Bicherel, conseiller du Roi, demeurant à St-Léger-du-Bosq.

A Pont-l'Évêque, M. et Mme Bicherel occupaient la maison actuellement habitée par Mme Dufresne, rue de Vaucelles, et possédaient un jardin non loin de cette maison, sur le bord du canal du Pont-du-Moulin, en face l'aile ouest de l'Hospice, derrière l'hôtel actuel du Dauphin (2).

Quant à la terre des Enclos, elle fut vendue par M. Bicherel à M. le comte Hue de Carpiquet de Blagny, devant les notaires de Caen, le 27 juillet 1793 ; il s'en réserva l'usufruit pour sa femme et lui.

Cette terre passa ensuite à Mme Le Roussel d'Arnouville, née de Blagny, dont le fils la vendit en 1858 à M. Valpinçon, ancien notaire à Paris ; elle est encore aujourd'hui aux mains de sa veuve (3).

N° 9 (*Noble*).

M. DE MIRE, Avocat
Son Épouse. 4 Filles
1 Servante.

M. François-Jacques DE MIRE, Esc., Sr de Sainte-

(1) Tabellionnage de Pont-l'Évêque, notes de M. Le Court père.
(2) Notes de Mme Bicherel, plan de 1758.
(3) Minutes de Beaumont.

Marie, avocat au parlement, demeurant à Pont-l'Évêque en 1742, avait épousé :

Marie-Anne-Marguerite APPAROC, dame de Ste-Marie, au Theil, qui mourut le 30 germinal an IX.

Deux de leurs quatre filles, Marie-Anne de Mire et Marie-Rose de Mire, restèrent sans alliance.

Marie-Françoise-Angélique-Élisabeth de Mire, née en 1743, épousa Félix-Bernardin de Marguerie, Esc., Sr de Courcy, demeurant à St-Pierre-Azif, dont un fils,

Et Marie-Claire-Françoise de Mire, née le 5 juin 1748, épousa par contrat devant Me Quatr'homme, notaire à Touques, le 7 juin 1790, Alexandre du Pin du Chastel, Esc., et mourut sans postérité.

M. et Mme de Mire avaient aussi un fils, Armand-Élie-François de Mire, Esc., Sr de Sainte-Marie, qui épousa le 3 juillet 1775, Marie-Louise-Julie de Grieu-Montval (1), sœur de l'abbé de Grieu, dernier prieur de St-Himier et dont nous retrouverons plus loin la famille (N° 18).

Leur fille, Rose-Françoise-Julie de Mire, épousa son cousin Amand-Émile de Mire de Longdouet, né le 10 août 1781 ; ils laissèrent deux filles, dernières du nom, mariées à MM. des Champs de Boishébert et de Burgault.

La famille de Mire, primitivement Le Mire, fut maintenue dans sa noblesse, le 18 septembre 1668, en la personne de Antoine Le Mire, Esc., Sr de Chaumont, marié à Antoinette de Mauvoisin, et de Jacques, Sr de Mirancourt, leur fils (2).

(1) Titres originaux. Famille de Mire. Cabinet H. L. C.
(2) Maintenue de 1668, Mss.

Ils prouvèrent leur filiation depuis Martin Le Mire, bisaïeul d'Antoine, maintenu lui-même avec Jean, Sr du Buquet, son oncle, sur la paroisse de St-Philbert-des-Champs, en 1540, par les élus de Lisieux, sur le vu d'un arrêt de 1483, donné à Richard Le Mire, père de Jean.

En 1463, Montfaut avait déjà trouvé nobles Jean Le Mire à Saint-Jean-de-La-Lecqueraye et autre Jean à St-Georges-du-Mesnil (1).

Cette famille se divisa ensuite, vers la fin du XVIIe siècle, en deux branches, qui habitaient Canapville, près Pont-l'Évêque.

Pierre de Mire, Esc., Sr du Long-Douet, marié suivant contrat devant Le Jugeur, tabellion à Pont-l'Évêque, le 8 juillet 1696, à Marie de Nolent, petite-fille de Marie Corneille, sœur du grand tragique, fut l'auteur de deux branches qui se réunirent par le mariage d'Amand-Émile de Mire, arrière-petit-fils de Pierre, avec Rose-Françoise-Julie de Mire.

Quatre filles, issues de la branche du Long-Douet, entrèrent dans les familles Deuve des Valasses, Barbel de Mézières, Coquet de Genneville et de Pellegars-Colvé (2).

Quant à la famille Apparoc, dont Mme de Mire était la dernière héritière, elle est connue depuis Gueffin Apparoc, dont le petit-fils Guillaume, Esc., Sr de Sainte-Marie, fut maintenu en 1540 par les élus de Lisieux.

(1) Recherche de 1520 à 1463, Me Bicherel. Cabinet M. L. C.

(2) Titres authentiques déjà indiqués. Minutes de Beaumarch. Généalogie Coquet, H. L. C.

Sa postérité, au degré suivant, forma deux branches, dont l'aînée entra, à la sixième génération, dans la famille de Mire, et la seconde, celle des seigneurs du Mirouet, à Tourville, s'allia, le 12 septembre 1652, en la personne d'Esther Apparoc, dame du Mirouet, à Étienne de Pellegars, Esc., dont la famille existe encore (1).

Les terres de Sainte-Marie et du Castillon, au Theil, anciennes possessions de la famille Apparoc, appartiennent actuellement à Mme Bréard, d'Honfleur.

Armes.

La famille de Mire portait :

D'azur au chevron d'or, accompagné de 3 coquilles d'argent.

Supports et cimier : Lions d'or.

(1) Maintenue de 1668.

La famille de Pellegars Malhortie, connue depuis Robert Pellegars, Sr de Malhortie, Pisse de Touville en Roumois, gouverneur de Conches, vivant en 1772, a formé trois branches principales : celle de Malhortie, éteinte en 1768, celle de La Rivière, éteinte en 1840, et celle du Mirouet, issue d'Étienne et d'Esther Apparoc. Cette dernière s'est divisée en deux rameaux : celui de Colvé, éteint en 1834 (V. n° 27, note) et celui de Mathortie, le seul actuellement vivant en la personne de Marie-Charles de Pellegars-Malhortie, né en 1822, marié en 1848 à Léonie de Labbey-Punneley, dont il eut quatre fils et une fille.

Ce surnom de Malhortie vient de l'alliance de Robert avec la fille de Richard ou Cardot de Malhortie, Esc., Sr de La Motte.

Armes : D'azur à 2 chevrons d'or accompagnés de 3 dars en fer de lance d'argent; la pointe en bas. Supports et cimier : lions d'or (Généalogie de Pellegars. Mss. maintenue de 1668. Cabinet H. L. C.)

Et la famille Apparoc :

D'argent à la fasce de 2 traits endentée et emmanchée de sable.

Supports et cimier : levriers (1).

N° 10 (*Noble*).	N° 17 (*Noble*).
M. et Mme LE COURT DE TOURAILLE	M. et Mme LE COURT DE NOIRVAL
Leur fils avocat	M. le Chevallier DE NOIRVAL
Lequel après leur mort prit un train distingué.	leur frère
2 Domestiques homme, une chaise roulante	3 Jeune Demoiselle
et des cheveaux brillant pour la traîner	1 Domestique
et tenant table ouverte à tout le grand monde	1 Cuisinière

Cette branche de la famille Le Court (2) remonte à Me Vincent LE COURT, Sr de La Couture, huissier royal, puis « Advocat » et enquêteur en la vicomté d'Auge, demeurant à Pont-l'Évêque, anobli par lettres d'octobre 1643, avec Robert Le Court, Sr de Querrières, demeurant à Caen, son frère. Ils étaient fils de Gilles

(1) Maintenue de 1668. Cabinet H. L. C.

(2) Tout cet article est tiré de notes diverses recueillies sur les diverses branches de la famille Le Court, extraites des minutes de Beaumont, Honfleur, Pont-l'Évêque, des États civils de cette ville et des paroisses de Reux, Manneville, des gages-pleiges de Reux, d'aveux de la seigneurie de Manneville, etc. Cabinet H. L. C. Généalogie Le Court.

Le Court et de Marye Maryolle (1), Gilles Le Court descendait au 4e degré de Jehan Le Court, habitant, vers 1500, St-Pierre-du-Chastel en Lieuvin, dont cette famille Le Court paraît originaire.

Elle a donné un grand nombre de branches, dont plusieurs existent encore.

Vincent, Sr de La Couture, se maria trois fois :

Le 23 novembre 1615, à Marie Le Barbier, morte en couches en février 1620.

Avant 1632, à Marie Gamare, fille de Me Gilles Gamare (2).

Et après 1646, à Louise Le Paulmier des Catelets, qui vivait encore en 1678.

Il était mort en 1659.

Du premier lit, vint avec deux filles, dont l'une, Anne, épousa Louis de Salcède, Esc., Sr du Fresney, dont la postérité paraît avoir conservé la terre de La Couture, à Rumesnil,

Jean Le Court, Esc., Sr de Noirval, avocat enquêteur à Pont-l'Évêque, marié à Catherine Pellerin, fille aînée de Jean, Esc., Sr de Noirval, quart de fief paroisse de Manneville.

(1) La famille Maryolle ou Mariolle est une famille de robe du Pays-d'Auge ; un tabellion de ce nom vivait à Bonnebosq à la fin du XVIe siècle.

Plus tard, Ambroise-Thérèse Mariolle fut la mère du général Quantin (1759-1824), le principal auteur de la reddition des Chouans du Morbihan.

(2) La famille Gamare est ancienne à Pont-l'Évêque. — Plusieurs de ses membres sont enterrés dans l'église, dès 1484. Aux états de la ville, une ferme s'appelait, au XVIIIe siècle, le Gamarerie ; elle s'est alliée trois fois à la famille Le Court.

Leur fils, Louis-Vincent Le Court, Esc., S^r de Noirval, vicomte d'Auge, mourut en 1731, à 77 ans, ayant épousé par contrat du 16 avril 1678, déposé à Heliot, tabellion à Beaumont, le 4 décembre 1702, Agnès Le Vavasseur ; ils laissèrent deux fils :

Adrien-Louis, Esc., S^r de Noirval, marié à noble dame Anne-Catherine Ruault, dont 3 filles : Vincente-Jeanne, mariée en 1742 à Charles d'Aumesnil, Esc., demeurant à Caen ; Agnès, mariée en 1750 à Esprit de Piperey, chevalier, S^r de Marolles, conseiller au Parlement de Rouen, morte à Pont-l'Évêque en 1798, et Anne-Louise-Constance Le Court, sans alliance ;

Et Jean-Philippe Le Court, chevalier de Noirval, mort à Pont-l'Évêque à 64 ans, le 15 janvier 1748 (1).

Ce sont ces personnages qui figurent plus haut au n° 17.

Du second lit de l'enquêteur naquirent, avec trois autres enfants morts jeunes, deux fils :

L'un Philippe Le Court, Esc., fut seigneur de Presles ou Prelles et Bolscourt, et épousa Élisabeth Pellerin, sœur de Catherine ; au degré suivant, sa postérité se divisa en deux branches, dont l'une, celle de Prelles, s'est éteinte à la fin du XVIII^e siècle ; quant à celle de Bolscourt, la dernière du nom, Eulalie Le Court, s'est mariée, avant 1804, à M. Berard, du Havre, et a laissé deux fils.

Et l'autre fils, Robert Le Court, Esc., S^r des Tou-

(1) Remarquons ici l'ancien usage de la noblesse normande de donner ce titre de chevalier au fils aîné, du vivant du père, et ensuite au deuxième fils.

railles, paroisse de St-Eugène, épousa Anne Le Barbier.

Leur fils unique, Me François-Jacques Le Court, Esc., Sr des Tourailles, conseiller du roi, lieutenant du Vicomte de Roncheville, épousa noble dame Marie de Rivière ; elle mourut à Pont-l'Évêque en 1745, et lui en 1747 (1).

Ils eurent pour fils Me Louis-Augustin Le Court, Esc., Sr des Tourailles, avocat au Bailliage d'Auge, né en 1701, mort sans alliance vers 1775, et dont la succession fut recueillie par ses cousins des autres branches.

Ils figurent tous sous le n° 10.

Nous retrouverons sous le n° 14 leur fille mariée à Jean-Antoine de Hébert de Bailleul.

La terre de Noirval, passée par alliance de la famille de Piperey dans celle des Champs de Boishébert, a été achetée vers 1840 par M. Leproux ; celle de Prelle, située à St-Himer, appartient actuellement à Mlle Bloche.

M. et Mme de Noirval habitaient, à Pont-l'Évêque, la

(1) La famille Ruault porte pour armes : d'argent, au lieu de sable ; elle fut maintenue en 1667, elle s'est alliée à la famille de Serres. (Généalogie de Bouquetot. Cabinet H. L. C.)

Et la famille de Rivière fut anoblie pour services par lettres d'avril 1653, en la personne de Thomas, Sr du Taillis Baudrieu, et de Michel, sr de Longchamp, enfants de Barthelemy. Mme Le Court était fille de Jean de Rivière, Esc., sr des Champs, et de Françoise Pellerin de Noirval. Armes : de sinople à trois trèfles d'or au croissant d'argent en cœur. (Table des édits de noblesse. Mss. n° 917 et minutes de Beaumont.)

maison actuellement occupée par M. Le Goueslier d'Argence.

Et M. et Mme des Tourailles, celle actuelle de Mme Bordeaux-Desbarres, près le pont du Moulin, à droite en allant vers Caen.

Armes.

D'hermines à trois quintefeuilles de gueules (aliàs de pourpre), 2 et 1.

Supports et cimier : licornes d'argent.

Le cachet relativement moderne de M. Le Court de Bolscourt, dernier du nom, porte une couronne de marquis et l'écu est soutenu de deux lions, l'un debout et l'autre couché ; c'est cet écusson qui est reproduit sur la grande vitre du chœur de l'église Notre-Dame du Havre.

N° 11 (*Noble*).

M. et Mme LE TERRIER
6 grands enfants chez eux, dont 3 demoiselles
et le fils chevallier
1 Domestique — 1 Servante
1 Cheval.

La famille LE TERRIER est étrangère au pays d'Auge. Elle fut maintenue dans sa noblesse sur la paroisse d'Equainville, élection de Pont-Audemer, le 20 octobre 1666, en la personne de Jacques Le Terrier, fils d'Hélie, et petit-fils de Louis, Esc., Sr d'Equainville, par acquisition du mois de novembre 1596.

Ce dernier avait épousé Anne de Thieuville, et leur fille Colombe se maria, par contrat du 17 février 1636, à Isaac de Costard, Esc., s[r] des Rouillards.

Jacques et Élie Le Terrier, Esc., frères de Colombe, assistent à ce contrat (1).

Brice Le Terrier était mort en 1540 ; sa veuve, qui habitait Fatonville, fit défaut et fut assise à la taille par les élus de Lisieux (2).

M[e] François-Charles Le Terrier, Esc., avocat au Bailliage d'Auge, dont il est ici question, mourut à Pont-l'Évêque le 25 janvier 1745, à 73 ans (3).

Il avait épousé, avant 1707, Madeleine de Dramard.

Leur postérité était représentée, au commencement de notre siècle, par :

Élie-Jean-Robert Le Terrier de Mennetot, Esc.

Jacques-Joseph-Pierre Le Terrier, marié à Jeanne-Victoire de Pellegars, née en 1768, fille de Jean-Baptiste-Léon de Pellegars Malhortie, Esc., s[r] de Colvé, et d'Angélique-Élisabeth de Mire (4).

Ils étaient représentés en 1838 par leur fils Alfred-Joseph-Léon Le Terrier, Esc.

Anne-Perrine-Élie Le Terrier, mariée à Émery-Jean-Laurent, baron Gentil.

Et Marie-Anne-Élisabeth Le Terrier, mariée à Pierre-Joseph-Néron Vertpré, dont postérité (5).

(1) Dictionnaire de l'Eure et Généalogie de Costard, Mss., Cabinet H. L. C.

(2) Recherche des Élus de Lisieux 1540. Mss. in-f°.

(3) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de M. l'abbé Richard.

(4) Généalogie de Pellegars. Mss.

(5) Journal le Pays d'Auge, 12[e] 7 nov. 1839.

De nos jours, M. Le Terrier de Clairemont a épousé, vers 1840, M^lle du Four de Quetteville, sœur de MM. Albert et Gaétan de Quetteville et de M^me Frédéric de Postel ; dont une fille, mariée à M. de Boisberranger (1).

Quant à la famille de Dramard, à laquelle appartenait M^me Le Terrier, elle fut anoblie par lettres de noblesse de décembre 1610 en Aimé de Dramard, bourgeois de Troyes, mari de Claude du Chassin, « damoiselle » (2), et en Pierre de Dramard, son frère, s^r de Gonneville-sur-Dives, marié le 7 avril 1611 à Anne de Chéron du Fresney.

Ce dernier fut père de Guillaume de Dramard, Esc., s^r de Gonneville, Beuzeval et Mannetot, qui, de son mariage avec Marie des Hayes, eut Tanneguy, Esc., s^r de Gonneville, maintenu avec Robert, son frère, le 10 mars 1668 (3).

Cette famille habite encore actuellement le château de Dramard, à Gonneville-sur-Dives ; un de ses membres est un peintre distingué.

L'emplacement de la maison habitée par M. et M^me Le Terrier est actuellement occupé par la Gendarmerie (4).

(1) Généalogie de la famille de Postel et familles alliées. Mss. Cabinet H. L. C.

(2) En Champagne, la noblesse se transmet par les femmes à leurs maris et à leurs enfants : C'est ce qu'on appelle la noblesse utérine, qui existe aussi sous la descendance des frères de Jeanne d'Arc (V. La Roque, Traité de la Noblesse, passim.)

(3) Maintenue de 1668, Mss. in-f°.

(4) Plan de 1758.

Armes.

La famille Le Terrier porte :

D'azur à 3 pals engrelés d'or, au chef cousu de gueules chargé de 3 étoiles du second émail ;

Et la famille de Dramard :

De gueules au lion d'or rampant sur un épieu en bande d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, 2 et 1.

Supports et cimier : levrettes d'argent.

N° 12 (*Noble*).

M. et Mme DE BERNIÈRE.
5 Enfants petits.

Brillante représentation, même table ouverte
deux superbes domestiques

1 Femme de chambre, 1 Gouvernante des enfants
1 Bonne Cuisinière

deux beaux Cheveaux de monture

Une belle chaise de poste et une chaise à porteur
et par suite un carosse.

Pierre DE LA ROCQUE, Esc., sr de Bernières, lieutenant général du Bailliage d'Auge, mourut en 1772 (1).

Il avait épousé, à Tourgeville, le 14 février 1736 :

Jeanne-Esther DE HEBERT DE BAILLEUL, dont nous retrouverons plus loin la famille (nos 13 et 14).

Pierre-Philippe-Gille-Alexandre de La Rocque, leur fils aîné, né à Pont-l'Évêque le 17 avril 1740, Esc., sr de Bernières et Surville, lieutenant général du

(1) État civil de Pont-l'Évêque. Notes de l'abbé Richard.

Bailliage d'Auge, épousa Charlotte-Félicité de Brévedent d'Ablon (n° 25).

André-Hercule de La Rocque naquit le 13 juillet 1742.

Félix-Hippolyte de La Rocque de Brilly, Esc., mourut en 1817, président du Tribunal civil de Pont-l'Évêque.

De son mariage avec Marie-Louise-Élisabeth Marquier de Dampierre, il laissa deux fils, morts, l'un en 1845, sans postérité, et l'autre en 1860, sans postérité légitime (1);

Reine-Élisabeth de La Rocque, née à Pont-l'Évêque le 3 juillet 1743,

Et Marie-Esther-Félicité de La Rocque de Bernières, qui épousa en premières noces Aimé-Jacques-Louis-Claude du Four, Esc., s[r] de La Thuillerie, et fit, le 20 septembre 1775, sommation à sa mère de consentir à son deuxième mariage avec Nicolas de Cormeilles, Esc., s[r] du Vieux-Bourg, lieutenant de cavalerie (2).

Cette famille de La Rocque (alias de La Roque), appelée à Pont-l'Évêque par des charges, habitait auparavant les environs de Lisieux.

Gilles de La Rocque, Esc., conseiller et secrétaire du roi, s[r] des Noyers et du Mont-de-la-Vigne, seign[r] et patron de Monteille-en-Auge, père de Pierre qui nous occupe, avait épousé Charlotte de Jort de L'Épiney.

(1) Ce dernier, Félix-Alexandre-Dominique de La Rocque de Brilly, a laissé deux filles naturelles mariées : l'une à MM. Bourdais et Moyer, et l'autre à M. d'Anglure d'Autricourt (minutes de Pont-l'Évêque).

(2) Minutes de Beaumont. (J. B. Féral).

La famille paraît originaire de l'élection de Vire, car elle y fut maintenue le 16 avril 1667 comme possédant les terres du Menillet, La Lontière, Le Chesne et Bernières.

Ce rapprochement permet de croire que le célèbre généalogiste et écrivain Gilles-André de La Roque, s^r^ de La Lontière, appartiendrait à cette famille.

Jean de La Roque avait été maintenu par Montfaut en 1463, même élection de Vire (1).

C'est Pierre de La Rocque qui fit bâtir l'hôtel de Brilly, habité par sa famille et devenu de nos jours celui de la sous-préfecture (2).

Cet édifice, d'une architecture remarquable, situé au centre de la ville, précédé d'une cour d'honneur et ouvrant sur un vaste jardin, est, non seulement par son apparence extérieure, mais par ses appartements qui ont conservé leurs belles tapisseries, absolument en harmonie avec ce que notre manuscrit nous dit de la manière de vivre de ses habitants, qui, par leur position et leur fortune, étaient alors les premiers dans Pont-l'Évêque (3).

Armes.

D'azur à trois fasces d'argent aliàs d'azur au rocher d'or, surmonté d'un croissant d'argent.

(1) Recherches de 1666 et de 1463.

(2) Plan de 1758.

(3) MM. de Brilly vendirent cet hôtel au département du Calvados, par acte devant Maheut, notaire à Caen, 31 décembre 1839. (Collection du Pays-d'Auge, 1840. N° 8).

N° 13 (*Noble*).	N° 14 (*Noble*).
Mme DE BAILLEUL.	M. et Mme DE BAILLEUL.
Belle-mère de Mme de Bernière.	1 Petit domestique de représentation.
Une Fille à deux mains.	Une Fille de cuisine.

Noble dame Esther DU MONT, demeurant à Pont-l'Évêque, veuve de Messire Jean-Joachim-Pierre DE HÉBERT DE BAILLEUL, Esc., n'était pas la belle-mère de Mme de Bernières, mais bien sa mère.

Son mari l'avait épousée en secondes noces, et elle était veuve le 14 octobre 1735 (1).

Il fut parrain en 1724, avec Mme Bicherel, née de Semilly (N° 8), de la grosse cloche de l'église St-Michel.

D'un premier mariage, M. de Bailleul avait eu messire Jean-Antoine de Hébert, Esc., sr de Bailleul, major de la côte de Villers, marié à Anne-Madeleine Le Court des Tourailles (N° 10).

Ce sont eux qui figurent ici.

Ils eurent un fils mort en bas-âge avant eux (2);

Messire Pierre-Ambroise de Hébert de Bailleul, prê-

(1) Minutes de Beaumont (Hérou).

(2) État civil de Pont-l'Évêque. Minutes de Beaumont (Dufresne, 1793).

tre administrateur de l'hôpital, demeurant à Pont-l'Évêque, le 4 octobre 1736 (1),

Et dom Joachim de Hébert de Bailleul, bénédictin, faisant à la même époque partie du prieuré de Beaumont-en-Auge (2).

La famille de Hesbert ou Hébert a pour auteur commun Martin de Hesbert, s[r] de Boullon, paroisse du Fournet, élection de Lisieux, marié à Marie Lejumel et anobli sans finances par lettres du roi Henri II, en mars 1548 (3).

Jean de Hesbert, fils de Martin, eut deux fils, tiges des deux branches de cette famille :

Celle de Boullon, issue de Jean de Hesbert et de Catherine de Graindorge, existait encore en 1817 en la personne de Louis-Constant de Hébert de Boulon, Esc., demeurant à Trousseauville (4);

Et celle de Bailleul, descendue de Renault, marié à Madeleine Crevin, et à laquelle appartenaient les personnages qui précèdent.

Cette famille fut maintenue dans sa noblesse le 13 février 1668.

Quant à la famille du Mont, à laquelle appartenait M[me] de Bailleul, la mère, elle a possédé la terre de la Barbarie, à St-Étienne.

(1) Minutes de Beaumont (Queroult).

(2) D[o] Passim.

(3) Table des Édits de Noblesse normande, Mss. in-8°, n° 74.

(4) Maintenue de 1668, Mss. p. 29. Minutes de Beaumont. (Follebarbe).

Armes.

La famille de Hébert porte :

D'argent à 2 fasces de gueules à la bande aussi de gueules brochant sur le tout et chargée de trois besants d'or ;

Et la famille du Mont :

D'argent à la fleur de lys de gueules.

N^os^ 15 et 16. (*Nobles ou vivant noblement*).

M. LE DIRECTEUR DES AIDES.

Un Domestique de représentation, une Cuisinière.

Du nombre, le père de M. Le Maçon de Saint-Amand.

M. LE RECEVEUR DES AIDES.

Une Servante.

Les désignations de ces deux numéros paraissent s'appliquer à une série de fonctionnaires qui se succédèrent dans ces emplois à Pont-l'Évêque pendant un certain temps après 1742.

Il serait peu intéressant d'en rechercher le nombre et les noms.

Notons seulement que le chevalier Masson de Saint-Amand fut préfet de l'Eure au commencement du siècle, de 1800 à 1805, et a laissé un ouvrage intéres-

sant, les essais historiques et anecdotiques sur l'ancien comté, les comtes et la ville d'Évreux (1).

Son fils, Armand-Narcisse Masson de St-Amand a également écrit un ouvrage historique sur la Normandie (2).

N° 18 (*Noble*).

M. DE GRIEU DE BEAUMOUCHEL.
Un Domestique.
Une espèce de Dame de charge (3).
Une Cuisinière.

Messire Nicolas DE GRIEU, chevalier, seig^r de Beaumouchel, major et commandant de la ville de Pont-l'Évêque, était mort sans postérité en 1754 (4).

Il était fils de Messire Jean de Grieu, chevalier, seig^r de Beaumouchel, et de Marie-Jeanne Ferey, qui était veuve et habitait St-Pierre-de-Touques en 1696 (5).

Il laissa pour seul héritier à ses propres paternels,

(1) 2 vol. in-8°, imp. Ancelle, à Évreux, 1813-1815.

(2) Frère : Manuel du Bibliographe Normand, II, p. 289.

(3) Elle s'appelait Marguerite Bréard et M. de Grieu lui légua 100 fr. de rente viagère.

(4) Il vivait encore le 14 mars 1753. — Réglement S. S. P. de la SS^on. — Archives de la Société historique de Lisieux et notes de M. Le Court père.

(5) Minutes de Beaumont : Ils figurent en 1679, à la Charité de Tourgeville : elle était fille de M. Michel, conseiller du roi, Esc., et nièce de Pierre Ferey, curé de St-Arnoult, en 1671 (Martyrologe de la Charité de Tourgeville, par M. Ch. Vasseur.)

Messire Joseph-Laurent de Grieu, son cousin au septième degré, chevalier, marquis de Fontenelle et Grandouet, que nous retrouvons plus loin.

Cette famille de Grieu, une des plus nombreuses et des plus considérables du Pays-d'Auge, a pour auteur Gilles de Grieu, anobli en avril 1467, moyennant 30 écus d'or (1).

Sa postérité, maintenue dans sa noblesse en 1484, 1540 et 1668, a formé diverses branches.

Celle des premiers seigneurs de Grandouet, aînée de la maison et actuellement seule existante, qui a produit douze générations depuis Jean de Grieu, fils aîné de Gilles, qui épousa Colette Bazin, nièce de Thomas, évêque de Lisieux, et fut avocat en la vicomté d'Auge.

Cette branche, entrée par le mariage de Nicolas de Grieu, Esc., sr de Paperotte et de La Fontaine, avec Marie de Gruville, célébré le 12 juillet 1626, en possession de la terre d'Estimauville en Caux (qu'il ne faut pas confondre avec celle située à St-Arnoult-en-Auge), en a pris le nom et est actuellement représentée par MM. Arthur-Adrien-Gaston et René-Louis-Adolphe de Grieu d'Estimauville, et par trois filles, dont une a épousé M. Émile-Abraham de Vauquelin de La Brosse.

Adrien de Grieu, marié en 1606 à Marie Morin, et Jean de Grieu, marié à Marguerite de Betteville, issus de cette branche, ont formé les rameaux, actuellement éteints, de Belmare et de La Cour du Bosc.

Jean de Grieu, lieutenant au bailliage d'Auge, petit-fils de Jean et marié à Marie ou Isabeau, dame d'Esti-

(1) Recherche des Élus de Lisieux, 1540, Mss.

mauville, paroisse de St-Arnoult-en-Auge (1), a formé le rameau des seigneurs d'Estimauville, d'où sont issus ceux de Beaumouchel et de Grandouet : le premier s'est éteint en la personne de notre Nicolas, et le second en celle de Joseph-Laurent, dont les deux filles sont entrées dans les maisons d'Estièvre de Trémauville et d'Erneville (N° 25). M^me^ de Trémauville est l'aïeule de M. le marquis de Beaucourt, si connu par ses travaux historiques et son zèle pour l'organisation de la Société Bibliographique, dont il est le fondateur.

La branche de Montval et Saint-Gilles, issue de Hélie de Grieu, second fils de Jean et de Colette Bazin, s'est éteinte au huitième degré en 1836, en la personne de Louis-Charles de Grieu, dernier prieur de St-Himer, membre de l'Assemblée constituante, et dont la sœur avait épousé M. de Mire (N° 9).

Enfin, la branche des seigneurs de St-Aubin-le-Vertueux et de Noiseau venue de Gabriel de Grieu, Esc., fils cadet de Gilles l'anobli et époux de Christine Bellenger, dame de Saint-Aubin, s'est éteinte au dixième degré, à la fin du siècle dernier, après avoir produit plusieurs conseillers au Parlement de Paris et un prevôt des marchands en 1612 (2).

(1) Cette famille, originaire du Pays de Caux, a donné son nom à une rue du Havre : elle posséda jusqu'au milieu du XVIII^e^ siècle la vavassorerie de Monceaux ou Estimauville, à Trouville, et un de ses membres fut général à la 1^re^ révolution, et se faisait appeler Desmarres d'Estimauville. Armes : de gueules à trois merlettes d'argent (Notes de MM. de Neuville et de Grieu).

(2) Généalogie de la famille de Grieu, Mss. Cabinet H. L. C. Note

Une autre famille de Grieu fut anoblie en décembre 1654 en la personne de Jean, bourgeois de Rouen, s^r de Launey, à Saint-Pierre-de-Cormeilles ; elle portait : d'argent au chevron de gueules accompagné de trois grues émaillées de sable (1).

M. de Grieu de Beaumouchel, qui a donné cet article, demeurait dans une maison démolie il y a une vingtaine d'années et rebâtie à l'alignement actuel par M. Legrand, près le pont des Chaînes, à gauche en allant vers Caen, entre les propriétés de M. Flon et Leperdrieux. Nous avons encore, sur la façade de l'ancienne construction, l'écusson en bois sculpté aux armes de Grieu, qui fut remis à M^me de Vauquelin, lors de la démolition.

Armes.

La famille de Grieu portait pour armes :

D'argent à 3 grues de sable.

Supports et cimier : Licornes d'argent.

La branche de Paperotte, issue de celle d'Estimauville, fut maintenue en 1667 avec d'autres armes :

De sable à 3 grues d'argent, leurs vigilances d'or (2).

de M. de Grieu d'Estimauville. — Chartrier de la famille Saudret de Trianon. Id. — Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse.

(1) Table des Édits d'anoblissement. Mss. n° 973 et notes de M. Réautey.

La terre d'Estimauville apportée à la branche de Paperotte par Marie de Gruville était située paroisse de Toussaint en Caux ; la sœur aînée de Marie avait épousé Charles de Grieu (Papiers de famille de la branche d'Estimauville).

(2) La Vigilance est un petit caillou rond que la grue héraldique tient dans sa patte levée.

N° 19 (*Noble*).

M. et M^me^ DE BLANVILLE,
Receveur des Tailles.
2 Domestiques de representation.
1 Femme de chambre. — 1 Gouvernante d'enfants.
Chaise roulante et Cheveaux.

Messire Michel DES LANDES DE BLANVILLE, chevalier, seig^r^ et patron de Saint-Melaine, La Gourlande, Courmartin et autres lieux, conseiller du Roi, receveur ancien et alternatif des Tailles en l'élection, mourut à Pont-l'Évêque, le 16 septembre 1748, à 76 ans.

Il avait épousé Marguerite Chauffer, fille d'Isaac et de Renée Fontaine, que nous retrouverons plus loin (N° 22).

Leur neveu, Messire Louis des Landes de Blanville, Esc., s^r^ de Presles, s^r^ et patron de Sainte-Melaine, vivait le 31 octobre 1757 (1), et sa fille épousa M. de Montpinson.

Au commencement du XVIII^e^ siècle, la terre de St-Melaine, près Pont-l'Évêque, appartenait à M. Voisin de Neubosc (2).

Nous ignorons comment elle passa dans la famille des Landes, où elle resta jusqu'à la Révolution ; elle fut ensuite vendue à M. Labbey, puis morcelée.

(1) Acte devant Varin, tab. à Pont-l'Évêque. Notes de M. Le Court, père.

(2) État des fiefs. Mss.

Cette famille des Landes ne figure pas dans la recherche des Élus de Lisieux en 1540, ni dans la maintenue de 1668 pour la vicomté d'Auge.

Elle habitait alors l'élection de Domfront et y possédait les terres de Blanville et de La Heuserie ; elle fut maintenue dans sa noblesse en 1667 ; il est probable qu'elle avait été appelée à Pont-l'Évêque par des charges.

M. et Mme de Blanville possédaient l'ancien manoir seigneurial de St-Melaine.

Ils habitaient à Pont-l'Évêque la maison actuellement occupée par M. Ozanne, notaire, achetée le 6 août 1736, de M. Le Diacre de Martinbosc ; elle fut revendue par leur fils le 8 mars 1755, à M. Labbé de Gonneville (1).

Armes.

D'azur au chevron d'or (2).

N° 20 (*Noble*).

M. et Mme LEGOUELIER DE MONTCAREL.

2 fils et une fille.

1 Servante.

Messire Antoine-Jacques LE GOUESLIER, Esc., sr DE MONTCAREL, fils d'autre Antoine-Jacques et de Margue-

(1) Minutes de Pont-l'Évêque. — Notes de M. Le Court père.

(2) Maintenue de 1667.

rite-Catherine Faulcon, avait épousé en premières noces Madeleine Le Brun, dame de Putot.

Il en eut une fille Marie-Madeleine Le Goueslier de Montcarel Putot, mariée à Pont-l'Évêque, le 7 février 1764, à Charles-Louis Labbey, Esc., sr de Druval, et mourut la même année (1).

Devenu veuf, M. Le Goueslier se remaria à noble dame Marguerite Rivière, qui mourut le 7 octobre 1780, et lui, à 54 ans, le 26 juin 1747 (2).

Ils eurent deux fils, dont l'un fut :

Jean-Jacques Le Goueslier, chevalier, sr de Montcarel (3), gentilhomme ordinaire de la Reine, demeurant à Versailles en 1785.

La branche de Montcarel s'est éteinte à Lisieux au commencement de ce siècle en une demoiselle Le Goueslier, restée sans alliance.

Cette famille descend de Jean Ier Le Goueslier, anobli par la charte des francs-fiefs en 1471, moyennant cent écus d'or, comme possesseur du fief de Beaumont-Betheville et Criquebeuf-sur-Mer ; il était fils de Michaut Le Goueslier.

Jean II, Guillaume, Pierre et autre Pierre Le Goueslier furent maintenus à Cricquebeuf par les élus de Lisieux en 1540 (4).

Jacques Le Goueslier, petit-fils de Jean II, épousa

(1) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de l'abbé Richard.

(2) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de l'abbé Richard.

(3) Minutes de Beaumont.

(4) Les détails qui précèdent sont tirés de la Recherche de 1540, Mss.

Jeanne Rioult, dame du Valdor ou Vaudoré, à Bonnebosq.

Ils eurent deux fils :

Hamon, l'aîné, Esc., s^r du Valdor et du Buisson, à St-Étienne-la-Thillaye, marié à Marie Malet, dame d'Argence, à Clarbec, auteur de la branche d'Argence, actuellement représentée au VII^e degré par Achille-Léon Le Goueslier d'Argence, né en 1800, resté seul de six fils et veuf avec une fille mariée à M. de Pitti-Ferrandi, d'Estelle-Aglaé Le Danoys de Trouville, et le dernier de sa maison (1).

Charles Le Goueslier, Esc., s^r de St-Étienne-la-Tillaye, second fils de Jacques, épousa Françoise Le Liquerre et fut le bisaïeul de celui qui nous occupe.

Les représentants des deux branches furent maintenus dans leur noblesse le 28 novembre 1668.

La terre d'Argence, à Clarbec, est sortie de la famille Le Goueslier par le mariage de Marie-Isidore Le Goueslier d'Argence, tante du représentant actuel, avec Jean-Baptiste Roussel Le Pré-Dupart; elle est restée dans cette dernière famille (2).

(1) M. d'Argence avait un fils, Théodore-Oscar Le Goueslier d'Argence, dont les brillantes études de droit faisaient prévoir un avocat et un jurisconsulte distingué. Officier de mobiles, il mourut à Mézidon, en janvier 1871, à l'âge de 25 ans ; cette perte fut vivement sentie dans notre contrée : Nous sommes heureux de rendre ici cet hommage à la mémoire d'un de nos contemporains.

(2) Ce qui précède est tiré de la généalogie de la famille Le Goueslier, dressée sur titres originaux ; les minutes de Beaumont et les renseignements fournis par M. le vicomte L. de Neuville.

M. et Mme Le Goueslier de Montcarel habitaient l'ancienne maison de M. Oriot, actuellement à M. Lellitée, entre la librairie Hermon et la maison Alix, Grande-Rue, à gauche en allant vers Caen ; cette propriété fut vendue à M. Guesnel, avocat, par Jean-Jacques Le Goueslier de Montcarel, par contrat devant Feral, tabellion à Beaumont-en-Auge, le 28 mars 1771.

Armes.

D'azur à 3 molettes d'or.
Supports et cimier : Lions d'or (1).

N° 21 (*Nobles*).

M. et Mme LEPRÉVOST. — Mlle LE DOUCET, leur tante.
2 Domestiques de représentation.
Une Femme de chambre, une habile Cuisinière.
2 Jolis cheveaux de monture.
Et par suite Carosse, Litière, Chaise à porteur.
Même une jolie Vinaigrette (2).

Voilà certainement des gens les mieux servis et les mieux portés de la ville ! Il n'y manque que les deux superbes domestiques et la belle chaise de poste de M. le lieutenant du bailliage, et ce serait complet !

(1) Maintenue de 1668. Mss. p. 62. Pour les armes de la famille de Rivière. V. N° 10.
(2) Voiture légère.

Messire Philippe Le Prevost, s^r et Patron de Cremainville, Argentelles et autres lieux, conseiller du roi, vicomte d'Auge et de Roncheville, épousa, nous l'avons dit, à Pont-l'Évêque, le 18 janvier 1746, noble demoiselle Françoise de Varin (N° 7).

Il était fils de Messire Jacques Le Prevost, Esc., s^r de Viette, aide-major dans la compagnie des chevau-légers du roi, et noble dame Geneviève Le Doulcet, morte à l'époque de ce mariage (1).

Il fut le dernier lieutenant général du vicomte d'Auge, — ou le vicomte d'Auge, comme on dit plus volontiers, cette charge ayant été supprimée en 1749.

Philippe Le Prévost descendait de Robert, s^r de Granchamp, baron de St-Julien-le-Faucon, avocat général en la cour des aides de Normandie, marié à demoiselle Du Moncel de Richemont, qui fut maintenu dans sa noblesse en 1667.

La preuve faite alors par ce dernier remonte à autre Robert, son bisaïeul (2).

La recherche des Élus de Lisieux ne mentionne pas cette famille, dont deux autres branches furent maintenues en 1666 et 1668 dans la généralité de Caen et Élection de Falaise.

Quant à la famille Le Doulcet, elle a pour auteurs Michel, s^r de Clouay, fils d'autre Michel de la vicomté de Bayeux, anobli moyennant finance en novembre 1578 (3).

(1) État civil de Pont-l'Évêque. Notes de l'abbé Richard.

(2) Maintenue de 1668, in-f°, p. 66, et Recherche de Chamillart.

(3) Table des Édits de noblesse. Mss. N° 206.

Plusieurs de ses membres occupèrent des fonctions administratives et judiciaires à Pont-l'Évêque.

En 1581, M. Adrian Le Doulcet était lieutenant en la vicomté d'Auge (1). Sa fille Françoise épousa François Eude, Esc. (N° 27).

M. et M^me^ Le Prevost habitaient la maison actuellement occupée par M. Bertot, notaire, Grande-Rue, à gauche en allant vers Caen (2).

Armes.

La famille Le Provost portait :

D'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses de même et en tête d'un épervier, aussi d'or, fondant sur une perdrix d'argent.

Supports et cimier : Lions d'or (3).

Et la famille Le Doulcet :

D'argent à la croix florencée de sable, chargée en cœur d'une coquille d'or.

N° 22 (*Noble*).

M. et M^me^ CHAUFFER DE FLEURIGNY.

3 enfants : 2 Garçons et une Fille.

4 Domestiques dont deux du Parlement. — Un Coché.

1 Cuisinier, 1 Femme de chambre, 1 Lavandière.

Carosse et Cheveaux.

Messire Jean-Joseph CHAUFFER, Esc., s^r^ de St-Martin,

(1) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de M. Le Court père, Minutes de Pont-l'Évêque, 20 avril 1638.

(2) Plan de 1758.

(3) Maintenue de 1668. Mss.

conseiller ordinaire en la chambre des comptes, aides et finances de Normandie, et à cause de noble dame Charlotte DE NOLLENT, son épouse, chevalier seigneur du noble fief, terre et seigneurie de Lepiney et Fleurigny, à Touques, habitait Pont-l'Évêque, en 1742, avec sa famille (1).

Il était fils de M. Isaac Chauffer, conseiller du roi, receveur des tailles en l'élection de Pont-l'Évêque, en 1687, et de Renée Fontaine (2).

La famille Chauffer, absolument roturière avant celui qui nous occupe, paraît originaire de Touques ou de St-Martin-aux-Chartrains.

Isaac-Joseph Chauffer acquit, par contrat devant les notaires d'Honfleur, le 4 avril 1748, la terre et seigneurie de Toutlaville, à St-Martin.

Sa postérité se divisa en trois branches, toutes actuellement éteintes.

Celle de Lepiney, qui posséda la terre de Toutlaville et prit le nom de St-Martin et de Morainville, éteinte en la personne d'Aglaé Chauffer de Saint-Martin, mariée à Marie-Frédéric des Champs de Boishébert, morte récemment laissant des enfants (3).

Celle de Toutlaville, qui posséda les terres de Lepiney et Fleurigny, à Touques, et dont les héritières sont entrées, au commencement du siècle, dans les familles Bessières de La Jonquière, Ravent et Dubeaux.

(1) Aveu de la terre de Fleurigny. Copie Cabinet H. L. C. 1736.

(2) État civil de Pont-l'Évêque. Notes de l'abbé Richard.

(3) M. Chauffer de Saint-Martin, dernier du nom, possédait une fort belle bibliothèque acquise, en 1853, lors de sa mort, par M. Le Court père, et d'où viennent beaucoup des livres qui nous appartiennent.

Et celui de Barneville, dont un rameau a fini en Alexandrine-Amédée Chauffer de Barneville, mariée à Alexandre Naguet de Saint-Georges, Esc., aïeuls de Mme la marquise de Croix, née de Pieffort, et l'autre a eu pour dernier représentant, Catherine-Émilie Chauffer de Barneville, mariée d'abord à M. Dieudonné, puis à M. Angot, avocat à Pont-l'Évêque (1).

A cette famille appartenait encore François-Gabriel Chauffer, Esc., sr des Hommes ; mort au commencement du siècle et marié à Cécile de Brévedent d'Ablon (N° 25).

La maison de Nollent, alliée à cette famille Chauffer, compte parmi les plus nobles et les plus anciennes de la province, car elle y est connue depuis Raoul de Nollent, dont le fils Guillaume, marié à Isabeau de Tancarville, fit son testament en 1170.

Elle est actuellement éteinte en ligne masculine.

Charlotte de Nollent, mariée à Isaac-Joseph Chauffer, appartenait à la branche des seigneurs de Trouville, rameau de Fleurigny, et descendait d'Hélie de Nollent et de Jeanne de Harcourt, mariés en 1584 (2).

M. Isaac-Joseph Chauffer habitait, avec sa famille, la maison où se tient actuellement le bureau de bienfaisance de Pont-l'Évêque et qu'on appelle la « *Maison Montpensier* », parce qu'on croit généralement qu'elle a appartenu à la grande Mademoiselle.

C'est ici l'occasion toute naturelle d'établir la faus-

(1) Généalogie Chauffer. Mss. Cabinet H. L. C.

(2) Généalogie de Nollent, dressée par M. le marquis de Mauduit. Mss. Cabinet H. L. C. et minutes de Beaumont.

seté de cette tradition locale, et nous sommes heureux de la saisir.

Mais nous demandons au lecteur de céder ici la place à une plume mieux trempée que la nôtre, à celle d'un homme dont nous sommes fier de porter le nom et de rappeler le souvenir, parce qu'il nous a précédé dans ces études locales, qui sont dues pour la plupart aux précieuses notes qu'il nous a laissées, et dont la mort a glacé la main au moment où il tenait encore cette plume pour combattre une mesure qu'il regardait comme fâcheuse pour la ville qu'il a habitée pendant plus de 60 ans (1).

« Un mot sur cette maison, si vous le voulez bien : « On croit généralement — on l'a même imprimé — « qu'elle a appartenu à *Mlle de Montpensier, la grande « Mademoiselle*, qui, comme on sait, était dame d'*Auge*. « Eh bien ! il n'est pas douteux qu'on se trompe en « celà.

« En ma qualité de *dénicheur*, non plus de *vieux ba- « huts*, la mode s'en passe, et d'ailleurs on ne chante « plus guère de nos jours (2), en ma qualité donc de « dénicheur de Vieux papiers, j'en ai trouvé d'authen- « tiques qui ne disent pas du tout que la maison dont « je parle ait appartenu à *Mademoiselle*, et prouvent, « au contraire, qu'elle avait une qualification beau- « coup plus modeste que celle de maison princière.

(1) C'est au moment où il venait d'écrire une protestation contre la création du canton de Trouville, que M. Le Court tomba malade pour ne plus se relever.

(2) Allusion à une réponse faite par le Dr Joly à la chanson : « L'Entrée de saint Yves en Paradis. »

« On voit, en effet, dans un contrat passé, en 1710, « devant les notaires de Pont-l'Évêque, qu'elle fut « vendue par M. Cheron du Fresney à M. Chauffer, et « pour ne laisser aucun doute dans les esprits sur ce « point, j'en transcris ici la désignation, prise sur l'acte « même :

« Une maison située en la paroisse de Pont-l'Évêque, « consistant en cave et caveaux, cuisine à côté de la- « dite cave, salles, chambres et cabinets à côté et « greniers au-dessus; écurie, joignant lesdits lieux « qui sont bâtis de briques et pierre de taille, couverts « d'ardoises et de plomb. Cour devant ladite maison; « jardin au derrière d'icelle, *laquelle maison était « anciennement appelée* : LE BATIMENT DU FRESNEY, bor- « née en sa totalité d'un côté par le pavé du roi en partie, « et en l'autre partie les représentants Coquet, prêtre, « et d'autre bout le Mort-Buit ou la Petite-Rivière. » (1)

« L'année 1710 n'était pas si loin de l'époque où « avait vécu Mlle de Montpensier, pour qu'on eût pu « substituer le nom de Bâtiment du Fresney à celui de « l'hôtel de cette princesse.

« Tout cela est-il assez clair et que devons-nous en « dire ?

« Rien de plus, si ce n'est qu'il ne faut pas toujours « ajouter aux traditions une confiance aveugle. » (2)

Disons, de notre côté, qu'il résulte d'un acte passé devant les notaires de Pont-l'Évêque, le 13 mai 1624, que « La Cour du Bastiment » appartenait déjà alors

(1) L'acte est du 30 décembre 1710.

(2) Esquisses historiques sur Pont-l'Évêque et ses monuments, p. 19.

à Nicolas Cheron, Esc., s[r] du Fresney ; on voit ainsi que cette maison n'a jamais cessé d'être désignée autrement ni d'appartenir à cette famille, d'où elle n'est sortie qu'en 1710.

Armes.

Depuis son alliance avec les de Nollent, la famille Chauffer porte :

Écartelé : au 1[er] d'azur à l'épée haute en pal d'argent, accostée en chef de deux étoiles de même, aux 2 et 3 d'argent à la fleur de lys de gueules, accompagnés de 3 roses de même, 2 et 1, au 4[e] d'azur plein.

Les 2 et 3 quartiers sont les armes de Nollent.

Cimier : Casque taré de profil orné de ses lambrequins aux couleurs de l'écu (1).

N° 23 (*Noble*).

M. DE HAUTEMER DE BOUCTOT,

d'une famille illustre.

1 Domestique.

A côté de la fraîche noblesse des Chauffer, voici Pierre-Louis DE BOUQUETOT, Esc., s[r] de Hautemer, qui mourut à Pont-l'Évêque, à 62 ans, le 29 juin 1745 (2).

Il était le dernier rejeton d'une puissante et forte

(1) Cachet de M[me] Le Comte, née Chauffer de Saint-Martin.

(2) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de l'abbé Richard.

race connue depuis le XI[e] siècle, et qui passe pour une branche sortie de la noble maison d'Harcourt, dont elle portait les armes brisées d'un canton d'hermines.

Le plan de ce travail ne nous permet pas de faire ici l'histoire de la maison de Bouquetot, qui paraît d'abord dans le Roumois, où elle a fondé une paroisse portant encore aujourd'hui son nom, et s'établit ensuite au Pays-d'Auge, d'abord au Breuil, par une alliance avec l'héritière des Le Sens, puis à Coquainvilliers, par le mariage de Philippe de Bouquetot avec Perronnelle de Montfort, fille de Robert, seigneur de Dozulé, vivant l'an 1319, d'où vint Robert ou Robinet de Bouquetot ; ensuite à Rabut, par l'alliance de Jean II de Bouquetot, arrière-petit-fils de Robert, avec Louise Lescot, l'an 1424, et enfin, au Mesnil-Tison, dit Hautemer ou Bouquetot, paroisse de Clarbec, lorsque François I[er] de Bouquetot, s[r] de Rabut, petit-fils de Jean II, épousa Louise Malet, en 1540.

Cette tâche, cependant, nous serait facile, car nous possédons le chartrier à peu près complet des branches que nous venons de citer, moins celle du Breuil, et nous avons pu ainsi dresser de première main et sur titres authentiques la généalogie entière de cette famille.

Disons seulement ici que de toutes ces branches, l'aînée, celle de Rabec, éteinte au milieu du XVII[e] siècle en Catherine de Bouquetot, petite-fille de Pierre et de Catherine du Mesnil (N° 2), a donné naissance au rameau puîné du Mesnil-Tison, dont Pierre-Louis, fils de François de Bouquetot et de Marie-Jeanne Bougard,

fut en même temps que le dernier de sa race, le dernier représentant.

Cette terre de Bouquetot, à Clarbec, passa alors à Anne de Clinchamp et à ses deux sœurs, filles de Jean-Baptiste, chevalier, s[r] de Tranchevilliers, et de Marie-Hyacinthe de Bouquetot, sœur de notre Pierre-Louis : la première épousa Gabriel de Bois de La Ville, Esc., s[r] du Theil, et ensuite Messire François-Charles de Vauquelin, Esc., s[r] de La Brosse, et mourut sans enfants, ayant vendu cette terre à M. le marquis de Bonneval, en 1752 (1).

Quant aux branches du Breuil et de Coquainvilliers, elles s'éteignirent au milieu du XVII[e] siècle, la première en la personne de Jean IV de Bouquetot, dont la fille aînée, Suzanne, porta la terre du Breuil aux Montgommery, qui en firent le centre du protestantisme, dans notre contrée, et la seconde eut pour héritière autre Suzanne de Bouquetot, dame de Coquainvilliers, mariée à Charles de Serres, Esc., s[r] de Lessard et Le Chesne, dont la petite-fille, Jacqueline de Serres, fut la belle-mère de la trop célèbre marquise de Prie (2).

(1) Minutes de Beaumont. — François-Charles de Vauquelin, arrière-petit-fils d'Adrien de Vauquelin, Esc., vivant au commencement du XVII[e] siècle, se remaria et eut un autre fils, Francois-Charles de Vauquelin, Esc., mort en 1863, président honoraire du Tribunal de Pont-l'Évêque, laissant deux fils, dont un épousa M[lle] de Grieu, (n° 18) et l'autre, M[lle] de Guerny.

(2) Chartrier de Bouquetot.—Preuves de Louis, Mss. de Prie, 1724. in-f° enluminé et orné de miniatures. Parcheminé, 73 p. Cubinet H. L. C.

La famille Bougard, à laquelle appartenait la mère de Pierre Louis de Bouquetot, était de récente noblesse de robe et remontait seulement à Charles de Bongard, aïeul de Marie-Jeanne, élu en l'élection de Pont-l'Évêque ; Jacques et Antoine furent anoblis par lettres du roi Louis XIV, en juin 1648 ; cette race s'éteignit avant 1764 en Guillaume-Jacques-Charles Bougard, arrière-petit-fils de Jacques, l'un des anoblis (1).

Armes.

La maison de Bouquetot portait :

De gueules à 2 fasces d'or au franc canton d'hermines.

Supports et cimier : Lions d'or (2).

Et la famille Bougard : D'azur au besant d'or accompagné de 3 aigles à 2 têtes (éployées) d'argent (3).

N° 24 (*Noble*).

M. et Mme PATRI.

2 Servantes.

Nous pensons qu'il s'agit ici de Pierre PATRY, Esc., sr de Criquebœuf, paroisse de Bonnebosq, qui vendit, en 1726, cette terre et celle de Glanville (4).

Il paraît avoir été le dernier de sa branche.

(1) Minutes de Beaumont.

(2) Maintenue de 1668, Mss. p. 17.

(3) Table des Édits de Noblesse, Mss. N° 249.

(4) Minutes de Beaumont.

Il descendait de Guillaume Patry, Esc., s[r] des Bordeaux, et d'autre Guillaume, Esc., s[r] de Criquebeuf, maintenus dans leur noblesse en 1668 avec François Patri, Esc., s[r] de Grandchamp, et Robert, Esc., s[r] de Criquebeuf (1).

Ils appartenaient tous, avec Jacques Patry, Esc., s[r] de Glanville, à Bonnebosq, et Geneviève Patry, mariée avant 1670 à Antoine de Sandret, Esc., s[r] de Trianon, demeurant à St-Benoist-d'Hébertot (2), à la branche des Patry de La Motte, devenus ensuite sieurs de Mutrécy, Banville et Laubinière, remontant à Raoul I[er] Patry, marié avant 1406, à Isabeau de Troismonts.

Celui-ci, qui était fils de Robert Patry, chevalier, s[r] de Culey-le-Patry, vivant en 1341, et de Jeanne de Brucourt, descendait au VIII[e] degré de Guillaume I[er] Patry, seig[r] de La Lande-Patry, qui accompagna Guillaume le Conquérant en 1066.

L'histoire de la maison des barons Patry, qui figure parmi les plus nobles et les plus anciennes familles normandes, n'est plus à faire.

Elle a été écrite sur des documents sérieux et avec cet esprit de recherche de la vérité qui fait le mérite de l'historien et devient si rare de nos jours, par M. du Buisson de Courson (3).

Nous n'ajouterons donc rien à ce livre consacré à la mémoire d'une famille illustre, actuellement sur le point de s'éteindre, après avoir produit de nombreux

(1) Maintenue de 1668. Mss.

(2) Chartrier et Généalogie de la famille Sandret de Trianon. Cabinet H. L. C.

(3) Patry. Croquis généalogiques. Caen, 1880, in-8°, Passim.

descendants ; disons seulement que la maintenue de 1668 déjà citée, qui indique comme pauvres les derniers Patry du Pays-d'Auge, s'accorde très bien avec notre manuscrit ; nous ignorons le nom de la femme de celui qui nous occupe, mais nous sommes certain qu'il ne laissa pas de postérité.

Rappelons ici que du mariage d'Étienne Patry ou Patris, conseiller au Parlement de Rouen, avec Jeanne Le Fournier, née de Jacques Esc., de Villamblay, et de Marie de Villebresme, fille de François et de Catherine ou Jeanne du Lys, mariage contracté le 22 janvier 1523, sont issues la plupart des familles normandes qui revendiquent l'honneur de descendre, en ligne féminine, des frères de Jeanne-d'Arc (1).

Armes.

La famille Patry porte pour armes :

De gueules granité d'or à 3 quintefeuilles d'argent, 2 et 1.

La maintenue de 1668 manuscrite que nous possédons donne pour armes aux branches du Pays-d'Auge :

De gueules au chevron fait de grains de patenôtres d'or accompagné de 3 quintefeuilles de même.

Supports et cimier : Lions d'or.

Devise : « *Gloria, decus, honor Patry.* »

(1) De Bouteiller et de Braux : La famille de Jeanne d'Arc. Paris, Claudin, 1878. in-8° Passim.

N° 25 (*Noble*). (1)

M. et Mme DE BRÉVEDENT,
Qui avaient un Domestique, une Servante.

Jean-Baptiste-Esprit de Brévedent, chevalier, seigr d'ABLON et du BOCAGE, épousa à Pont-l'Évêque, le 16 novembre 1745, noble demoiselle Marie-Anne de Mannoury, dont nous retrouverons plus loin la famille.

Il était fils de Jean-Baptiste de Brévedent, Esc., seigr d'Ablon, et de Françoise Le Doyen, dame d'Ablon, sa seconde femme (N° 27).

Le mariage fut célébré par M. Léon de Brévedent, prêtre, curé de Fortouville, frère de l'époux.

A cette cérémonie assistait, entre autres parents, Jeanne de Brèvedent, sa sœur, mariée à Jean-François de Pellegars, Esc., Sr du Mirou et petit-fils d'Étienne (N° 9) et aïeul de MM. de Pellegars-Colvé (N° 27, note) (2).

M. et Mme d'Ablon eurent trois enfants (3).

Léon-Jean-Baptiste de Brévedent, chevalier, sr d'Ablon, né à Pont-l'Évêque le 29 juillet 1746, reçu, après preuve de sa noblesse, page de la petite écurie du roi, en 1762, et qui épousa par contrat du 23 décembre 1775 passé au manoir de Lepiney, paroisse de La Chapelle-Fortin, près Dreux, Jeanne-Henriette de Courseulles.

M. Alexandre de Brévedent d'Ablon, Esc., né en

(1) Nota (de l'auteur) qu'aux nos 5 et 6 succédèrent en 1745.....

(2) État civil de Pont-l'Évêque, notes de l'abbé Richard.

(3) Les notes qui suivent sont tirées d'une généalogie ancienne de la famille de Brévedent, conservée autrefois dans la branche de Saint-Nicol et dont nous avons copie dans notre cabinet, du dictionnaire de la Noblesse et de notes de M. de Beaucourt.

1833, marié en 1850 à Mlle Hermine Le Gendre d'Onsembray, est leur petit-fils ; il a un fils et deux filles mariées et habite le château d'Ablon, près Honfleur.

Marie-Anne de Brévedent, mariée à M. du Quesne, Esc., Sr de La Mare,

Et Charlotte-Félicité de Brévedent, que nous avons vue épouser Philippe-Gilles-Alexandre de La Roque de Surville (N° 12).

La famille de Brévedent, qui a donné son nom à deux paroisses normandes, Le Brévedent, près Lisieux, et et St-Laurent-de-Brévedent, en Caux, apparaît dans la province au milieu du XIIIe siècle en la personne de Valerien de Brévedent ; d'après une tradition conservée dans cette maison, elle serait originaire du duché de Juliers et remonterait à Rollon de Brévedent, vivant l'an 885.

Quoiqu'il en soit, cette famille a formé deux branches principales.

L'une, qui nous occupe, a constamment habité le Pays-d'Auge et s'y est divisée en plusieurs rameaux, dont l'aîné, celui de Saint-Nicol, issu de Thomas de Brévedent, oncle de celui qui nous intéresse, s'est éteint en Auguste-Esprit de Brévedent, mort sans alliance en 1859, laissant une sœur mariée à M. Ernest de Bonnechose. Le second rameau, des seigneurs de Bocage et du Plessis, issu d'André-Joseph de Brévedent, neveu de Thomas et actuellement l'aîné, existe en la personne de M. Alexandre-Onésime de Brévedent, Esc., habitant le château de Gomesnil, à Cintheaux, et père de deux fils et d'une fille. Le dernier rameau est celui d'Ablon.

Quant à l'autre branche, elle a habité Rouen et ses environs, où elle possédait les terres des Sahurs et de Giverny. Elle a donné un abbé de la Trappe, Denis de Brévedent, en 1573, et un grand nombre de lieutenants-généraux au bailliage de Rouen et de conseillers au Parlement de Normandie.

Sa dernière héritière a été Suzanne de Brévedent, mariée en 1728 à Claude-Pierre Estièvre, Esc., s[r] de Geffosses, conseiller au Parlement de Rouen, père et mère du marquis Estièvre de Tremanville, qui épousa Marie Claude de Grieu (N° 18).

Les biens de cette branche sont actuellement dans la famille du Fresne de Beaucourt.

Une autre branche de la famille de Brévedent remontant à Roger, Esc., s[r] du Faulq, vivant en 1825, paraît s'être éteinte en Madeleine de Brévedent, mariée en 1624, à Pierre Bréard, Esc., s[r] de La Motte.

Les diverses branches des Brévedent de Basse-Normandie furent maintenues dans leur noblesse en 1560, 1463 et 1668.

Armes.

Les trois branches de la famille de Brévedent ont porté des armes différentes.

Celle du Faulq : D'azur à la croix ancrée d'or.

Celles du Pays-d'Auge, auxquelles appartiennent les seigneurs de Saint-Nicol, du Plessis et d'Ablon, ajoutent à ce blason un chef d'argent chargé de 3 anilles de sable.

Et celles de Sahurs et Giverny portaient :

D'argent à 3 anilles de sable, 2 et 1, au chef d'azur chargé de 5 besants d'or.

Le chef paraît avoir été ajouté aux armes des branches du Pays-d'Auge, lors du mariage, vers 1560, de Jean de Brévedent avec Agathe de Brévedent-Sahurs.

Supports : 2 levriers de sable (1).

Cimier : Casque de profil avec lambrequins.

N° 26 (*Noble*).

En la même année (1745) la ville c'étoit
encore embellie du mariage de la très jolie et riche
Mme DE MANOURY.
Ayant carosse, grande Cuisinière.
Un Domestique.
Une Femme de chambre.

Messire Guillaume DE MANOURY, Esc., sr de Saint-Germain, conseiller et procureur du roi aux bailliage et vicomté d'Auge, épousa, en effet, en 1745, Anne-Catherine Jean de La Porte, fille de Nicolas-Pierre-Hector, officier de la Monnaie de Caen, et de Jeanne Champin.

On voit, d'après l'auteur du manuscrit, que ce ma-

(1) Ces supports et le cimier sont peints avec les armes des branches du Pays-d'Auge, au chef, sur l'original conservé par M. Alexandre de Brévedent, des lettres de maintenue de noblesse accordées à un membre de la famille par Henri IV, l'an 1694.—La maintenue de 1668 a indiqué au contraire pour supports et cimier des cigognes. — A la même époque, la branche du Faulq fut maintenue avec les armes pleines; malgré nos recherches, nous n'avons pu trouver à quel personnage s'appliquait cette maintenue. Cette branche est certainement éteinte depuis longtemps.

riage fit grand bruit ; il est probable que, pendant quelques semaines, le « tout Pont-l'Évêque » du temps ne parla pas d'autre chose.

L'année suivante, le jeune ménage eut une fille, dont fut parrain messire Antoine de Fréard, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Lisieux (1).

Et le 23 avril 1748, un fils, Jean-Baptiste-Guillaume de Mannoury, que nous retrouvons le 28 octobre 1772, chevalier, seigr de Putot, Trihan, Livet et du Quesney, chevau-léger de la garde du roi, demeurant à Putot et vendant à cette date la maison paternelle de Pont-l'Évêque (2).

M. de Mannoury, beau-frère de M. de Brévedent d'Ablon (N° 25), était fils de messire Guillaume de Mannoury, conseiller et procureur du roi aux bailliage et vicomté d'Auge, et de noble dame Marie-Thérèse Le Sueur.

Mais ce brillant mariage ne fut pas de longue durée, car le 7 février 1758, Mme de Mannoury, devenue veuve, épousait à Vauville-la-Haule, messire Robert-Charles de Mannoury, Esc., sr de La Brunnetière, garde du corps du roi, fils de Charles et de Marie-Madeleine Le Roux (3).

La famille de Mannoury a pour premier auteur connu Étienne de Mannoury, dit le chevalier du Tremblay, seigneur, l'an 1395, du Mont-de-la-Vigne, terre

(1) État civil de Pont-l'Évêque. — Notes de l'abbé Richard.

(2) Minutes de Pont-l'Évêque (Varin). Notes de M. Le Court père.

(3) État civil de Varaville.

située près de Lisieux, et capitaine des villes et châteaux d'Évreux, Lisieux et Exmes.

Il épousa, en 1373, Austreberte de Dreux, princesse du sang royal de France, fille de Robert de Dreux, seigneur de Beaussart, et de Guillemette de Ségrie.

Ils eurent trois fils, du second desquels descendait au VIII[e] degré Étienne de Mannoury, Esc., s[r] de La Griffonnière et de Saint-Germain, marié à Catherine le François de Saint-Germain, père et mère de Guillaume, sus nommé.

Cette famille de Mannoury existe encore en MM. de Mannoury d'Ectot, habitant le département de l'Orne (1).

Elle a été maintenue dans sa noblesse par Montfaut, en 1463, et lors de la Recherche de 1667.

Ceux dont il est ici parlé habitaient à Pont-l'Évêque la maison de M. Flon, à côté de celle de M. de Grieu (n° 18).

Quant à la famille Jean de La Porte, à laquelle appartenait M[me] de Mannoury, nous ignorons si elle avait la même origine que la famille Jean dont les membres étaient seigneurs de la Londe de Crèvecœur, à Blonville.

Armes.

D'argent à 3 hermines de sable, 2 et 1.
Supports et cimier : Licornes.
Devise : *Regi fidelis.*

(1) P. Anselme, *Histoire généalogique de France*, I, et Sevigné, par des Diguères, in-8°, Passim et p. 229.

N° 27 (*Noble*).

M. et M^me^ DE DRUMARD.

1 Domestique, 1 Servante.

Louis EUDE, s^r^ DE DRUMARE et de Lépiney-Surville, marié à Anne LE DOYEN, vivait en 1745 (1).

Leur fille, Cécile-Jeanne-Jacqueline-Henriette Eude de Drumare, mourut au commencement du siècle, léguant la majeure partie de sa fortune à M. l'abbé de Pellegars, son cousin (2), dont la petite-nièce, M^me^ de Vauquelin, née de Guerny, possède actuellement le château de Drumare, autrefois Lépiney, à Surville.

M^me^ de Drumare était la sœur de Françoise Le Doyen, dame d'Ablon, mariée à Jean-Baptiste de Brévedent (N° 25).

Elles étaient filles d'Henri Le Doyen, Esc., s^r^ d'Ablon, et de Marie Haguelon, petite-fille de Jean Apparoc, Esc., s^r^ du Theil, et de Jeanne de Brévedent (N° 9).

La famille Eude, qui a donné son nom au ruisseau et au vallon des Eudes ou Vieux-Bourg, remonte à Pierre Eude, anobli sans doute par les francs-fiefs, et dont les deux fils Jean et Bertrand Eude, furent

(1) Elle est appelée Anne dans son contrat de mariage S. S. P. du 31 mai 1723; son mari était fils de François Eude, Esc., s^r^ de Collevé, et de n. d. Françoise Campain, demeurant à Drumare, à Surville.

(2) Jean-Baptiste-Léon de Pellegars, Esc., prêtre (1762-1833). Il avait un frère, Louis-Étienne Pellegars-Colvé, Esc., marié à Louise-Joséphine-Dorothée Héliot, veuve Dunepveu, dont une fille, Louise-Zenaïde de Pellegars, mariée à Anne-Dominique-Gustave Lempereur, C^te^ de Guerny (Généalogie de Pellegars. Cabinet H. L. C.).

maintenus en 1540, par les Élus de Lisieux, l'un à St-Julien-sur-Calonne et l'autre à Tourville.

Jean Eude épousa Catherine de Saint-Pierre, et Gabriel Eude, Esc., s^r de Trouville et de Drumare ou Lépiney-Surville, y demeurant, leur arrière-petit-fils, fut maintenu le 4 février 1668 (1).

Il était fils de François, Esc., s^r des mêmes lieux, et de Françoise Le Doulcet, neveu de Gabriel Eude, Esc., s^r de Tourville, capitaine des ville et château de Bayeux, et petit-neveu de Jean Eude, Esc., s^r du Mirouet, à Tourville, dont la fille Antoinette apporta cette terre en dot à un membre de la famille Apparoc (N° 9).

Il épousa en premières noces Marie des Acres, dont il eut, avec une fille mariée à M. de Courcy, Jacques Eude, Esc., s^r de Tourville et de Drumare, marié à Élisabeth de Grimouville-Cussy ; sa seconde femme ne lui donna pas d'enfants (2).

C'était un des ancêtres de Louis, cité plus haut.

Anne-Henriette Eude était veuve, le 17 mai 1630, de Philippe de Chéron, Esc., s^r du Fresney (3).

Quant à la famille Le Doyen, elle ne figure pas dans notre manuscrit de la maintenue de 1668 ; mais elle fut maintenue dans sa noblesse le 5 septembre 1666 dans l'élection de Pont-Audemer, où elle possédait les terres du Coudray, Léry, Ablon et Montroty.

Nous pensons qu'elle descendait de noble homme

(1) Généalogie de la famille Eude. Mss. Cabinet H. L. C.
(2) Généalogie de la maison de Grimouville. — In-12. 1812. Impr.
(3) Minutes de Pont-l'Évêque. Notes de M. Le Court père.

Olivier Le Doyen, s^r du Couldray, vivant le 3 janvier 1549, marié à Philippe de Nollent (1).

Armes.

La famille Eude portait :

D'argent au chevron de sable accompagné de 3 molettes de même, 2 et 1.

Supports et cimier : Lions.

Et la famille Le Doyen :

D'or à 3 têtes de Maure de sable tortillées d'argent, 2 et 1.

(N° 28).

M. et M^me DE BEDVILLE.

Une Servante.

Messire Charles-Marin-Antoine DE QUINTANADOINE, Esc., s^r DE BETHEVILLE, conseiller au Parlement de Rouen en 1737, avait épousé noble dame Marie-Geneviève BAUDRY.

Ils furent parrain et marraine, en 1740 et 1742 (2) à Pont-l'Évêque, de deux des fils de M. de La Roque de Bernières (n° 12).

La famille de Quintanadoine (Quinquan Meduanas) est espagnole.

(1) Acte devant les notaires de Pont-l'Évêque. Parchemin. Cabinet H. L. C.

(2) État civil de Pont-l'Évêque. Notes de l'abbé Richard.

Don Fernando de Quintanadoine habitait la ville de Burgos avec sa femme dona Claire de Perguera.

Leur fils Jean passa en France et s'établit à Rouen ; il épousa Isabeau de Civille, et obtint des lettres de naturalité l'an 1517.

Ils eurent pour fils autre Fernand de Quintanadoine, qui se maria avec Catherine Cavelier, dont Alphonse de Quintanadoine, Esc., s[r] de Bretigny, époux de Charlotte Bigot.

Celui-ci obtint des lettres de confirmation de noblesse en décembre 1636, où sont relatés les faits qui précèdent ; cette famille a possédé jusqu'à la Révolution la terre de Bosguérard, en Roumois (1).

Jean de Quintanadoine, clerc, fut reçu conseiller au Parlement de Rouen, en 1554 (2).

Cette famille s'est divisée en trois branches vers la fin du XVII[e] siècle, dont les chefs furent maintenus dans leur noblesse le 14 septembre 1728.

La branche de Betheville était alors représentée par Marie-André de Quintanadoine, dont on trouve le nom à Pont-l'Évêque en 1730 ; c'était sans doute le père de celui qui figure ici (3).

Cette terre de Betteville ou mieux Betheville (on écrit encore aujourd'hui Bedville et on a tort), située paroisse de Pont-l'Évêque, vers St-Himer et Pierrefitte, était un plein fief de haubert relevant du do-

(1) Table des Édits de noblesse, mss. n° 702, et *Dictionnaire de l'Eure*, I, 450.

(2) *Armoirial du Parlement de Rouen*, in-4°, p. 35 et 126.

(3) Notes de l'abbé Richard. — *Dictionnaire de l'Eure, loc. cit.*

maine d'Auge, et tenu de toute ancienneté par la noble famille de Betheville, dont on trouve sans cesse le nom dans l'histoire de la maison d'Harcourt, et qui s'éteignit en la personne de Françoise, dame de Betheville, qui vivait en 1627 (1).

Par le mariage de cette héritière avec messire Jacques de Moy, chevalier de l'ordre du roi et l'un de ses lieutenants-généraux en Normandie, Betheville passa dans cette maison de Moy, puis dans celle des Le Conte de Nonant par le mariage de Félix Le Conte, chevalier des ordres du roi, avec Françoise Anquetil, fille d'Henry Chevalier, s^r de Saint-Waast, et de Françoise de Moy, fille de Françoise de Betheville (2).

Cette famille Le Comte, qui acquit aussi par son mariage le titre de marquis de Pierrecourt, possédait encore Betheville le 17 mars 1706.

Nous ignorons comment et à quelle date précise cette terre passa dans la famille de Quintanadoine, mais elle y resta peu. Car elle appartenait, au moment de la Révolution, à une branche de la famille Daniel, qui en prit le nom, qu'elle porte encore, et la vendit, en 1868, à M. Flandin, ancien député du Calvados, qui la possède actuellement et a fait restaurer la chapelle et bâtir un château moderne, style Renaissance.

Citons ici un exemple des anciennes redevances auxquelles certaines terres étaient sujettes.

(1) *Histoire de la maison d'Harcourt*, passim. — Minutes de Pont-l'Évêque, 10 juin 1627.

(2) *Généalogie de la maison de Moy*, par Dhozier, mss., in-f°, p. 85. Cabinet H. L. C., et *Annuaire de la noblesse de France*, 1849, p. 220.

En 1464, par arrêt de l'Échiquier de Normandie, le fief de Betheville est déclaré tenu envers l'abbaye de Grestain à « 1 sextier de froment, 4 sextiers d'orge, « 5 sextiers d'avoyne, avec une oue (oie) o son conroy « (c'est-à-dire rôtie avec sa sauce et l'assaisonnement), « le boire, pain blanc et aultres choses à ce ordonnées « pour la despence des gens envoyés pour recueillir « icelle rente (1). »

Quant à la famille Baudry à laquelle appartenait Mme de Quintanadoine-Betheville, on la trouve établie dès le commencement du XVe siècle dans la paroisse de Piencourt-Lieuvin, où elle avait remplacé les seigneurs de ce nom.

Cosne Baudry était vicomte d'Evreux et d'Orbec en 1428.

Des membres de cette famille figurent aux recherches de 1463, 1540 et 1668.

Haimon de Baudry, chevalier, sr de Piencourt, petit-fils de René et de Geneviève Osmond, veuve d'Olivier Le Doyen (n° 27), fonda aux Andelys, en 1635, une abbaye de Bénédictines dont Marie, sa sœur, fut prieure (2).

Armes.

La famille Quintanadoine portait :

Écartelé au 1er et 4e d'argent à la croix vidée et

(1) *Histoire de l'Echiquier de Normandie*, I, 198.
(2) *Dictionnaire de l'Eure*, II, 632 et I, 451.

fleurdelysée de sable ; aux 2 et 3 de gueules, à la fleur de lys d'or.

Et la famille de Baudry :

De sable à 3 mains appaumées d'or.

N° 29 (*Noble*).

M. et Mme ORIEULT.

Un Domestique, une Servante.

Claude-Pierre ORIEULT, Esc., avait épousé Marie D'ALENÇON, morte après lui à Pont-l'Évêque, le 9 mai 1748, à 67 ans.

Cette famille Orieult paraît originaire de Pont-l'Évêque et des environs, et fut sans doute anoblie par des charges.

Me Pierre Orieult, avocat à Pont-l'Évêque, fit une promesse de vente le 9 décembre 1517.

Me Guillaume Orieult vivait le 28 juillet 1598 (1).

Autre Guillaume Orieult, fils de Jean, de la paroisse de Bonneville-sur-Touques, rendit aveu le 19 juin 1628, au roi et à Mlle de Montpensier, de terre en cette paroisse, bornée par Jacques Orieult (2).

Le 16 mars 1625, Me Jacques du Quesne, chevalier, marquis de Nonant, loua à MM. Orieult, bourgeois de Pont-l'Évêque, le domaine non fieffé de la « sieurie des « Heunnières, en trois pièces, moyennant 1,600 livres

(1) Archives de la Société historique de Lisieux.

(2) Original en parchemin. Cabinet H. L. C.

« avec dix-huit douzaines d'angelots, bons et suffisants « de fermage par an » (1).

M. Jacques Bréard, Esc., sr de La Motte, fils de Me Pierre, Esc., et de Madeleine de Brévedent (n° 25), possédait des terres à St-Himer en 1673, à cause de sa femme, Esther Orieult, fille de Jean ou Isaac Orieult (2).

Celle-ci était veuve le 12 septembre 1680 et rendait compte de tutelle à ses deux filles, Anne Bréard, mariée à Paul de Borel, Esc., sieur de Courseulles, et Jeanne-Thérèse Bréard, femme de Louis-Gaspard Aubert, sr de Geffosses (3).

Étienne Orieult, Esc., sr du Prey, gendarme du roi, demeurant à Canapville, figure à la recherche de 1668 dans le manuscrit que nous possédons.

Robert Orieult, Esc., sr de Grandmare, fils et héritier de François, Esc., rendit en 1779 aveu, au prévôt de Normandie, à la cathédrale de Chartres, de terres à Englesqueville (4).

Robert-François Orieult, sr de Grandmare, paroisse du Marais-Vernier, était mort en 1756, et sa veuve Élisabeth de Gonez acheta la même année la baronnie de St-Samson et de La Roque. Leur fils, Louis-François-Étienne Orieult, baron de Saint-Samson et de La Roque, était major d'infanterie et commandant les canonniers gardes-côtes de la division de Conteville (5).

(1) Minutes de Pont-l'Évêque. — Notes de M. Le Court père. — On appelait augelot le fromage de Pont-l'Évêque.

(2) Gage-pleige de St-Himer. — Cabinet H. L. C., mss. in-fo.

(3) Archives de la Société historique de Lisieux.

(4) Gage-pleige d'Englesqueville, mss. in-fo. — Cabinet H. L. C.

(5) Canel, *Histoire de Pont-Audemer*, II, p. 70.

La famille d'Alençon habitait l'élection d'Argentan lors de la maintenue de 1667 et y possédait les terres de Survie, Séran et Lacy; elle fut confirmée dans sa noblesse le 4 novembre 1667.

Françoise d'Alençon, veuve de Gabriel de Villers, que nous croyons sœur de M^me^ Orieult, mourut à Pont-l'Évêque le 19 août 1748, à 66 ans.

Armes.

La famille Orieult portait :

D'argent, à 6 trèfles de gueules, 3, 2 et 1.

Supports et cimier : lévriers.

Et la famille d'Alençon :

D'argent, au chevron de gueules, accompagné de 3 aiglettes de sable, 2 et 1.

« A cette liste — dit l'auteur du manuscrit — on « peut ajouter un nombre considérable d'avocats dis- « tingués.

« *Nota.* — Que dans le colège même des avocats, il « y avait 5 gentishommes d'entienne estraction, plus « hauts denomée dans l'ordre des Nobles. »

Ainsi se termine l'écrit que nous publions.

Nous pourrions aussi y ajouter « un nombre considérable » d'observations ayant trait à l'histoire de Pont-l'Évêque à cette époque, résultant des nombreuses notes que nous possédons.

Mais, à l'exemple de notre auteur, nous terminerons ici ce commentaire, heureux si nous avons pu apporter

quelques documents nouveaux à l'histoire toujours intéressante de cette noblesse normande, dont le sang généreux a si souvent coulé sur les champs de bataille pour la défense de la patrie française, et qui a donné tant de noms illustres à tant d'autres points de vue.

NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur M. ***Louis-Henri MOULIN,***

Par M. JULIEN TRAVERS, membre, l'un des fondateurs de l'Association Normande.

Louis-Henri Moulin, qu'il ne faut pas confondre avec M. Henri Moulin, du sud de la Manche, dont M. Legrand, ancien député, a fait une excellente biographie dans l'*Annuaire* de l'Association Normande, Louis-Henri Moulin naquit à Octeville, près de Cherbourg, le 31 janvier 1802, le même jour que moi, moi né à Valognes, lui près de Cherbourg, moi le matin, lui le soir, de sorte que j'étais son aîné de quelques heures. Il avait à peine huit ans quand il perdit son père, qui l'aimait comme on aime un fils unique. Heureusement pour lui, il retrouva dans un beau-père, M. Féret, les soins de l'excellent père qu'il avait perdu. A dix ans, il fut conduit à St-Lo, dont le collège était, disait-on, le meilleur du département de la Manche. Dès son entrée comme pensionnaire, très laborieux et très bon enfant, il fut aimé de tous les élèves, et pas un ne fut jaloux de ses étonnants succès. J'applaudis de grand cœur à tous les prix qu'il remportait et qui furent constamment couronnés par le prix d'excellence.

Quoique avancé d'une classe et simple externe, je me liai avec lui de très bonne heure. La différence des carrières que nous choisîmes nous sépara sans nous désunir. Une correspondance, souvent interrompue par nos travaux de profession, ranimait l'amitié et la consolidait. Elle a été souvent très active pendant les huit dernières années de sa vie. Mais n'anticipons pas sur le long espace qui nous sépare des jours si douloureux pendant lesquels, paralysé de la main droite, il ne pouvait plus tracer un mot.

Remontons le cours des âges. Quand Moulin partit de St-Lo ou de Cherbourg pour Caen, nous nous promîmes de nous écrire, et nous ne pûmes longtemps nous tenir parole. J'entrais dans le professorat universitaire, et lui travaillait à devenir l'avocat éloquent et le savant jurisconsulte que l'on a connu.

Comme la plupart des jeunes gens de notre époque, Moulin, homme d'avenir et de progrès, par son éducation, par sa nature et ses affections, appartenait à l'opposition, et sa franchise ne prenait nul souci de dissimuler ses opinions, qui devinrent contre lui une cause de persécution. La session de 1822 venait de finir, et M. de La Pommeraye, le seul député libéral que le Calvados eût envoyé à la Chambre, arrivait parmi ses commettants. A peine la nouvelle de son retour fut-elle connue qu'une voix partie de l'École de droit s'écria : « Allons le complimenter. » Cette voix trouva de l'écho. La visite eut lieu sans tumulte, sans désordre; le député reçut avec effusion les étudiants; ceux-ci félicitèrent cordialement le représentant du pays de sa noble et généreuse conduite. Mais tout

n'était pas terminé : le Conseil académique se réunit, cita quelques élèves à son tribunal exceptionnel, et parmi eux Henri Moulin, l'un des plus ardents à pousser à la manifestation publique qui excitait la colère de l'Université. Ceux des inculpés qui consentirent à balbutier quelques excuses furent acquittés; ceux qui ne reculèrent pas devant la responsabilité de leur démarche, qui réclamèrent, au nom de la Charte, comme un bien acquis, le droit de manifester leurs opinions, furent frappés d'une peine disciplinaire. Moulin, pour sa part, perdit deux inscriptions, léger sacrifice que son patriotisme fit, sans murmure, à la cause de la liberté.

Une fois avocat, Moulin partit pour Paris avec un secret pressentiment de son avenir. Plus prudent que la plupart de ses jeunes confrères qui ont trop de hâte de produire, il évita d'abord le grand jour des audiences, et se condamna à l'obscurité et à la retraite. Disciple zélé de MM. Grappe, Laromiguière, Villemain, Cousin, Guizot et Andrieux, il consacra trois années entières au droit, à la philosophie, à l'éloquence, à la littérature et à l'histoire. Reçu docteur en 1828, ce fut au commencement de cette année judiciaire qu'il se montra au palais.

Le champ des causes criminelles, si riche et si fécond, mais laissé par l'aristocratie du barreau à l'inexpérience des stagiaires, fut exploité par lui avec succès. Plusieurs affaires capitales furent confiées à son jeune talent, et quelques plaidoyers eurent bientôt tiré son nom de l'obscurité. Plusieurs accusations de vols sacrilèges lui fournirent l'occasion de flétrir de

son éloquence indignée une loi que la France repoussait, et contre laquelle la conscience du jury ne cessait de protester par l'unanimité de ses verdicts.

La révolution de Juillet surprit Moulin au milieu de ses travaux et de ses études. Au premier cri de résistance, il s'était mêlé aux groupes de la place publique, et les combattants de la Grève l'avaient compté dans leurs rangs ; mais le peuple, une fois vainqueur, il était rentré dans son cabinet, laissant aux hommes du lendemain le soin de mendier les récompenses conquises par les hommes de la veille.

La magistrature venait d'enlever au barreau ses notabilités : Dupin aîné, Mérilhou, Berville, Barthe, Bernard (de Rennes), Persil, étaient entrés dans la carrière des fonctions publiques, laissant après eux un brillant héritage ; Dupin jeune, Delangle, Lavaux, de Vatimesnil, recueillirent leur succession civile ; Moulin, Dupont, Marie et Bethmont, leur succession politique.

Me Moulin fut le grand avocat de *La Tribune*, l'un des journaux les plus hardis du nouveau régime, et sa rare habileté donna lieu à huit acquittements ; mais ce journal, qui ne connaissait point la mesure, après cinq ans de lutte et de combats, succomba sous 114 procès, 150,000 fr. d'amende et 27 années de prison.

Après les nombreux procès politiques où se déploya l'énergique éloquence de Me Moulin, il reçut un jour la visite d'un étrange client : c'était Deutz, Simon Deutz en personne, qui venait minutieusement exposer les motifs de sa conduite dans l'arrestation de la duchesse de Berry. L'avocat se laissa séduire par le récit des circonstances atténuantes. Il vainquit les

scrupules de sa conscience, qui semblait lui dire qu'il y avait là pour lui un devoir de profession : courage et indépendance.

Dans le mémoire que Deutz sollicita et qu'il fit imprimer, j'ai lu, p. 33 : « Mon but, quoi qu'en aient dit les organes de la légitimité, était de sauver la France des horreurs de la guerre civile et de l'invasion extérieure ».

L'avocat a cru ; l'opinion publique doute encore.

Jusqu'ici, je n'ai parlé que des procès politiques plaidés par Me Moulin, et pas de tous, à beaucoup près. Les procès civils sont plus nombreux, et offrent aujourd'hui peu d'intérêt. Qu'importe, après tant d'années de pratique, le dévouement de l'avocat à des causes souvent obscures, dont le grand intérêt, dont le grand but est le triomphe des clients ?

Pour répondre à la confiance de M. Gaston Moulin, qui m'a très amicalement envoyé tout ce qu'il a trouvé de brochures judiciaires dans le cabinet de son père, je vais citer seulement la première et la plus étendue : *Premier Mémoire contre le Maréchal Soult, Ministre de la Guerre, en faveur de M. Choumara, ancien capitaine de génie, créancier de* 200,000 *fr. sur l'État.* Grand in-8° de 92 p. Paris, Bachelier, 1832.

J'ignore quelle a été l'issue du procès.

***

Après l'ardeur que Me Moulin avait mise dans la défense des accusés politiques, il n'est pas étonnant qu'il ait accueilli de tout cœur la révolution de 48,

sans intérêt personnel, sans la moindre ambition. Ses amis pensèrent à lui, et ne vainquirent que difficilement ses répugnances. Quand ils en eurent triomphé, l'avocat, devenu subitement avocat-général, s'empressa de m'écrire et me fit part de ses vues d'améliorations politiques, qui ne devaient pas s'accomplir. Il se présenta aux élections dans la Manche, où il n'obtint que 34,000 voix pour la Constituante ; il échoua également à la Législative et revint de bonne grâce à son cabinet.

Je n'ai jamais connu les motifs qu'eut mon ami pour descendre de son siège. Je présume que l'avenir lui donnait des inquiétudes, et que sa longue habitude du barreau avait pour lui plus de charmes que le tumulte de la rue.

*
* *

La fortune de Me Moulin était faite quand il se retira du barreau ; mais son amour du travail fut loin de s'affaiblir : ses goûts littéraires s'accrurent à mesure qu'il s'avançait vers la vieillesse. Depuis longtemps il s'était préparé des ressources contre l'ennui : il avait acheté des milliers de livres, souscrit à un grand nombre de revues qui le tenaient au courant de la critique contemporaine, fureté dans les boîtes de vieux livres, où il faisait parfois de précieuses découvertes. Une de ses passions favorites était la recherche des autographes, dont sa collection passait pour l'une des plus riches de Paris. Ami des Charavay, il choisissait bien des raretés dans leurs catalogues. Dès le 26 juillet 1851, il m'écrivait à la fin d'une lettre : « Fais-tu toujours, mon ch

ami, collection d'autographes ? Cette monomanie, dont je suis aussi atteint, est difficile à satisfaire en province : si tu n'en es pas guéri, je pourrai t'offrir en ce genre quelques cadeaux qui te feront plaisir. J'ai dans ma collection, qui se compose de plusieurs milliers de pièces, des doubles que je serai heureux de t'envoyer. Du reste, j'espère bien te revoir aux vacances, et nous la visiterons ensemble. » Nous ne nous sommes, hélas! jamais revus.

Dieu m'a laissé peut-être pour rappeler Moulin à ses nombreux amis, et le faire connaître des hommes distingués qui, sans l'avoir connu, sauront apprécier son mérite.

*
* *

Après avoir mis au jour, dans la première partie de cette notice, la valeur incontestable du plus ancien de mes condisciples, comme jurisconsulte profond et comme brillant orateur, je voudrais citer les œuvres nombreuses qu'on lui doit et qui attestent l'étendue de ses labeurs et la solidité de son talent.

De 1834 à 1885, il publia plus de 35 volumes ou brochures dont l'analyse dépasserait de beaucoup l'étendue d'une notice déjà longue et qui se terminera bientôt par des pages douloureuses.

Dans l'ardeur de ses travaux, Moulin ne croyait point à leur terme. Il était tout de feu comme dans sa jeunesse. Le 5 mai 1876, il m'écrivit pour m'annoncer son second mariage. Après des considérations philosophiques très indulgentes, il tente de se justifier et réussit : « J'ai ton âge, mon cher ami, m'écrit-il, et je

t'envoie une lettre de faire part ! . . . Folie de vieillard, diras-tu :

Sepulcri
Immemor struis domos !

répéteras-tu avec Horace, mon poète de prédilection. Entends-moi, toutefois, je vais te dire dans quelles conditions s'est fait ce second mariage, et plaider, sinon l'acquittement complet, du moins les circonstances atténuantes.

« Dieu a mis sur ma route, et je ne saurais trop l'en remercier, une femme excellente, et que je connaissais depuis longues années, et dont j'avais pu apprécier le cœur et l'esprit. Mme Pelletan, veuve de l'un de mes meilleurs et de mes plus anciens amis, était liée avec Mme Moulin. Elle avait vu naître et grandir mon fils, et avait pour lui une tendresse de mère. Je l'ai épousée. C'est une association de deux vieux amis qui s'aiment et s'estiment, qui ont conservé le culte des souvenirs, vont ensemble visiter leurs morts, et se prêtent un mutuel appui pour arriver doucement au terme du voyage. Eh bien ! crois-tu dans ces données, que j'aie eu tort d'assurer à ma vieillesse ce rayon de soleil, et à mes dernières années, tendresse et affection ?. . . »

Cette arrière-saison de l'amour eut plusieurs années de bonheur. Moulin amassait à Paris des matériaux de travail et les mettait en œuvre dans sa chère villa Meurice, de Tourlaville, où il passait souvent cinq ou six mois de l'année. Il se trouvait si bien, loin de Paris ! Jugez-en par ce qu'il m'écrivait le 15 mars 1882. « N'es-tu pas comme moi, mon très cher, trop heureux

d'oublier le temps présent dans l'étude du temps passé, et d'étouffer la politique sous la littérature ? Pour moi, si j'étais condamné à la politique de nos jours, il me semble que j'aurais hâte de quitter notre monde d'intrigues, d'athéisme et de corruption, dans l'espérance d'un monde meilleur, ce qui ne serait pas difficile. Ce qui me retient encore, ce sont les affections de famille, les bonnes et sincères amitiés comme la tienne. . . »

Interea vale, hic dilectissime, et me tibi, ut nemini, corde.

H. Moulin.

Qu'il y a loin de ce jugement sur notre époque aux déclamations en faveur du journal *La Tribune !*

Je passe sur bien des lettres pour en copier une qui m'a cruellement préparé à une issue fatale. Le 4 avril 1884, mon pauvre Moulin m'écrivait :

« Je suis bien malheureux, mon cher ami !

« Je t'écris près du lit où repose du dernier sommeil ma pauvre femme, que m'enlève une maladie foudroyante.

« Quel malheur d'avoir dépassé quatre-vingts ans pour être frappé deux fois dans mes affections les plus tendres !

« C'est tout ce que j'ai la force de te dire aujourd'hui, ne voulant pas te laisser apprendre par une lettre de faire-part le cruel évènement.

« Plains-moi et aime-moi, car mon isolement et ma vieillesse ont besoin de pitié et d'amitié.

« Tibi totus. *H. Moulin.* »

. . . . . .

Pauvre et bien cher ami, que tourmentaient et l'ardeur du travail, et des pressentiments de mort. « Je voudrais, mon très cher, m'écrivait-il le 19 janvier 1885, avoir quelques renseignements sur notre Académie ; or, qui pourrait me les donner plus complets que son doyen et son secrétaire durant 42 ans ? A-t-elle une bibliothèque à elle, une collection de tableaux ou d'autographes ? Voici, *pour toi seul*, le motif de cette demande : je suis en train, pouvant recevoir d'un jour à l'autre la visite de la camarde, de remanier mes dispositions testamentaires, d'y ajouter quelques legs particuliers. J'ai laissé à l'Académie française, à l'Ordre des avocats de Paris et à la Bibliothèque de Cherbourg, des legs assez importants ; je voudrais aussi en faire un à une Compagnie qui, *te auspice*, m'a *fait accueil*. Or, c'est ta réponse qui pourra m'éclairer sur la nature de ce souvenir et déterminer mon choix.

Le 16 mars 1885, il m'écrivait : « C'est à toi, mon très cher, que notre Académie devra le souvenir que j'entends lui laisser, car c'est toi, son secrétaire presque perpétuel, qui m'as fait entrer dans ce docte corps..... Toujours est-il que mon testament contiendra en faveur de notre Académie un legs de 10,000 fr., dont les intérêts seront employés par elle, chaque année, ou deux années l'une, à récompenser la meilleure Étude sur la vie et les ouvrages de l'une de nos célébrités normandes dans les lettres, dans les sciences ou dans les arts... Tout cela pour toi, *sub sigillo*. »

Le 20 mai, sa lettre était courte, et c'était sa dernière ! Après quelques lignes, il me disait : « Je suis occupé à me soigner ; je ne puis plus parler et à peine

écrire. Le travail m'est interdit, et je sens bien qu'il faut expédier mes gros bagages. La perte de ma pauvre femme m'a laissé au cœur une blessure inguérissable, et je ne me plaindrai pas si je dois me réunir à elle.

« Je ne t'écris pas longuement aujourd'hui, je n'en aurais pas la force. J'ai tout juste celle de t'assurer de mon éternel attachement pour toi et les tiens.

« H. MOULIN. »

Cette lettre fut la dernière de mon meilleur ami. La suivante, écrite par son fils, M. Gaston Moulin, m'apprenait que son père était paralysé du bras droit et presque de la langue. M. Gaston, très estimable jeune homme d'une trentaine d'années, ne quitta plus le chevet de son père, du 24 mai jusqu'à la fin d'octobre 1885. Loin de témoigner le moindre regret à l'occasion des legs considérables faits à l'Académie française, à plusieurs établissements publics et à divers amis, il a pris à sa charge tous les frais réclamés par le fisc, précaution trop négligée par les testateurs.

Pendant la maladie de notre confrère, j'avais plus d'une fois chaque mois demandé à son fils des nouvelles qui devenaient de plus en plus alarmantes. Le 27 octobre, il m'écrivait la lettre suivante :

« Je reçois à l'instant votre lettre, mon cher M. Travers, au moment où je prenais la plume pour vous annoncer la triste nouvelle que votre cœur redoutait. Mon pauvre père est mort hier au soir, à 8 heures 1/2. Il est mort sans souffrance, sans agonie, et c'est une grâce suprême dont, au milieu de mon malheur, je remercie encore le Ciel. Nous sommes bien à plaindre

tous les deux : je perds un père excellent, que j'aimais autant qu'il m'aimait, et vous, un vieil ami d'enfance, un dévoué compagnon de votre vie. Je vous demanderai en terminant, cher M. Travers, de reporter un peu sur le fils, de cette bonne et solide affection que vous aviez pour le père.

« Votre bien affligé,

« G. MOULIN. »

Je regardai comme un devoir de répondre à cette confiance, et, pour accomplir la résolution que j'avais prise de faire une biographie de mon vieil et bien sincère ami, je demandai à son fils et unique héritier de rechercher les imprimés qu'avait publiés son père, soit dans les procès qu'il avait plaidés, soit dans ses travaux d'érudition et dans ses brochures littéraires.

M. Gaston m'en envoya d'antérieures à celles que j'avais, et je laissai passer plusieurs mois avant de commencer un travail dont mon grand âge peut seul faire excuser les imperfections.

Sur M. le comte de LAGRANGE, *membre de l'Association Normande,*

Par M. Louis REGNIER, membre de l'Association Normande.

Nous n'avons pas voulu publier cette notice biographique immédiatement après la mort de M. de Lagrange, au moment où se débattaient, dans d'inextricables

difficultés, les affaires de sa succession et où, en présence de l'abandon trop motivé, hélas! de ses héritiers, l'État mettait la main sur ses biens et livrait aux enchères tout ce qui lui avait appartenu. Nous passerons d'ailleurs sous silence, aujourd'hui comme nous l'aurions fait alors, les côtés pénibles à raconter d'une vie facile et brillante, et nous ne chercherons pas à expliquer de quelle manière une fortune considérable a pu se trouver aussi gravement compromise. M. de Lagrange a touché à toutes sortes de questions; il a été à la fois agriculteur, industriel, éleveur, financier. On comprendra que toutes ses opérations ne lui aient pas également réussi. De là, un incessant besoin d'argent qu'il parvenait à satisfaire par mille moyens que lui suggéraient son sens pratique et son caractère hardi et résolu. Il apporta dans toutes ses entreprises un esprit d'initiative très grand, joint du reste à un soin extrême; il montra un véritable dévouement aux intérêts des pays qu'il fut appelé à représenter dans les assemblées politiques, et certains de ses actes le font connaître comme un bon citoyen. A ce titre, son nom, qui a longtemps retenti dans l'Europe à l'instar des plus célèbres, mérite d'être sauvé de l'oubli.

On n'attend pas de nous un récit complet de la vie sportique de M. de Lagrange. Ce tableau, attachant et curieux, abondamment fourni de piquantes anecdotes, occuperait tout un volume. Sa place ne serait pas d'ailleurs dans les pages que l'Association Normande consacre d'ordinaire à des sujets beaucoup moins frivoles. Il n'y a, en effet, nul enseignement sérieux à

en tirer, car nous n'avons pas, quant à nous, une bien grande confiance dans toutes les considérations utilitaires dont on se plaît à entourer l'élevage des chevaux de course et surtout l'entraînement des jockeys.

Le comte Joseph-Barthélemy-Frédéric de Lagrange naquit le 21 juin 1815, à Dangu, près Gisors, dans un vaste château dominant de sa masse pittoresque la verdoyante vallée de l'Epte, au milieu d'un immense domaine que son grand-père maternel, le marquis de Talhouët, avait acquis en 1802 de la nation, qui s'en était emparée sur le baron de Breteuil, l'ancien ministre de Louis XVI, émigré aux approches de la Révolution. A cette terre se rattache le souvenir des noms les plus illustres de l'histoire de France (1). M. de Lagrange était bien digne, par ses goûts, de succéder à cette longue suite de propriétaires princiers. Son père, mort en 1825, s'appelait Joseph de Lagrange. C'était un ancien général de division de l'Empire, créé comte par Napoléon Ier, et que la Restauration fit pair de France, lieutenant général des armées du roi et grand-officier de la Légion d'honneur. L'empereur lui avait fait épouser Mlle Marie-Françoise de Talhouët, fille du marquis de Talhouët et de la marquise, née Baude de La Vieuville, unissant ainsi, par une politique conciliatrice dont il avait l'habitude, l'ancienne noblesse à la nouvelle. De ce mariage naquirent, outre M. de La-

(1) La seigneurie de Dangu a été notamment possédée par la famille Crespin (XIe-XIVe siècles), le connétable de Montmorency (XVIe siècle), François Sublet, surintendant des bâtiments du roi sous Louis XIII, la famille de Montmorency-Luxembourg (XVIIe siècle), etc.

grange, trois filles, qui épousèrent le duc de Champagny de Cadore, le duc d'Istrie et le comte de La Ferronnays. Notons ici que le jeune Frédéric fut baptisé dans l'église de Dangu, le 27 juillet 1815, et qu'il eut pour parrain M. Le Couteulx de Canteleu, pair de France, et pour marraine M^me^ de Bareiset de Lagrange.

Nous ne connaissons rien d'intéressant sur la jeunesse de M. de Lagrange. Nous nous ferons seulement l'écho des vieux souvenirs en répétant qu'il avait tous les avantages du corps et de l'esprit, et qu'on lui donna longtemps dans les salons le surnom de Prince Charmant.

Au château de Dangu est annexée une belle et vaste ferme où, vers 1840, sous la direction de M^me^ la comtesse de Lagrange, on commençait à sortir de la routine agricole et à employer des procédés à la fois plus rationnels et plus avantageux que ceux mis en usage jusqu'alors. M. de Lagrange étudiait, avec l'attention d'un futur propriétaire, les errements nouveaux suivis dans l'exploitation du domaine, et constatait, non sans fierté, l'heureuse influence qu'ils avaient sur les grandes cultures voisines. Il y apprit l'amour du pays natal, cette vertu de tout bon normand; il s'inspira des exemples qu'il avait sous les yeux et sut bientôt par lui-même faire fructifier la terre. Aussi, lorsqu'en 1849, après la mort de sa mère, cette lourde administration lui échut, avait-il toutes les connaissances théoriques et pratiques indispensables pour la bien diriger. Il put à son tour s'appliquer à améliorer lentement, mais progressivement, le mode de culture et introduire dans sa ferme les méthodes les plus éclai-

rées. Jamais son amour pour ce beau et riche domaine ne faiblit. On peut dire que deux pensées occupèrent tout entier le comte de Lagrange : l'attachement au pays natal, mais non, on le voit, un attachement purement platonique, et le goût des chevaux.

L'avènement de l'Empire le mit alors quelque peu en vue. Il le salua avec joie ; il s'y rallia avec empressement, et s'il n'y occupa point de hautes fonctions politiques ou administratives, ce fut afin de pouvoir se livrer plus aisément à ses occupations favorites. Il était, du reste, député du Gers depuis le 8 juillet 1849 (1) et conseiller général du canton de Gisors. Le prince Louis-Napoléon le nomma pourtant en 1851 membre de la fameuse commission consultative ; mais là se borna, croyons-nous, sa participation effective à la politique impériale.

La Gascogne était le pays d'origine de sa famille. Comme en Normandie, il recherchait les moyens d'y favoriser la classe ouvrière ; il défrichait des landes, des bois, des forêts entières ; il avait même ouvert une importante verrerie à St-Joseph, commune de Pauillac, aux portes de sa forêt du Ramier, occupant ainsi les ouvriers sans travail et créant à l'agriculture de vastes espaces, autrefois presque complètement improductifs. En 1857, il remit à la Société d'agriculture du Gers,

(1) En 1852, il fut élu député au Corps législatif comme candidat du Gouvernement dans la deuxième circonscription du Gers ; il fut successivement réélu au même titre en 1863, par 17,895 voix sur 21,520 votants, et en 1869, par 15,668 voix sur 23,111 votants. L'Empereur le nomma officier de la Légion d'honneur, le 14 août 1865.

dont il était membre, une somme de 1,000 fr. qui fut consacrée en grande partie à récompenser les plus anciens services parmi les métayers et les laboureurs. M. de Lagrange comprenait le péril national que pouvait engendrer la funeste tendance qui pousse les jeunes gens de la campagne vers les grands centres, et il s'efforçait ainsi d'en combattre les effets, déjà pernicieux à cette époque.

Une des sociétés normandes qui ont le plus fait pour l'agriculture, la Société libre de l'Eure, n'avait pas tardé, elle aussi, à s'incorporer M. de Lagrange. Elle le choisit même pour son président pendant l'année 1856, et cette présidence fut l'une des plus fructueuses qu'aient eu à enregistrer les annales de la compagnie. Grâce aux démarches de son président, une somme de 3,000 fr. lui fut accordée par le Ministre du Commerce et de l'Agriculture, « afin d'encourager, disait le rapport officiel, les efforts dont elle avait fait preuve pour propager le drainage dans le département. » M. de Lagrange obtint encore, la même année, 1,500 fr. pour primes de concours et une machine à étirer les tuyaux de drainage.

En sa qualité de président, M. de Lagrange prononça cette année-là quelques discours où il s'efforça, dans un langage à la fois simple et élevé, de répandre les idées sages et prévoyantes qui lui étaient communes avec ses confrères. Il réclamait avec instance pour les enfants de nos campagnes un enseignement agricole composé de notions élémentaires, mais suffisantes, qui leur permissent de secouer plus tard le joug d'une routine séculaire. Il demandait et célébrait l'union

heureuse et féconde de l'industrie et de l'agriculture. Tous ces conseils étaient donnés avec tact et modération ; il ne poussait pas les cultivateurs dans l'inconnu d'expériences périlleuses, mais il s'efforçait, au contraire, de calmer de trop vives ardeurs. « Les idées se contrôlent les unes par les autres, disait-il au concours de Pacy, et il en sort une expérience commune qui profite à tous. Ainsi s'effectue lentement, mais sûrement, le progrès agricole ; il n'en est pas qu'il faille rechercher avec plus d'ardeur, mais aussi avec plus de prudence. » Il parlait plus loin à ses auditeurs de sa prédilection personnelle pour leurs travaux et il s'écriait avec un noble enthousiasme : « Une société n'avance réellement que lorsqu'elle sait allier, dans un juste équilibre, le perfectionnement moral au progrès matériel. Si les accroissements de bien-être sont légitimes, c'est à la condition de ne pas corrompre les populations qui les conquièrent, de respecter la foi religieuse, gardienne des bonnes mœurs, l'esprit de famille, l'attachement au foyer domestique et les anciennes traditions. »

Tout n'est pas banal heureusement dans les discours qui accompagnent les sessions des comices agricoles, mais on compte les harangues où se montrent aussi étroitement unis la sagesse des principes et les conseils les plus sensés et les plus prudents d'une pratique expérimentée, celles dont les leçons contiennent un enseignement toujours nouveau après trente années écoulées.

Les vœux que M. de Lagrange formait en faveur de l'agriculture ne se bornaient pas, on l'a vu, à de-

discours d'une haute portée morale, mais d'un effet actif forcément restreint. Il était le premier à donner l'exemple, en poursuivant sans relâche, souvent même au prix de lourds sacrifices, les essais fructueux et les perfectionnements intelligents, en agrandissant son domaine de Dangu et en défrichant une partie de son vaste parc. Toujours rempli de sollicitude pour la classe travailleuse, il se fit un devoir, en un moment où la cherté des vivres se faisait vivement sentir, d'occuper les ouvriers de son pays à des constructions ou à des terrassements très importants au château de Dangu, à l'exploitation de ses terres, au défrichement et à la mise en culture de plus de trois cents hectares de bois et aunaies. Les immenses marais qui s'étendaient dans la vallée de l'Epte, entre Neaufles et Dangu, furent transformés par ses soins en magnifiques prairies, opération longue et difficile, qui coûta des sommes énormes. On affirme que, de 1853 à 1857, il fut dépensé plus de 600,000 fr. en salaires d'ouvriers sur la terre de Dangu. En 1859, M. de Lagrange fit dans sa ferme de Noyers l'essai de la moissonneuse Manny.

En même temps, il devenait l'un des *sportsmen* les plus enviés de l'Europe. C'est en 1856 qu'il acheta la plus grande partie des chevaux de course de M. Aumont et qu'il forma ainsi le noyau de cette écurie célèbre, aux couleurs bleue et rouge, qui fut longtemps considérée en quelque sorte comme une gloire nationale. On se souvient qu'en 1865, lorsqu'il rentra à la Chambre des députés, après une retentissante victoire de son cheval *Gladiateur*, en Angleterre, tous ses collègues se levèrent spontanément pour fêter l'heureux propriétaire

du cheval français. La manière dont il avait aménagé son haras de Dangu, établi dans les prairies qui venaient de transformer si avantageusement la vallée de l'Epte, passait pour très remarquable. L'étude de cette question ne saurait entrer dans le cadre de la présente biographie. M. Louis Demazy, rédacteur en chef du *Jockey*, écrivit en 1868 un petit volume intitulé : *Gladiateur et le Haras de Dangu*, qui eut plusieurs éditions et dans lequel on peut trouver, examinée avec soin, la création du grand éleveur normand.

Le comte de Lagrange représenta le canton de Gisors au Conseil général de l'Eure pendant toute la durée du second Empire. Il occupa dignement ce poste, et, à chaque élection, il retrouva chez ses commettants la même confiance dans sa bienfaisante influence et dans le dévouement réel dont il leur avait donné tant de preuves. En 1871, après la guerre, il se présenta de nouveau aux suffrages des électeurs, mais la plus grande partie de ceux-ci, imputant injustement aux partisans du régime tombé la responsabilité des malheurs dont le pays venait d'être victime, votèrent pour son concurrent, M. le comte de Saint-Foix, aujourd'hui ministre de France à Montevideo. Le comte de Lagrange eut toutefois une fort belle minorité.

On a dit avec raison que M. de Lagrange était le type accompli du grand seigneur au XIX^e^ siècle. Nous pourrions parler longuement de l'homme privé, peindre sa courtoisie, ses hautes manières, ses heureuses qualités d'esprit, sa générosité, qui allait souvent jusqu'à la prodigalité. Malgré tous ces dehors brillants, il n'était pas cependant un homme heureux, dans

l'acception que l'on donne ordinairement à cette locution. Deux mariages successifs (1), l'isolement, des chagrins de famille l'avaient profondément attristé, et peut-être, dans le tourbillon au milieu duquel s'écoulèrent les trente dernières années de sa vie, dans l'activité dévorante qu'il apportait en toutes choses, faut-il voir un effort constant pour échapper aux souvenirs pénibles qui devaient souvent l'assiéger. Cette activité, qu'accompagnait une prodigieuse lucidité d'esprit, était poussée au dernier degré. A Dangu, on le voyait, dès le lever du soleil, courir la plaine, encourageant les ouvriers, les conseillant et les instruisant même au besoin. En voyage, c'était bien autre chose : il paraissait alors réellement infatigable. Toujours l'esprit alerte et en éveil, il faisait ou dirigeait tout par lui-même.

M. de Lagrange est mort à l'âge de soixante-huit ans, le 23 novembre 1883, laissant sa fortune considérablement diminuée. Tout autre que lui eût vu peut-être le repos de ses cendres troublé. Chacun se découvrait, au contraire, avec respect, devant sa dépouille mortelle. On oubliait le présent pour ne se rappeler que du passé. Le bien qu'il avait fait, le souvenir de l'inépuisable charité de sa mère, étaient restés vivants

(1) M. de Lagrange épousa en premières noces M^lle Hortense Honnorez, née d'un premier mariage de M^me l'amirale de Rigny et morte le 30 avril 1841. Il contracta un second mariage en 1850 avec M^lle Emilie de Riquet de Caraman, fille du prince de Chimay. Un nouveau décès vint, le 31 mai 1851, rompre cette union, et l'enfant qui en était issu mourut lui-même peu de jours après.

dans l'esprit de tous, et, pour notre part, jamais nous n'avons entendu récriminer avec amertume contre sa mémoire par ceux qui avaient été le mieux placés pour le juger.

Sur M. **DENIS-DUMONT**, *Chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Caen,*

Par M. E. DE BEAUREPAIRE, Sous-Directeur de l'Association Normande.

Le 27 mai 1886 mourait à Surtainville, dans toute la vigueur de l'âge, dans la pleine maturité du talent, l'un des représentants les plus distingués de la science médicale en Normandie, M. le docteur Denis-Dumont, chirurgien en chef des hôpitaux de la ville de Caen.

Décoré de plusieurs ordres étrangers, officier de l'Instruction publique, chevalier de la Légion d'honneur, M. Denis-Dumont joignait à une fonction de chirurgien de l'Hôtel-Dieu, celles de vice-président du Conseil départemental d'hygiène et de salubrité, de chirurgien de la Compagnie des chemins de fer de l'Ouest, de médecin des épidémies, de médecin aliéniste du Bon-Sauveur ; il était en outre membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'Académie de Caen, de la Société des Beaux-Arts, de la Société pomologique de l'Ouest, de l'Association Normande. Cette longue et sèche énumération de titres et d'emplois montre assez quelle place occupait le défunt dans le monde médical et quel vide sa mort y a laissé.

Je n'aurais cependant pas à entretenir les lecteurs de l'Annuaire, de M. Denis-Dumont, s'il n'avait été que le praticien habile et exercé auquel tous ont rendu hommage, mais il y aurait véritablement injustice de ma part à ne pas donner un mot de souvenir dans ce recueil, à l'écrivain laborieux et convaincu dont les publications sur le cidre ont contribué à réhabiliter dans l'opinion publique une boisson salubre, très injustement discréditée, et à aider ainsi au développement d'un des plus précieux éléments de notre production agricole. La composition de cette notice a eu pour but d'acquitter en partie notre dette de reconnaissance.

Né à Surtainville (Manche), le 23 février 1830, M. Denis-Dumont commença ses études médicales à Caen, en 1850. Il avait alors vingt ans. Cette année même, il était nommé interne et se liait intimement avec deux autres élèves de l'École de médecine de Caen, qui devaient arriver à une haute célébrité, les docteurs Tillaux et Lablé, et qui restèrent toujours ses meilleurs amis.

Après avoir conquis rapidement le grade de docteur à Paris, M. Denis-Dumont vint se fixer à Caen en 1855. Bientôt il fut nommé suppléant d'une des chaires de chirurgie de l'École de médecine.

Ses débuts furent brillants, ses succès rapides.

Il avait sans doute trouvé dans la résidence qu'il avait choisie des amitiés solides et puissantes qui le soutinrent et l'encouragèrent au début de sa carrière ; le docteur Leprestre, dont il avait été l'interne préféré, le docteur Vastel, directeur de l'École, et le maire de la ville, M. Bertrand, ces deux derniers, ses compa-

triotes de la Manche et tous deux particulièrement heureux de le pousser et de lui rendre service ; mais, sans vouloir diminuer en rien la valeur de ces actives et efficaces interventions, il faut aussi reconnaître que le jeune docteur se recommandait par lui-même et était de ceux qui forcent l'attention et auxquels la faveur publique est naturellement réservée. Et ici, nous avons plaisir à laisser parler un homme qui a vu les choses de près et les a bien observées, M. le docteur Fayel.

« Grâce à un heureux concours d'amitiés solides et « puissantes que justifiait sans peine l'ensemble de ses « facultés personnelles, nous dit-il, Denis-Dumont put « ignorer la plus grande partie des difficultés, des « déceptions, des douleurs qui attendent trop souvent « le jeune médecin voulant conquérir sa place au « soleil... Celui-ci avait du reste tout ce qu'il fallait « pour répondre à ces avances d'une fortune clémente. « Il était doué d'un sens médical qui ne se rencontre « pas toujours, même chez les hommes les plus instruits, « d'une intelligence remarquable, d'un esprit fin, « d'une parole facile et élégante et d'une bienveillance « affectueuse qui lui gagnait la confiance de ceux qui « l'appelaient. Aussi devint-il, en très peu de temps, « l'un des médecins les plus occupés de notre ville, et « sa renommée, comme chirurgien surtout, dépassa « bien vite les limites du département (1). »

Pour tous, en effet, M. Denis-Dumont était le digne

(1) *Association de prévoyance et de secours mutuels des médecins du Calvados*, 1887, p. 12.

émule des maîtres de la chirurgie française, le continuateur brillant et autorisé du regretté M. Leprestre. Chirurgien ! il l'était jusque dans les moelles, il en avait le tempérament, le coup d'œil, la résolution rapide, et, tant que durait l'opération, l'imperturbable impassibilité. Il eut, de plus, presque toujours pour lui ce grand élément de succès qu'on appelle la chance. Il était né sous une étoile propice et il avait positivement la main heureuse.

« Demandez à ses malades, à ses élèves, écrit « M. Fayel, demandez à tous ceux qui, instruits par « lui, sont venus s'établir dans notre pays, s'il s'ac- « quitta de sa tâche ; ils vous répondront, comme ils « l'ont fait de son vivant, par une unanime acclama- « tion de reconnaissance. En effet, nul chirurgien, « peut-être, n'a mieux rempli les conditions imposées « par le vieil adage : *Tuto, cito et jucunde. Tuto !* car « sa main ne tremblait jamais ; *Cito !* car sa main était « rapide ; *Jucunde !* car il savait d'un mot affable « rassurer, consoler, faire espérer le pauvre patient, « couché sur le lit de douleur. Aussi, sa popularité « était-elle grande, et, grâce à elle, Denis-Dumont « devint le chirurgien consultant le plus recherché, « l'opérateur le plus occupé de toute la Basse-Nor- « mandie. Qui le remplacera à l'École et à l'Hôpital ? « Je l'ignore ! mais je le dis sans crainte d'être dé- « menti : La mort de Denis-Dumont laisse un vide « difficile à combler, et lourde sera la tâche de son « successeur pour obtenir sa réputation (1). »

(1) *Association de prévoyance, etc.*, 1887, p. 13.

A cet éloge si complet et si significatif, nous ne voulons rien ajouter. Le nombreux cortège d'amis, de clients, de collègues accourus spontanément à Surtainville, à la nouvelle de la mort de M. Denis-Dumont, pour lui rendre les derniers devoirs, les témoignages expressifs d'estime et de sympathie qui se sont produits depuis dans la presse locale et au sein des Sociétés savantes montrent assez que les paroles de M. le Dr Fayel ne présentent aucune exagération et répondent exactement « au sentiment général » (1).

Les ouvrages publiés par M. le Dr Denis-Dumont, surtout dans les dernières années de sa carrière, sont nombreux. Nous citerons, notamment :

Du bruit skodique.

Le choléra dans le département du Calvados en 1865-1866.

De l'allaitement artificiel. Influence du biberon sur la mortalité des enfants.

Nouvelle méthode de respiration artificielle.

Le choléra dans le département du Calvodos en 1873.

Bandages plâtrés. — Appareil à traction.

De l'anesthésie et du sommeil chloroformique.

De la syphilis, un vol. in-8°.

Propriétés médicales et hygiéniques du cidre ; la maladie de la pierre en Normandie, un vol. in-8°.

Observation sur un cas de rage présenté à l'Académie de médecine, le 13 juin 1882, *par le docteur Denis-Dumont, avec le rapport de M. Bouley, de l'Institut.*

Nous devons y ajouter trois notices biographiques,

(1) *Association de prévoyance*, 1887, p. 14.

d'un tour très personnel, sur les docteurs *Dan de La Vauterie*, *Vastel et Leprestre*.

Si, par leur spécialité, quelques-uns de ces opuscules échappent à notre examen, il en est d'autres d'un caractère un peu différent que nous pouvons étudier plus à notre aise et qui réclament dans cette notice mieux qu'une sèche mention.

Les rapports de M. Denis-Dumont sur les épidémies cholériques, — en mettant de côté quelques points qui ont été dans le temps vivement débattus, — resteront comme des documents indispensables à consulter, au point de vue de l'hygiène et de l'histoire des épidémies dans notre province. A ce sujet, il faut remarquer que beaucoup des observations sur l'insalubrité de la ville de Caen qui y sont consignées, après avoir été ardemment contestées, sont aujourd'hui si bien reconnues qu'elles ont servi à justifier aux yeux du public le projet de distribution d'eaux actuellement en cours d'exécution.

Le cas de rage guéri à l'Hôtel-Dieu, qui a donné lieu à la note du 13 juin 1883, est un des faits les plus curieux de la clinique locale et a servi de prétexte, nous sera-t-il permis de le rappeler, à l'une des plus étourdissantes fantaisies du rédacteur en chef de l'*Ami de l'Ordre*. Les découvertes de M. Pasteur ont dirigé les recherches dans une voie absolument nouvelle, en reléguant dans l'ombre des observations thérapeutiques qui ne manquaient cependant pas d'intérêt. C'est l'appréciation que portait sur la note de M. Denis-Dumont, M. Bouley, dont nous ne pouvons mieux faire que de reproduire les paroles :

« Si l'on est forcé de demeurer indécis à l'endroit « de la maladie décrite, une chose reste certaine, c'est « qu'elle se présentait avec des caractères de gravité « exceptionnelle, et qu'elle s'est amendée si rapide- « ment sous l'influence de la médication instituée par « M. Denis-Dumont, qu'on est en droit d'attribuer à « cette médication le mérite du résultat. Cela, c'est « quelque chose ; car, après tout, la rage, qu'on peut « appeler imaginaire, a aussi ses dangers, et le traite- « ment institué par M. Denis-Dumont a l'avantage de « frapper l'imagination des malades par la soudaineté « de ses effets et leur concordance avec les idées qui « règnent toujours sur les humeurs viciées du corps et « sur le grand bénéfice que l'on peut retirer de leur « expulsion.

« En admettant donc que M. Denis-Dumont n'ait eu « affaire qu'à une rage imaginaire, cette rage était d'une « extrême gravité et elle a guéri. Rien qu'à ce titre, « l'observation mérite d'être prise en considération. »

Les biographies des docteurs Dan de La Vauterie, Vastel, Leprestre, fixent les traits de notabilités médicales qui ont occupé une place importante dans la ville de Caen, et dont, à tous les titres, le souvenir méritait d'être précieusement conservé.

Nous pourrions encore glaner une infinité de détails curieux dans la brochure sur l'allaitement artificiel et dans les leçons sur la syphilis ; mais nous avons hâte de quitter ces publications pour arriver à un volume que nous considérons comme l'œuvre maîtresse du docteur Denis-Dumont. Nous voulons parler du *Traité sur le cidre et la maladie de la pierre en Normandie.*

L'ouvrage débute par un curieux avant-propos dont il convient de détacher au moins quelques lignes.

« L'idée de cette publication, écrivait notre compatriote, ne date point d'aujourd'hui.

« J'avais remarqué, dès mes premiers pas dans la « carrière professionnelle, l'étonnante unanimité avec « laquelle, en pleine Basse-Normandie, jeunes ou vieux « jugeaient défavorablement le cidre ; quelques-uns « allaient même jusqu'à proscrire cette boisson d'une « manière absolue, comme étant réellement nuisible.

« Or, j'appartenais à un coin de cette Normandie (La « Hague) où l'usage du vin était à peu près inconnu, « où le cidre était, comme il l'est presque encore exclu- « sivement aujourd'hui, la boisson usuelle, et cependant « les habitants étaient grands, sains et robustes, et « rappelaient par leur énergie et leur solide constitution « ces races danoises et norwégiennes, dont un grand « nombre de familles portent encore de nos jours le « type parfaitement reconnaissable.

« Il y avait là une espèce de contradiction qui frappa « vivement mon attention. Devant ces vigoureux buveurs « de cidre de La Hague, étais-je en présence d'un fait « isolé, restreint, constituant une exception, ou bien ce « que j'entendais professer autour de moi n'était-il pas « plutôt l'écho d'une de ces traditions banales n'ayant « d'autre base qu'une routine séculaire en dehors de « toute expérience sérieuse ?

« Un autre fait d'observation vint bientôt redoubler « l'attrait que m'inspirait cette étude.

« Attaché au service de l'Hôtel-Dieu, où sont dirigés « en assez forte proportion les malades de la contrée

« atteints d'affections chirurgicales graves, je ne tardai « pas à constater qu'une maladie fort commune dans le « pays du vin, la pierre, était extrêmement rare à l'Hô- « pital de Caen. »

Nous avons là le point de départ du travail, et il nous est maintenant aisé de comprendre comment le docteur Denis-Dumont a été amené à envisager le cidre sous deux aspects différents : comme agent prophylactique ou thérapeutique, au point de vue médico-chirurgical ; comme boisson alimentaire, au point de vue de l'hygiène.

La publication arrivait à son heure, et cette défense du cidre par un médecin normand devait avoir un retentissement sérieux ailleurs même qu'en Normandie. Dans notre province, le succès, comme on pouvait s'y attendre, fut complet et décisif.

L'apparition du volume coïncidait avec ce mouvement de faveur dont les pommiers sont en ce moment l'objet, et le travail, très sérieusement et très consciencieusement fait, était de nature à en assurer tout à la fois la continuité et le développement.

Le savant chirurgien en chef des Hôpitaux est en effet un partisan éclairé et convaincu du breuvage national ; ses opinions judicieuses et raisonnées s'appuient tout à la fois sur les précédents historiques et sur l'observation directe des faits.

A ce double point de vue, c'est un digne successeur d'un célèbre praticien du XVI^e^ siècle, Julien Le Paulmier de Grentemesnil, médecin de Charles IX, dont le traité *De vino et pomaceo*, imprimé en 1588, fut traduit plus tard en français par un autre médecin normand,

Jacques de Cahaignes, professeur à l'ancienne Université de Caen.

Par une singularité piquante, comme le docteur Denis-Dumont, nos deux auteurs, Julien Le Paulmier et Jacques de Cahaignes, avant de disserter sur le cidre, avaient aussi disserté sur la syphilis : *De lue venerea.*

La traduction du *Traité du cidre*, par Jacques de Cahaignes, parut à Caen, chez Jean Le Chandellier, en 1589. Un autre imprimeur, Adam Cavelier, en donna une seconde édition en 1607.

M. le docteur Denis-Dumont a profité des observations de ses deux savants devanciers, sans tomber toutefois dans les exagérations qui pourraient, à bon droit, leur être reprochées. Pour lui, le cidre n'est pas une sorte de panacée propre à combattre toutes les maladies physiques et morales. Il y voit tout simplement, et c'est déjà quelque chose, une boisson salubre, hygiénique, agréable, ayant dans certaines conditions des propriétés prophylactiques indiscutables.

« Le vieux livre de Paulmier, nous dit-il, n'a qu'un « défaut, celui de faire du cidre une boisson incompa- « rable, une espèce de panacée douée de toutes les « vertus; exagération excusable, en somme, de la part « d'un homme qui, pour combattre une foule de « préventions ridicules, avait à lutter contre la Faculté « tout entière. »

Il convient d'ajouter qu'après le massacre de la Saint-Barthélemy, Le Paulmier était tombé dans une sorte d'hypocondrie, dont l'usage de sa boisson favorite put seul le faire sortir. On pardonne volontiers aux

malades un peu d'exagération dans l'affection qu'ils portent à leurs médecins; on doit user de la même indulgence envers les médecins quand ils prodiguent l'éloge aux médicaments auxquels, à tort ou à raison, ils attribuent leur guérison.

Quoi qu'il en soit, pour ne pas être aussi enthousiaste que celle de Cahaignes et de Paulmier, l'opinion du docteur Denis-Dumont n'en est pas moins très nette, très décisive et tout à fait digne d'attirer l'attention des agronomes et des hommes compétents.

« Si je prétends, dit-il, que le bon cidre est une « boisson excellente, je n'en tiens pas moins le bon « vin en estime singulière... Je voudrais, dans mon « ouvrage, essayer de rendre plus évidentes les pro- « priétés qu'on lui avait jusqu'ici vaguement attribuées « dans les concrétions urinaires, en rechercher l'expli- « cation et en même temps faire estimer le cidre à sa « juste valeur comme boisson alimentaire, en démon- « trant à mes compatriotes qu'ils sont en grande partie « responsables des préventions par lesquelles se trouve « singulièrement déprécié un produit qui, traité avec « moins de négligence et d'une façon un peu plus « sensée, est appelé à devenir, dans un jour prochain « peut-être, l'une des sources les plus fécondes de la « richesse et de la prospérité du pays. »

Le volume, d'une lecture très profitable et très agréable en même temps, contient deux parties principales : la première est médicale, la seconde est d'ordre purement économique.

Sur le premier point, les conclusions du savant chirurgien en chef des hôpitaux n'ont guère été contesté-

et il paraît aujourd'hui acquis à la science que le cidre a une efficacité singulière contre les calculs urinaires et les accidents qu'ils déterminent, et qu'il exerce en même temps une action favorable sur la goutte, les coliques hépatiques, l'obésité et l'irrégularité des fonctions intestinales.

Que de remèdes vantés à grand renfort de réclames, à la quatrième page des journaux, et qui sont loin de posséder les mêmes propriétés curatives ! !

Nous voulons d'autant moins insister sur ce côté médical de la question qu'il a été parfaitement mis en lumière par un hygiéniste des plus autorisés, M. le docteur Fonsagrives, dans l'analyse détaillée et fort élogieuse qu'il a consacrée l'année dernière au livre de notre savant compatriote.

Le côté économique n'a pas une moindre importance. La production du cidre est aujourd'hui, de l'avis de tous, un des éléments principaux de la richesse de notre province, et tout ce qui peut contribuer à en augmenter la production et à en étendre le débit doit être accueilli avec faveur, je dirai plus, avec reconnaissance.

Pour notre part, nous savons un gré infini à M. le docteur Denis-Dumont d'avoir vengé le cidre d'imputations banales et sans fondement, dont le bon sens public aurait dû depuis longtemps faire justice, et nous le remercions, en même temps, des conseils pratiques qu'il donne à nos agriculteurs pour la fabrication et au besoin pour l'amélioration de la boisson nationale.

Le choix de l'eau employée au pressurage, la sélection des espèces de pommes, le soutirage, la mise en bouteilles, etc., etc., sont de sa part l'objet d'études et

d'observations que tous, fermiers et propriétaires, feront bien de lire et de méditer. M. le docteur Denis-Dumont n'a fait qu'effleurer les questions qui se rattachent à la grande industrie des *bouilleurs de cru*, si énergiquement défendus autrefois par M. Bocher, et il a touché quelques mots d'une liqueur de table, la *Pomme*, fabriquée par notre compatriote, M. Bures, qui paraît, par certains côtés, préférable à la Chartreuse, et dont le grand défaut est de ne pas être suffisamment connue. Ajoutons que la question historique de l'origine du cidre, de ses vicissitudes, de son extension, est traitée avec non moins de soin. M. Denis-Dumont, très au courant des publications modernes, connaît également bien les documents anciens et sait tirer un parti judicieux des uns et des autres.

Le *Traité sur le cidre*, après avoir été dans la presse l'objet des appréciations les plus favorables, mérita à son auteur, en 1885, au Congrès pomologique de Rennes, la grande médaille d'or offerte par la Société des agriculteurs de France. Le zèle propagandiste du docteur s'en accrut sensiblement. Au Mans, à l'époque du Concours agricole, il développa ses idées sur la matière avec un véritable éclat. A Rouen, il les résuma, lors du Congrès pomologique, dans un traité spécial qui porte pour titre : *Le cidre et les pommiers ; notions élémentaires*.

Ce traité obtint l'une des médailles d'or du prix Caubert. Les éloges flatteurs que lui firent parvenir à cette occasion les agronomes les plus compétents, rehaussèrent encore à ses yeux la valeur de la récompense qui lui avait été accordée.

Par une attention délicate, le docteur avait tenu, dans cette brochure, à associer à son nom celui de son frère, pour lequel il avait la plus vive affection et qui lui avait fourni les renseignements les plus utiles et les plus précis.

Il avait obéi à un sentiment du même genre en inscrivant les noms de MM. Lesigne et Charles Moy dans le titre des brochures Sur le Cidre et la Syphilis.

M. Denis-Dumont venait de recevoir du Ministre du Commerce une médaille d'argent pour son rapport sur les épidémies dans le Calvados en 1885, lorsque, sentant la vie lui échapper, il quitta Caen brusquement et alla passer ses derniers jours loin de la foule, à Surtainville, dans la maison où il était né, à quelques pas de la terre bénite où il voulait reposer. Son diagnostic sûr et inflexible ne l'avait pas trompé. C'est là en effet qu'il s'est éteint à l'époque prévue, au milieu des siens, ferme devant la mort et fortifié par les espérances chrétiennes. Cette résignation consciente avant la séparation lui avait toujours paru le digne couronnement des grandes existences médicales. Il l'avait notée avec un soin particulier chez M. Vastel, chez M. Leprestre, et il semble même qu'en racontant la mort du dernier, il nous ait par avance tracé l'esquisse de la sienne. Ce trait achève de peindre la physionomie du docteur Denis-Dumont; il montre que chez lui, le caractère était à la hauteur de la science, et que l'homme valait le praticien. Par le temps qui court, c'est un éloge que l'on a trop rarement l'occasion de décerner.

Sur M. **Édouard DAVILLIER**, *membre de l'Association Normande,*

Par M. Louis REGNIER, membre de l'Association Normande.

Les progrès de l'industrie tiendront une large place dans l'histoire de notre siècle, car les grands industriels ont contribué pour beaucoup à réparer les maux causés par les révolutions. C'est ainsi que la plupart des manufacturiers de la Normandie ont compris leur tâche, et parmi eux il faut citer à l'un des premiers rangs l'honorable famille Davillier, qui, depuis soixante ans, voit trois de ses générations à la tête d'établissements importants. Le vénérable doyen de cette famille, qui s'est éteint à Gisors il y a deux ans, a parcouru à lui seul cette longue étape.

Ce fut en 1816 que le baron Jean-Charles Davillier vint s'établir à Gisors, dans une manufacture créée en pleine Révolution par M. Franck Morris. Pour donner plus d'extension à son entreprise, il constitua bientôt entre lui, M. Lombard et autres, une société qui avait notamment pour but les opérations de banque, l'achat et la vente des marchandises, et surtout l'exploitation d'une filature et d'une blanchisserie de coton. Le décès de la baronne Davillier, née Bréganty, vint, en 1821, apporter quelques modifications à ses projets, et il résolut alors de s'associer ses fils (1). Le troisième,

(1) L'aîné de ceux-ci, Charles Davillier, fut le père du baron Davillier, le célèbre collectionneur, mort en 1884.

Édouard Davillier, qui fait l'objet de cette notice, n'avait pas plus de vingt ans. Il était né à Paris le 21 thermidor an IX (9 août 1801). Depuis 1820, il ne cessa jamais d'habiter Gisors et de présider particulièrement à l'exploitation de l'usine. Voulant resserrer davantage encore les liens qui l'unissaient à ce beau pays, il épousa à Trye-Château, près Gisors, le 15 novembre 1831, M^lle^ Hache, fille d'un manufacturier de cette localité.

Grâce à la surveillance active de M. Édouard Davillier, à sa précoce expérience des affaires et à ses heureuses qualités administratives, l'établissement de Gisors ne cessa de prospérer. On dut, à plusieurs reprises, l'agrandir et lui adjoindre des annexes. Déjà, en 1826, la Société avait pu créer sur l'emplacement du *Moulin des Aulnes*, près d'Éragny, c'est-à-dire aux portes de Gisors, une magnifique filature, à laquelle son fondateur donna le nom de *Saint-Charles*. Sept ans après, en 1833, elle construisait à Inval, commune de Courcelles, un bâtiment non moins grandiose, où elle installait un tissage mécanique. Si bien qu'en mourant, le 18 octobre 1846, le baron Davillier eut la satisfaction de voir ses créations jouir d'une prospérité sans exemple, et la certitude qu'elles ne péricliteraient nullement entre les mains de ses successeurs. Il avait, d'ailleurs, pris le soin de former ceux-ci à son image. Nous ne devons pas oublier que ses capacités, hautement reconnues, l'avaient fait élever par le roi Louis-Philippe à la dignité de pair de France. Les fonctions de régent, puis de gouverneur de la Banque de France, avaient été la juste récompense de ses connaissances

financières, et enfin les services qu'il avait rendus à l'industrie nationale lui avaient valu la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Avant sa mort, une société avait été formée entre lui, MM. Édouard Davillier, Henry Davillier, Théodore Davillier, conseiller général de Seine-et-Oise, ses fils, et MM. Sanson-Davillier, conseiller général de la Seine, plus tard gouverneur de la Banque de France, et Coulmann, ancien député, ses gendres. Cette société fut prorogée à plusieurs reprises, et lorsqu'en 1860, éclata la fameuse crise cotonnière, elle se composait de MM. Henry, Édouard et Théodore Davillier, Sanson-Davillier, Coulmann, Alfred Davillier, Bressoli-Gibert et le baron Charles Davillier. On sait que la crise fit arrêter alors un très grand nombre d'établissements. Quant à M. Édouard Davillier, comme on l'a dit sur sa tombe, « il voulut rester sur la brèche; il tint à honneur, au prix des plus lourds sacrifices, de ne pas laisser sans travail ceux dont il se sentait l'aide et l'appui (1). » Peu de temps après, en 1862, sans se laisser décourager par les pertes subies, il acheta les droits de ses co-associés et devint seul propriétaire de la manufacture de Gisors. En 1865, ayant marié sa fille aînée à M. Paul Champy, capitaine d'artillerie de la garde impériale, chevalier de la Légion d'honneur, il s'adjoignit celui-ci, et cette association de famille, renouvelée plusieurs fois, régissait encore l'établissement au moment de la mort de M. Davillier.

(1) La guerre devait lui fournir une occasion nouvelle de montrer son dévouement à ses ouvriers.

Tel est l'historique succinct de ce bel établissement de Gisors, qui fut longtemps, jusqu'au terrible incendie qui en détruisit une partie en 1878, l'une des filatures de coton les plus remarquables de la Normandie. Il fonctionne encore aujourd'hui, au milieu des difficultés créées par une crise prolongée, dont les causes sont trop connues pour qu'il soit besoin de les rappeler ici.

Cinquante années passées dans la direction effective d'une telle administration avaient fait de M. Édouard Davillier le véritable doyen de l'industrie normande. Inutile de dire qu'il fut un industriel *savant* et qu'aucune amélioration ne lui paraissait chose indifférente. « Il sut toujours maintenir ses usines à la hauteur des plus récents progrès, a dit un de ses biographes, et quand la guerre nous fit perdre l'Alsace, de concert avec son gendre, M. Paul Champy, il importa à Gisors les procédés les plus perfectionnés de blanchiment, et ravit à l'Allemagne le monopole de cette industrie, qu'elle croyait déjà tenir avec la province qu'elle nous enlevait. » D'ailleurs, de nombreuses récompenses ont consacré les mérites de sa fabrication, à la suite des diverses expositions; la croix de chevalier de la Légion d'honneur lui fut décernée par l'empereur en 1866, et il fut au nombre des membres qui composèrent pour l'Eure le comité départemental à l'Exposition universelle de 1867.

M. Davillier ne se contenta pas d'être un grand industriel. Le trait dominant de sa longue carrière, peut-être, fut d'avoir été aussi, nous aimerions à dire surtout, un excellent patron. C'était un homme de bien dans la meilleure et la plus complète acception du mot.

Jamais la morale de ses ateliers ne lui parut indigne d'attention. Au contraire, les ouvriers qu'il employa eurent toujours sous les yeux le précieux exemple de maîtres sincèrement et profondément chrétiens. Les doctrines décourageantes, que nous voyons aujourd'hui s'implanter avec tant de facilité chez d'honnêtes travailleurs, ne franchirent pas de longtemps les portes de la manufacture de Gisors. Et lorsque des circonstances malheureuses, la lecture de livres et de journaux démoralisants, rendirent la résistance plus difficile, M. Davillier ne se découragea pas. Il lutta jusqu'au bout, dignement secondé par sa famille et par les employés si dévoués qu'il avait formés. Sous ses auspices, des œuvres chrétiennes s'élevèrent, un cercle catholique d'ouvriers se fonda pour enlever la jeunesse et la population travailleuse à l'influence néfaste des idées du jour.

Cette sollicitude de M. Davillier pour le bien-être matériel et moral ne se bornait pas au personnel de ses établissements, mais s'étendait aux habitants de toute la contrée. C'est lui qui, dès 1835, provoquait à Gisors la création d'une caisse d'épargne, dont il fut pendant quarante années le directeur. Il était, en outre, président ou simple administrateur, mais toujours zélé dans l'un comme dans l'autre cas, de toutes les sociétés de secours mutuels, de bienfaisance ou de charité établies dans la région. Aussi, une juste et respectueuse popularité l'entoura-t-elle de bonne heure. Il y a longtemps que la reconnaissance publique lui décerna le beau nom de *Père des ouvriers*. Ce titre, il n'a jamais cessé de le mériter. Il fut pendant un demi-

siècle, membre du conseil municipal de Gisors, et toujours les suffrages portés sur son nom se rapprochaient tellement du nombre des votants, qu'il pouvait se dire élu par la ville tout entière. « C'est que nul n'a été plus gisorsien que vous », disait M. Louis Passy, en s'adressant au cimetière à celui qui n'était plus ; « vous n'avez pas été nommé maire de Gisors, mais vous l'avez été plusieurs fois dans votre vie par l'autorité naturelle qui s'attachait à votre caractère et à votre situation. Conseiller municipal, administrateur du bureau de bienfaisance, administrateur de l'hospice, vous avez toujours été dévoué, et, ce qui est bien rare ici-bas, votre dévouement a inspiré le respect. »

Il est une courte phase de la vie de M. Davillier qu'il nous coûterait de passer sous silence. Au mois de février 1848, la France fut saisie d'un véritable accès d'enthousiasme à la nouvelle de la proclamation de la République. Cet enthousiasme optimiste, que les événements devaient si cruellement refroidir, ne manqua pas de saisir de sa fièvre les habitants de Gisors, où tout, du reste, se passa paisiblement. Les ouvriers en prirent même occasion pour faire une manifestation sympathique en faveur de M. Édouard Davillier, qui était alors commandant de la garde nationale. Trois mois après, il partait à la tête de son bataillon et volait au secours de l'ordre social en péril. Il était accompagné du bataillon de Dangu, commandé par le comte Frédéric de Lagrange. Ces troupes prirent une part courageuse à l'affaire des Tuileries, dans la nuit du 26 au 27 juin. Les deux commandants et le maire de Gisors, Thierry, qui les avait suivis, s'étaient rendus

auparavant chez le général Cavaignac pour lui offrir le secours de leur épée. Ils s'y rencontrèrent avec le vénérable archevêque de Paris, Mgr Affre, qui venait, lui, offrir au chef du pouvoir exécutif sa sainte et généreuse intervention pour arrêter l'effusion du sang. Le martyre devait être la récompense de cette admirable démarche. Après avoir fait noblement son devoir, M. Davillier réunit à Gisors, dans un banquet fraternel, tous les gardes nationaux qui avaient répondu à son appel.

Le 15 novembre 1881, à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur mariage, M. et M^me^ Davillier furent l'objet d'une nouvelle et unanime manifestation de respectueuse sympathie de la part de leurs ouvriers et des habitants de Gisors.

Telle a été, digne et utile, l'existence de M. Édouard Davillier. Il est mort à Gisors, le 20 juin 1886, âgé de près de 85 ans. Depuis quelques années déjà, il souffrait d'une cruelle maladie, et l'on peut dire que ses jours furent prolongés au-delà des limites du possible, grâce aux soins dont il était entouré par l'affection de la dévouée compagne de sa vie et par la religieuse piété filiale de ses deux filles. Ses funérailles, célébrées au milieu d'une foule que suffisait à peine à contenir la vaste église de Gisors, prirent le caractère d'un véritable deuil public. Nulle inquiétude pourtant ne régnait au sujet de l'établissement qu'il avait vu fonder et qu'il avait si habilement dirigé. On savait que M. Davillier laissait de dignes continuateurs. « Par une pensée pleine de délicatesse, sa famille avait voulu qu'il fît son dernier trajet en ce monde à travers les cours de

ses usines et qu'il sortit pour jamais de sa demeure par cette porte où passent et repassent chaque jour ses ouvriers, comme pour leur donner son dernier souvenir. »

Trois discours furent prononcés sur sa tombe : le premier, par M. Louis Passy, député et conseiller général de Gisors, au nom de la ville ; le second, par M. Radou, conseiller municipal, en qualité de sous-directeur de la Caisse d'épargne, et le dernier par M. A. Chevallier, au nom des ouvriers de l'usine.

Nous avons emprunté en partie les éléments de cette notice à ces trois discours, ainsi qu'à un article nécrologique très ému publié par la *Semaine religieuse du diocèse d'Évreux* (n° du 3 juillet 1886).

Sur M. **Amédée DESCHAMPS**, *ancien maire d'Évreux, ancien conseiller d'arrondissement,*

Par un Membre de l'Association Normande.

L'année qui vient de s'écouler a vu s'éteindre un homme de bien dont le nom restera cher à la ville d'Évreux. Né à Privas (Ardèche), le 6 juin 1806, M. Deschamps (Pierre-Amédée), après avoir fait de brillantes études au Lycée Saint-Louis, à Paris, et obtenu en 1826 son diplôme de licencié en droit, acheta à Rouen une étude d'agréé près le Tribunal de commerce ; et en 1840, désirant revenir à Paris, près de sa

famille, il se procura la même situation près le Tribunal de la Seine.

M. Deschamps, en 1849, vint se fixer définitivement à Évreux : et ce fut un jour heureux, car, à partir de cette époque, il s'occupa avec dévouement des intérêts de la ville.

Nommé maire d'Évreux en 1852, M. Deschamps, pendant treize années, jusqu'en 1865, se consacra avec ardeur à la solution de toutes les questions susceptibles d'augmenter la prospérité de la cité ; sous sa direction, l'administration municipale, conduite avec intelligence et équité, reçut une vive impulsion. Parmi les améliorations réalisées, citons le déplacement de la halle aux grains, l'inauguration du chemin de fer d'Évreux à Caen, la transformation du collège en lycée, une grande extension donnée aux marchés, etc. L'honorable maire a eu aussi la bonne fortune de mener à bien les concours régionaux agricoles de 1857 et de 1864. Ce fut sous son administration, comme maire provisoire en 1873, que fut inauguré le quartier de cavalerie.

La confiance des électeurs du canton d'Évreux (Nord) appela M. Deschamps à siéger, de 1870 à 1874, au Conseil d'arrondissement ; sa connaissance des affaires administratives était justement appréciée par ses collègues, qui le désignèrent, à différentes reprises, pour diriger leurs travaux.

M. Deschamps était un de ces hommes qui suivent avec un vif intérêt les progrès agricoles ; aussi, dès 1850, nous voyons son nom figurer sur la liste des membres de la Société libre d'agriculture de l'Eure ; de 1851 à 1853, il remplit les fonctions de trésorier, et il

prit une part active à l'organisation des expositions d'horticulture qui ont eu lieu à Évreux ; il était, depuis 1857, membre de l'Association Normande.

Les distinctions honorifiques ne pouvaient pas lui faire défaut : en 1856, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur, et reçut, quelque temps après, les palmes d'officier de l'Instruction publique.

D'un caractère bienveillant, très affable, aimant à rendre service, M. Deschamps s'était concilié de nombreuses et sincères amitiés.

Après une longue et douloureuse maladie, M. Deschamps s'est éteint, entouré des consolations de la religion, à Évreux, le 10 septembre 1887 ; il était âgé de 83 ans. — Le souvenir de cet homme de bien, dont l'existence a été si utilement remplie, restera gravé dans le cœur de tous ceux qui l'ont connu.

L'EXPOSITION TYPOGRAPHIQUE

ET LE

MUSÉE CÉRAMIQUE DE ROUEN

VISITE DE L'ASSOCIATION NORMANDE

Le lundi 11 juillet, à une heure de l'après-midi, les membres de l'Association Normande, après avoir été reçus à déjeuner par le dévoué inspecteur général de la compagnie pour le département de la Seine-Inférieure, M. le comte d'Estaintot, se sont rendus à l'Exposition typographique, dont les honneurs leur ont été faits avec le plus gracieux empressement par M. l'abbé Sauvage, assisté de plusieurs des membres du Comité d'organisation.

Par suite d'un malentendu, l'Association Normande n'avait pu arriver à l'heure qui avait été indiquée comme étant celle de sa visite ; cette circonstance l'a privée de la présence des autres membres du Comité.

M. le Directeur leur a fait parvenir l'expression de ses regrets avec les remerciements de l'Association pour l'obligeance avec laquelle ils avaient bien voulu retarder de quelques jours la fermeture de l'exposition, pour lui donner la possibilité de la visiter.

Le premier livre imprimé à Rouen paraît être le très beau volume des *Chronicques de Normandie*, sorti en 1487 des presses de Guillaume Le Talleur, typographe célèbre, dont sa ville natale s'enorgueillit avec raison.

C'est pour fêter le quatre centième anniversaire de cet événement que l'Exposition typographique de Rouen avait été organisée en 1887, de même qu'en 1880, la Société des Antiquaires de Normandie avait célébré à Caen, par une exposition analogue, le quatre centième anniversaire de la publication dans cette ville du fameux Horace de Jacques Durandas et Gilles Quijoue, date de l'introduction de l'imprimerie dans notre province de Normandie.

L'idée de fêter l'apparition du premier livre connu, à date certaine, dû aux presses rouennaises, fut émise pour la première fois par M. E. Pelay, dans les derniers mois de 1886.

Dans une ville lettrée où abondent les amis des livres et les collectionneurs érudits, ce projet était de nature à être accueilli favorablement.

Grâce au haut patronage de Monseigneur l'Archevêque et au concours bienveillant de l'Administration, il devait se réaliser sans trop de difficultés et dans des conditions exceptionnellement favorables, sous la direction d'un comité dont voici la composition :

M. le chanoine Belavoine, bibliothécaire du Chapitre, *président ;* MM. Charles Lormier et Ch. de Beaurepaire, vice-présidents ; MM. l'abbé Sauvage et Ed. Pelay, *secrétaires ;* M. F. Bouquet, archiviste ; MM. Garetta, adjoint au maire de Rouen ; Beaurain, conservateur-

adjoint à la Bibliothèque municipale ; Lesens et l'abbé Tougard, membres.

C'est le résultat de tant d'efforts intelligents et désintéressés que l'Association Normande était à son tour appelée à apprécier.

L'Exposition typographique occupe les salles de la bibliothèque et du trésor de la cathédrale, récemment restaurées par les soins de Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et du vénérable chapitre. On y accède par le merveilleux escalier construit par l'architecte Guillaume Pontifs en 1479, précisément au moment des débuts de l'art typographique dans la ville capitale normande.

L'Exposition comprend cinq salles : les deux premières sont consacrées à l'histoire de la cathédrale, la troisième aux deux Corneille, la quatrième et la cinquième aux spécimens typographiques.

Au point de vue de l'aménagement et de l'aspect extérieur, l'Exposition typographique ne laissait véritablement rien à désirer. Quelques détails nous semblent tout d'abord mériter une désignation spéciale.

Dans la première salle, on remarque en effet une splendide armoire normande en chêne sculpté, dont cinq portes à jour sont garnies de fil d'archal. « C'est, « nous apprend M. l'abbé Sauvage, l'ancien chartrier « de Beaubec, récemment acquis par Mgr Thomas et « offert par lui généreusement à son église. » Voici maintenant les portraits du vénérable J.-B. de La Salle, du cardinal de Bonnechose, de M. le chanoine Couillard, et enfin deux grandes tapisseries, le *Grand-Prêtre Aaron* et l'*Ecce-Homo*.

Ce sont encore des tapisseries d'Aubusson et des tapisseries flamandes qui forment la décoration de la seconde salle : nous avons remarqué au milieu des sujets empruntés à l'histoire sainte, le *Sacre de Charles VII*, où l'on aperçoit Jeanne d'Arc à genoux derrière le prélat officiant ; en face, une splendide broderie représentant l'*Assomption*, et un curieux devant d'autel brodé d'or et de soie sur fond d'argent, nous offrant l'image charmante de la Vierge au centre, dans un cartouche d'or relevé en bosse.

C'est encore dans la même salle que figurent trois magnifiques châsses : la châsse de *Notre-Dame*, la châsse des *Saints Pontifes* et la fameuse *fierte* ou la châsse de *saint Romain*.

Dans une vitrine plate, on voit en outre des jetons et méreaux de la confrérie de Saint-Romain, et la chaînette que portait le prisonnier le jour de sa délivrance.

Les livres, ainsi que nous l'avons déjà dit, sont relatifs à l'histoire de la cathédrale, aux deux Corneille et aux origines de l'imprimerie.

Il faudrait des détails infinis, dans lesquels nous ne saurions entrer, pour apprécier, à ces trois points de vue différents, l'Exposition typographique. Contentons-nous de signaler dans la première catégorie les rituels, les antiphonaires, les graduels, les offices particuliers à l'usage des églises de la ville métropolitaine, les eucologes ; dans la seconde, à côté des éditions originales des œuvres des deux poètes normands, une pièce capitale, propriété de M. le sénateur de La Sicotière, le contrat de mariage si souvent cité de Marie de Corneille, fille du

grand poète, avec M. de Farcy, qui fut l'aïeul de l'héroïne girondine Charlotte Corday.

Cette pièce, grâce à l'obligeance de M. de La Sicotière, a paru dans le splendide volume publié par M. Cagniard, sous les auspices de Mgr Thomas, pour perpétuer le souvenir de la grande fête du deuxième centenaire de Pierre Corneille à l'Archevêché.

Le temps nous manquerait pour passer en revue, avec les détails nécessaires, les richesses accumulées dans la quatrième salle.

Au centre de la grande vitrine, voici le rarissime volume de Guillaume Le Talleur, les *Chronicques de Normandie*, en l'honneur duquel l'Exposition avait été organisée. On ne connaît que deux exemplaires du volume des *Chronicques*; celui qui a été exposé appartient à la Bibliothèque de Rouen.

On connaît trois exemplaires de l'Horace, imprimé à Caen en 1480; un d'eux fait partie des collections de la Bibliothèque Nationale; un autre appartient à M. Dutuit; le troisième était conservé dans la bibliothèque de lord Spencer. Mais, moins heureux que Rouen, Caen, lors de son Exposition typographique, n'avait pu se procurer un des exemplaires de son Horace pour le soumettre à l'examen et à l'admiration des visiteurs.

A côté des *Chronicques* de Normandie se trouvaient rangés de splendides volumes portant les marques des Le Bourgeois, des Martin Morin, des Olivier, des Raulin Gaultier, des Violette, des Mauditier, des Goupil, des Le Forestier, des Hostingue.

Jamais nous n'avions encore vu une pareille réuni

de raretés inestimables. Pour un véritable bibliophile, les vitrines de la quatrième salle étaient tout à la fois une révélation et un éblouissement. Elles éclairaient en même temps les origines de l'imprimerie rouennaise et les relations des représentants de cette intéressante industrie avec les grands libraires de Paris, de Rennes, de Caen et de Poitiers. Tous les connaisseurs ont d'ailleurs rendu justice à l'Exposition typographique, et nos éloges seraient bien pâles à côté de ceux dont elle a été l'objet de la part de l'homme le plus compétent en pareille matière, le savant conservateur de la Bibliothèque Nationale, M. Léopold Delisle, et du libraire érudit, M. Claudin.

En quittant l'Exposition, après avoir adressé leurs plus sincères remerciements à M. l'abbé Sauvage et à ses dignes collaborateurs, messieurs les Membres de l'Association ont visité les collections de M. Gaston Le Breton : verreries normandes, splendides tapisseries, faïences rouennaises de premier choix, tableaux rares et délicieuses figurines de Tanagra, après quoi ils se sont rendus au Musée d'antiquités.

Les honneurs leur en ont été faits par M. Le Breton, qui a bien voulu retracer devant les excursionnistes l'histoire de la céramique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

Cette conférence, abondante en aperçus nouveaux, et où chacune des assertions de l'orateur était appuyée par l'exhibition d'un spécimen des diverses fabrications passées successivement en revue, présentait le plus saisissant intérêt et a été chaleureusement applaudie.

Après cette conférence, les Membres de l'Association

ont admiré la grande mosaïque de Lillebonne, revenue fort heureusement en Normandie, et qui, après des pérégrinations inquiétantes, a trouvé dans le Musée de la ville de Rouen une hospitalité véritablement digne d'elle.

La visite au Musée d'antiquités terminait le Congrès de l'Association Normande. Au moment de la séparation, M. le Sous-Directeur, se faisant l'interprète de tous ses confrères, a remercié chaleureusement M. Gaston Le Breton et lui a remis une médaille en vermeil, comme témoignage de la reconnaissance de la Compagnie pour les services si distingués qu'il lui avait rendus dans l'organisation du Congrès de Saint-Saëns.

COMPTE

DES

RECETTES ET DES DÉPENSES

DE L'ANNÉE 1887

PRÉSENTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION

CHAPITRE PREMIER

RECETTES

En caisse au 31 décembre 1886. . . .	690 fr.	20
Recouvrement des cotisations sur 1886 et années antérieures	1,855	»
Recouvrements sur 1887	2,745	»
Subvention du Gouvernement	2,800	»
Id. du département de la Seine-Inférieure	1,200	»
Don de Mme de Caumont	500	»
Don de M. de Glanville pour primes d'étalons de gros trait	200	»
Total des recettes. . .	9,990 fr.	20

CHAPITRE II

DÉPENSES

Frais de bureau de M. le Sous-Directeur.	60	»
Id. du Secrétaire de la rédaction.	200	»
A reporter. . . .	260 fr.	»

	Report. . . .	260 fr.	»
Frais de bureau du Trésorier.		500	»
Ports d'annuaires, d'affiches, etc . . .		224	15
Frais de distribution de l'annuaire. . .		144	95
Congrès de St-Saëns	Primes en espèces	2,780	»
	Coupe	180	»
	Médailles	467	80
	Impressions relatives au Congrès	324	»
	Indemnité de déplacement à M. le Sous-Directeur pour l'organisation du Congrès.	300	»
	Frais divers	164	25
Impression de l'annuaire 1887		4,000	»
Couronne funéraire offerte à la mémoire de M^me^ de Caumont		50	»
Cotisation versée à la Société des Agriculteurs de France		20	»
Traitement du concierge		55	»
Total des dépenses. . .		9,470 fr.	15

BALANCE

Recettes	9,990 fr.	20
Dépenses.	9,470	15
En caisse au 31 décembre 1887. . .	520 fr.	05

Certifié conforme aux écritures :

Caen, le 31 décembre 1887.

Le Trésorier,

P. BATAILLE.

TABLE DES MATIÈRES

Calendrier. v
Liste générale des membres xvii

—

LV^e CONGRÈS PROVINCIAL DE L'ASSOCIATION NORMANDE

TENU A SAINT-SAENS (SEINE-INFÉRIEURE).

Les 6, 7, 8, 9 et 10 juillet 1887

Réception des membres de l'Association 1
Liste des personnes qui ont pris part au Congrès. 2
Séance d'ouverture du Congrès. — Discours de M. de Beaurepaire, sous-directeur. 4

ENQUÊTE AGRICOLE

Première partie. 15
La culture a-t-elle fait des progrès sensibles depuis quarante ans dans l'arrondissement de Neufchâtel, etc. 6
Rapport entre les terres labourables et les herbages. 9
Rôle de l'ensilage en agriculture. 10, 101
Fabrication du cidre.—Importance du commerce des pommes et du cidre 10
Fabrication de l'eau-de-vie. — Projet de monopole sur les alcools. — Utilité du marc de pommes. 12

Enseignement agricole. 14
Syndicats agricoles 15
Pépinières. 18
Indication des meilleures espèces de pommes à cidre 19
Encouragements à la plantation des pommiers. 20

ENQUÊTE SCIENTIFIQUE

Constitution géologique de l'arrondissement. 23
Découvertes archéologiques. 24
Voies romaines. 42
Objets d'art qui se trouvent dans l'arrondissement. — Communication de M. Mercier. 46
L'église de St-Saëns et ses vitraux. . . . . *Ibid.*
Travaux historiques et archéologiques entrepris depuis quarante ans dans la région 47
Notice sur St-Saëns. 48
Notices biographiques. 55
Chansons populaires locales 71

ENQUÊTE INDUSTRIELLE

Industrie diverses de St-Saëns.—Communication de M. Le Breton. 72
Notice historique sur la tannerie de St-Saëns, par M. Forestier. 74
Situation de cette industrie, par le même. 81

ENQUÊTE AGRICOLE (1re partie).

(*Suite*).

Culture des pommes à cidre. - Communication de M. Lacaille. 87
Note sur le même fait, par M. de Glanville. 88
Note sur les pépinières. 91
Question relative à une nomenclature des bonnes espèces de pommes. 93
Horticulture ; culture maraîchère 95
Sylviculture. - Note de M. Gottiniaux, garde général des forêts. *Ibid.*

ENQUÊTE AGRICOLE (2e partie).

Race chevaline. — Quelle est la race considérée dans le pays comme la plus profitable pour l'éleveur 106
Race bovine. — L'espèce cotentine est-elle toujours préférée. . 107
Avortement des vaches . . . . . *Ibid.*
Procédés et précautions pour tirer le meilleur parti possible du lait 109
Disposition et tenue des laiteries.—Fabrication du beurre, etc. *Ibid.*
Espèces de bœufs les plus appréciées pour l'engraissement. . 110
Prix de la viande. . . . . *Ibid.*
Race ovine. — Entre-t-il une race de moutons propre au pays? — Élève de troupeaux. 111
Race porcine. — Race de porcs dominante dans le pays. — Croisements. — Genre d'engraissement 112
Volailles 113

SÉANCE ADMINISTRATIVE. 114
Concours agricole. 117

Distribution des récompenses. 119
Discours de M. le Sous-Préfet de Neufchâtel. 120
Discours de M. de Beaurepaire. 124
Proclamation des récompenses. 127
Banquet. 134
Toast de M. de Beaurepaire. 135
Toast de M. Bouctot, conseiller général. 137
Toast de M. Le Breton 139

Rapport de la Commission chargée de la visite des fermes. . . 141
Excursion à Martincamp, Fresles, Bully et Neufchâtel. 149